



PROGRAMME - PAYSAGE

PARTIE 1 : ANALYSE DESCRIPTIVE

Février 2016 et février 2020





Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale - UCL

Place du Levant, 1, Bât. Vinci L5.05.03 - B-1348 Louvain-la-Neuve
Tél : +32(0)10 47.21.33 - Fax : +32(0)10 47.87.13

Site : www.creat-uclouvain.be - Contact : anne.sinzot@uclouvain.be

Directeur du CREAT : Pr Yves HANIN

Auteurs : Vincent BOTTIEU et Anne SINZOT

Cartographie : J-François PAQUAY

En collaboration avec :



PAYSAGES
EXPERTISES ET FORMATIONS

Dimitri BELAYEW, géographe

Rue des fonds, 24 à 6280 Gougnyes, Belgique

+32(0) 478.46.95.22 dimitri.belayew@skynet.be



Parc naturel Burdinale Mehaigne

Pascaline Auriol, chargée de mission paysage et aménagement du territoire

Rue de la Burdinale 6, 4210 Burdinne

Tél : +32(0)85 71.28.92

Site : www.pnbm.be - Contact : pascaline.auriol@pnbm.be

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1. DESCRIPTION GENERALE.....	4
2. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES.....	16
1. Introduction	17
2. Biotopes présents sur le territoire	19
2.1. Les eaux de surface	19
2.2. Les milieux alluviaux et les milieux humides.....	22
2.3. Les territoires boisés non humides	25
2.4. Les prairies et les pâtures.....	30
2.5. Les milieux secs et les milieux sans végétation.....	31
2.6. Les habitats récemment ou régulièrement cultivés.....	33
2.7. Les habitats construits	33
2.8. Conclusion	36
3. Les éléments caractéristiques du maillage écologique perceptibles dans le paysage	37
3.1. Les arbres têtards isolés ou en linéaires	37
3.2. Les chemins creux.....	38
3.3. Les mares	39
3.4. Les pré-vergers intravillageois.....	40
3.5. Les haies et alignements d'arbres indigènes.....	41
3.6. Autres	42
4. Protection légale des éléments écologiques.....	44
4.1. Introduction.....	44
4.2. Les sites Natura 2000.....	44
4.3. Les statuts de protection déclinés de la loi sur la conservation de la nature	45
4.4. Les sites de grand intérêt biologique (SGIB)	46
4.5. Les arbres et haies remarquables	47
5. Conclusion	48

3. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES.....	50
1. Introduction	50
2. Un territoire dans l'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon	51
2.1. L'ensemble des bas-plateaux brabançon et hesbignon.....	51
2.2. Mutations récentes des paysages hesbignons.....	53
2.3. Des regards de citoyens sur les paysages du Parc naturel Burdinale Mehaigne.....	57
3. Des aires paysagères au sein de territoires paysagers	60
3.1. Territoire du bas-Plateau limoneux brabançon et hesbignon, faciès hesbignon namurois (03013) Aire du plateau agricole namurois	62
3.2. Territoire du bas-Plateau limoneux brabançon et hesbignon, faciès hesbignon liégeois (03014) Aire du plateau agricole de l'entre-Geer-et-Meuse	64
3.3. Territoire et aire de la vallée de la Mehaigne et de la Burdinale (03030)	66
3.4. Territoire de la Bordure mosane du bas-plateau hesbignon, Faciès de Huy à Liège (06052)..... Aire de la bordure hesbignonne de Huy à Liège.....	68
4. Des entités paysagères dans le territoire du PNBM	69
4.1. Vallée de la Mehaigne	71
4.2. Vallée de la Burdinale.....	72
4.3. Vallée de la Fosseroule	73
4.4. Vallée calcaire	75
4.5. Vallée industrielle extractive	76
4.6. Bordure hesbignonne de Namur à Huy (hors périmètre du Parc naturel)	78
4.7. Vallée de la Moyenne Meuse de Namur à Huy (hors périmètre du Parc naturel)	79
4.8. Vallée de la Moyenne Meuse de Huy à Liège (hors périmètre du Parc naturel)	80
4.9. Bordure hesbignonne de Huy à Liège	80
4.10. Plateau hesbignon agricole ouvert, faciès namurois	82
4.11. Plateau hesbignon agricole ouvert, faciès liégeois	83
4.12. Conclusion : Paysage de transitions.....	83
5. Eléments paysagers	85
6. Prise en compte des paysages dans les outils urbanistiques.....	101.
6.1. Les périmètres d'intérêts paysagers au plan de secteur	101
6.2. Les points et lignes de vue remarquables	102
6.3. Les règlements généraux sur les bâtisses en site rural (RGBSR).....	103
6.4. Indications et surimpressions dans les schémas et guides communaux d'urbanisme	104
7. exemple d'enjeux paysagers et écologiques (lien entre paysage et éléments écologiques).....	105
7.1. Les paysages nocturnes.....	105
7.2. Les chemins et sentiers	106
8. Conclusion	108

4. ANALYSE DESCRIPTIVE DES VILLAGES	109
Waret-l'évêque, paysage ouvert	109
Ville-en-Hesbaye, vallée ouverte de la Meuse	122
Marneffe, vallée encaissée de la Burdinale	133
Huccorgne, vallée calcaire	149
Wanzoul, coteau de Meuse	165
Analyse descriptive de l'ensemble des villages	181
Synthèse : typologie des villages et premiers enjeux	204
 5. ANALYSE DESCRIPTIVE A L'ECHELLE DU PARC NATUREL.....	 213
Le territoire du parc naturel.....	214
Les limites du parc naturel.....	221
 ANNEXES.....	 223
Annexe 1. : Carte de la Structure Ecologique Principale	224
Annexe 2. : Carte de la Structure Ecologique Principale et des liaisons écologiques	225
Annexe 3. : Carte des caractéristiques paysagères et écologiques des eaux courantes du réseau hydrographique et identification des points noirs des cours d'eau impactés par l'homme	226
Annexe 4 : Carte des éléments caractéristiques du maillage écologique perceptibles dans le paysage	228
Annexe 5 : Carte des éoliennes existantes dans et en bordure du Parc naturel	229
Annexe 6 : Résultats de l'enquête sur le cadre de vie et les paysages du PNBM.....	230
Annexe 7. : Carte des aires paysagères à l'échelle du Parc naturel.....	240

INTRODUCTION

METHODOLOGIE

Un triple diagnostic, et une approche à trois échelles

Le présent document constitue **la première phase du diagnostic de la Charte paysagère du parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne**.

Selon la méthodologie retenue pour l'élaboration des chartes, **le diagnostic s'élabore en trois temps**.

1. Une analyse descriptive :

C'est la partie concernée par le présent document. Il s'agit d'une première approche du territoire, faisant essentiellement appel à l'observation et aux relevés de terrain.

2. Une analyse évolutive :

Elle intègre la dimension temporelle, se penchant d'une part sur l'évolution passée et les éléments de l'histoire du paysage qui expliquent sa morphologie actuelle, et d'autre part, sur la prospective territoriale, pour tenter de comprendre les tendances à l'œuvre et les évolutions possibles dans le futur.

3. Une analyse évaluative :

Elle finalise le diagnostic par une approche évaluative de la qualité des paysages au regard des deux autres parties et prépare la stratégie à développer.

Le Parc naturel Burdinale Mehaigne est fortement structuré par les deux cours d'eau qui le traversent et le caractérisent. **Cinq sous-unités paysagères** ont été identifiées au sein du parc naturel, préalablement à la présente étude. Au sein de chaque sous-unité, un village a été sélectionné et le cahier des charges demandait explicitement une étude détaillée du village. Notons que dans ce cas, la notion de village doit s'entendre au sens paysager du terme, en englobant le « finage » qui lui est associé ; autrement dit, l'étude porte sur le territoire de l'ancienne commune.

Ce sont les entités paysagères associées et localités suivantes :

- l'openfield sur l'interfluve entre les rivières et les vallées principales, village de Waret-l'Evêque ;
- la vallée ouverte de la Mehaigne, village de Ville-en-Hesbaye ;
- la vallée fermée de la Burdinale, village de Marneffe ;
- après la confluence, la vallée calcaire d'Huccorgne à Wanze, village d'Huccorgne ;
- les balcons de Meuse à Moha, Vinalmont et Longpré, village de Wanzoul.

L'approche se fera donc à trois échelles, celle des villages présélectionnés et des anciennes communes, au niveau de l'observation par le visiteur ou le promeneur, celle de l'extrapolation à l'ensemble des villages, par vallée, et celle de l'ensemble du parc naturel et de sa spécificité et ses interrelations par rapport à l'extérieur (la « zone-tampon »).

L'objectif de ce triple diagnostic est d'aboutir à l'identification des principaux enjeux paysagers et à l'identification de points exemplatifs qui cumulent les intérêts (paysagers, culturels, historiques, écologiques...), avec pour perspective la réalisation de la charte proprement dite et des actions à mener à l'avenir.

Les objectifs d'un parc naturel

Pour orienter la stratégie, il faut tout d'abord s'interroger sur l'objectif recherché. Le parc naturel vise diverses finalités, auxquelles devra tenter de répondre la charte paysagère.

1. Connaître pour protéger, gérer, restaurer

Inventorier les patrimoines du parc naturel sur les plans paysager, bâti, écologique, historique...

Evaluer et qualifier ces paysages, ces patrimoines, leurs caractéristiques

Se doter d'outils pour préserver et gérer ce patrimoine, y contrôler et intégrer les activités humaines qui doivent pouvoir continuer à s'y dérouler : mesures de protection, d'amélioration, voire de restauration et de recomposition.

2. Valoriser et développer

Le parc naturel est un cadre vivant : accueillir les habitants, orienter l'urbanisation, équiper les villages, permettre et encadrer des activités humaines et économiques, accompagner les évolutions des paysages vivants.

Le parc naturel est un territoire à découvrir : accueillir le tourisme, les loisirs, aménager le territoire pour le rendre plus lisible, plus compréhensible, mettre les éléments en relation et en réseaux cohérents.

3. Sensibiliser et responsabiliser

Apprendre à connaître le territoire : pédagogie du paysage, en ce compris sa dimension historique.

Apprendre à agir au quotidien, se responsabiliser, participer : le paysage est un lieu identitaire, une image fédératrice qu'il faut communiquer.

Une logique de développement durable

Les objectifs du parc naturel et de l'étude paysagère s'inscrivent également dans la perspective du développement durable.

- Du point de vue économique, le paysage est vu comme le support du développement territorial, plus spécialement pour l'agriculture et l'activité extractive mais aussi pour les retombées du développement touristique que cette reconnaissance et cette image spécifique peuvent amener ;
- Du point de vue environnemental, le paysage est considéré comme support à la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie ;
- Du point de vue social et culturel, le paysage est perçu comme support d'identité locale et culturelle, et de participation et de sensibilisation citoyenne.

Une logique participative

L'élaboration d'une charte paysage s'effectue entre autres sur la base d'une démarche participative. Dès ce stade du diagnostic descriptif, il sera indispensable de confronter l'analyse aux personnes de terrain : une présentation sera réalisée à l'attention des citoyens « avertis » que constituent le public des commissions d'aménagement du territoire (CCATM) et de développement rural (CLDR), ainsi que des conseillers communaux. Ensuite, lors des étapes ultérieures, un questionnaire toute-boîtes permettra à la population concernée d'être informée et de réagir.

Une charte paysagère établie en parallèle au nouveau plan de gestion

Fin 2015, le Parc naturel vient de se doter d'un nouveau plan de gestion pour les 10 prochaines années. Ce plan précise les objectifs et les principales actions selon trois axes majeurs :

1. La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, en particulier :
 - la structure écologique principale,
 - les vergers, haies et arbres têtards (les ligneux champêtres),
 - la biodiversité en milieu agricole,

- les bords de voies de communications et chemins creux...
- 2. Le paysage et l'aménagement du territoire, notamment :
 - l'aménagement du territoire, le patrimoine rural et les paysages,
 - l'énergie,
 - la mobilité...
- 3. Le développement rural et économique, entre autres :
 - le tourisme,
 - l'agriculture et les produits locaux,
 - la sylviculture et la gestion forestière...

Le Parc naturel met aussi l'accent dans son plan de gestion sur des axes transversaux, tels que la communication, l'information et la sensibilisation du public et des acteurs, l'innovation et l'expérimentation, la coopération, les partenariats et les échanges.

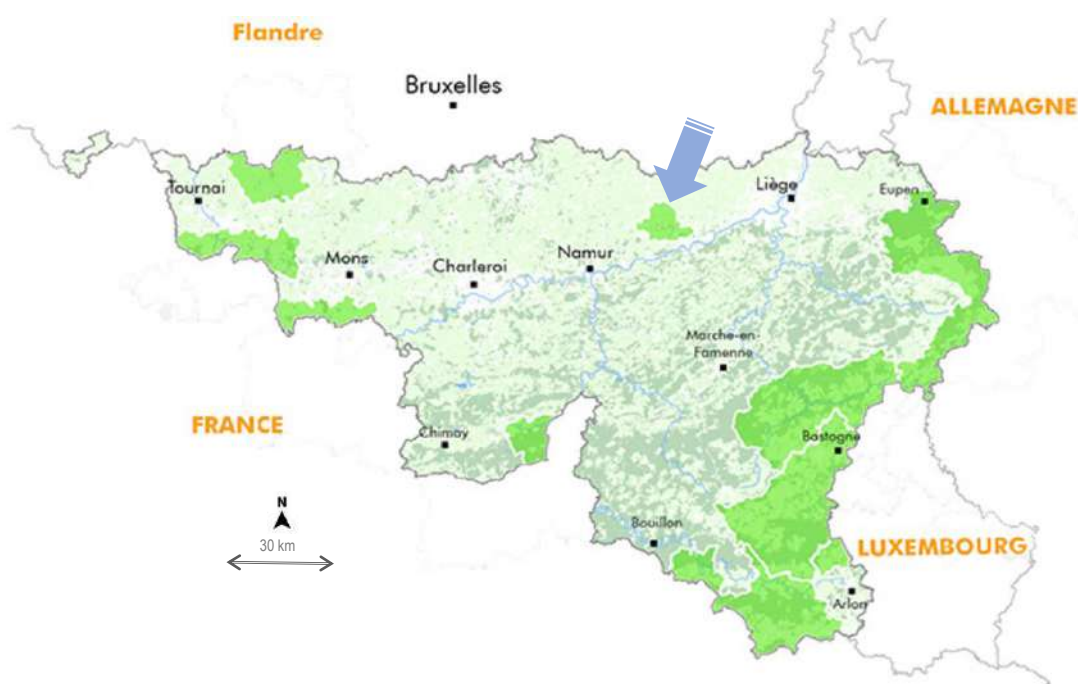
L'établissement de la charte paysagère est l'une des actions phares du thème aménagement du territoire et paysage. Elle est réalisée en s'intégrant avec ce document et tenant compte des actions prioritaires menées dans les prochaines années.

1. DESCRIPTION GENERALE

Ce cadre général permet une première approche du contexte général du Parc naturel. Il s'inspire du diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du Plan de Gestion 2015-2025 dont il reprend des extraits, paragraphes figurant entre guillemets et en *italique*.

Localisation et accessibilité

« Situé au centre de la Belgique, le Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (PNBM) est un des dix parcs naturels de Wallonie (RW). Il se trouve entre Liège et Namur [ndlr : voire Bruxelles], au centre du triangle formé par Hannut, Andenne et Huy, en Hesbaye méridionale. »

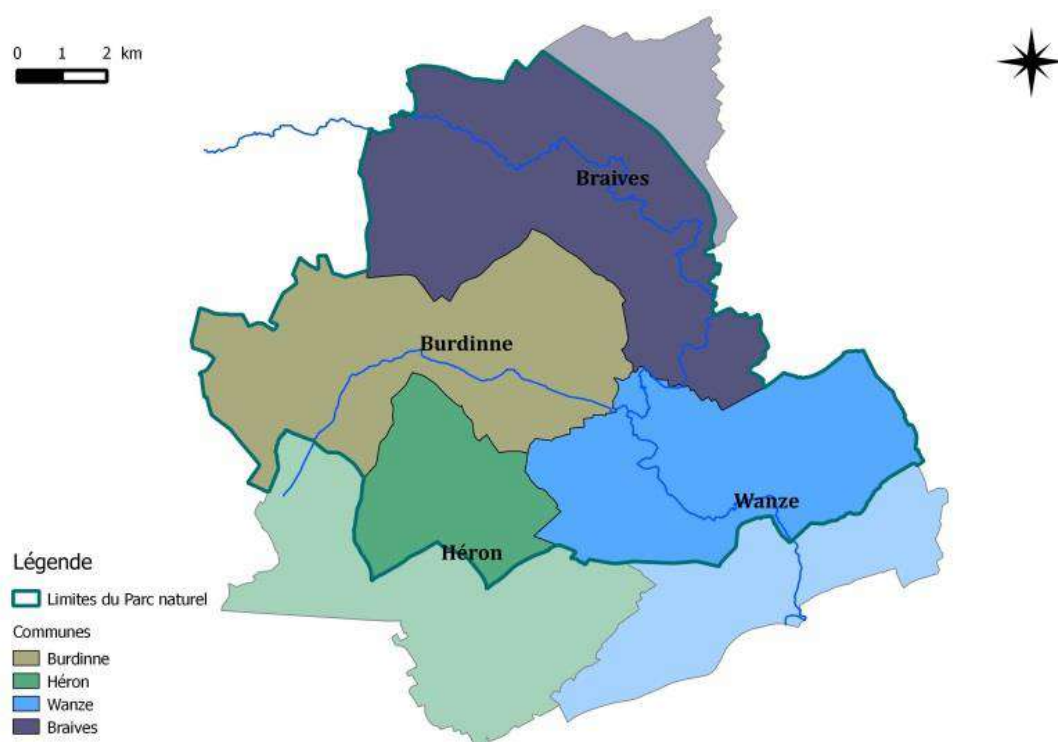


Carte 1 : Les parcs naturels en Wallonie (en vert), localisation du Parc naturel Burdinale-Mehaigne – source FPNW

« Le parc naturel s'étend sur les communes de BRAIVES, BURDINNE, HERON et WANZE. Le territoire de BURDINNE (villages de Burdinne, Hannêche, Lamontzée, Marneffe et Oteppe (dont Vissoul)) est situé entièrement dans le parc naturel. A BRAIVES, les anciennes communes de Avennes, Braives (et son hameau Brivioulle), Ciple, Fallais, Fumal, Latinne et Ville-en-Hesbaye font partie du parc naturel, Tourinne est le seul village qui n'y est pas inclus. Pour HERON, seules les anciennes communes de Héron et de Lavoir en font partie. Enfin, pour WANZE, les anciennes communes d'Antheit, de Longpré (hameau de Wanze), de Huccorgne, de Moha, de Vinalmont et de Wanzoul (hameau de Vinalmont) sont dans le parc naturel. Celui-ci comprend donc un total de 22 villages et hameaux. »

Selon le diagnostic du plan de gestion 2015-2025, le parc naturel a une superficie de 10.880 ha et comptait près de 16.000 habitants en 2010.

Les RN64, 69, 80 et 643 encadrent le territoire du parc naturel et en délimitent plus ou moins le périmètre, tandis que la RN652 le traverse de part en part en longeant la vallée de la Burdinale. L'autoroute E42 traverse la partie sud du territoire. Quatre de ses échangeurs permettent d'accéder rapidement au territoire du parc naturel : les sorties de Hingeon (croisement avec la RN80), Andenne (croisement avec la RN92), Huy Héron (croisement avec la RN643) et Hannut – Huy-Couthuin (croisement avec la RN64). L'accessibilité routière au parc est donc très bonne ; par contre, la desserte ferroviaire est à présent inexistante – à l'exception d'une section de chemin de fer reliant les carrières de Huccorgne au réseau ferré.



Carte 2 : Territoire du parc naturel par rapport aux limites communales, Carte plan de gestion, 2015

Les rivières dont il tient son nom, la Burdinale et la Meuse, sillonnent le territoire en donnant naissance à deux vallées très diversifiées du point de vue géographique, longeant d'intéressants paysages et de beaux villages bien conservés. Le parc naturel a effectivement la chance d'être le point de rencontre entre le plateau de Hesbaye et les bords de Meuse. Cette particularité offre des écosystèmes forestiers de milieux humides et des prairies de fonds de vallées d'une part, et les vastes étendues agricoles de Hesbaye d'autre part.

C'est un territoire de limites, de frontières (géographiques, agro-géographiques, historiques), un point de rencontre de diverses influences qui en font sa richesse et sa diversité.

Contexte humain et socio-économique

Au 1^{er} janvier 2015, les quatre communes faisant partie du parc naturel totalisaient une population de près de 28.000 habitants (27.946).

Le territoire du parc naturel connaît un accroissement démographique très important depuis une vingtaine d'années : en 2010 (derniers chiffres disponibles à l'échelle du parc naturel), on comptait quelque 16.000 habitants, soit un accroissement de 46% par rapport à 1991 ! Si on considère l'entièreté des quatre communes qui font partie du parc naturel, l'accroissement est plus mesuré mais il est quand même de l'ordre de 20%.

Cette croissance est surtout liée à des migrations internes (à la Belgique), mais l'arrivée de nouveaux résidents constitués de jeunes ménages et de jeunes familles a également inversé le solde naturel qui est devenu nettement positif au cours des dernières années.

Le taux d'activité est important dans les communes du parc naturel et le taux de chômage est faible. Mais la très grande majorité des actifs travaillent à l'extérieur de leur commune et sont donc des migrants alternants qui se rendent sur leur lieu de travail en voiture. Les principaux pôles d'emploi sont Bruxelles, Liège, Namur, Huy et Andenne, l'importance relative de chaque pôle variant d'une commune à l'autre. Les emplois locaux, peu nombreux, relèvent essentiellement de l'administration publique. L'emploi local dans les carrières de Moha et Vinalmont peut être estimé à une centaine d'unités.

Le prix de l'immobilier est élevé, qu'il s'agisse des maisons ou des terrains à bâtir. Il a augmenté plus vite que la moyenne ces dernières années et dépasse à présent la moyenne wallonne.

On observe aussi une augmentation du revenu moyen par habitant qui est devenu sensiblement supérieur à la moyenne wallonne en 2011 alors qu'il était plutôt inférieur en 2000. Ceci est dû à une augmentation du nombre de revenus élevés en lien avec l'arrivée d'une population relativement aisée.

Contexte physique

Relief, morphologie et pentes

« D'une altitude moyenne de plus de 100 mètres, la Hesbaye appartient à la partie des bas plateaux de la Moyenne Belgique. La ligne de partage entre les eaux du bassin de l'Escaut et celui de la Meuse coupe la région suivant une direction sud-ouest-nord-est. Sur sa partie méridionale se trouvent les altitudes les plus élevées qui peuvent approcher les 200 mètres. De ces points hauts naissent les trois bassins hydrographiques qui la drainent dont celui de la Meuse.

Le relief est celui d'un vaste plateau légèrement ondulé et faiblement incliné vers le nord. Sur le plateau, les pentes n'excèdent pas 5 %.

Dans les vallées, les versants de la Meuse et de ses affluents peuvent atteindre et dépasser les 10 % en amont de Latinne. En aval, ils arrivent à des valeurs supérieures à 20 %. Les versants des rives droites sont en pente plus douce que les versants des rives gauches. »

Les extraits cartographiques suivants proviennent du site de cartographie en ligne WalOnMap¹. La carte 3 superpose le modèle numérique de terrain réalisé en 2013-2014 avec effet d'ombrage du relief (Hillshade) à un fond orthophotoplan. Cette image illustre clairement le texte ci-dessus et montre bien les différents contrastes de topographie du territoire.

.

¹ <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap/>



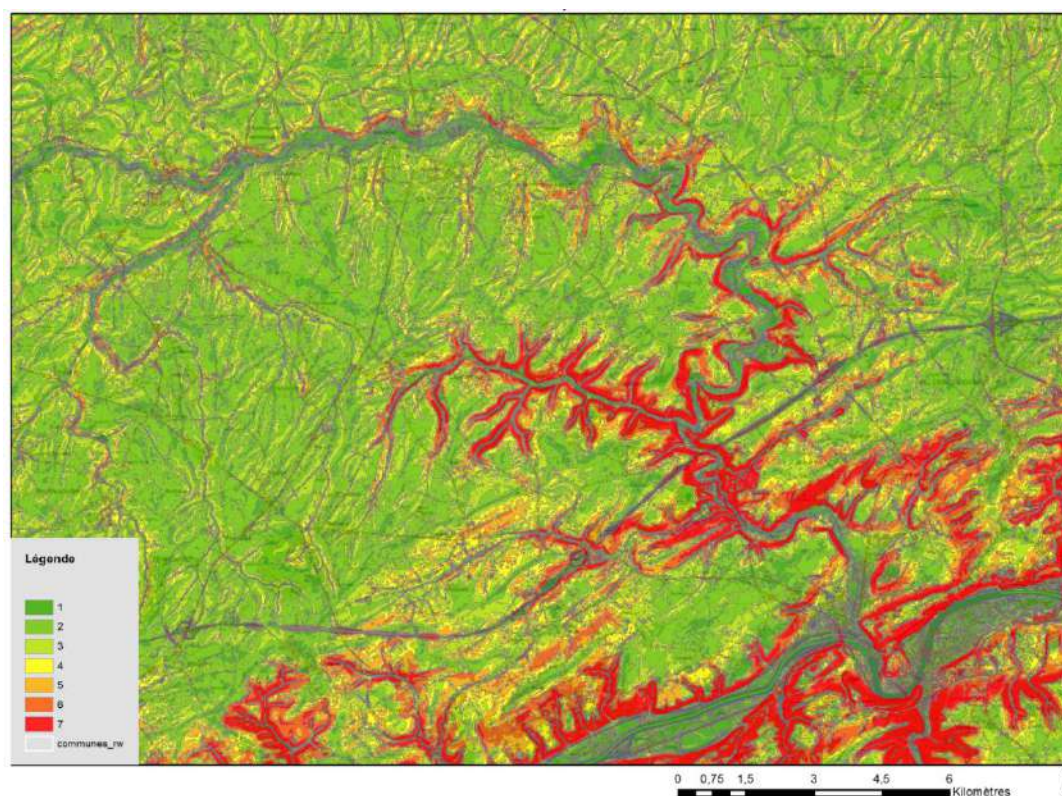
Carte 3 : relief (effet Hillshade) et occupation du sol (orthophotoplan) sur le territoire du Parc naturel (WalOnMap)

La carte 4 ci-après représente uniquement le relief et l'altitude et montre bien la structure générale du territoire du parc naturel.



Carte 4 : relief et altitude du territoire du Parc (source : WalOnMap)

La carte 5 représente les classes de pentes. On voit nettement se dessiner les versants abrupts de la Burdinale et de ses affluents, de la Meuse en aval de Fallais, ainsi que des bordures de la Meuse. Le contraste est très net entre ces versants et ceux de la Meuse dans sa partie amont aux pentes faibles, ainsi que le plateau agricole au relief peu marqué.



Carte 5 : classes de pente (source : CREAT sur base des données GIS du MNT)

Une coupe topographique Nord-Sud, depuis la Hesbaye jusqu'aux portes du Condroz, permet de bien mettre en évidence la transition du plateau de Hesbaye vers la Meuse et la différence topographique très nette entre les vallées de la Meuse (peu encaissée dans sa partie amont) et de la Burdinale.

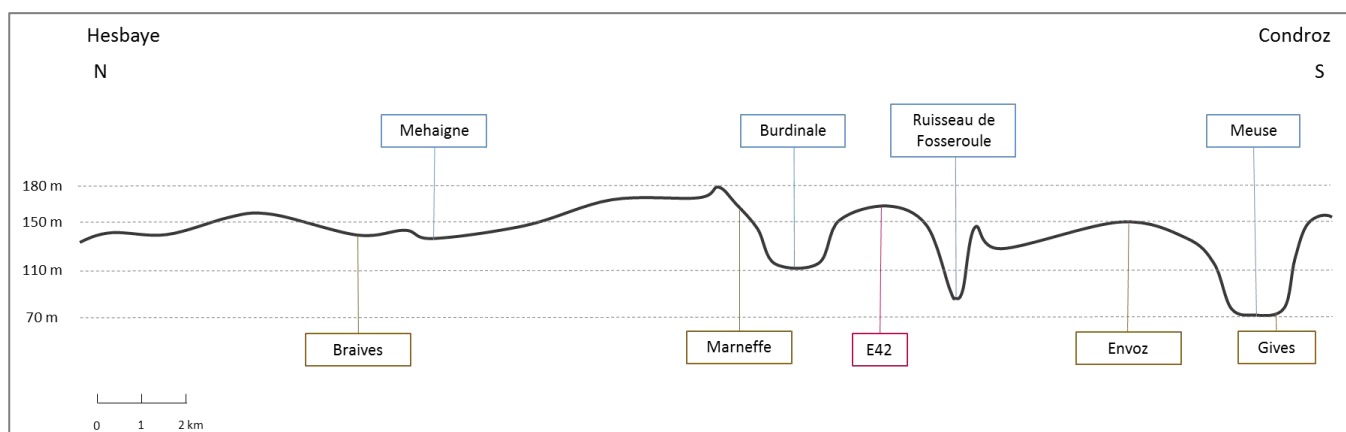
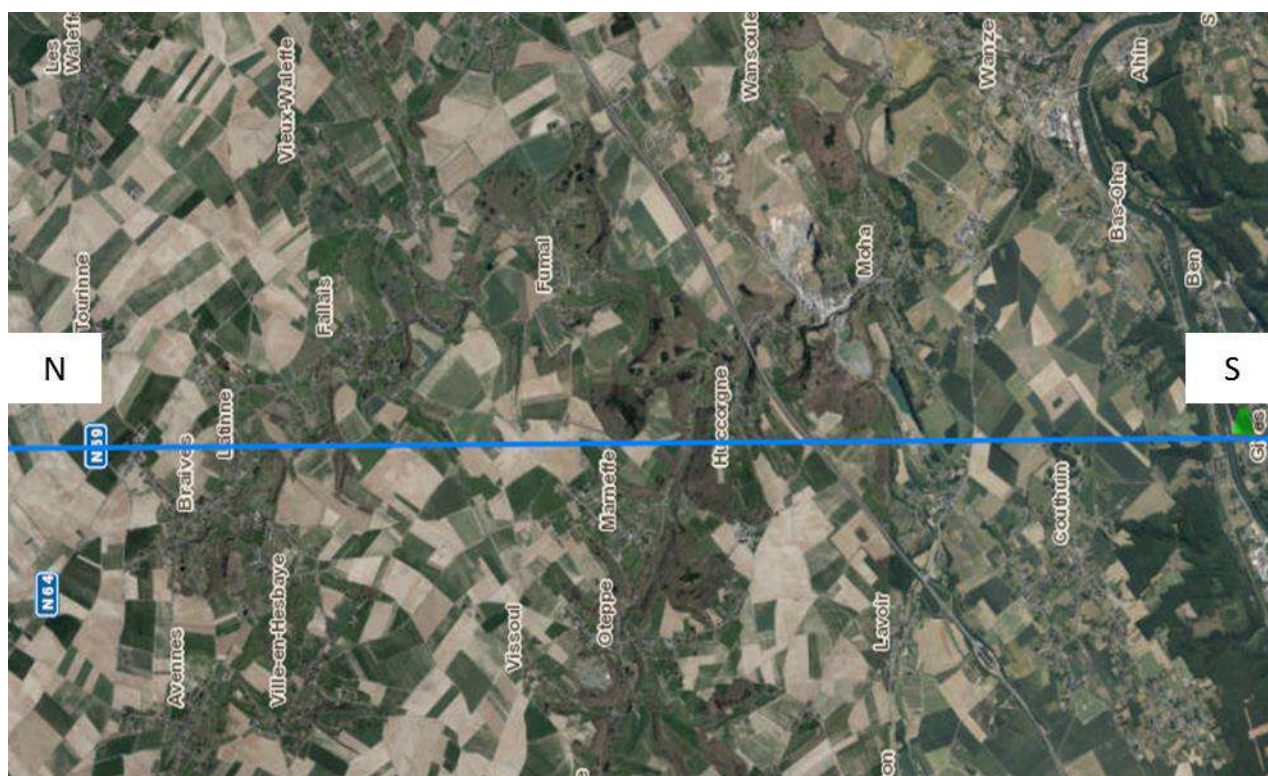


Figure 1 : coupe topographique Nord-Sud à travers le territoire du Parc (source : Creat, sur base d'un transect produit sur Google Earth)

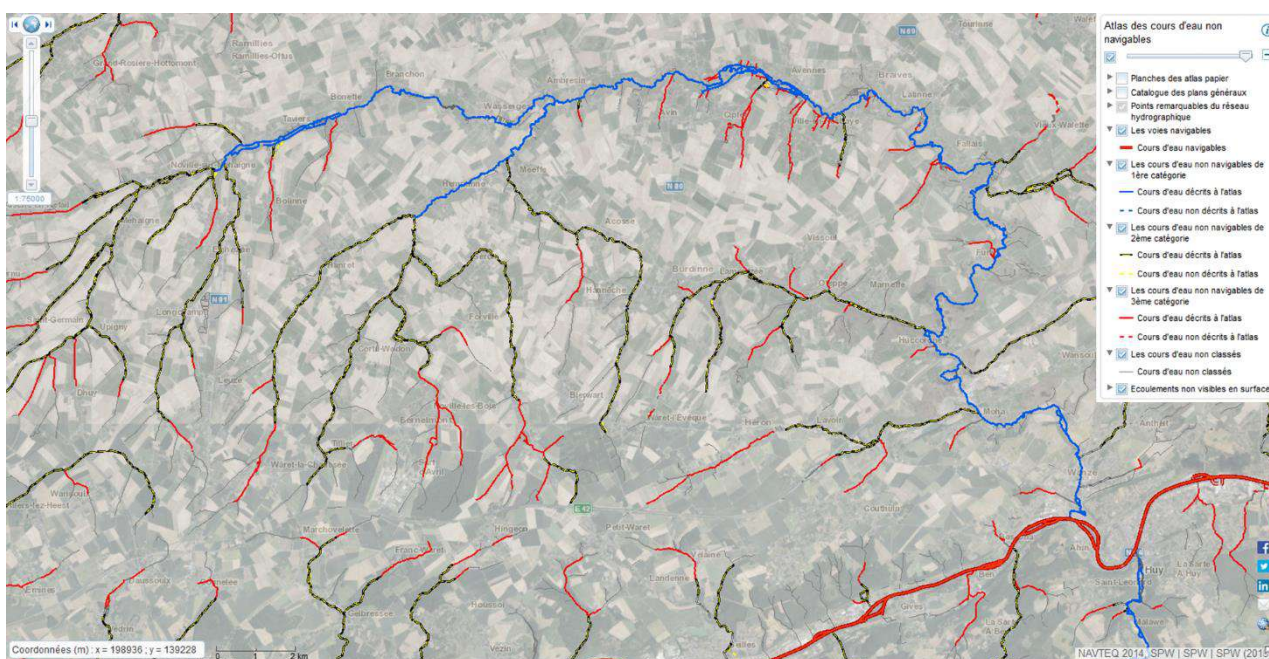
Hydrographie

« Le territoire du parc naturel se trouve en Hesbaye sèche. Le chevelu hydrographique y présente une densité très faible. Toutefois, dans sa partie centrale, le plateau est fortement entaillé par la Meuse et ses affluents.

La Meuse, qui prend sa source au Nord de Namur, s'écoule d'abord vers le nord-est. Elle infléchit ensuite sa direction vers l'est de façon à couler ouest-est, puis vers le sud pour rejoindre la Meuse. La rivière qui coule dans des substrats variés se caractérise par une partie amont peu encaissée dans la craie et dessinant de larges méandres et

une partie aval fort encaissée dans le schiste et dessinant des méandres beaucoup plus serrés. La plaine alluviale est généralement très large, sauf à l'aval dans la traversée des calcaires où la rivière décrit souvent un grand nombre de petits méandres libres. »

La carte qui suit illustre ce réseau hydrographique en précisant la catégorie des cours d'eau : navigables (gestionnaire : Wallonie DGO2), non navigables de première catégorie (gestionnaire : Wallonie DGO3), de deuxième catégorie (gestionnaire : Province de Liège), de troisième catégorie (gestionnaires : communes) et cours d'eau non classés (gestionnaires : riverains). L'orientation sud-ouest – nord-est d'une grande partie des affluents de la Meuse apparaît clairement sur cet extrait.



Carte 6 : réseau hydrographique et catégorie des cours d'eau (source : WalOnMap)

En cas de fortes pluies, ces cours d'eau peuvent déborder dans leur lit majeur. La carte 6 illustre les aléas d'inondation par débordement des cours d'eau et par ruissellement. Hormis le fond de la vallée de la Meuse, les secteurs d'aléa d'inondation élevé sont peu nombreux et couvrent des surfaces assez faibles. C'est surtout le fond de la vallée de la Meuse qui est concerné, principalement là où la plaine alluviale est la plus large, soit entre Fallais et Ambresin.



Carte 7 : Aléa d'inondation par débordement des cours d'eau et par ruissellement (source : WalOnMap)

Géologie et lithologie

« Suite à l'encaissement important de la Meuse (+/- 100 m), le bassin versant présente la particularité d'avoir une importante diversité dans l'âge de ses roches.

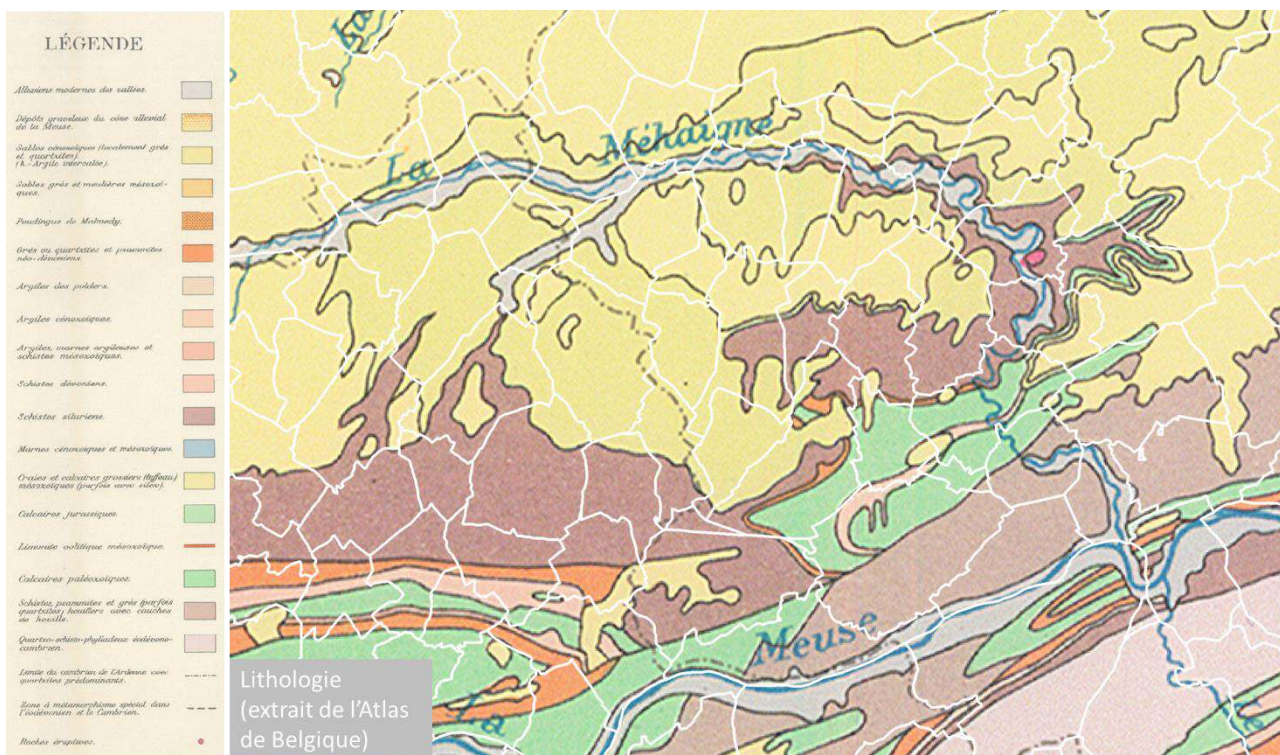
Un socle primaire, représenté par deux entités importantes, le substratum silurien de l'anticlinal du Brabant au nord de Huccorgne constitué essentiellement de schistes et de phyllades, et au sud, reposant en discordance, le parautochtone brabançon (synclinal de Namur) constitué de psammites, de grès, de calcaires et dolomies des Dévonien moyen et supérieur, du Carbonifère et du Houiller.

Pendant l'ère secondaire (Crétacé supérieur), ces formations ont été recouvertes indifféremment par des craies, des marnes, des sables glauconifères et des argiles. Ils apparaissent dans le flanc des vallées dès Fallais [voire Avennes] et Fumal.

Au tertiaire (Oligocène et Miocène), des sables fins micacés ont été déposés au sud-est du parc naturel, des dépôts témoins subsistent, entre les lieux dits « La Sauvenière » et « au Roua ».

Au quaternaire, les limons nivéo-éoliens, datant de la glaciation würmienne, ont finalement recouvert toutes les formations antérieures. L'épaisseur de cette couverture se situe entre 5 et 10 m sur les plateaux et les pentes douces. Suite à l'érosion durant la période postglaciaire, cette couche s'est amincie pour disparaître quasi complètement sur les pentes plus raides bordant les Vallées de la Burdinale, de la Meuse et du ruisseau de Fosserouële. »

La carte suivante est extraite de l'Atlas de Belgique. Elle représente la lithologie, soit la composition des roches qui affleurent sur le territoire et peuvent dès lors facilement être exploitées, notamment comme matériau de construction. Les limites des anciennes communes sont également reportées sur cette carte pour en faciliter l'interprétation.



Carte 8 : lithologie (source : Atlas de Belgique)

La carte montre bien la diversité des matériaux de surface : argile des alluvions, sable et grès du Tertiaire, craies du Secondaire, calcaires et schistes du Primaire, roches éruptives... Cette grande diversité se traduit dans la variété des matériaux de construction utilisés dans le bâti rural.

Pédologie

« Le territoire du parc naturel se trouve essentiellement en Hesbaye sèche. Les différents types de sol se sont développés principalement sur la couverture lœssique. Ce sont presque toujours des limons.

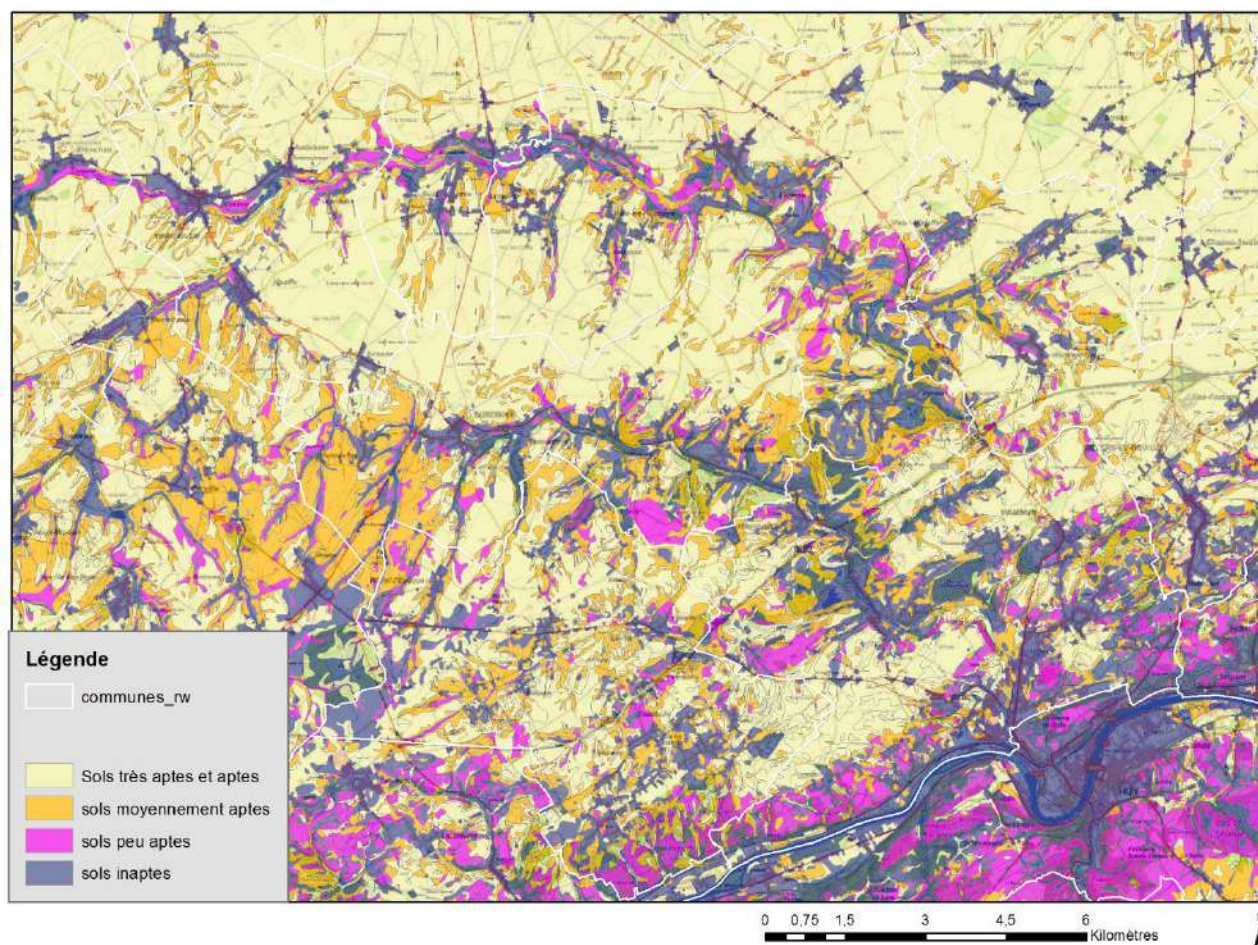
Les plateaux au nord de la Burdinale et à l'ouest de la Mehaigne sont formés de sols limoneux et, dans les dépressions, le colluvionnement les a sensiblement remobilisés. Ceux situés au sud de la Burdinale forment un mélange plus complexe de sols limoneux et de sols limoneux faiblement à modérément gleyfiés. Quelques zones, correspondantes vraisemblablement aux anciennes terrasses [ndlr : de Meuse ou de Mehaigne], ont des sols limoneux plus lourds en profondeur, fortement gleyfiés.

Au nord de Huccorgne, les versants de la Burdinale et de la Mehaigne et de leurs affluents sont surtout formés de sols limono-caillouteux à charge schisteuse tandis qu'au sud de la localité, les sols limono-caillouteux, vu le changement de substratum, sont à charge calcaireuse.

Les fonds des vallées (plaines alluviales) de la Burdinale et de la Mehaigne sont limoneux, souvent fortement gleyfiés. »

La carte 9 représente l'aptitude de ces sols pour la culture.

Aptitude des sols pour l'agriculture

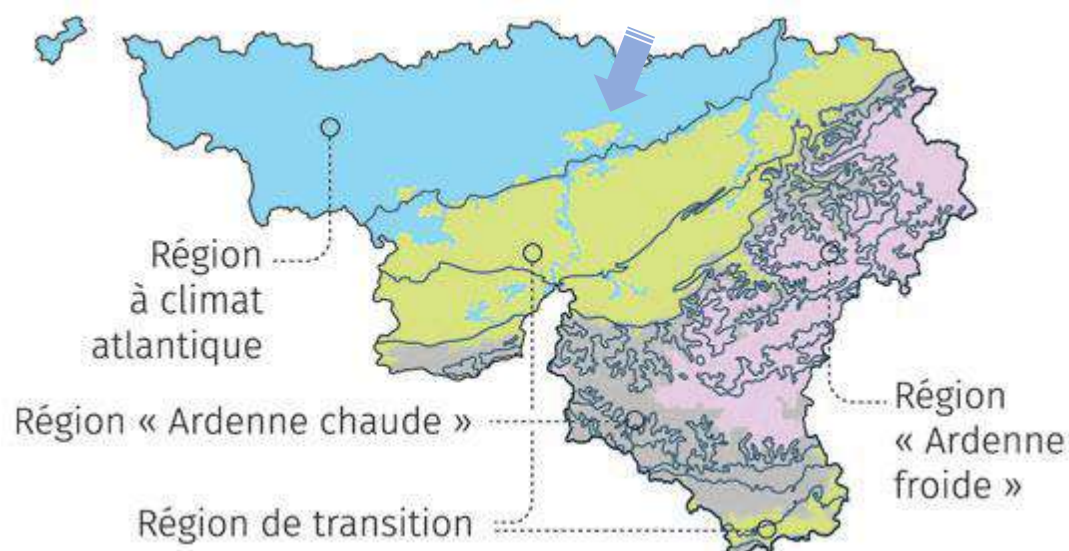


Carte 9 : aptitude des sols pour l'agriculture (source : CREAT sur base de la cartographie numérique des sols de Wallonie)

Vers le nord, les sols très aptes couvrent pratiquement tout l'espace non bâti. Les entailles des vallées avec leurs fortes pentes et leurs thalwegs inondables se distinguent très nettement. Au sud de la Burdinale, les terres très aptes se raréfient et deviennent plus fragmentées, à la fois en raison du relief et du sous-sol moins favorables. Vers Héron, le drainage est moins favorable et on voit se développer des sols moyennement aptes.

Climat

Le territoire du Parc naturel se trouve à la limite de la région à climat atlantique (à l'ouest) et de la région de transition au climat légèrement plus continental (à l'est). Ce territoire s'identifie souvent comme un « espace de transition » qui est une de ses grandes caractéristiques. On voit donc que c'est également le cas en termes de climat.



Carte 10 : .Carte climatique synthétique sur fond des régions naturelles de Wallonie²

Contexte naturel

Le parc naturel a réalisé un travail important d'inventaire des sites d'intérêt naturel : une cartographie détaillée de la structure écologique principale (SEP) a été effectuée, ainsi qu'un recensement des éléments patrimoniaux tels que vergers, alignements de saules, chemins creux... Le document comporte un relevé détaillé des zones, de la faune et de la flore. Ce diagnostic du territoire rédigé dans le cadre du Plan de gestion 2015-2025 donne de nombreux détails sur les sites et milieux recensés.

Contrastant avec la moins grande diversité écologique des plateaux agricoles, la richesse et la diversité des milieux naturels dans les deux vallées principales et leurs vallons affluents a été une des raisons de la création du parc naturel. Ce contraste s'observe également à l'échelle du parc naturel, même si les plateaux d'interfluve sont relativement étroits.

² Extrait de « La carte bioclimatique de Wallonie : un nouveau découpage écologique du territoire pour le choix des essences forestières », Collectif UCL, ULg, IRM, Forêt-Nature n° 135, 2015, pp. 47 à 59

2. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES

1. INTRODUCTION

La Convention européenne du paysage (20/10/2000) indique que le « paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». L'objectif du présent chapitre est de décrire les éléments écologiques et de déterminer leur impact paysager sur le territoire du Parc naturel. D'une part, les éléments écologiques dominent certains paysages ce qui tend à les rendre attractifs. D'autre part, d'autres paysages sont plutôt pauvres en éléments écologiques. Le programme d'action de la charte paysagère visera entre autres à les préserver et à les développer.

La nature du substrat, l'hydrologie, le relief et le climat (échelles micro et macro) influencent le développement des éléments naturels et forment des biotopes différents. Un biotope est un ensemble caractérisé par des conditions climatiques et physico-chimiques particulières et uniformes qui permettent l'épanouissement d'une flore et d'une faune spécifiques (la biocénose) et avec lesquelles il constitue un écosystème. Les haies, les eaux stagnantes, les pelouses calcaires ou les fourrés tempérés sont des exemples de biotopes que l'on trouve au sein du Parc naturel Burdinale Mehaigne.

Ces dernières années, l'équipe du Parc a inventorié les milieux écologiques (biotopes) afin d'établir la Structure Ecologique Principale (SEP). La SEP permet de caractériser le territoire en fonction des enjeux biologiques (faune flore, biotope). La détermination des biotopes a tenu compte de deux approches :

1. une détermination sur la base d'inventaires botaniques, de couches de recoupement accessibles sur les sites de la Région wallonne et de différents organismes publics ;
2. une détermination sur la base de vérifications sur le terrain des milieux inventoriés par le DEMNA lors des caractérisations des biotopes sur les deux sites Natura 2000 du territoire.

Il en est ressorti que le territoire comprend une série de milieux (habitats) Natura 2000 dont une grande partie se situe hors zones Natura 2000¹. Leurs enjeux biologiques sont reconnus à l'échelle européenne vu qu'ils sont sous statut de protection européen (exemples : Cours d'eau à végétation aquatique (3260), mégaphorbiaie et autres milieux similaires (6430), etc.).

Ce travail de détermination a confirmé que le territoire du Parc naturel possède des milieux qui sont bien représentatifs du territoire à l'échelle locale. Ces mêmes milieux ont aussi une réelle importance à l'échelle globale du territoire tant au niveau biologique (zone centrale) que paysager, comme par exemple la chênaie charmaie acidophile, la chênaie charmaie neutrophile, le verger de haute-tiges pâturés.

Ensuite, d'autres biotopes ont été identifiés pour leur intérêt à créer des liaisons au sein du réseau écologique.

Enfin, rappelons que la SEP se compose de plusieurs zones :

- des zones centrales : ce sont des zones à enjeux biologiques majeurs, des réservoirs de biodiversité. En fonction de leur statut de protection et de leur état biologique, ces zones seront classées en zone centrale caractéristique (le milieu est dans un bon état biologique) ou en zones centrales restaurables (le milieu est dégradé). Citons pour exemple l'aulnaie frênaie alluviale à Gagée jaune qui est un habitat Natura 2000 caractéristique pas ou peu dégradé, sauf lorsqu'elle est remplacée par une peupleraie. L'aulnaie frênaie alluviale devient donc une zone centrale restaurable vu que le milieu d'origine est dégradé (dans ce cas-ci il a disparu) ;
- des zones de développement, où l'activité humaine est conciliable avec un maintien de la biodiversité ;
- des zones de liaison : elles correspondent au maillage écologique (voir point 3 du présent chapitre) dont

¹ Un habitat est un milieu occasionnel nécessaire à la survie d'une espèce. Rappelons qu'un habitat dit Natura 2000 est un milieu qui correspond à l'un des habitats ciblés par le réseau Natura 2000, peu importe sa situation géographique.

le but est d'établir des connexions pour permettre aux espèces de circuler d'un site à l'autre.

Des cartes de la SEP ainsi que des liaisons écologiques se trouvent en annexe 1 et 2.

Ce chapitre décrit les biotopes identifiés dans la Structure Ecologique Principale (SEP) du Parc naturel selon la typologie WalEUNIS. Chacun de ces biotopes est examiné sous l'angle de l'écologie et du paysage. Ensuite, nous mettons en évidence les biotopes qui font partie du maillage écologique et qui peuvent jouer un rôle structurant dans les paysages du Parc naturel. Enfin, les outils de protection du patrimoine naturel sur le territoire du Parc naturel clotent ce chapitre.

2. BIOTOPES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

La structure de cette partie s'inspire de la typologie WalEUNIS. Celle-ci découle de l'adaptation de la typologie européenne EUNIS (EUropean Nature Information System) qui décrit « l'ensemble des biotopes terrestres et marins européens. Cette classification des milieux harmonise la description des données et des milieux naturels, semi-naturels ou artificiels ».² La typologie WalEUNIS est utilisée pour les sites Natura 2000 et pour la classification des milieux de la SEP du Parc naturel.

Le code Natura 2000 est donné quand le milieu est un biotope ciblé par le réseau Natura 2000.

Certains milieux jouent un rôle plus important que d'autres dans la structuration du paysage. Nous mettons en évidence l'impact paysager de ces quelques milieux.

2.1. LES EAUX DE SURFACE

Les eaux courantes (C2) cartographie voir annexe 3

Le parc naturel est découpé en trois vallées façonnées par la Mehaigne, la Burdinale et la Fosseuroule. Ces trois rivières ont entamé le plateau limoneux et engendré le relief paysager que nous voyons aujourd'hui, parfois très encaissé. Les lits de ces rivières ont conservé un aspect naturel marqué par de nombreux méandres et des substrats variés.



Photo 1 : La Mehaigne à Moxhe, S. Vander Linden, 29/08/2018

La Mehaigne possède une forte personnalité. Contrairement à ce qui est généralement observé, son cours amont, jusque Fumal, présente une faible pente, propice au développement des espèces piscicoles d'eaux lentes, les Cyprinidés, au contraire de son cours aval qui présente quant-à lui un débit et une pente plus forts, propices au développement de poissons d'eaux vives, comme l'Ombre. Les paysages de la vallée en sont directement influencés : un paysage peu creusé, avec des vallées proches des grands fleuves, pour la partie en amont de Fallais. Un paysage plus accentué, une vallée plus encaissée pour la partie aval, jusqu'à Wanze où la rivière, en abordant sa confluence avec la Meuse,

retrouve un fond de vallée plus large. La Mehaigne est un cours d'eau à végétation aquatique (habitat Natura 2000 n°3260), bien que les activités humaines causent l'enrichissement de ses eaux (phénomène d'eutrophisation) se traduisant par un appauvrissement de son cortège floristique dominé par des espèces tolérantes aux eaux enrichies (Potamot pectiné, Potamot crépu, Rubanier d'eau, et plus rarement la rare et protégée Sagittaire à feuille en flèche). Depuis l'intensification des inventaires de la faune et de la flore sur la rivière, des populations de plantes exotiques envahissantes dont l'aire d'origine est pour la plupart l'Amérique du nord, ont été mises en évidence (Hydrocotyle fausse-renoncule, Elodée de Nuttall, Lagarosiphon, Solidage glabre). Ces plantes proviennent généralement d'étangs et de

² Dufrêne M. & Delescaille L.M., 2005 (Eds). La typologie WalEUNIS des biotopes wallons, version 1.0. <http://biodiversite.wallonie.be>.

jardins proches de la rivière. D'autres espèces invasives colonisent plus spécialement les berges (les renouées asiatiques, la Berce du Caucase et la Balsamine de l'Himalaya). Depuis 2012, le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents organise des chantiers de gestion pour contenir le caractère invasif de ces espèces.

La Burdinale, de plus petit gabarit, prend sa source à Waret-l'Évêque puis rejoint la Meuse à Huccorgne. Cette rivière est alimentée par de nombreux affluents tout au long de son tracé. Lorsqu'elle traverse le plateau agricole de Waret, le paysage de la vallée de la Burdinale est abord ouvert et le fond de vallée majoritairement occupé par des prairies très linéaires longeant son lit. Au delà d'une certaine distance avec le lit de la rivière, ces sont les vastes cultures qui occupent le paysage. Puis, à partir de Lamontzée, la vallée devient étroite, encaissée et principalement occupée par des boisements indigènes, des peupleraies ou des mégaphorbiaies.



La Fosseroule est la moins longue des trois rivières. Elle prend sa source sur le plateau agricole qui jouxte le Bois de Bierwart. A certains endroits, la Fosseroule est fort incisée ce qui a nécessité la consolidation des berges par enrochements, notamment à Longpré. Cette incision dans le relief peut aussi expliquer

Photo 2 : La Burdinale, T. Genty, 2016

l'absence de zones humides. Les prairies de part et d'autres de la Fosseroule, bien drainées par le ruisseau, sont donc exploitées par les agricultures. Dans sa traversée des carrières à Moha, son cours a été dévié et elle s'écoule désormais sur un substrat rocheux poreux donnant lieu ponctuellement à des pertes.

Outre ces trois rivières qui ont façonné les vallées (forme principale du relief), les nombreux ruisseaux qui alimentent ces rivières ont formé des vallons (forme secondaire du relief). Ceux-ci découpent les vallées et créent une variation dans le relief. La majorité des ruisseaux prennent leur source dans le plateau agricole ou dans les versants de ces vallées.

Informations métriques des rivières du PNBM :

Rivière	Longueur sur le territoire du PNBM (données du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents)
Mehaigne	35,78 km
Burdinale	14,30 km dont 2,3 km sous le nom de Ruisseau de Warêt (partie amont)
Fosseroule	11,51 km

Les eaux de surface, les rivières, sous l'angle du paysage :

Les rivières ont façonné le relief des vallées. Elles sont à l'origine de leur profil plus ou moins encaissées selon le type de sous-sol, du caractère plus ou moins abruptes des versants et de la création des méandres qui sinuent dans les paysages de fond de vallée. Les espaces alluviaux, adjacents aux rivières et soumis à la fluctuation du niveau de l'eau; sont occupés par une végétation de taille variable. Ils déterminent la nature ouverte ou fermée, la luminosité, et la texture des paysages des vallées du Parc naturel.

Les eaux stagnantes : mares et étangs (C1)

Les étangs et mares naturels ou artificiels sont fréquents dans les vallées de la Mehaigne et de la Burdinale et en sont donc une spécificité paysagère. Bien que la plupart d'entre nous ne connaisse que ceux visibles, et souvent destinés à des objectifs récréatifs comme la pêche, il existe de nombreuses mares et étangs tournés vers d'autres objectifs récréatifs (agrément), ou environnementaux. Certaines mares sont bien entretenues alors que d'autres sont abandonnées. En revanche les mares agricoles qui autrefois servaient d'abreuvoir pour les animaux d'élevage ont quasiment toutes disparu, alors que de nombreuses sources partent du plateau agricole et des versants des vallées.

Il subsiste très peu de mares dans les paysages des plateaux agricoles. Pourtant celles-ci ont un intérêt majeur pour la biodiversité des plateaux. Elles aident à lutter contre les inondations et pourraient contribuer à l'irrigation des cultures. En effet, d'une part les plateaux agricoles sont des haltes migratoires pour diverses espèces ornithologiques (pluviers, cigognes, goélands, chevaliers, etc.) mais aussi et surtout des biotopes pour de nombreux oiseaux des plaines (Bruant proyer, busards, Alouette des champs, ...). Les points d'eau artificiels comme semi naturels permettraient d'augmenter l'accueil de ces espèces et leur fourniraient des habitats³. D'autre part les eaux de pluie ruissellent bien trop rapidement du plateau agricole vers les vallées au risque d'engendrer des inondations. L'aménagement de mares sur le plateau serait une solution pour y retenir l'eau de manière permanente et pour temporiser les phénomènes de sécheresse fort récurrents ces dernières années.

Les quelques sources partant des plateaux agricoles ou en limite de ceux-ci seraient des sites propices pour le creusement de mares, tout comme les vallées, dans les zones alluviales, inondables, qu'elles soient enherbées ou arborées. D'un point de vue paysager, l'aménagement de mares dans le plateau agricole ou sur les versants agricoles des vallées apporterait une diversité dans le paysage du maillage des grandes cultures.



Photo 4 : Mare forestière, vallée de la Burdinale, T. Genty, 2016



Photo 4 bis : Mare aménagée, E. Delbart, 2017

Les eaux stagnantes sous l'angle du paysage :

Bien que faisant partie des spécificités paysagères du PNBM, les eaux stagnantes sont très souvent camouflées. Nombre d'entre elles se situent en terrain privé ou dans des espaces peu accessibles.

³ Définition voir bas de page 17

2.2. LES MILIEUX ALLUVIAUX ET LES MILIEUX HUMIDES

La ripisylve, les boisements alluviaux, les fourrés et taillis alluviaux (G1.2, G1.1, F9.1, G1.C1)



Photo 5 : Fourrés et taillis alluviaux, L. Wibail, 2017

Ces milieux dominés par le ligneux de strate arborée et / ou arbustive sont aussi appelés ripisylve pour ceux longeant les lits des cours d'eau. Ils évoluent dans le fond des vallées, particulièrement dans la vallée de la Burdinale, ce qui lui donne un aspect très boisé, où l'on a du mal à percevoir le lit de la rivière. Ces milieux sont caractéristiques de l'ambiance forestière ressentie dans cette vallée, et à sa fermeture spatiale. Dans la vallée de la Mehaigne, ces milieux bordent la rivière mais de manière plus éparse. La Fosseroulle a en partie perdu ses boisements. Il n'en reste que des reliques à l'état de linéaires étroits.

Notons que pour la Burdinale, dont les sources sont situées à proximité des limites du Parc naturel, les premiers tronçons de la rivière ne

sont pas bordés de ripisylves. Ceci est en partie dû au fait que les premiers kilomètres de la rivière traversent des villages et qu'elle est enterrée dans une partie du village de Waret l'Évêque. Les ripisylves, ces cordons alluviaux boisés n'apparaissent pour la Burdinale qu'à hauteur de Hannêche – Burdinne.

Peu modifiées par l'Homme, les ripisylves sont dominées par l'Aulne glutineux, le Saule blanc, le Saule à oreillettes, le Saule marsault, le Frêne commun, la Viorne obier, etc. Exploités par l'Homme, les saules taillés en têtard et les peupliers exotiques viennent compléter les cordons (comme c'est le cas à Lavoir), voire les remplacent totalement (la Mehaigne au Vélupont). Dès lors il s'agit reliquats de cordons alluviaux.

En s'écartant des rives et des berges des rivières, on quitte la ripisylve pour entrer dans les boisements alluviaux. La vallée de la Burdinale entre Lamontzée et sa jonction avec la Mehaigne est l'exemple parfait pour illustrer ceci. Les boisements alluviaux sont en partie influencés par les niveaux de la rivière et de la nappe d'accompagnement⁴. Naturellement ils sont dominés par les mêmes espèces que le cordon alluvial boisé⁵. Mais si l'Homme se met à les valoriser, les peupliers exotiques les remplacent généralement. Dans certaines peupleraies, les gestionnaires gardent le sous-étage composé dans certains cas de stations très humides d'aulnes, de frênes, de divers saules, voire des espèces de mégaphorbiaies décrites dans le paragraphe suivant. Dans le cas contraire, en particulier lorsque ces peupleraies sont drainées par le biais de fossés à ciel ouvert, ces espèces cèdent la place à des espèces nitrophiles comme la Grande ortie.

Les mégaphorbiaies, les ourlets humides nitrophiles, les pâtures et prairies alluviales (E5.42, E5.43)

Les mégaphorbiaies et les ourlets nitrophiles, code Natura 2000 6430

Les mégaphorbiaies et les ourlets nitrophiles sont des formations végétales à hautes herbes comme la Reine des prés, la Salicaire, l'Iris des marais, l'Angélique sauvage, diverses laïches. Elles peuvent être alluviales, donc influencées par le cours d'eau, ou palustres c'est à dire influencées par le niveau de la nappe, par un sol capable de retenir l'eau sur de

⁴ Nappe ou partie de nappe souterraine en forte liaison hydraulique avec un cours d'eau permanent et dont l'exploitation peut avoir un effet préjudiciable sur le débit d'étiage du cours d'eau" adapté de actu-environnement.com

⁵ Cordon alluvial boisé : végétation de la berge influencée par le niveau du cours d'eau, qui suit le cours d'eau d'où l'appellation cordon.

longues périodes, par la présence de sources. Ces formations végétales accompagnent les ripisylves et favorisent l'identification des cours d'eau dans le paysage.



Photo 6 : Mégaphorbiaie "Vieux Bruxelles", Oteppe, T. Genty, 2016

Le long de la Meuhaigne en particulier autour de Braives, Latinne et Fallais, on trouve encore quelques mégaphorbiaies alluviales en bon état biologique. Le long de la Burdinale, ces milieux sont plus rares et ceux qui subsistent évoluent naturellement vers le boisement alluvial. On en trouve un bel exemple à Oteppe, juste à côté du parking de covoiturage de Burdinne, en face des étangs de l'Hirondelle. Dans la vallée de la Fosseroulle, les mégaphorbiaies sont inexistantes à notre connaissance. En revanche, ce sont les ourlets nitrophiles que l'on y observe. Ceci est peut-être lié au fait que le pâturage est important dans cette vallée, que le débit de la Fosseroulle

est nettement inférieur à celui des deux autres rivières et donc que le cours d'eau influence moins les milieux limitrophes, sans parler du fait que la Fosseroulle est très encaissée, entraînant naturellement un drainage des milieux voisins.

Les prairies et pâtures alluviales

Les vallées de la Meuhaigne et de la Fosseroulle entre Lavoir et Héron (Les Malheurs) présentent la particularité d'être occupées par des pâtures et prairies alluviales.

Les prairies et pâtures alluviales bordent souvent la ripisylve voire la rivière quand la ripisylve est absente. Ces milieux enherbés en permanence sont d'une grande importance biologique pour la rivière. Ils permettent de retenir les intrants issus des activités humaines, de retenir les terres d'érosion et de filtrer en partie les eaux avant qu'elles ne rejoignent la rivière. Ces milieux servent aussi de zone tampon lors des crues des cours d'eau. Leur implantation en bordure de la rivière permet de stocker les débordements du cours d'eau. Ces trois exemples démontrent leur importance et la nécessité de les conserver voire d'en recréer car de nos jours, encore trop souvent, prairies et pâtures alluviales sont labourées.

Les boisements et fourrés marécageux et les peupleraies en milieux humides non alluvial (F9.2, G1.4, G1.C1b)

Les milieux humides ne sont pas uniquement localisés le long des cours d'eau. On en retrouve là où les conditions permettent leur développement :

- sol pouvant retenir l'eau assez longtemps (sol argileux avec une nappe superficielle);
- présence de source;
- présence de nappe aquifère affleurante.

Il est complexe de différencier les boisements alluviaux des boisements marécageux dans les fonds de vallée car les conditions pédologiques sont parfois difficiles à évaluer.

Les boisements marécageux sont dominés par les mêmes espèces que les ripisylves et boisements alluviaux. C'est au niveau de la flore herbacée que l'on perçoit des différences. L'iris des marais, l'âche nodiflore, la bérulle dressée, la laîche des marais peuvent dominer le cortège herbacé, qui reste malgré tout éparé étant donné qu'il se développe à l'ombre des arbres.



Photo 7: Bois de ruissellet, Marneffe, T. Genty, 2016

Les pâtures et prairies humides (E3.41)

A l'inverse des prairies et pâtures alluviales, les prairies et pâtures humides sont influencées par la nappe aquifère, des sources, un sol retenant l'eau facilement, une position topographique en cuvette ... Elles sont nombreuses dans la vallée de la Mehaigne et aussi dans la portion amont de la vallée de la Burdinale ou le long de certains de ces affluents, en particulier, le Ry de Boingt. Elles caractérisent ces paysages de vallée ouverte. De manière générale, dans nos régions influencées par les cours d'eau, à l'instar des boisements alluviaux et marécageux, il n'est pas évident de différencier la prairie-pâturage alluviale de celle palustre, tant leur végétation sont proches. Une particularité des prairies alluviales que n'ont pas les prairies palustres, c'est le drainage de la prairie alluviale sur une zone parfois large de plusieurs mètres le long des berges du ruisseau. Ceci est dû au fait que les rivières sont dans la région assez fortement incisées. La végétation pourra varier en fonction du mode de gestion, la fauche laissera plus de place à des plantes comme le *Lychnis fleur de coucou*, l'*Achillée sternutatoire*, la *Pulicaire*. A l'inverse le pâturage aura tendance à les faire disparaître au profit de plantes comme la *Prêle des marais*, le *Jonc glauque* ou encore le *Jonc épars*.

Les changements climatiques impactent ces milieux influencés par les niveaux d'eau et souffrant de plus en plus des sécheresses.

Les milieux alluviaux sous l'angle du paysage :

Les milieux alluviaux boisés (y compris les fourrés et les taillis) sont à l'origine de cette ambiance forestière spécifique à la vallée de la Burdinale. Traverser cette vallée en suivant la rue de la Burdinale nous donne presque l'impression d'être en Ardenne. Ces bois camouflent fortement la vue sur la Burdinale, ce qui peut conduire à un délaissement de la rivière. D'un autre côté, ces boisements rendent les berges peu accessibles et les protègent mieux de toute action indésirée.

Dans un paysage ouvert tel que la partie amont de la Fosseroule, la ripisylve joue un rôle capitale dans le paysage. Elle habille les berges de volumes ce qui permet d'identifier le cours d'eau dans l'espace, tout comme certaines essences arborées. Les formations herbacées hautes telles que les mégaphorbiaies et les ourlets nitrophiles contribuent aussi à identifier les cours d'eau dans le paysage. Leur cortège floral printanier apporte une texture et des coloris qui favorisent une image "naturelle" des paysages.

D'un point de vue paysager les prairies et les pâtures alluviales et palustres constituent des espaces aérés et des continuités visuelles ouvertes dans le paysage des fonds de la vallée de la Mehaigne et du tronçon de la Fosseroule cité plus haut. Les paysages relatifs sont ouverts à semi-ouverts. Ces milieux alluviaux ouverts sont totalement absents dans la vallée de la Burdinale ce qui renforce son caractère fermé.

Enfin, les milieux alluviaux adoucissent la transition paysagère entre le plateau agricole et les eaux courantes des fonds de vallée, grâce à leurs volumes ligneux ou de hautes herbes qui jouent le rôle d'une zone tampon.

2.3. LES TERRITOIRES BOISÉS NON HUMIDES

Les boisements : la chênaie charmaie neutrophile à acidiline (G1.A1), la chênaie acidophile (G1.8)

Les boisements se situent sur les versants des vallées, quelle que soit l'orientation et bien souvent sur des topographies pentues et des sols peu fertiles. Ils créent du volume dans les paysages et cadrent les vues.

La vallée de la Fosseroule est très peu boisée, hormis le bois de Ferrière et à hauteur de sa jonction avec la Mehaigne. Les autres surfaces boisées sont des fourrés, des bosquets, où la strate arborée est peu haute. En revanche, les vallées de la Burdinale et de la Mehaigne sont beaucoup plus boisées.

Différence notable entre les deux vallées, la Burdinale évolue en grande partie sur des roches schisteuses. La Mehaigne, entre Avennes et Moha, évolue principalement sur des roches calcaires.



Les boisements feuillus les plus présents sont les chênaies charmaies, avec une nette différence, des faciès plus acidilines voire acidophiles pour les bois dans les pentes de la vallée de la Burdinale, en particulier ceux orientés au sud, comme dans le bois communal du Molu. Le chêne pédonculé prédomine, avec le charme, le merisier. Ce sont surtout les strates inférieures qui vont varier avec des espèces comme le Prunellier, le Chèvrefeuille des bois pour les arbustes et les Rhytidadelphus ou l'Orpin telephium (l'herbe à la coupure) pour les herbacées. Les chênaies charmaies dans la vallée de la Mehaigne sont dites neutroclines voire calcicoles pour certains bois (les bois calcicoles apparaissent à partir de Fumal). Le même chêne est présent ainsi que le charme, le frêne commun, le noisetier, le merisier. Les strates herbacée et arbustive sont composées de lamier jaune, aubépine monogyne, fusain, brachypode des bois et viorne obier.

Photo 8 : Chênaie neutrophile à acidiline, S. Leunen, 2017

Les bois et forêt de pente voire d'éboulis calcaires et les bois calcicoles (G1.4)

A l'inverse des précédents bois, ceux-ci sont très localisés et très fragmentés sur le territoire.

Les bois de pente et d'éboulis calcaires

Ces bois se caractérisent par une topographie forte avec des pentes raides, des éboulis dynamiques apparents ou des restes de cailloux masqués par différentes mousses mais rendant la circulation parfois dangereuse.

Ils sont fort présents dans la vallée de la Meuse et de l'Ourthe et absents des vallées de la Fosseroule et de la Burdinale. La vallée de la Mehaigne présente quelques bois de pente sur éboulis calcaires stabilisés depuis Fumal jusqu'au château de Moha. Cela correspond au tronçon de la rivière creusé dans le substrat calcaire. Quelques petits massifs sont facilement visibles, comme sur la face nord, nord-ouest de la Roche aux corneilles, ou derrière le château de Moha.

Ces bois sont majoritairement dominés par un mélange d'espèces ligneuses, comme le Tilleul à grandes feuilles, l'érable champêtre, le chêne pédonculé, le fusain d'Europe, le Cornouiller mâle, la viorne lantane, etc. Les conditions difficiles dans lesquelles poussent les ligneux impactent leur taille. En effet, les arbres de ces milieux ont souvent une hauteur inférieure à la normale. Parmi la végétation herbacée on rencontre quelques plantes peu communes, comme l'arabette des sables, le dompte-venin, la laîche digitée, mais surtout beaucoup de mousses.

Les bois calcaires

Les bois considérés ici, évoluent comme les précédents sur des roches calcaires. Mais ils n'ont pas cette caractéristique marquée par la pente. Dans le territoire des quatre communes, on les retrouve sur les hauteurs de Fumal vers le lieu-dit Mozon, à l'arrière du Rocher de la Marquise. Ils sont comme les précédents peu présents sur le territoire et surtout très fragmentés. Parmi les arbres qui les composent, on note le Frêne commun, le Chêne pédonculé, l'Erable sycomore, le Fusain d'Europe, la Viome lantane. A l'inverse des précédents, les conditions sont moins difficiles pour les végétaux, les arbres sont de plus grandes carrures. Parmi la végétation herbacée ces bois sont souvent tapis d'un cortège végétal nombreux avec la Primevère, la Laîche glauque, la Violette hérissée, l'Orchis de fusch, etc.



Photo 9 : Chênaie-frênaie calcicole au bois Moson, T. Genty, 2016

Les bois non humides (bois de pentes et bois calcaires) sous l'angle du paysage :

De manière générale, les boisements créent du volume et donne une texture aux paysages. Composé d'une majorité d'essences caduques, les coloris automnaux des boisements caducifoliés dynamisent les paysages.

Ces masses boisées participent à la scénographie du paysage en créant des ouvertures ou des fermetures visuelles, ou des resserrements. A l'échelle globale du paysage, ces boisements cadrent le champ visuel. Vu le caractère assez ouvert du paysage du plateau agricole, ces forêts présentes dans les vallées créent un réel contraste valorisant pour le territoire du Parc naturel.

Un oeil averti détectera les indices de la nature calcaire ou acide du sol, celle-ci étant moins perceptible à l'échelle macro des paysages. À l'échelle micro d'une forêt, les floraisons printanières égaient les paysages de sous-bois à cette époque de l'année.

Les boisements apportent de l'ombre et une sensation de fraîcheur. La lumière naturelle y est tamisée ce qui caractérise l'ambiance forestière ou de sous-bois. Ces ambiances varient aussi selon le couvert herbacé, lié au type de sous-sol (calcaire ou plutôt acide). Enfin, la silhouette et les ramifications remarquables des chênes apportent un certain prestige aux forêts dans lesquelles ils poussent.

Les boisements de résineux (G3.Fc)

L'intensification sylvicole conduit à produire des bois rapidement et d'une qualité assez passe-partout. Le choix des plantations tourné sur l'épicéas commun, le douglas est fréquent. Les débouchés en scierie sont nombreux. La présence de résineux induit une perte de biodiversité forte, de par une plantation forestière monospécifique et parfois de forte densité. Ceci mène à une absence de sous-étage par manque de lumière et à l'installation d'un humus épais qui se dégrade lentement (aiguilles). Avec l'ips typographe, un problème apparaît, le même que celui existant dans les peuplements monospécifiques : un ravageur arrive et les arbres sont atteints les uns après les autres.

Les boisements résineux sont présents sur tout le territoire boisé du Parc naturel.

Les boisements de résineux sous l'angle du paysage :

Leur caractère persistant, leur coloris vert foncé et leur implantation en "bloc" (parcelle de sylviculture) rendent leur identification aisée dans les paysages boisés et ce en toute saison. Ces forêts sont beaucoup plus sombres que les boisements caducs.

Les peupleraies en milieux non alluviaux et non humides

Rare sur le territoire du Parc naturel, il ne faut souligner de ce type d'habitat que l'alignement de peupliers sp. (sp. : espèce inconnue) entre Marneffe et Fumal dans l'entité paysagère du plateau agricole (photo ci-dessous).

Cet exemple concret permet d'illustrer une peupleraie non humide.



Photo 10 : Alignement de peuplier entre Marneffe et Fumal, P. Auriol, 2019

L'alignement de peuplier en milieu non alluvial et non humide, sous l'angle du paysage :

Sa présence structure l'espace et le paysage d'une manière remarquable. Cet alignement joue un rôle important de point de repère dans le territoire du Parc naturel car il se situe sur la ligne de rupture de pente entre le plateau agricole et le versant de la Mehaigne côté Fumal. De plus, il souligne la présence d'un sentier aux pieds des arbres. Enfin, le tronc dégagé rend la vue perméable vers un autre type de paysage.

Remarques sur les boisements : les forêts anciennes

Le territoire possède de petites surfaces de forêts anciennes, c'est-à-dire des zones déjà boisées du temps des cartes de Ferraris (1780). Ces cartes demeurent un des outils pour identifier le caractère ancien des massifs. La végétation aide aussi, en particulier les plantes herbacées. Ces bois non perturbés par l'homme depuis au moins 250-300 ans sont les domaines de prédilection de plusieurs plantes printanières à bulbes ou à rhizomes (Jacinthe des bois, Jonquille, Anémone sylvie sylvie, Gagée jaune, etc.). On entend par perturbations liées à l'homme, la transformation du bois en cultures, pâtures. Il s'agit donc bien d'un travail du sol, destructurant alors le sol forestier et la végétation liée. Les mises à blancs mécanisées engendrent également un impact tant paysager que biologique.



Photo 11 : Chênaie-hêtraie à Anémone, Marneffe, T. Genty, 2015

Les fourrés tempérés

Le terme fourré apparenté au terme bosquet représente des massifs arbustifs voire arborés bas. La végétation herbacée est souvent assez dense car l'influence arborée et arbustive n'est pas assez forte que pour limiter le développement des végétations basses. Ils n'ont pas de zones de prédilection à proprement parlé. Ils sont donc présents partout sur le territoire.

En revanche, les fourrés tempérés situés sur les plateaux agricoles jouent des rôles importants au niveau paysager et pour la biodiversité. Au sein de ces milieux ouverts anthropiques, les fourrés sont parmi les derniers "points verts" refuges pour la faune sauvage dans de grandes étendues monolithiques. Leur présence sur le plateau peut être due :

- soit à la présence d'un sol engorgé souvent lié à une source ;
- soit à la présence d'une topographie rendant la zone non exploitable ;
- soit à la présence de traces d'anciennes activités humaines comme des zones d'explosion de bombes.



Photo 12 : Fourrés du site du Tiersa, S. Leunen, 2012

Quelques propriétaires sensibilisés au maintien de certaines zones boisées reconstituent des fourrés à des fins cynégétiques ou pour le fait de créer une zone "verte". Les bassins d'orage où la végétation ligneuse pousse spontanément peuvent reconstituer aussi des petits fourrés. D'un point de vue historique, les romains ont laissé des traces dans les paysages agricoles avec la présence de *tumulus*. Ces anciennes tombes forment un monticule de terre où la végétation a poussé. Certains s'apparentent à des fourrés. Ils endossent le double rôle de témoin du passé historique de la région et de zone refuge pour la biodiversité du plateau agricole. La Hesbaye compte de nombreux *tumuli* tout le long de la voie romaine, comme celui d'Avennes ou de Vissoul.

Dans un plateau agricole, le fourré constitué d'arbustes et de petits arbres est plus fréquent (saule marsault, orme champêtre⁶, sureau noir). Ils sont souvent accompagnés de plantes dites nitrophiles voire nitratophiles (ortie dioïque, gaillet gratteron, consoude, cerfeuil penché ...). Quelques fourrés se situent sur le plateau agricole entre Burdinne et Braives. D'autres se retrouvent sur certains talus et bords de route, où ils s'apparentent aussi à des haies libres mais plus larges, en lisière des plus grands massifs boisés des vallées.

Ces fourrés sont des lieux clés pour la biodiversité en tant que zone refuge ou de zone de liaison permettant de relier plusieurs zones boisées.



Photo 13 : Transition bois-fourré-prairie, Fumal, prairie du Doyar, T. Genty, 2014

Les fourrés tempérés sous l'angle du paysage :

Le caractère ouvert ou fermé du paysage influencera l'impact paysager de ces fourrés.

Leur présence dans l'espace ouvert du plateau agricole enrichit le paysage par de petites touches de volumes. Ils peuvent aussi assurer un rôle de point de repère dans ces vastes étendues agricoles. Certains fourrés apportent une valeur historique au paysage (tumulus de Vissoul, minières entre Héron et Coutuin).

D'une influence paysagère plus subtile que les précédents, les fourrés qui composent les lisières des bois n'en sont pas moins importants. Ils assurent une transition spatiale d'un espace ouvert vers un espace fermé ainsi qu'une transition en terme d'éclairage (passage d'un espace lumineux vers une zone plus ombragée). Au niveau de la composition visuelle du paysage, les fourrés des lisières adoucissent la transition visuelle entre les creux (prairie, culture, pâture) et les volumes du paysage (boisements). Ce qui n'est pas le cas en l'absence de lisière forestière où la limite spatiale est franche au détriment du maillage écologique.

⁶ Les ormes en particulier *Ulmus minor*, sont victimes de la graphiose de l'orme depuis plusieurs dizaines d'années. Au-delà d'un certain diamètre de tronc, ils sont attaqués par un petit scolyte qui peut contenir dans ses mandibules le champignon de la graphiose et contaminer les ormes qu'il va trouer pour y pondre ses larves.

2.4. LES PRAIRIES ET LES PÂTURES

Les prairies et pâtures mésophiles de plaines, pas ou peu fertilisées (E2.22), code Natura 2000 6510

Ces surfaces enherbées pâturées et/ou fauchées et pas ou peu fertilisées sont peu nombreuses sur le territoire soumis à la pression agricole des grandes cultures. On en trouve sur les versants, cet espace de transition entre le plateau agricole et les fonds de vallées des trois rivières du Parc naturel. Elles sont majoritairement caractérisées par des pentes rendant l'utilisation des véhicules agricoles difficiles. Certaines d'entre elles sont orientées vers le sud, d'où une végétation un peu plus sèche.

Le long de la Burdinale, on les rencontre à partir de Lamontzée. Entre Marneffe et Huccorgne, elles se font plus rares, les bois ayant pris la majeure partie de l'occupation du sol. Il en existe une assez remarquable à proximité de la ferme de la Neffe à Lamontzée sur les pentes du versant sud-ouest. Le long de la Mehaigne on va les trouver à partir de Avennes et jusqu'à Fumal. Elles disparaissent entre Fumal et Huccorgne, les bois et villages occupant alors la majorité de la vallée. Les dernières sur Huccorgne, se situent le long de la rue de Lavoisier.

Dans la vallée de la Fosseroulle, elles sont visibles à partir de Lavoisier et jusqu'à Moha. Elles sont caractérisées par de nombreuses plantes à fleurs développées comme la Grande marguerite, la Berce commune, l'Achillée millefeuille, le Crepis commun, la Centaurée jaccée, le Grand boucage, la Knautie des champs, différentes Vesces et Gesses, et de nombreuses graminées telles que la Flouve odorante, le Pâturin des prés ou encore le Fromental élevé. En certaines stations plus sèches apparaît la Saxifrage granulée.

Il existe un faciès appelé "faciès ardennais" pour ces prairies que l'on retrouve à partir du Condroz. Cependant sur Antheit, Vinalmont, Couthuin, on trouve parfois ce faciès ardennais, qui dans ce cas est caractérisé par une végétation différente (Gesse à feuilles de lin, Potentille dressée, Bétoine officinale, Agrostide commune, Centaurée noire).

Mésophile :

"Caractérise des conditions moyennes en termes de sécheresse/humidité"¹,



Photo 15 : Prairie à *Allium sphaerocephalon* (ail à tête ronde), T. Genty, 2015



Photo 14 bis : Prairie de fauche moyennement fertilisée, L. Wibail, 2017

La gestion adéquate de ces prairies-pâtures est nécessaire pour maintenir voire augmenter la biodiversité en place. Il existe au travers des méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC) des aides pour les agriculteurs sur des durées de 5 ans pour sauvegarder ces milieux. En revanche, ces milieux sont souvent isolés les uns des autres. Afin de les sauvegarder, il serait opportun de faciliter leur connection grâce à certains talus et bords de routes (point suivant).

Les prairies et pâtures mésophiles, peu ou pas fertilisées, sous l'angle du paysage :

Ces espaces "en creux" diversifient les paysages des versants des vallées du PNBM. Leur cortège floral ponctue les paysages de coloris tandis que les graminées et d'autres espèces créent un certain volume. Les conserver est un enjeu majeur, vu leur rareté et leur apport tant paysager qu'écologique.

Remarques sur les prairies mésophiles

Le territoire possède un grand nombre de bords de routes, bords de champs et talus. Certains d'entre eux sont des reliquats des prairies mésophiles (détaillées au-dessus) ou de milieux herbacés très proches. Il est donc important de sauvegarder aussi des talus, bords de routes particuliers, qui permettent entre autre de connecter les prairies et pâtures entre elles. Les 4 communes du Parc naturel sont engagées dans la convention de gestion des bords de route en fauchage tardif.



Photo 16 : Talustalus méso-xérophile à *Bromus erectus* (Brome dressé), Java, T. Genty, 2018

Les prairies et pâtures intensives

La majorité des prairies et pâtures sur des zones où les véhicules agricoles ont un accès facile sont conduites selon les principes de l'agriculture conventionnelle avec une fertilisation forte qu'elle soit chimique, minérale ou organique. La diversité végétale y est faible, d'autant plus si elles sont issues d'un semis.

Conclusion

Les prairies et pâtures sous l'angle du paysage :

Les prairies mésophiles et prairies intensives apportent une variation dans le paysage, des textures différentes. Recouvertes d'herbacées elles présentent des tons verts presque toute l'année avec une certaine diversité de teintes lors des floraisons des espèces citées plus haut, et durant l'automne pour les graminées. En période de sécheresse les teintes des prairies mésophiles desséchées virent au doré et marquent fort l'avant plan du paysage.

Les prairies habillent les fonds de vallées, certains versants et par endroits les plateaux agricoles. Elles créent du contraste avec les massifs boisés (creux et pleins) et soulignent la palette chromatique des grandes cultures.

2.5. LES MILIEUX SECS ET LES MILIEUX SANS VÉGÉTATION

La majorité des biotopes présentés à la suite sont cantonnés autour de Moha et Huccorgne, Longpré.

Les affleurements calcaires (H3.2), code Natura 2000 8210

Ces milieux que l'on a surtout l'habitude de voir le long de grandes rivières comme la Meuse, la Lesse et l'Ourthe sont présents de manière ponctuelle sur Huccorgne et Moha, lorsqu'ils ont une origine naturelle (rocher de la Marquise, roche aux Corneilles). Ils peuvent aussi avoir une origine humaine, avec l'activité des carrières qui remet à jour de grandes



Photo 17 : Parois rocheuses entre Huccorgne et Moha, S. Leunen, 2012

parois de roches calcaires (Moha, Longpré), les tunnels du chemin de fer ou l'assise des anciens chemins. Ces biotopes sont rares au nord de la Meuse. Dès lors on y prête une attention particulière, d'autant plus qu'ils regorgent de nombreuses espèces dont une grande partie sont protégées. Leur rareté en fait une spécificité paysagère, qui plus est, structurante et impressionnante.

Les plantes dites rupicoles poussent allègrement sur les rochers (exemples: Orpin âcre, Orpin blanc, Orpin ruspestre, Mélisse ciliée, Silène penchée, Cétérach, Laitue vivace, de nombreuses mousses et lichens). Ces milieux sont les terrains de vie du Léopard des neiges, de la Coronelle lisse, du Hibou grand-duc et du Faucon pèlerin.

Les affleurements de roche schisteuse sont rares. On en observe quelques-uns le long du RAVeL entre Fumal et Huccorgne. Il existe aussi un petit affleurement rocheux facilement visible de la rue de la Burdinale à la sortie de Huccorgne en direction de Marneffe. La végétation sera toute autre par rapport aux affleurements sur roche calcaire. On y observe des plantes comme la Germandrée, la Petite oseille, des sous-arbrisseaux comme la Callune ou encore des arbrisseaux comme le Genêt à balais.

Les pelouses calcaires et végétation pionnière des milieux calcaires (E1.2), code Natura 2000 6210



Ces milieux dominés par une végétation herbacée souvent nanifiée (conditions difficiles : sol peu profond, peu de réserves en eau, exposition forte au soleil) s'observent sur le Parc naturel autour de Moha et Huccorgne sur la roche calcaire.

La roche n'est pas directement visible. Elle est souvent recouverte d'une fine couche d'humus voire de terre si le milieu est plus ancien. La faune et la flore des pelouses calcaires sont très similaires aux affleurements calcaires. En effet, les mêmes reptiles y ont élu domicile tout comme une multitude d'insectes dont les orthoptères (criquets, grillons, sauterelles) ou des coléoptères comme la cicindèle. De nombreuses plantes protégées s'y développent. Outre les plantes rupicoles, ces milieux sont favorables à d'autres plantes supportant la sécheresse et un fort ensoleillement, telles que la Scabieuse colombar, l'Hippocrepide en ombelle, l'Ail à tête ronde, la Potentille argentée. La Primevère officinale, l'Héliantheme jaune, le Domppe – venin, l'Ophrys abeille, le Sceau de Salomon odorant affectionnent également ces conditions de vie. Beaucoup de ces biotopes se sont maintenus grâce au pâturage de transhumance pratiqué par le passé. Aujourd'hui, sans pâturage, ces milieux se referment. Ils nécessitent une gestion humaine (fauche, pâturage) pour éviter que les ligneux ne les colonisent à nouveau.

Photo 18 : Végétation de paroi rocheuse, Moha, T. Genty, 2016

Même s'ils ne sont pas toujours visibles dans les paysages ni accessibles, et c'est probablement mieux pour contribuer à leur maintien, ces milieux témoignent d'une biodiversité atypique liée à ces enrochements qui structurent l'espace.

Les lisières et ourlets et fourrés secs (E5.2a, F3.1b)

Milieux de transition, ceux-ci sont aussi marqués par le caractère sec assez prononcé, lié soit à la présence de roches affleurantes, soit à une exposition plein sud avec un sol pentu, voire toutes ces conditions réunies. La lisière, ici, est la limite entre un habitat boisé et un habitat ouvert. La diversité en espèces y est forte. Les ourlets et fourrés secs sont dominés par des arbustes supportant un ensoleillement important et un manque d'eau occasionnel (cornouiller mâle, nerprun purgatif, viorne lantane, troène des haies, fusain d'Europe, églantier, rosier tomenteux ...).

Les boisements de résineux sur des sols calcaires moyennement secs

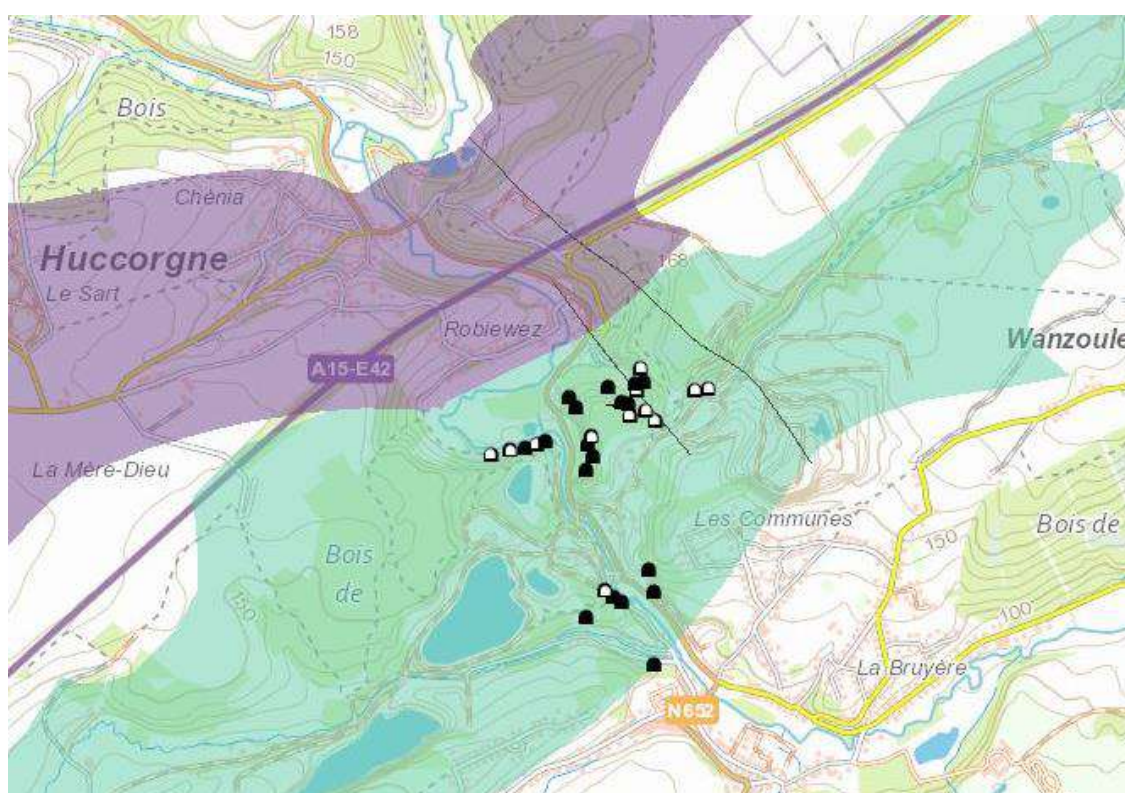
A l'origine l'Épicéa commun, le Pin noir, les Mélèzes et le Douglas n'étaient pas présents dans nos régions. Ces plantations forestières ont été introduites en particulier dans les sols ingrats où la production de bois feuillus a peu de débouchés.

Ces essences résineuses remplacent notamment des bois de chênes et charmes sur sol calcaire sec (une des dernières reliques sur le Parc naturel se situe au-dessus du rocher de la Marquise, une autre derrière le château de Moha), mais aussi sur d'anciennes pâtures sèches calcaires (voir 2.5.2). En grandissant ces nouveaux peuplements ont modifié le milieu (apport d'ombre, d'une litière constituée d'aiguilles dures à décomposer) et donc la strate herbacée. Ces transformations du sol forestier engendrent une perte de biodiversité. Sans parler des problèmes découlant des plantations monospécifiques (une seule espèce sur une seule parcelle), sensibilité accrues aux maladies, aux ravageurs (Ips typographe sur épicéa...).

Les grottes et galeries

Un gisement calcaire du Carbonifère traverse le territoire du Parc naturel selon l'axe la Meuse entre Huccorgne et Moha. Il correspond à la zone d'extraction du plan de secteur. Cette caractéristique géologique est à l'origine des noms de deux entités paysagères, à savoir, la vallée extractive et la vallée calcaire. Qui dit calcaire dit aussi phénomènes karstiques. Plusieurs grottes, cavités et galeries d'origine karstique se trouvent à cet endroit dans le fond de la vallée (exemple : Grotte du Château à Moha, la Grotte du Docteur, Grotte des Russes). Ces milieux souterrains offrent une zone d'hibernation à plusieurs espèces de chauve-souris protégées, tel que le Vespertilion de Daubenton, le Vespertilion à oreilles échancrées ou encore une observation d'un Petit Rinolophe en 2013.

D'autres galeries d'origine anthropique abritent aussi des espèces de chiroptères (tunnel du chemin de fer de Carmeuse ou la galerie de Java à Bas-Oha, hors périmètre du Parc naturel).



Carte 1 : extrait de l'atlas du kart wallon, SPW, <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap/>

Légende : sites karstiques et formations carbonatées

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| ▢ Abris-sous-roche | ■ Calcaire du Dévonien |
| ■ Cavité | ■ Calcaire du Carbonifère |

2.6. LES HABITATS RÉCEMMENT OU RÉGULIÈREMENT CULTIVÉS (CES HABITATS N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'INVENTAIRES COMME LA MAJORITÉ DES PRÉCÉDENTS)

Cultures (I1)

Intensives (I1.1), maraîchage (I1.2), extensives (I1.3)

Zones cultivées des jardins et des parcs (I2)

Certains parcs et jardins sont aménagés selon une certaine esthétique qui n'est pas toujours en faveur de la biodiversité. Notons que ces espaces verts contribuent au paysage par la présence d'arbres remarquables.

D'autre part, le projet Api jardin (voir point 3.6 sur les jardins écoresponsables) met à l'honneur les jardins dont les aménagements accueillent la biodiversité.

2.7. LES HABITATS CONSTRUITS

Sites industriels extractifs J3

Les carrières en activité (J3.2)

L'activité d'extraction en cours génère divers milieux de substitution pour de nombreuses espèces, notamment les espèces faunistiques et floristiques, rupicoles et/ou pionnières. Les parois rocheuses des calcaires de pierre hébergent le hibou grand-duc alors que la partie est de l'ancienne sablière de Wanzoul abrite une petite colonie d'hirondelles de rivage. L'activité de la sablière a cessé et cédé la place à l'entreprise Noël (une entreprise de containers, de tri et de valorisation de déchets inertes).

La carrière de Moha est engagée dans le programme LIFE in quarries qui vise à "développer et pérenniser ce potentiel d'accueil de la biodiversité dans différents sites d'extraction en activité en Wallonie," et ce tant que la carrière est exploitée.

Aujourd'hui l'activité d'extraction est réalisée dans deux fosses situées respectivement sur les rives gauche et droite de la Meuse. Les fosses de la rive droite dans lesquelles l'extraction s'est arrêtée sont exploitées à des fins de décantation des eaux utilisées pour le lavage de la pierre. Au fur et à mesure de l'avancement de son activité, les zones de la carrière où l'activité industrielle est terminée, font l'objet d'un programme de réaménagement. Les plans de réaménagement définissent les destinations finales des zones réaménagées. Ces choix prennent en compte le potentiel en terme de biodiversité, la statut initial des zones exploitées ainsi que le contexte socio-économique local. Les réaménagements porteront donc sur la biodiversité, la sylviculture et l'agriculture.

Le biotope des carrières en activité sous l'angle du paysage :

Exploiter le sous-sol génère une modification importante du paysage (merlons, installations dans le fond de la vallée, déviation de ruisseau, etc.). A Moha, les sites d'extraction et les milieux de substitution ne sont pas tous visibles dans les paysages pour diverses raisons :

- l'activité d'extraction a lieu au sein du dôme que forme le relief à cet endroit,
- la zone d'exclusion de la carrière,
- les dispositifs d'isolement en périphérie de la carrière tel que l'aménagement récent d'un merlon au sud de l'E42. Cependant, ce merlon masque une partie de la vue sur la rive droite de la Meuse entre la rue Famelette et la rue Roua,
- les terrains sont privés.

Notons également les dommages environnementaux que connaît le Roua. D'une part, la partie en aval du Roua située sur terrains privés a fait l'objet de remblais et d'une canalisation importante. D'autre part, le trafic généré par l'activité des carrières sur une voirie qui longe le cours d'eau en amont, induit des coulées boueuses qui se déversent dans le cours d'eau. Depuis, le Roua est biologiquement mort. Canalisé et vouté dans sa partie aval, la biodiversité du Roua a souffert de ces pratiques humaines.

Il y a de nombreuses années, afin de pouvoir exploiter la fosse à l'extrême ouest sur la rive droite de la Meuse, celle qui est aujourd'hui utilisée comme bassin de décantation, le déplacement du cours naturel de la Fosseroule fut une condition. En effet, ce cours d'eau traversait la zone aujourd'hui exploitée. Ce travail plutôt lourd a déplacé le ruisseau de la Fosseroule sur quelques centaines de mètres dans une zone située entre l'ancien bassin de décantation et la carrière rive droite. La Fosseroule rejoint ensuite son tracé initial le long de la rue du Madot, dans un fond de vallée étroit. Aujourd'hui, il arrive que la Fosseroule soit à sec dans la rue du Madot et ce pour différentes raisons telles que la pluviométrie, la géologie du sous sol et la présence de la carrière. La première est hydrologique: le cours d'eau tente de rejoindre son lit naturel qui se trouve dans la carrière. La seconde est liée au substrat calcaire très poreux sur lequel repose le cours d'eau. Ces périodes de sécheresse du cours d'eau impactent le cadre de vie de manière olfactive vu que la Fosseroule collecte les eaux usées des habitations, mais génère aussi des désagréments environnementaux. Lors de ces événements de sécheresses, Carmeuse en accord avec les autorités compétentes assure une alimentation en eau du ruisseau à partir de la carrière. Le programme d'action du contrat de rivière Meuse Aval et affluents mentionne d'"Envisager la restauration de la Fosseroule le long des bassins de décantation de la carrière de Moha".



Photo 19 : Bassins de décantation de la carrière de Moha, 2015, T. Genty

Les carrières abandonnées de la gestion strictement extractive (J3.3)

Le Parc naturel compte peu de carrières abandonnées. Deux petites carrières d'extraction de la pierre situées à proximité du centre de Moha ont cessé leur activité locale et des carrières de fer étaient ouvertes du côté de Lavoir, Héron et Couthuin. La présence de végétation en fait des zones de refuge pour la biodiversité.

- Anciennes carrières de pierre de Moha

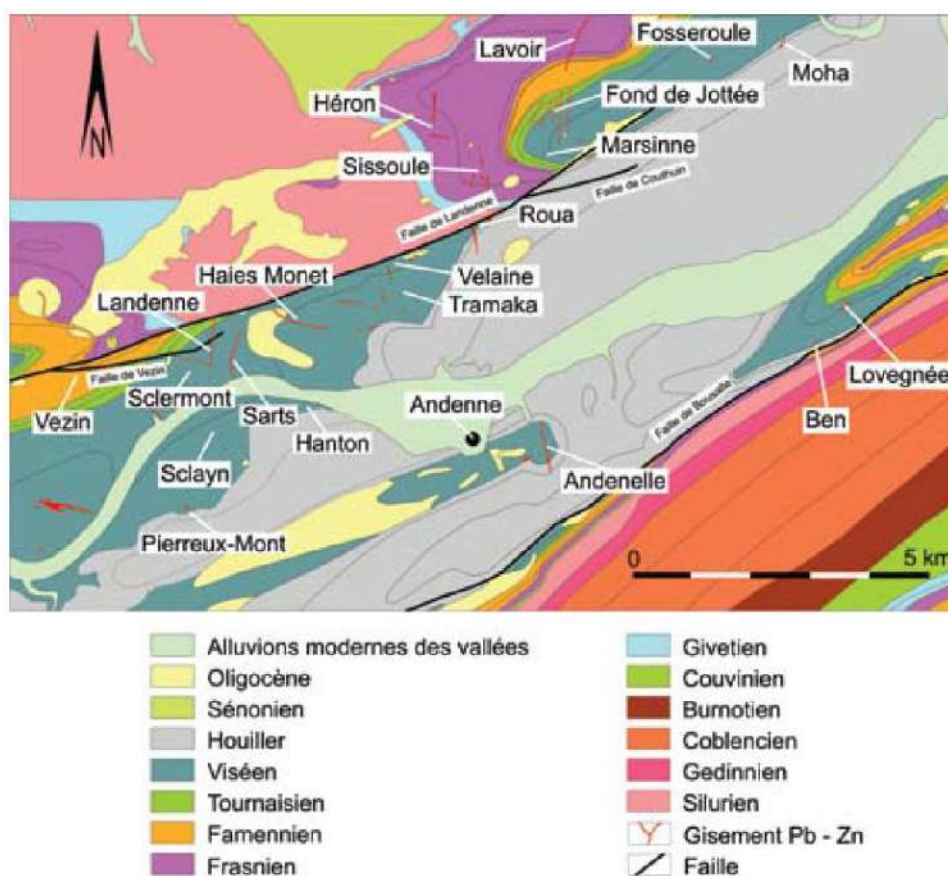
Il reste des traces d'anciennes carrières çà et là dans le territoire. Certaines sont camouflées par la végétation qui a repoussé spontanément. Celle située rue Raide Vallée est restée à ciel ouvert ce qui permet de visualiser les anciennes parois en calcaire entre les maisons construites récemment le long de la rue. La végétation reprend peu à peu ses droits. Son affectation en zone d'espace vert au plan de secteur et dans le schéma de développement communal favorise le maintien des parois qui forment de nouveaux biotopes. Si ce site devrait faire l'objet d'un aménagement dans le futur, il serait judicieux de s'inspirer d'autres réhabilitations de carrières. Toute réhabilitation pourrait comporter des actions en faveur de la nature, un plan de gestion des biotopes, proposer un accès au public et pourquoi pas la création de points

de vue sur ces anciens paysages industriels.

Une autre petite carrière de grès était exploitée à Moha à l'angle de la rue Alphonse Nicolas et de la rue Xhavée. Elle a été entièrement reconquise par une végétation arborescente. Il existe certainement d'autres exemple d'anciennes carrières de pierre mais elles sont difficiles à identifier car enfouies sous la végétation.

- Anciennes mines et minières de fer et de plomb

Le sous-sol du Parc naturel présente quelques gisements de plombs et de fer dans les villages et sites suivants : Héron, Lavoir, Moha, le Fond de Jottée, site du Roua à Couthuin, Marsinne. Ils ont été exploités à diverses période depuis le haut Moyen-Age⁷. « *Le fer se présente sous forme de gisements et dès lors, ce sont des mines et minières qui parsèment les campagnes avec une exploitation profonde pour les unes et superficielle pour les autres c'est-à-dire au-dessus de la nappe phréatique* » (Anne Dauvin).



Les carrières abandonnées sous l'angle du paysage :

Petites carrières de pierres:

Impact paysager minime. Les sites sont reconquis par la végétation qui les camoufflent dans le paysage. Une analyse historique, cartographique et géologique aide à localiser ces anciennes carrières, tout comme la présence de fosse, trou important dans le relief.

Ancienne mines et minières de plomb et de fer:

Seule la présence d'anciennes bornes de concession et des haldes couvertes de végétation (monticules de quelques mètres de haut) indiquent subtilement cette ancienne activité dans le paysage. Certaines haldes sont des points d'appels paysagers dans des cultures au sud de Héron. En dehors du périmètre du Parc naturel, la galerie de Java en bord de Meuse et sur terrain privé reste un témoin significatif de cette activité et héberge une faune spécifique.

⁷ Par exemple le gisement de Héron fut exploité au 14^e siècle pour l'extraction du plomb et de l'argent, puis au 19^e siècle pour le fer.

Friches et bâtiments abandonnés

Ce genre d'habitat est peu représenté sur le territoire du Parc naturel. Il existe néanmoins quelques bâtiments abandonnés en attente d'une rénovation. Dans ces sites désaffectés, la nature reprend le dessus. La végétation pousse spontanément. Quelques mustélidés et chouettes y trouvent de nouveaux refuges. La biodiversité se développe grâce à l'absence d'intervention humaine. Citons principalement la gare vicinale de Burdinne et les étables de la ferme de la Grosse tour.

Ces sites ont un intérêt biologique beaucoup plus important en milieu urbain où ils constituent des réservoirs de biodiversité.

2.8. CONCLUSION

Nous venons d'avoir un aperçu des habitats majeurs présents sur le Parc naturel. Certains ont une importance biologique forte. Nous allons maintenant présenter une partie de ce que l'on appelle le maillage écologique, les éléments visibles dans le paysage, linéaires ou pas permettant la circulation des espèces, la connexion entre deux zones naturelles, la réduction de la fragmentation des milieux.

3. LES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU MAILLAGE ECOLOGIQUE PERCEPTIBLES DANS LE PAYSAGE

Ces éléments sont importants dans notre maillage écologique car ils peuvent constituer des éléments de liaisons ou des nouveaux habitats pour certaines espèces afin de favoriser leur développement. D'un point de vue paysager ils participent à la structuration de l'espace. De cette façon nous souhaitons mettre en évidence le double rôle de ces éléments, paysager et écologique. Leur maintien, leur sauvegarde et leur développement sont donc bien à l'ordre du jour et relève d'enjeux liés tant à la charte qu'au plan de gestion du Parc naturel. Vous trouverez en annexe une cartographie de ces éléments.

Maillage écologique :

« Le maillage se compose de milieux de faibles surfaces ou linéaires qui relient les zones centrales et de développement du réseau écologique (SEP du PNB). Leur nombre, leur qualité et leur continuité sont déterminants pour réaliser de véritables liaisons écologiques. » ¹

3.1. LES ARBRES TÊTARDS ISOLÉS OU EN LINÉAIRES

L'arbre taillé en têtard et plus spécialement le saule têtard, est omniprésent dans les paysages des bas-plateaux limoneux de la Wallonie. Il est plus rare dans le reste de la Région. D'autres espèces de feuillus sont taillées en têtard comme le frêne, le peuplier, et les muriers.

Arbre paysan par excellence, le saule têtard témoigne de la longue histoire entre l'homme et la nature, et de l'agriculture traditionnelle. Depuis le Néolithique, le saule têtard a une place centrale dans l'économie rurale. Son essor se situe au Moyen-Age central. Il avait de nombreuses utilisations, surtout la vannerie, le bois de chauffage, les clôtures et plessis, le fourrage et des liens flexibles. Certaines sont toujours actuelles. La période post-industrielle marque le déclin rapide de l'utilisation des arbres et saules têtards. La mécanisation de l'agriculture balaie l'agriculture traditionnelle qui voit ses éléments paysagers tels que les arbres têtards et les haies disparaître de nos paysages agricoles.

La silhouette particulière des arbres étêtés évolue selon les variations saisonnières, le besoin d'entretien et le cycle de vie de l'arbre. Sa silhouette se caractérise par un tronc souvent tortueux et massif avec des cavités et présente un houppier arrondi composé de rejets rectilignes flexibles émondés régulièrement. Les saules têtards méprisent les milieux forestiers fermés dont les peupleraies. Appréciant les milieux humides, ils sont très présents dans les milieux ouverts et bordent souvent les cours d'eau et les fossés.

Ses usages multiples et ses services écologiques le rendent tout autant respectable. En alignement, les saules têtards composent des points de relais dans le réseau écologique, indispensables au déplacement de la faune et la flore, surtout dans les zones agricoles ouvertes du Parc naturel. Leur large système racinaire stabilise les berges. Le saule têtard constitue un habitat à part entière, lui-même composé d'une série de micro-habitats. Ceux-ci voient le jour tout au long du cycle de vie de l'arbre et sont les champignons, les cavités, les troncs morts, les souches et les zones sous l'écorce. Les micro-habitats sont liés aux diverses phases de décomposition du bois. De nombreux insectes et oiseaux cavicoles en tirent un bénéfice. Parmi les oiseaux cavicoles, l'on retrouve entre autres la Chevêche d'Athéna, les pics vert et épeiche, le moineau friquet, les mésanges charbonnière et bleue. Enfin, quelques plantes poussent sur les saules têtards plutôt dégradés. Elles se nourrissent du terreau présent dans les cavités.

Outre sa valeur paysagère, économique, et écologique, le saule têtard possède une forte valeur culturelle (contes populaires, inspiration pour de nombreux peintres dont Breughel et Van Gogh), historique et patrimoniale.

Les arbres têtards sous l'angle du paysage :

Ces silhouettes d'arbres étêtés marquent nos paysages ruraux d'une manière très singulière depuis des siècles.

Ces silhouettes typiques font partie du cordon rivulaire et indiquent la présence des cours d'eau ou de zone humide dans les paysages. Isolé, le saule têtard est majestueux de par sa silhouette spécifique et forme un point d'appel paysager. Aligné dans les espaces ouverts, il crée une structure linéaire bien typique dans les paysages.



Photo 20 : Alignement de saules têtards, Burdinne, C. Mathot, 2019

Aujourd'hui, on redécouvre ses atouts surtout économiques, énergétiques. De nouveaux débouchés pourraient ainsi revaloriser le saule têtard dans nos régions (agroforesterie, potentiel énergétique pour le bois de chauffage, développement de la filière BRF (Bois Rameaux Fragmentés), stabilisation des berges et diminution de leur érosion, phyto-remédiation, architecture végétale, façonnement des paysages). Le GAL du pays Burdinale Mehaigne travaille sur un projet de valorisation du saule qui se clôture en 2021, entre autres via un entretien régulier et la plantation de saules. Notons que de nombreux saules têtards sont en mauvais état sanitaire, vieillissent et nécessitent un entretien afin de les conserver. Ils restent menacés entre autres car il y a un manque de renouvellement des vieux saules, par leur abattage, par la fermeture de certains milieux et la méconnaissance de sa valeur patrimoniale.

3.2. LES CHEMINS CREUX

Le chapitre sur les éléments paysagers aborde de manière plus approfondie l'historique des chemins creux ainsi que les enjeux liés à leur maintien.

Les quelques derniers chemins creux non bétonnés qui subsistent sur le territoire du Parc naturel relient les villages aux terres agricoles situées sur le plateau. D'un point de vue écologique, ils sont essentiels au maillage écologique car ils jouent le rôle d'éléments de liaison. En effet, le plateau agricole Burdinne-Braives n'est pas sans reste en termes de biodiversité. Le récent travail de fin d'étude de Pauline Van Keer⁸ apporte la preuve que de nombreux bords de route hébergent une diversité floristique remarquable. Ils constituent des éléments de liaison du maillage écologique. Les connecter aux chemins creux par divers aménagements et modes de gestion des bords de route renforcerait le maillage écologique des plateaux agricoles. De forme linéaire et avec une assiette plus ou moins large (espace de parcours et talus compris), les chemins creux présentent une certaine pente et sont bordés de talus assez hauts. Une végétation abondante herbacée, arbustive et parfois arborescente recouvre ces derniers et est propice au développement de la

⁸ Pauline Van Keer, Description des bords de champs sur le plateau agricole de Burdinne-Braives : étude du respect de la conditionnalité et caractérisation de la végétation, Mémoire présenté en vue de l'obtention du bachelier en agronomie, Institut Supérieur Industriel Huy-Gembloux, 2019.



Photo 21 : Chemin creux de Ville-en-Hesbaye, S. Leunen, 2015

faune. Le renard, le blaireau, les lapins, des rongeurs et de nombreux oiseaux et insectes y trouvent refuge et nourriture. Dans la vallée de la Burdinale, quelques chemins creux connectent le fond de vallée au plateau agricole en traversant les massifs boisés. Plus ils grimpent sur le haut de versant, plus leur profil en travers évolue, et on constate qu'ils présentent juste un talus d'un seul côté.

Les chemins creux sous l'angle du paysage :

Outre leur vocation écologique, ces chemins sont le support de la découverte des paysages grâce à une mobilité douce récréative. Leurs talus couverts de végétation créent une ambiance ombragée. Certains chemins ont entaillé la roche mère (Fumal) qui est toujours apparente aujourd'hui, ce qui accroît leur intérêt. Ce sont des lieux de transitions entre les paysages bâtis des villages où les vues sont plutôt semi-fermées par le bâti et les haies des jardins, et les paysages amples et ouverts du plateau agricole du Parc naturel. De plus, les jeux de lumière renforcent cette transition : chemin ombragé par la végétation des talus, et espaces totalement lumineux une fois la fin du chemin atteint, face au plateau agricole dégagé de toute végétation arbustive et arborescente. Les contrastes tant en termes de luminosité que d'ouverture et fermeture spatiale sont saisissants. Une prise de recul dans l'espace agricole permet d'identifier les chemins creux dans le paysage grâce à leur végétation linéaire qui s'enfonce dans le plateau ou qui émerge de la ligne d'horizon.

Ces formes d'arbres étêtés marquent nos paysages ruraux d'une manière fort singulière depuis des siècles.

Elles font partie du cordon rivulaire et indiquent la présence des cours d'eau ou de zone humide dans les paysages. Isolé, le saule têtard est majestueux de par sa silhouette spécifique et forme un point d'appel paysager. Aligné dans les espaces ouverts, il crée une structure linéaire bien typique dans les paysages.

3.3. LES MARES

Une mare est un écosystème en soi, un habitat ponctuel, favorable et nécessaire à des espèces faunistiques et floristiques spécifiques. Qui dit habitat dit zone refuge pour ces espèces. Les mares correspondent donc à des zones centrales de la structure écologique principale. Afin de renforcer le maillage bleu du Parc naturel et préserver une espèce parapluie qui vit dans ces mares, le triton crêté, le Parc naturel souhaite aménager d'autres mares qui répondent aux conditions de vie et de déplacement de ce triton. Concrètement, Corentin Lambotte, stagiaire au Parc naturel en 2019, a étudié la population du triton crêté sur le territoire du parc, et a « déterminé les endroits propices à l'aménagement de mares afin de renforcer les populations observées ». Ainsi il a obtenu une cartographie des zones favorables (46) à la création d'un maillage de mares dont 20 sont situées en zone Natura 2000 ou dans les sites de grand intérêt biologique. Le Parc naturel se focalisera surtout sur l'aménagement de ces 20 premiers sites ce qui lui donne un fort bel objectif. On veillera à maintenir un usage des terrains adjacents aux mares en accord avec le développement du territoire tel que l'aménagement de zone tampon autour de la mare (mégaphorbiaie).

Les mares sous l'angle du paysage :

Comme mentionné au début de ce chapitre, les mares se trouvent souvent sur des terrains privés et sont moins visibles des sentiers et espaces publics. Leur présence dans le paysage est discrète. Ce sont des éléments « en creux » qui ont très peu de présence verticale dans l'espace. La végétation qui les borde et les jeux de reflets à la surface de l'eau peuvent accrocher le regard d'un promeneur et aider à révéler leur présence. Le paysage s'étudie surtout à partir de la vision, du regard. Dans le cas des mares et autres éléments aquatiques, la présence d'eau induit une fraîcheur dans l'air et des bruits variés. En effet, le chant des grenouilles caractérise le paysage sonore d'une mare et indique sa présence. Nous avons donc sollicité d'autres sens pour percevoir les éléments paysagers.

3.4. LES PRÉ-VERGERS INTRAVILLAGEOIS

Les vergers hautes tiges traditionnels sont caractéristiques des paysages du Parc naturel. D'ailleurs, les arbres fruitiers et particulièrement les anciennes variétés en porte greffe vigoureux constituent un autre volet important du plan de gestion du Parc naturel. Au sein des villages ou en périphérie se trouve quelques anciens vergers pâturés, vestiges d'anciennes combinaisons permettant l'élevage et la production de fruits. De nombreux vergers ont disparus des paysages durant la seconde moitié du 20^e siècle, principalement suite à :

- « une politique d'arrachage soutenue par le ministère de l'agriculture dans les années 60' ;
- une urbanisation et un remembrement détruisant le bocage et les ceintures de vergers autour des villages ;
- un changement d'alimentation et des modes de consommation ;
- une conversion de l'arboriculture fruitière hautes tiges en basses tiges ; »⁹

Les pré-vergers sont des espaces multifonctionnels à développer tant pour leurs apports en services écosystémiques (production de fruits de qualité et leur transformation, maintien des variétés anciennes), que pour leur rôle paysager (struture aérée au sein des villages pour maintenir des espaces non urbanisés), en aménagement du territoire (moyen pour favoriser une urbanisation raisonnée), ou encore pour leur fonction de pâturage et enfin pour un développement potentiel d'espaces collectifs pour renforcer les liens sociaux. En plus d'offrir une qualité de fruits, le verger haute-tige pâturé est un écosystème particulier répondant à certaines espèces cavernicoles nichant dans les cavités (chevêche d'Athéna, chauve-souris, pics). Le pâturage permet d'attirer de nombreux insectes servant de nourriture à ces animaux.

Ils sont considérés comme des ligneux champêtres au même titre que les haies et les arbres têtards. Un des objectifs du plan de gestion du parc est de sauvegarder, restaurer et développer le réseau des ligneux champêtres par le biais de diverses actions comme la commande groupée, le cycle fruitier, ou encore la fête annuelle des pommes et des poires. Aujourd'hui, on constate toutefois un regain pour la plantation de fruitiers hautes tiges chez les particuliers.

Les prés vergers sous l'angle du paysage :

Le verger haute tige traditionnel était l'élément identitaire le plus caractéristique de l'auréole villageoise de nombreux noyau villageois du Parc naturel. Quelques vergers étaient dispersés au sein du village et apportaient des espaces aérés et un paysage ouvert dans la trame villageoise. Ceux implantés dans l'auréole villageoise jouaient un rôle de transition spatiale entre le village et les cultures. Transition ou lisière qui a tendance à disparaître. Aujourd'hui, les vergers hautes tiges subsistants en zone à bâtir au plan de secteur restent menacés par l'urbanisation, entre autres des lotissements en périphérie de village.

⁹ Source : projet diversifruits, <http://www.diversifruits.be/>, consulté le 26/09/2019.



Photo 22 : Pré-verger au Val Notre Dame, T. Genty

3.5. LES HAIES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES INDIGÈNES

Tant les haies que les alignements d'arbres indigènes constituent des liaisons du maillage écologique. Les éléments champêtres, haies et arbres sont des éléments importants du plan de gestion du Parc naturel. Dans le passé, certaines haies assumaient le rôle de barrière. Elles étaient alors surtout composées d'essences indigènes épineuses notamment l'aubépine. Aujourd'hui, si elles sont constituées d'espèces indigènes comme l'érable champêtre, le charme, la viorne obier ou encore la bourdaine, alors elles offrent une nourriture généreuse et des abris intéressants pour la petite faune. Les alignements d'arbres jouent à peu près les mêmes rôles en étant plus ciblés sur les oiseaux et autres espèces qui y trouvent refuge, dont les insectes. Naturellement, des haies plurispécifiques seront de bien meilleurs supports au développement de la biodiversité.

Bien développées dans les vallées, dans les villages et en transitions de ceux-ci, les haies sont très rares sur le plateau agricole qui a toujours été géré en *openfield*. Selon la conduite que l'on a, elles peuvent être taillées, libres, avoir un aspect de bande boisée.

Les alignements d'arbres étaient nombreux dans le passé. Ils jouxtaient les nationales et routes principales. En outre, certains accès aux propriétés privées comme des châteaux ou des fermes, sont encore bordés d'arbres d'alignement dont certaines variétés sont horticoles.

D'autres éléments du maillage écologique sont visibles dans le paysage et contribuent tant à la SEP qu'au paysage. Jusqu'à présent ils n'ont pas fait l'objet d'étude spécifique au sein du Parc naturel mais jouent un rôle dans la structuration de l'espace paysager et constituent des zones de développement ou de liaison du maillage écologique.



Photo 23 : Cultures et haies, Wanzoul, C. Mathot, 2019



Photo 24 : Alignement d'arbres dans Tourinne, P. Auriol, 2019

Les haies sous l'angle du paysage :

Les haies contribuent à structurer le grand paysage. Elles soulignent les ondulations du relief, indiquent des limites de propriétés ou dissocient les usages fonciers. Elles bordent les chemins et focalisent le regard du promeneur sur un point fixe. Elles créent aussi des écrans visuels et leur linéarité peut être un désavantage quand il s'agit de camoufler un bâtiment visible dans le paysage.

Certains de ces bâtiments ont un gabarit imposant et une projection au sol rectangulaire. Planter une haie le long de la construction va renforcer l'horizontalité du bloc construit au détriment de son intégration spatiale. Il est important de pouvoir conjuguer la construction d'un bâtiment agricole avec la biodiversité et leur intégration paysagère par un usage approprié du végétal.

Les alignements d'arbres sous l'angle du paysage :

Comme les haies leur organisation linéaire structure l'espace, renforce l'axe également linéaire des routes nationales. Ils apportent de l'ombre sur les voiries et les rendent visibles dans les paysages ouverts comme l'*openfield*. Contrairement aux haies, les arbres alignés favorisent une perméabilité visuelle spatiale car leur tronc est dégagé. Dans le Parc naturel, un alignement de peuplier marque une ligne de crête et constitue un point de repère important lorsqu'on se déplace dans la poche agricole Burdinne-Braives et au sein du Parc naturel. A Tourinne, le réseau viaire radial est planté d'arbres d'alignement sur les portions qui quittent l'auréole villageoise (voir photo). Cette organisation territoriale villageoise est mise en valeur par les arbres qui soulignent majestueusement la transition entre le village et les champs ouverts à perte de vue.

3.6. AUTRES

Les jardins écoresponsables

Les jardins privés occupent un espace important au sein du territoire du Parc naturel Burdinale-Mehaigne. Depuis quelques années, le Parc naturel a initié avec le PCDN de Braives le projet Apis jardins qui vise à créer un réseau de jardins « au naturel », s'inspirant du projet Réseau Nature de Natagora. L'objectif est d'adopter une gestion écologique de son jardin et de l'aménager en faveur de la faune et la flore afin d'en faire un véritable refuge. De cette façon, il renforcera le maillage écologique en tant que zone tampon. Jusqu'à présent une centaine de jardins font partie du réseau.

D'un point de vue paysager, c'est le mode de gestion de ces jardins et la place laissée aux plantes indigènes qui leur donnent un aspect champêtre voire sauvage. Ces jardins entrent en résonance avec les espaces naturels, créent des textures plus diversifiées dans le paysage que les jardins entretenus de manière traditionnelle. Ce type de jardin intègre des espaces de prairies, des tas de bois, des arbres fruitiers hautes tiges et participe à la réintégration d'éléments paysagers et écologiques dans les paysages intra villageois.

En ce qui concerne la zone franche rurale, généralement bordées d'espaces agricoles, mais aussi de boisements ou de prairies, il serait intéressant d'y favoriser l'aménagement d'Apis jardins. En effet, cette zone de limite est souvent synonyme de ruptures spatiales et visuelles qui dénaturent la silhouette villageoise. Elle se compose parfois de végétation exotique, de matériaux et couleurs diverses, et interagit peu avec l'environnement extérieur (haie taillée fort haute, clôture métallique, brise-vues occultant), d'où les ruptures. Inciter les citoyens qui vivent en bordure des villages à repenser l'aménagement de leur jardin en faveur de la nature et des paysages, serait une opportunité pour valoriser nos villages, contribuer au maillage écologique et composer des transitions plus douces entre les zones urbanisées et non urbanisées au regard du plan de secteur.

Les murs en pierres sèches

Les murs en pierre sont des éléments fondateurs de nos villages et de nos territoires ruraux. Certains sont maçonnés en brique ou en pierre pour clôturer les potagers, les vergers, ou châteaux, les cimetières (Marneffe, Moha, Huccorgne). D'autres sont montés sans mortier, en pierre sèche. Les murs assurent une fonction de soutènement des terres, de

séparation des fonctions et de limite foncière (exemple : prairie ou jardin privé). Ils soulignent les limites spatiales et fonctionnelles, tout en structurant fortement les paysages. Reconnus comme élément du petit patrimoine depuis 2010, les murs en pierres sèches sont des éléments paysagers et identitaires de certains villages wallons. Ils sont issus d'un savoir-faire traditionnel et valorisent tant l'homme qui l'a construit que les ressources lithiques locales.

La diversité du sous-sol s'exprime dans l'usage des matériaux locaux et dans la diversité des types de murs en pierres sèches. Au sein du Parc naturel, on rencontre des murs en pierre calcaire (Moha, Huccorgne) ou en schiste gréseux (surtout à Marneffe et Oteppe Hosdent, Fallais, Fumal). Les textures, formes et couleurs de ces pierres caractérisent subtilement chaque village et leur donne une identité spécifique. Beaucoup de murs sont peu visibles, ensevelis sous la végétation, ou situés dans les jardins privés.

D'une part, ces maçonneries possèdent de nombreuses qualités structurelles : drainage parfait (freine l'eau et permet son infiltration dans le sol), souplesse de mise en œuvre, résistance, matériau local et réutilisable lors de rénovation de murs. C'est un moyen idéal pour aider à lutter contre les coulées boueuses qui se déversent sur les voiries par fortes pluies. D'autre part, ces murs en pierres sèches constituent des écosystèmes uniques de par leurs anfractuosités (des micro-habitats), le maintien de l'humidité, l'épaisseur du mur et l'inertie de la pierre. Ils accueillent une faune et une flore qui apprécient ce genre d'habitat et ce refuge (milieu sec, chaud). Au sein du maillage écologique, les murs en pierres sèches jouent le rôle de corridors, d'éléments de liaison et d'habitats de substitution.

Au Parc naturel, nous souhaitons les valoriser en les restaurant, en favorisant le choix d'un nouveau mur en pierres sèche plutôt que de gabions, de maçonneries en béton ou d'enrochement, et en mettant à l'honneur ce savoir-faire chez les professionnels, les particuliers et les Administrations. Ils reflètent la richesse et la diversité du sous-sol, la qualité du paysage et constituent des refuges pour la biodiversité. La précédente programmation du GAL Burdinale-Mehaigne comprenait une fiche leader sur la formation aux techniques pour la restauration du petit patrimoine. Quelques murs en pierres sèches ont d'ailleurs fait l'objet d'une restauration.

Le maillage en lien avec l'activité agricole

Ce maillage englobe toutes les zones non ligneuses favorables à la biodiversité dans le plateau agricole :

- Les bords de routes et des chemins de remembrements ;
- Les mesures agro-environnementales.

Ce micro-réseau composé de la strate herbacée est fondamental pour beaucoup d'espèces faunistiques. Il redonne aussi une structure aux paysages agricole ouverts et favorise une diversité en termes de texture, couleur et structure. Le volume de ces zones herbacées varie au fil des saisons, et devient important du printemps à la fin de l'été. Il marque légèrement le paysage grâce aux couleurs des floraisons. L'apport des mesures agro-environnementales au paysage du plateau agricole est abordé dans le chapitre sur les éléments paysagers, partie sur les mutations récentes des paysages agricoles hesbignons.



Photo 25 : Bords de route, Braives, H. Gaulet, 2018



Photo 26 bis : Bande MAEC pour la faune, H. Gaulet, 2018

4. PROTECTION LEGALE DES ELEMENTS ECOLOGIQUES

4.1. INTRODUCTION

Une partie du patrimoine naturel du Parc naturel fait l'objet de protection. Grâce aux directives « Oiseaux » (79/409/CEE) et « Habitats » (92/43/CEE), la législation européenne a mis en place les sites Natura 2000 qui protègent tant des espèces que des habitats, tout en constituant un réseau de sites naturels protégés. Les deux sites Natura 2000 du Parc naturel font l'objet d'un arrêté de désignation du 14/04/2016.

4.2. LES SITES NATURA 2000

Les deux sites Natura 2000 recouvrent 4.8% de la superficie du territoire du Parc naturel. Ils s'articulent autour des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne et de leurs versants qui sont les éléments hydrographiques, topographiques et paysagers les plus structurants du territoire. Les sites sont morcelés, séparés par les villages et les voiries. Ils comprennent les fonds de vallées, les versants boisés et la plupart des vallons et affluents de la Burdinale. Le site de la vallée de la Mehaigne débute à Fallais dès l'encaissement de la rivière dans le relief.

Site 1 : La vallée de la Burdinale

« Le site est l'une des dernières vastes zones boisées de la Hesbaye, pièce centrale du Parc naturel de la Mehaigne et de la Burdinale. Ses versants boisés sont essentiellement couverts de forêts acidophiles à neutrophiles, mais la partie aval du site permet l'apparition de forêts à caractère plus calcicole. Les fonds de vallées abritent quant à eux des chênaies-frênaies humides et des forêts alluviales, ainsi que des zones humides favorables au triton crêté et des milieux prairiaux d'intérêt biologique souvent sur-étagés par des peupleraies. On retrouve par ailleurs le long des cours d'eau des zones propices à l'habitat du Martin pêcheur. »¹⁰

Site 2 : La vallée de la Mehaigne

« Le site englobe une partie des vallées et versants de la Mehaigne et de ses affluents (Ruisseau des Vaux, Ruisseau des Etangs...). Avec le site de la Burdinale, c'est l'une des dernières vastes zones boisées de la Hesbaye, pièce centrale du Parc Naturel de la Mehaigne et de la Burdinale. En termes d'habitats forestiers, les versants sont essentiellement occupés par des forêts acidophiles et neutrophiles, tandis que le fond de vallée englobe des forêts alluviales et marécageuses. On retrouve également de très petits exemplaires de forêts de ravins, habitats rarissimes au nord de la Meuse. Le site comprend quelques milieux ouverts humides intéressants, notamment au sein de la réserve naturelle de Hosdent. En ce qui concerne les espèces, le site est important pour l'avifaune tant forestière que paludicole. On y retrouve des espèces nicheuses comme la bondrée apivore, le Martin pêcheur et le pic noir, tandis que les étangs de Fallais et de Pitet sont des sites de relais migratoires pour l'avifaune aquatique essentiellement. Le triton crêté est par ailleurs représenté dans plusieurs mares du site. »¹¹

¹⁰ PNBM, Plan de gestion 2015-2025, Diagnostic du territoire, 2014-2015

¹¹ Idem

4.3. LES STATUTS DE PROTECTION DÉCLINÉS DE LA LOI SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Outre les sites Natura 2000, d'autres statuts de protections existent en Belgique et sont prévus par la loi sur la conservation de la nature (1973, Belgique), à savoir :

- « la **réserve naturelle domaniale** (RND) qui concerne des terrains publics gérés par le Service public de Wallonie (Seule RND sur le Parc naturel : le marais de Hosdent, superficie de 8,34 ha) ;
- la **réserve naturelle agréée** (RNA) qui est gérée par une personne physique ou morale autre que la Région wallonne et qui est reconnue à ce titre ;
- la **réserve forestière** (RF) qui est une forêt présentant des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes, conservés à ce titre ;
- la **zone humide d'intérêt biologique** (ZHIB) dont la valeur écologique et scientifique est reconnue;
- la **cavité souterraine d'intérêt scientifique** (CSIS) dont la valeur écologique, géologique, historique et scientifique est reconnue. » (M. Dufrêne, <http://biodiversite.wallonie.be>)

Ces statuts de protection sont attribués aux zones centrales de la structure écologique principale.

Le tableau ci-dessous résume la situation chiffrée des sites de protection du patrimoine naturel. Parmi les cinq statuts cités ci-dessous, la RND est le seul statut de protection présent sur le territoire du Parc naturel (Marais de Hosdent, superficie de 8.34 ha). Pour rappel, le Parc naturel Burdinale Mehaigne concerne une superficie de 10 879,98 94 ha.

	Superficie	Proportion superficie sous statut de protection
Superficie site Natura 2000 de la vallée de la Burdinale	291,8088 ha	2.7%
Superficie site Natura 2000 de la vallée de la Mehaigne	226,5797 ha	2.1%
Superficie totale RND	8,37 ha	0.1%
Superficie totale sous protection	526,76 ha	4,8%

4.4. LES SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE (SGIB)¹²

Ces sites composent le noyau de la structure écologique principale tant à l'échelle de la Région wallonne qu'à l'échelle du Parc naturel. Il s'agit des espaces naturels ou semi-naturels terrestres ou aquatiques remarquables en Région wallonne. Leur faune, leur flore et leurs habitats ont fait l'objet d'inventaires afin de les décrire, les identifier et les localiser dans un but de protection.

Un SGIB est une unité géographique qui comprend un ensemble d'unités d'habitat ou de biotope homogènes adjacentes ou relativement proches. Il abrite au minimum une espèce rare, menacée ou protégée et/ou un biotope rare, menacé ou protégé. La notion de continuité spatiale est une condition aux SGIB.

Pour rappel, le titre SGIB correspond à une reconnaissance de la qualité biologique d'un site et ne donne pas lieu à une protection légale. Le PNBM compte 22 SGIB, ce qui correspond à environ 160 ha et 1.5% de la superficie du territoire.

¹² Source : La biodiversité en Wallonie, <http://biodiversite.wallonie.be/fr>, consulté le 24/10/2019

4.5. LES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

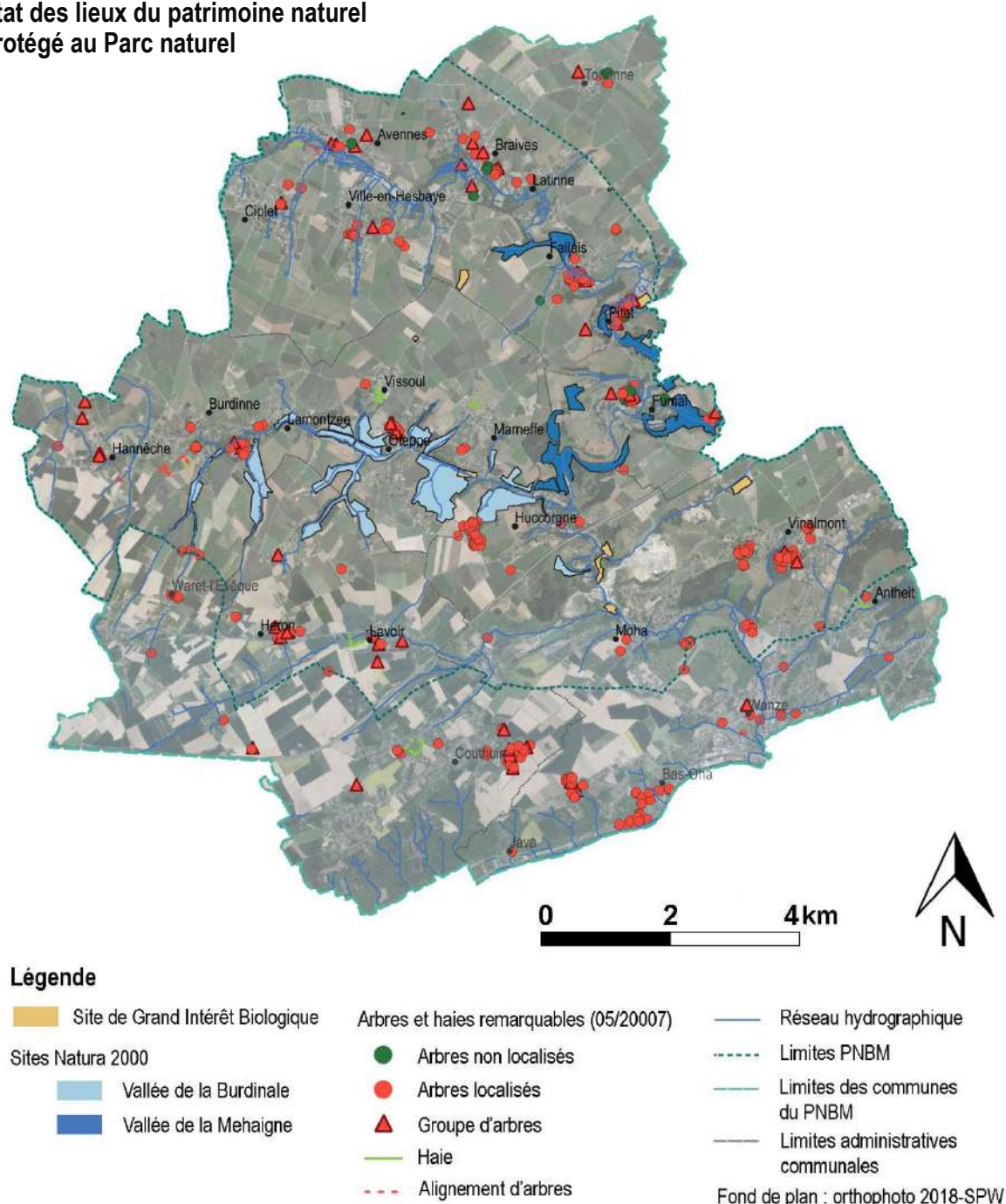
Au sein des paysages, certains arbres haies et sont classés comme remarquables (CODT articles R.IV.4-7 à 10) en fonction de leur intérêt paysager, historique, culturel, dendrologique, biologique, de leur dimension exceptionnelle ou de leur rôle de repère géographique.

Ces éléments contribuent au paysage en tant que point d'appel pour les arbres isolés, selon leur implantation dans l'espace, leur variabilité saisonnière et leur taille. Les haies soulignent le relief et soulignent les paysages. En bordant un chemin ou une voirie, elles encadrent le champ visuel et le focalise sur une portion du paysage.

Continuer d'identifier ce patrimoine arboré et veiller à son entretien font partie des missions des communes avec le soutien du Parc naturel et de la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural plus spécialement dans le cadre des saules têtards.

La carte suivante localise l'ensemble des éléments du patrimoine naturel à statut légal sur le territoire du Parc naturel.

Etat des lieux du patrimoine naturel protégé au Parc naturel



5. CONCLUSION

Conjuguer les objectifs de la convention du paysage à savoir, protéger, gérer et aménager le paysage, avec les objectifs de protection des habitats et des espèces qui y vivent (Natura 2000, développement de la structure écologique principale), fait partie des missions d'un Parc naturel. Cela relève aussi de l'intégration des matières pour un développement territorial plus cohérent entre les besoins de l'homme et les richesses de son environnement.

« La diversité des milieux présentés sur le territoire du Parc naturel permet d'accueillir une faune variée comprenant des espèces considérées comme rares en Wallonie, ou du moins, au nord du sillon Sambro-Mosan ». ¹³ La diversité des éléments paysagers est proportionnelle à la diversité des écosystèmes sachant qu'un écosystème se compose d'éléments abiotiques, du biotope, et de sa biocénose correspondante, l'ensemble des êtres vivants qui occupent ce biotope. Dans le cadre de la charte paysagère, nous souhaitons mettre en évidence le lien entre les biotopes, leurs espèces faunistiques emblématiques, et leur impact visuel dans les paysages. Celui-ci sera faible, moyen ou fort et s'applique à l'échelle macro du paysage.

Quelque soit l'impact visuel du biotope dans la structure paysagère, il ne faut pas oublier qu'il joue un rôle important dans la structure écologique principale. Préserver une espèce et son habitat préserve la diversité et la qualité des paysages. Par exemple, artificialiser une berge est un enjeu paysager fort et impacte négativement l'habitat du martin-pêcheur. En effet, la nidification de cet oiseau nécessite des berges meubles afin d'y creuser son terrier.

Les tableaux suivants synthétisent cette réflexion et permettront d'identifier quelques enjeux en matière de biodiversité et de l'approche du paysage.

Toutes les informations précises sur les espèces indigènes et exotiques faunistiques présentes sur le territoire, se trouvent dans le diagnostic du territoire du Parc naturel rédigé en 2014-2015 dans le cadre du plan de gestion.

Les eaux de surface

Biotope	Espèces faunistiques emblématiques	Impact visuel du biotope dans la structure du paysage
Eaux courantes	Mulette épaisse Martin-pêcheur Cincle plongeur Cigogne noire (Burdinale) Demoiselles et libellules Bécassine des marais Sarcelle d'hiver Castor Poissons (Anguille, Ombre, Barbeau)	Impact fort
Eaux stagnantes	Le triton crêté (Fumal) L'alite accoucheur Demoiselles et libellules	Impact faible

¹³ PNBM, Plan de gestion 2015-2025, Diagnostic du territoire, 2014-2015

Les milieux alluviaux et les milieux humides

Biotope	Espèces faunistiques emblématiques	Impact visuel du biotope dans la structure du paysage
Ripisylve	Couleuvre à collier Chouette hulotte Tarin des Aulnes	Impact fort, surtout dans les paysages ouverts Rôle d'identification de ces milieux dans l'espace
Boisements alluviaux	Salamandre terrestre Chouette hulotte Pic épeichette Faucon hobereau	Impact moyen à fort surtout dans les paysages ouverts ou dans les espaces de transition
Fourrés et taillis alluviaux	Salamandre terrestre Chouette hulotte	Impact neutre
Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles	Criquet ensanglanté	Impact moyen à fort (lors de la floraison)
Prairies et pâtures alluviales	Criquet ensanglanté Grenouille rousse Bécassine des marais Sarcelle d'hiver	Impact moyen à fort (lors de la floraison)

Les territoires boisés non humides

Biotope	Espèces faunistiques emblématiques	Impact visuel du biotope dans la structure du paysage
La chênaie charmaie neutrophile à acidophile et la chênaie acidophile	Écureuil roux Chouette hulotte	Impact fort
Les bois de pente et d'éboulis calcaires	Blaireau européen	Impact fort
Les bois calcaires	Pic mar Bondrée apivore	Impact fort

Les prairies et les pâtures

Biotope	Espèces faunistiques emblématiques	Impact visuel du biotope dans la structure du paysage
Les prairies et pâtures mésophiles de plaines, pas ou peu fertilisées	Faucon crécerelle Chevêche d'Athéna	Impact fort
Les prairies et pâtures intensives		Impact moyen

Les milieux secs et les milieux sans végétation

Biotope	Espèces faunistiques emblématiques	Impact visuel du biotope dans la structure du paysage
Les affleurements calcaires	Coronelle lisse Lézard des murailles Grand-duc d'Europe Faucon pèlerin	Impact fort, variable selon les dimensions de l'enrochement et dégagé de la végétation
Les pelouses calcaires et végétation pionnière des milieux calcaires	Coronelle lisse Papillon demi-deuil Lézard des murailles	Impact faible à moyen

Les habitats récemment ou régulièrement cultivés

Biotope	Espèces faunistiques emblématiques	Impact visuel du biotope dans la structure du paysage
Cultures	Bruant proyer Busard (cendré, des roseaux et Saint-Martin) Lièvre d'Europe Perdrix grise, Caille des blés, Vanneau huppé, Alouette des champs	Impact fort
Zones cultivées des jardins et des parcs	Petite faune (Hérisson, Orvet fragile, passereaux, Grenouille rousse, Chouette hulotte, etc.)	Impact moyen à fort

Les habitats construits

Biotope	Espèces faunistiques emblématiques	Impact visuel du biotope dans la structure du paysage
Sites industriels extractifs	Grand-duc d'Europe Faucon pèlerin Alyte accoucheur Hirondelle des rivages	Impact fort
Friches et bâtiments abandonnés	Petite faune (Hérisson, Orvet fragile, Renard, passereaux, Grenouille rousse, Chouette hulotte, Effraie des clochers, etc.)	Impact faible à moyen

Définition du paysage selon la Convention européenne du paysage (20/10/2000) :

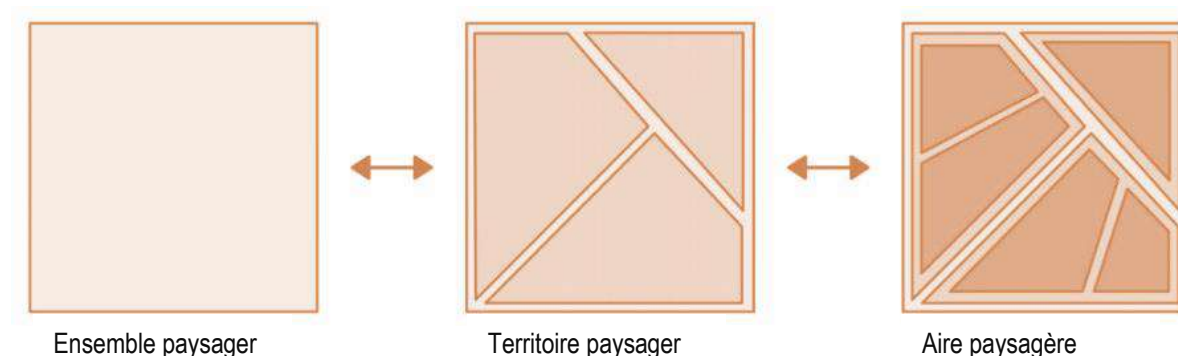
Le « **paysage** désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

3. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

1. INTRODUCTION

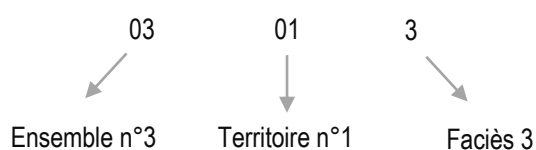
L'étude des éléments paysagers constitue un des noyaux de l'analyse descriptive de la charte paysagère. Comme mentionné dans la Convention européenne du paysage (20/10/2000), le « *paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Il découle des actions et des choix que l'homme a posé sur le territoire dans lequel il a décidé de vivre en fonction des spécificités et ressources que le milieu naturel lui procurait. La réalité paysagère ne pouvant pas ignorer l'histoire de l'homme dans le territoire, ni les réalités sociétales.

Ce chapitre vise à établir un état des lieux des paysages du territoire du PNBM et ce à plusieurs échelles, du général au particulier. L'ensemble est le plus haut niveau de classification des paysages. Chaque ensemble comprend un certain nombre de territoires, eux-mêmes subdivisés en aires. Au sein du Parc naturel, une étude plus fine des aires a mené à l'identification de plusieurs entités paysagères.



Fédération des parcs naturels de Wallonie, La charte paysagère des Parcs naturels, Vade-Mecum, Jambes, 2017

Les territoires paysagers de Wallonie, au nombre de 76, font l'objet d'une codification précise. Certains territoires présentent des sous-territoires, nommés faciès, en raison de légères variantes paysagères. La codification des faciès comprend cinq chiffres. Les deux premiers déterminent l'ensemble, les deux suivants le territoire, et le dernier indique le faciès (CPDT, 2004).



Traduction de la codification : au sein de l'ensemble (03) des bas-plateaux limoneux brabançons et hesbignons, le territoire (01) des bas-plateaux limoneux brabançons et hesbignons, le faciès (3) hesbignon namurois.

Le paysage n'ayant pas de frontière, nous aborderons d'abord les grandes caractéristiques d'un des treize ensembles, celui des bas-plateaux limoneux brabançons et hesbignons dans lequel se situe principalement le PNBM. Ensuite nous affinerons l'analyse par la description des aires paysagères dépendantes des territoires identifiés dans les Atlas des paysages de Wallonie, puis par la description des diverses entités paysagères à l'échelle du Parc naturel. Nous poursuivrons cette description par l'évaluation de la valeur structurante et identitaire d'un certain nombre d'éléments paysagers ponctuels. Enfin, nous aborderons l'aspect légal des paysages et débattrons de quelques enjeux à la fois paysagers et environnementaux. Cette analyse de l'échelle macro au micro nous donnera un meilleur aperçu des caractéristiques paysagères au sein du territoire des 4 communes du Parc.

2. UN TERRITOIRE DANS L'ENSEMBLE PAYSAGER DES BAS-PLATEAUX LIMONEUX BRABANÇON ET HESBIGNON

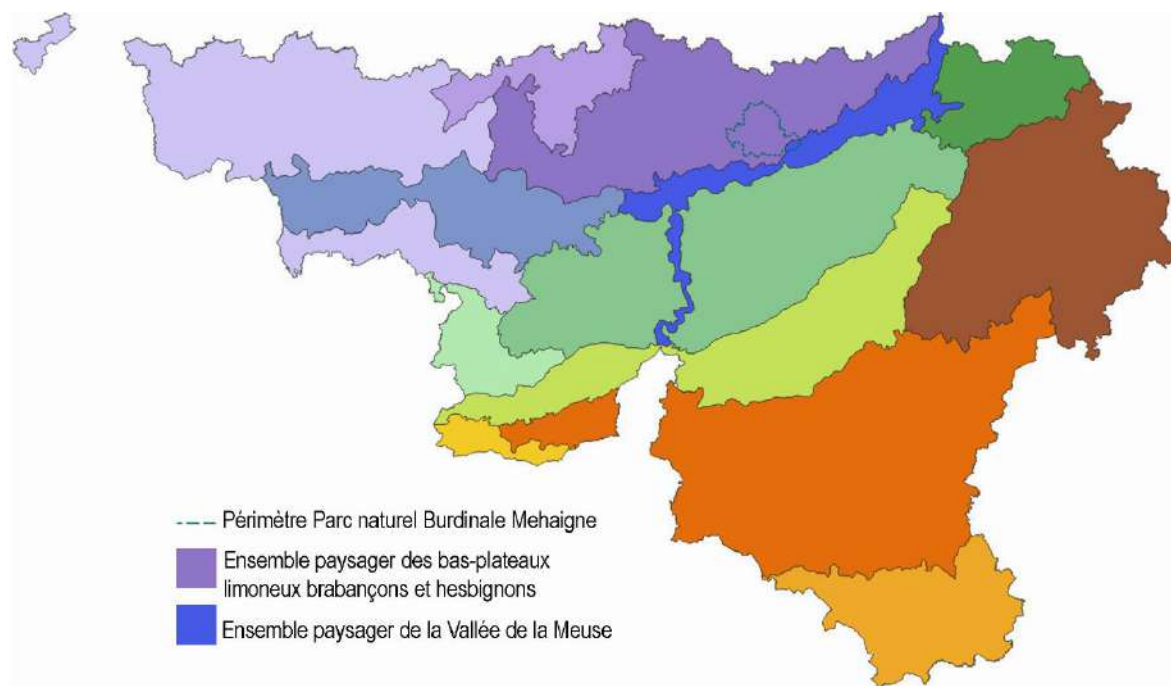
2.1. L'ENSEMBLE DES BAS-PLATEAUX BRABANÇON ET HESBIGNON

Les occupations naturelles et humaines du sol reposent sur un socle dans une forme particulière de relief. Les interactions entre les contextes physique, naturel et humain donnent lieu à une diversité de paysages, dont la morphologie globale détermine les ensembles paysagers wallons.

Comme l'indique la carte ci-dessous, le Parc naturel Burdinale Mehaigne se situe en bordure sud de l'ensemble des bas plateaux limoneux brabançon et hesbignon. L'ensemble couvre environ 11% de la superficie totale de la Région wallonne. La partie sud-ouest du Parc naturel fait partie de l'ensemble paysager de la Vallée de la Meuse. Les versants mosans de l'ubac font donc partie d'un autre ensemble paysager. Ceci correspond plutôt bien à la limite sud du territoire du PNBM qui n'inclut pas ces territoires de la vallée de la Meuse.

Cette localisation particulière, un territoire en transition entre le plateau hesbignon et la vallée mosane est à l'origine de ses multiples diversités. C'est aussi la « clé de voute » de la création du Parc naturel. Notons que les territoires d'anciennes communes limitrophes au Parc naturel, tels que Couthuvin, Bas-Oha, Antheit et Wanze, se situent à cheval sur les ensembles paysagers des plateaux brabançons et hesbignons et de la vallée de la Meuse. Ces anciennes communes se trouvent sur une limite structurelle claire entre deux formes de relief principales : le plateau et la vallée.

À l'échelle des ensembles paysagers nous détaillerons surtout celui des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon car il couvre la majeure partie du territoire du Parc naturel. L'ensemble de la vallée de la Meuse sera abordée au niveau d'une échelle plus locale, celle des territoires paysagers et des entités paysagères.



Carte 1 : Ensembles paysagers de Wallonie, CPDT, 2004

Le nom de cet ensemble fait référence à l'unité principale du relief qui le structure, à savoir le plateau, à des indications géographiques, le Brabant et la Hesbaye, ainsi qu'à un élément capital de la composition du sol de ce plateau, le limon nivéo-éolien (loess) hérité de la dernière période glaciaire, dont l'épaisseur peut atteindre 20m par endroit. Ce limon possède d'excellentes propriétés agronomiques qui varient selon le drainage du sol, la granulométrie et l'épaisseur de la couche limoneuse, qui ont dicté la vocation principale des terres, à savoir la culture. Cet usage du sol a formé un type de paysage agricole fortement ouvert et dégagé avec de longues vues où l'horizontalité du plateau se rappelle à nous en permanence. Aucune haie ne sépare les parcelles. C'est pour cette raison que ces paysages ouverts sont surnommés *openfield*, littéralement « champs ouverts ». L'activité agricole domine les paysages actuels de notre ensemble paysager et ce depuis des centaines d'années.

Lors de la formation du relief, l'érosion des rivières principales a creusé le plateau limoneux. Il est possible d'observer les roches du sous-sol à certains endroits dans le fond des vallées (surtout des schistes et des calcaires, un peu moins de grès, un peu de houille). Dans un premier temps, cette ressource minérale était convoitée pour la construction du bâti. Dans un second temps, la pierre fut exploitée à des fins industrielles et de production de chaux (pierre calcaire) lors de l'apparition des carrières au 19^e siècle (voir analyse évolutive). La diversité du sous-sol s'exprime dans l'occupation (le bâti) et l'usage du sol (extraction via des carrières et mines)

Cet ensemble paysager « s'étend, dans le prolongement du bas-plateau limoneux hennuyer, au nord de la Sambre et de la Meuse. Culminant à plus de 200 mètres au sommet du rebord longeant ces deux grandes vallées, il s'incline doucement vers le nord jusqu'à une altitude moyenne de 100 à 150 mètres à la bordure de la Région flamande. Sa surface ondulée présente un relief plus accidenté vers l'ouest. Quelques rivières entaillent plus fortement le plateau : ce sont l'Orneau, la Burdinale, la Meuse et le Geer dans leur cours aval. » (CPDT, Atlas des paysages de Wallonie, Les plateaux brabançons et hesbignons, 2009).

Localisé entre plusieurs pôles urbains (métropoles régionales de Bruxelles, Liège, Charleroi et la ville de Namur) reliés par des autoroutes, ce territoire paysager possède de nombreux atouts pour de nouveaux ménages qui souhaiteraient y vivre et feraient la navette vers leur lieu de travail urbain. Il en résulte une certaine attractivité résidentielle et une urbanisation des terres agricoles parfois conséquente. De nouveaux services s'implantent dans le tissu rural (commerces, zones industrielles, etc).

Nous avons assisté à une mutation des campagnes et de l'espace rural. En effet, l'agriculture reste la fonction dominante dans la campagne agricole, alors qu'elle s'est vue supplantée par la fonction résidentielle en périphérie des pôles urbains, donnant lieu à une campagne résidentielle donnant la part belle aux lotissements et villas 4 façades.

D'autres espaces sont plutôt multifonctionnels et démontrent un certain équilibre entre les fonctions agricoles et résidentielles. Ces campagnes bénéficient d'un nouveau dynamisme qui induit une hausse du prix du foncier. Les campagnes du territoire du Parc naturel correspondent plutôt à une campagne agricole à tendance multifonctionnelle (village de Braives avec le développement commercial le long de la N64). Certains villages témoignent d'une urbanisation récente sous forme de ruban qui déstructurent le territoire et l'espace villageois traditionnel et perturbent la lecture de la silhouette villageoise.

Mots-clés de l'ensemble paysager des bas-plateaux brabançons et hesbignons :

Plateau, limon nivéo-éolien, rivières et vallées, activités agricoles, vues longues, paysage ouvert, urbanisation.



Photo 1 : Hameau de Boin, C. Mathot, 2019

2.2. MUTATIONS RÉCENTES DES PAYSAGES HESBIGNONS

Agriculture

Depuis la seconde guerre mondiale, l'agriculture a connu un progrès et des modifications importantes. Parmi celles-ci notons les avancées technologiques et agronomiques (dont l'usage d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires), la mécanisation et la motorisation de l'agriculture qui induisent l'usage de machines de grandes tailles, et les effets de la Politique Agricole Commune, premièrement orientée vers la productivité. Ces progrès ont mené à certaines transformations qui ont modifiés les paysages.

- Le remembrement agricole a surtout permis de regrouper et rassembler les terres. Le but était de répondre à l'intensification agricole et de faire face au nombre décroissant d'agriculteurs. Le parcellaire agricole a été fort remanié, au détriment de l'ancienne mosaïque de parcelles qui diversifiait le paysage. De plus, cela a conduit à une simplification et une altération du réseau viaire car certains chemins creux et sentiers ont disparu. Il en résulte une dispersion insolite d'éléments du petit patrimoine, comme des potaques qui se trouvaient le long d'anciens chemins, qui aujourd'hui sont isolés dans les cultures ;
- De nouvelles exploitations ou extensions agricoles voient le jour dans les zones non urbanisées, en dehors des villages. Leur gabarit de grande taille et les nouveaux matériaux de parement ainsi que leur teinte dénotent avec les paysages des censes traditionnelles ;
- Enfin, il y a 20 ans, une mise à jour de la politique agricole commune est à l'origine de la mise en œuvre de mesures agro-environnementales qui intègrent les dimensions environnementales dans l'agriculture. Parmi les divers aménagements proposés, certains participent à recréer une mosaïque dans le parcellaire, d'autres peuvent diversifier et structurer le paysage agricole (bandes aménagées, prairies, tournières enherbées, mares, haies, bosquets, arbres et alignements d'arbres).

Cependant, il est important de tenir compte du contexte local à savoir, la valeur identitaire du paysage et du réseau écologique locaux. Réfléchir à l'implantation des éléments verticaux tels que les haies, est primordial pour éviter de déformer le paysage culturel d'origine et de banaliser le concept du réseau écologique.



Photo 3 : Vue aérienne plateau agricole Braives-Burdinne, paysage agricole suite au remembrement, H. Gaulet, 2018



Photo 3 bis : MAEC de type "céréales laissées sur pied", H. Gaulet, août 2017

Au niveau des cultures, les céréales dominent dans cet ensemble paysager, offrant des tonalités variant du vert tendre à une teinte chaude dorée. La culture de la betterave, de la chicorée et le maraichage apportent des teintes vertes soutenues qui contrastent avec la tonalité chaude et dorée des céréales mûres. La rotation des cultures, le choix des semis et les moments variés de récolte sont à l'origine de textures et de couleurs spécifiques dans les paysages. Chaque culture a son propre calendrier de semis, de temps de croissance et de récolte, ce qui rythme les variabilités saisonnières dans les paysages agricoles ouverts. Notons que ces variations de couleurs et de textures sont plus importantes qu'en milieu forestier et herbager.

Outre les céréales et les autres cultures citées, on voit apparaître de nouvelles formes de cultures intensives dans les paysages agricoles. Citons les vergers basses tiges à production de fruits. Leur particularité réside dans leur localisation au sein de la zone agricole (ancien finage) à proximité des villages, la superficie importante de la parcelle (près de 10ha), et par l'organisation linéaire et serrée des fruitiers basse tige qui rend cette culture massive dans le paysage. Cette culture répond à la terminologie de verger mais pas à l'image que l'on s'en fait. Contrairement aux cultures intensives de fruitiers basses tiges, les vergers traditionnels hautes tiges étaient implantés dans l'ensemble de l'auréole villageoise de manière aérée et participaient au paysage de la « ceinture verte » villageoise. C'est surtout cette organisation traditionnelle des vergers qui fait écho au mot verger dans la perception de cet élément paysager.



Photo 4 : verger intensif basses tiges, Hosdent, P. Auriol, 2019

La culture intensive de fruitiers basses tiges présente un volume, une masse d'une hauteur moyenne avec une certaine transparence et de teinte brune s'intègre relativement bien dans le paysage agricole sauf en cas de pose de filet anti-grêle. En effet, la structure qui soutient ces filets est plutôt flagrante dans les paysages. Il existe aussi de nouveaux vergers à production de plants destinés à l'exportation (vu sur plateau agricole Burdinne-Braives). D'une hauteur réduite, ces cultures sont implantées pour une courte durée (2 à 3 ans) et elles impactent peu le paysage.



Photo 5 : Verger basse tige avec structure anti-grêle, Hannut, P. Auriol, 2019

D'autres cultures se développent à des fins fourragères, énergétiques, de production de fibres, légumières ou viticoles et sont bien visibles dans le paysage.

- Le maïs, lorsqu'il atteint 1,5 à 2,5m de haut modifie le champ de vision et peut bloquer la vue ;
- La culture du miscanthus tend à se développer de plus en plus dans l'ensemble paysager et en Région wallonne. Sa localisation devrait être étudiée afin de ne pas nuire aux espaces naturels ni au paysage. En effet, sa hauteur importante (3m voire plus, atteinte dès l'automne) et son volume opaque et persistant en automne et en hiver créent des barrières visuelles dans le paysage tout comme il apporte de la structuration ;
- En Belgique, le lin est destiné à la production de fibres et d'huile. Cette culture industrielle marque les paysages à deux périodes et de deux manières : au moment de la floraison en juin, le champ se pare d'une teinte bleue identifiable de loin, ensuite après l'arrachage de la plante et durant le rouissage (séparation entre la paille et la fibre), les pailles sèchent sur le sol et donnent une structure graphique au paysage bien reconnaissable ;
- Le jaune vif devient commun dans les paysages et crée des contrastes forts qui mettent en valeur la ligne de force horizontale du paysage agricole hesbignon et des ciels gris. D'une part, la moutarde qui est utilisée comme engrais vert, est semée entre deux cultures à la fin de l'été et durant l'automne. D'autre part, le colza, culture annuelle, souligne le paysage agricole de sa floraison jaune durant 3 semaines à la fin du printemps ;
- Nous pouvons aussi souligner la coloration culturelle apportée par d'autres cultures comme la pomme de terre qui apporte une touche de blanc lors de la floraison en juin ou encore la phacélie, culture intermédiaire comme la moutarde, à la couleur mauve lors de l'automne. Lors de la préparation du champ de pommes de terre, le côté très graphique des sillons structure les paysages ;
- La culture de la vigne tend à se développer sur le territoire du Parc naturel ce qui enrichit la diversité paysagère. De petits vignobles sont plantés sur des terrains bien exposés près de Latinne, Fumal ou encore Couthuin.



Photo 7 : Culture de moutarde comme engrais vert, Braives, P. Auriol, 2019



Photo 6 : Viticulture, Hosdent, P. Auriol, 2019

Dans les parcelles cultivées, les bandes MAEC (Mesure agroenvironnementale et climatique) paysagères apportent d'autres couleurs et textures au paysage du plateau agricole. La plupart du temps, ce sont des bandes fleuries de tons blancs, jaunes (tournesol) et bleues (bleuet) qui contribuent autant à la diversité du paysage qu'à la préservation de la biodiversité (insectes pollinisateurs, oiseaux, petits mammifères).

Enfin, les bords de routes sont des éléments importants des paysages du plateau agricole. En tant qu'éléments de composition de l'avant-plan des paysages, ils peuvent le valoriser par une gestion appropriée. Gérés par le fauchage tardif, ils apportent du volume, des touches de couleurs et sont bien entendus favorables à la biodiversité. Installer une bande enherbée ou fleurie à côté d'un bord de route contribue à élargir l'espace et diminue le sentiment d'oppression que l'on peut ressentir lorsque les cultures sont fort proches de la route.



Photo 8 : Bande fleurie Burdinne, H. Gaultet, 2017

Paysage rural sous influence urbaine / Résidentialisation de la campagne

Certaines zones de l'ensemble paysager subissent des pressions car elles se situent dans un rayon d'influence de l'urbanisation des pôles urbains majeurs, Bruxelles, Liège et légèrement Namur. La périurbanisation gagne les campagnes et les villages se densifient, s'étendent, et se touchent.

Le territoire du Parc naturel est relativement épargné par ce phénomène. Il relève donc d'une certaine attractivité pour de nouveaux ménages qui souhaitent bénéficier du cadre de vie rural. La plupart acquiert un terrain à bâtir. L'urbanisation que l'on rencontre se situe le long des nationales et des routes secondaires qui les rejoignent. Elle prend la forme de tentacules et de rubans urbanisés à travers les paysages, parfois en dehors du site villageois original, renforcé par les lotissements autorisés en masse durant les années 1980. D'une part, la localisation des nouvelles constructions en bordure de villages transforme la silhouette villageoise. Elle tend à dissimuler les constructions identitaires des paysages telles que les censes. D'autre part, c'est l'auréole villageoise qui perd son identité et sa fonction de zone de transition entre le village et les cultures. Les nombreux vergers qui composaient l'auréole villageoise des villages du Parc naturel ont été sacrifiés entre autres au profit de l'urbanisation (complément d'information dans le chapitre sur les éléments écologiques). On rogne de plus en plus sur les terres agricoles, les terres fertiles et les prairies intra villageoises situées en zone urbanisable au plan de secteur. En lisière des villages, ce nouvel envers du décor rural présente des jardins organisés de manière très similaire, non seulement dans le Parc naturel mais plus largement en Région wallonne. Ces jardins sont clôturés, ont très peu de visibilité ou de contact avec le grand paysage au-delà de leur parcelle, présentent quasiment tous un espace de jeu pour les enfants et un abri de jardin. Or, cet espace appelé frange ou lisière et qui

correspond à la limite entre la zone urbanisée et non urbanisée au regard du plan de secteur, constitue aussi la « *la première image du village vue depuis l'extérieur* » (J. Lainé, 2017). Image qui génère une perception, un sentiment agréable ou désagréable, de « déjà-vu » ou de curiosité car spécifique au site. Cet espace de rencontre, le plus souvent entre la terre agricole et l'espace bâti, est aussi un espace de conflit, de liaison nette, floue, ou de transition spatiale. Protéger, gérer et aménager le paysage tel que le suggère la convention européenne du paysage est transposable à ce genre de problématique spatiale afin d'améliorer la lisibilité du paysage et la perception des villages.

L'analyse évolutive, partie 2, détaille d'autres formes d'urbanisation qui impacte la lisibilité et la perception des paysages, comme l'urbanisation sur les versants ou en dehors du site villageois.

Outre les habitations, la question de l'intégration des nouvelles exploitations agricoles et du développement des activités économiques dans le paysage est bien présente. Le choix du site, la prise en compte du relief, le gabarit de construction, les matériaux et les teintes nécessitent une réflexion de fond à laquelle le Parc naturel peut participer.



Photo 9 : Urbanisation en ruban, Ville-en-Hesbaye, P. Auriol, 2019

Des paysages de production d'énergie

Depuis les années 2000, les territoires belges les mieux exposés au vent font l'objet de demandes d'implantation de parcs éoliens. Les bas-plateaux hesbignons présentent un potentiel éolien élevé et voient leurs paysages greffés de nouvelles structures verticales d'une hauteur totale variable entre 120 et 150 m.

L'horizon est la principale ligne de force de ces paysages. Les éléments verticaux qui l'interrompent sont assez rares et d'autant plus importants dans la structure du paysage qu'ils constituent des points d'appels. Avant la seconde guerre mondiale, ces éléments verticaux étaient surtout de l'ordre de la végétation (massifs boisés, arbres isolés) et du bâti (châteaux d'eau, églises, poteaux d'éclairage public). Depuis les années 1950, de nouvelles infrastructures rythment les paysages de leur verticalité (distribution du courant à très haute tension via des lignes aériennes et des pylônes de plus grandes dimensions, éoliennes, antennes de télécommunication). Le paysage agricole acquiert une nouvelle fonction de production et de transport d'énergie, marquée par les mâts verticaux. La perception de ce paysage rural agricole évolue et peut être une source de conflits entre divers usagers de l'espace (habitants, agriculteurs, producteur d'énergie éolienne).



Photo 10 : Éoliennes le long de la E42, entre Les Malheurs et Couthuin, P. Auriol, 2019

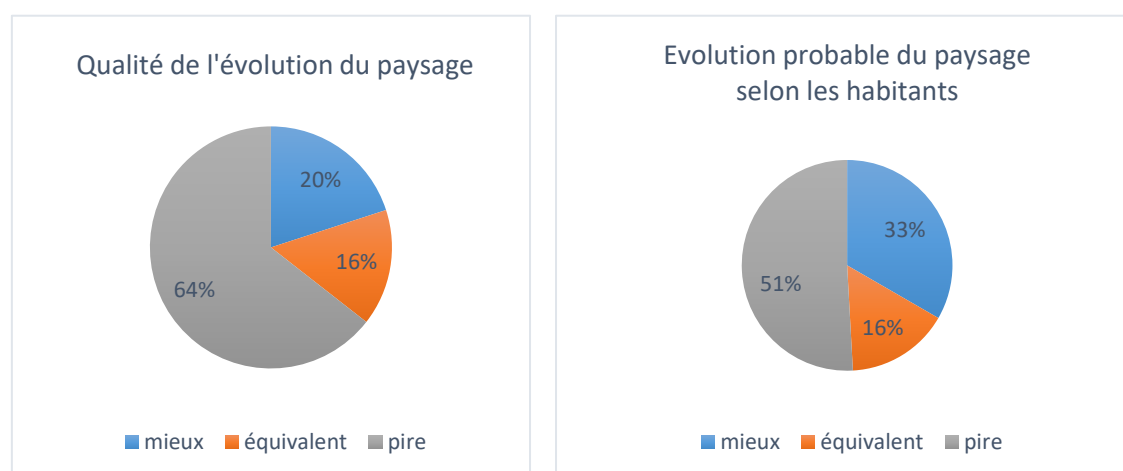
Implanter ces éoliennes ou d'autres éléments verticaux de grande ampleur modifie le paysage par la création de nouveaux points d'appel, parfois au détriment de points d'appel existants à valeur patrimoniale, historique et paysagère. D'où le besoin d'encadrer ces modifications du territoire et du paysage afin de limiter les impacts. Étudier leur dimension, leur configuration (axe, densification, ponctuation spatiale), leur implantation dans le relief, leur prégnance visuelle (impact visuel de la dimension de l'infrastructure par rapport au paysage – notion d'échelle et de distance par rapport à l'éolienne), choisir une couleur de mât neutre et tenir compte des périmètres d'intérêt paysager et des points et lignes de vue paysagers, sera un atout pour le futur des paysages du Parc naturel. Une carte des éoliennes existantes dans le Parc naturel et en périphérie se trouve en annexe.

2.3. DES REGARDS DE CITOYENS SUR LES PAYSAGES DU PARC NATUREL BURDINALE MEHAIGNE

En 2017-2018, le Parc naturel a donné la parole aux citoyens via une enquête sur le cadre de vie et les paysages du Parc. Cette enquête fait partie du processus de participation de la population du territoire concernée par la charte paysagère. Environ 60 personnes ont répondu au questionnaire ce qui nous a permis d'identifier leurs affinités avec les paysages du Parc et des pistes en matière d'enjeux territoriaux. Le public investi dans l'enquête correspond principalement à un membre d'un couple sans enfant ou retraité, puis à un public familial, et dont la moyenne d'âge est de 44 ans. Nous vous présentons les points de cette enquête les plus pertinents avec l'analyse descriptive.

Evolution des paysages

Plus de 64% des sondés estiment que le paysage s'est détérioré. Les nouvelles constructions et l'urbanisation sont les principales caractéristiques de cette détérioration et témoignent de la pression démographique importante dans notre région. Certaines constructions de types « hangars » n'apportent pas de valeur ajoutée au paysage, selon le point de vue des sondés. Les infrastructures, tant industrielles que de production ou de transport d'énergie, constituent une autre forme de dommage paysager. La monoculture sur une parcelle de grande superficie et la mécanisation agricole sont perçues par certains citoyens comme des éléments d'appauvrissement des paysages. D'autres ont pointé les dégâts que subissent les éléments du maillage vert et bleu du Parc naturel. En effet, haies, chemins (creux) et vergers disparaissent petit à petit. Certains jardins sont « barricadés » alors que d'autres « laissent peu de place à la nature ». De manière générale, les réponses à la question de l'évolution des paysages mettent en évidence diverses formes de pressions humaines qui se traduisent par des modifications territoriales et des d'éléments caractéristiques des paysages, et une perte croissante de ce qui fait « l'essence-même des campagnes ».



Fort heureusement, la moitié des sondés estime que le paysage évoluera de manière favorable ou équivalente. L'enquête a mis en évidence quelques ressentis et propositions citoyennes pour les futurs paysages du Parc naturel. En voici quelques exemples :

- « Soigner et entretenir le paysage ; replanter des arbres et des haies ;
- Favoriser les rénovations plutôt que les nouvelles constructions ;
- Arrêter de construire le long des voiries en laissant vide l'arrière des bâtiments ;
- Maintenir les zones boisées, les chemins de campagne et les éléments caractéristiques des paysages ;
- Conserver autant que possible la spécificité des différents paysages ;
- Empêcher les modifications de relief général qui déséquilibrent l'ensemble ;
- Ne pas créer trop de voiries nouvelles ou de zones industrielles ;
- Veiller à l'entretien du patrimoine bâti ;
- Interdire la possibilité de bâtir à long terme à proximité de zones d'intérêt touristique, écologique, ou paysager. »

Les atouts et faiblesses des villages

De toute évidence, les éléments naturels et le bâti ancien en sont des points forts ! Ils sont précieux au regard des sondés, tout comme le petit patrimoine. Continuer à les préserver et les mettre en valeur coule de source.

L'enquête a mis en évidence le fait que de nombreux bâtiments et infrastructures énergétiques construits à l'époque contemporaine sont reconnus comme des faiblesses, tout comme les entrées de village. Il en découle un besoin de réflexion sur l'aménagement de ces entrées et sur l'architecture afin qu'ils deviennent un atout dans notre futur paysage. S'inspirer des bâtiments identifiés comme points forts constitue une piste afin d'approfondir la réflexion sur l'implantation, la relation et l'impact d'un projet de construction dans le paysage.

SYNTHESE DES RESULTATS

Atouts	Faiblesses
Rivières	Maisons récentes
Champs	Bâtiments publics
Prairies	Entrées de village
Bois, forêts	Zones commerciales
Maisons anciennes	Hangars agricoles
Fermes	Bâtiments industriels
Eglises	Eoliennes
Chemins et sentiers	Lignes haute tension

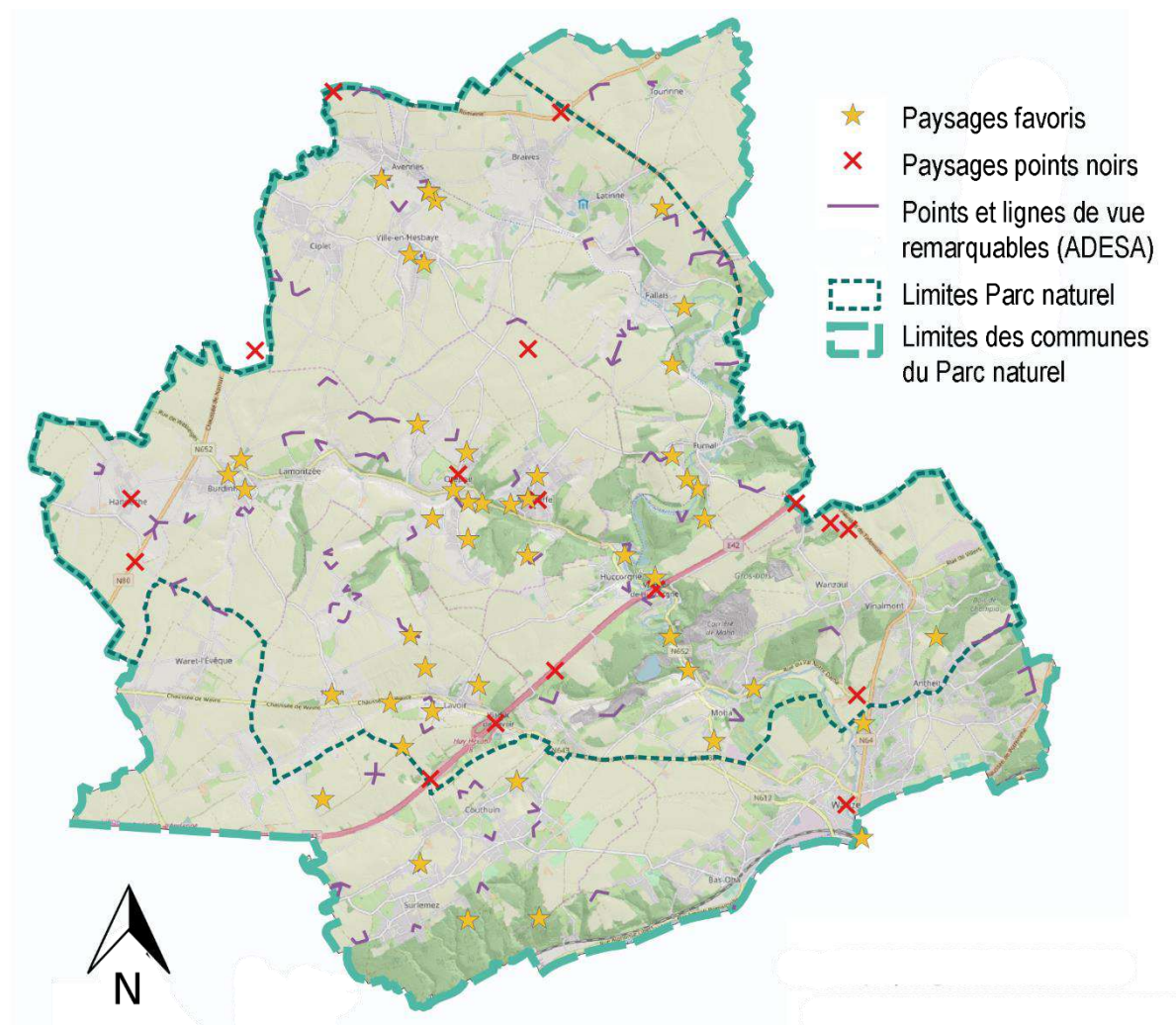
Légende :

 Éléments bâtis	 Infrastructures (techniques)
 Lieux	 Éléments physiques

Cette partie de l'enquête soulève un autre enjeu, à savoir, la (les) manière(s) de composer un paysage harmonieux avec ces infrastructures nécessaires aux activités. L'ensemble des résultats de l'enquête est disponible en annexe.

Une cartographie citoyenne des paysages favoris et des paysages dépréciés

L'enquête visait aussi à mettre en évidence les paysages ou éléments paysagers les plus appréciés par les participants au sondage, ainsi que leurs points noirs, espaces et paysages plutôt dépréciés. Le résultat se traduit selon la carte ci-dessous. Les éléments dépréciés sont clairement liés aux infrastructures routières, à des carrefours entre nationales et aux deux viaducs de l'E40. Ils créent certaines ruptures visuelles, engendrent des nuisances sonores ou dénaturent les villages traversés. Connaître ces points noirs et les sites appréciés des citoyens nous servira de levier pour réaliser le programme d'action de la charte paysagère.



Carte 2 : Points noirs ou à intérêt paysager identifiés par les répondants de l'enquête sur le cadre de vie, 2017-2018

Conclusions

D'après les graphiques sur l'évolution du paysage et les contacts que le Parc naturel entretient avec ses partenaires, un certain nombre d'acteurs (agriculteurs, élus, citoyens) commence à prendre conscience de la qualité du cadre de vie, de la nature et de la campagne en Pays Burdinale Mehaigne et ailleurs en Belgique. Cette notion tendrait à se diffuser et à toucher un certain nombre de citoyens. Les ressentis des sondés constituent des points d'attention et une base de travail pour dégager des enjeux territoriaux et des pistes d'actions pour la charte paysagère.

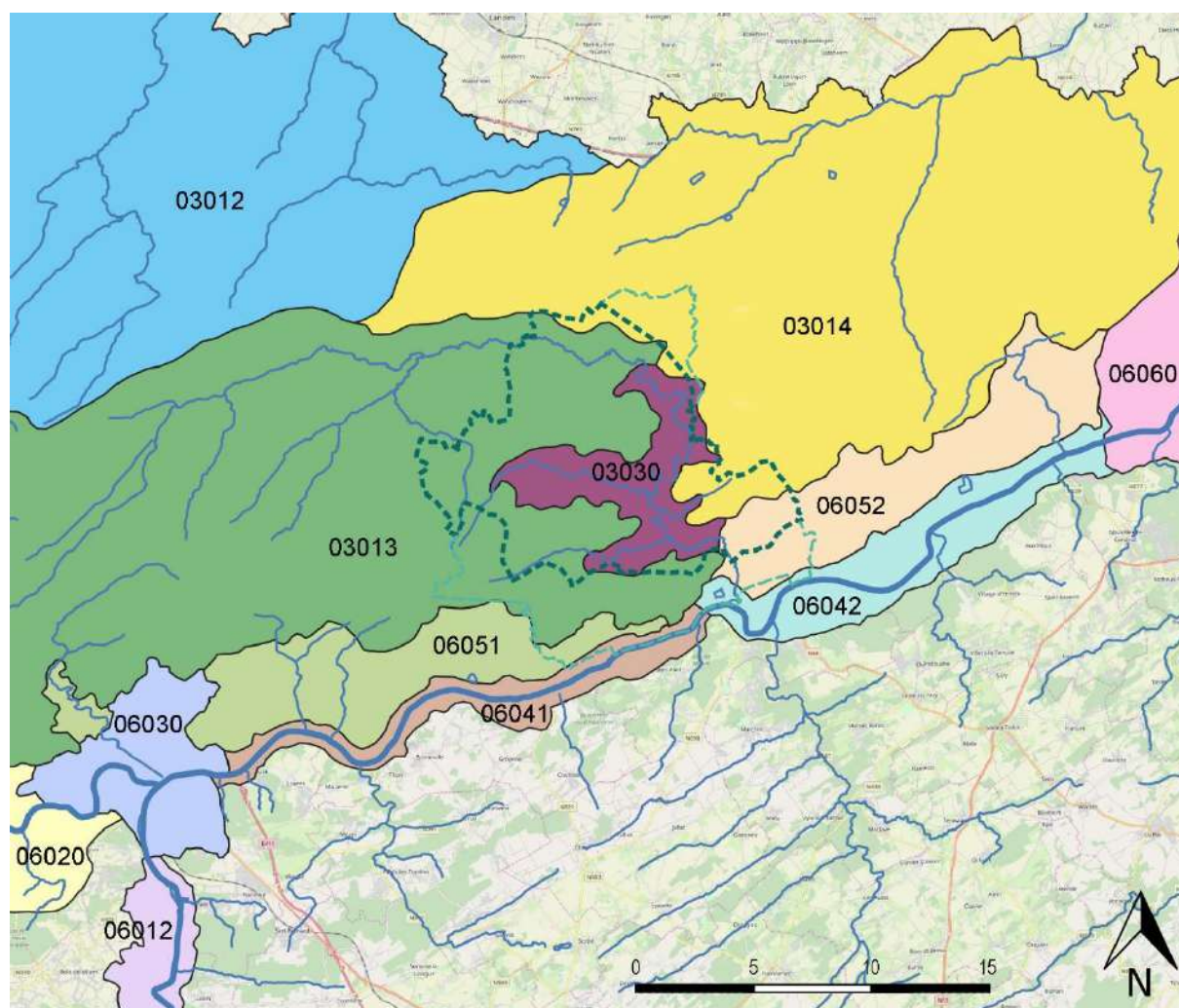
3. DES AIRES PAYSAGERES AU SEIN DE TERRITOIRES PAYSAGERS

L'identification des territoires et des aires paysagères se base sur le travail de la CPDT dans le cadre des atlas des paysages de la Wallonie. Les territoires et aires paysagères se répartissent au sein des deux ensembles paysagers de la manière suivante :

- **Ensemble des Bas-plateaux limoneux brabançons et hesbignons (03), ensemble principal :**
 - Territoire du Bas-plateaux limoneux brabançons et hesbignons :
 - Faciès hesbignon namurois (03013) ;
 - Faciès hesbignon liégeois (03014).
 - Territoire des Vallées de la Meuse et de la Burdinale.
- **Ensemble de la Vallée de la Meuse (06) :**
 - Territoire de la Bordure mosane du bas-plateau hesbignon :
 - Faciès de Namur à Huy (06051) ;
 - Faciès de Huy à Liège (06052).
 - Territoire de la Vallée de la Moyenne Meuse :
 - Faciès de Namur à Huy (06041) ;
 - Faciès de Huy à Liège (06042).

La carte en page suivante identifie ces aires différenciées au sein des deux ensembles paysagers qui caractérisent les paysages du Parc naturel. Cette échelle intermédiaire entre les ensembles paysagers et les limites du parc appréhende les aires paysagères dans leur globalité, dans un territoire plus vaste que celui du Parc naturel.

En annexe 7 se trouve une carte de ces mêmes aires à l'échelle du périmètre des 4 communes.



Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon

- Bas-plateau limoneux faciès hesbignon brabançon
- Bas-plateau limoneux faciès hesbignon namurois
- Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale
- Bas-plateau limoneux faciès hesbignon liégeois
- Réseau hydrographique
- - - Limites Parc naturel
- - - Limites des communes du Parc naturel

Ensemble de la vallée de la Meuse

- Vallée de la haute Meuse, faciès de Dinant à Namur
- Vallée de la basse Sambre namuroise
- Agglomération urbaine namuroise
- Vallée de la moyenne Meuse, faciès de Namur à Huy
- Bordure mosanne du bas-plateau hesbignon, faciès de Namur à Huy
- Bordure mosanne du bas-plateau hesbignon, faciès de Huy à Liège
- Vallée de la moyenne Meuse, faciès de Huy à Liège
- Agglomération urbaine et industrielle liégeoise

Carte 3 : Aires paysagères. La plupart des aires correspondent à des faciès de territoire.

3.1. TERRITOIRE DU BAS-PLATEAU LIMONEUX BRABANÇON ET HESBIGNON, FACIÈS HESBIGNON NAMUROIS (03013)

AIRE DU PLATEAU AGRICOLE NAMUROIS

Aspect physique

Les deux rivières principales que sont la Meuhaigne et l'Orneau du côté du Gembloux, ont toutes deux creusé ce vaste plateau de façon conséquente, alors que leurs affluents ont généré des vallons. Outre ces vallées dont les parties encaissées font l'objet d'aires distinctes, le relief du plateau agricole namurois est globalement calme et légèrement ondulé. C'est sur les versants des vallées que la plupart des villages sont implantés et que l'on retrouve divers boisements ainsi que la végétation ligneuse qui borde les cours d'eau.

La partie amont de la Meuhaigne constitue une pré-limite du nord de cette aire paysagère. La chaussée romaine elle-même située sur la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Meuse et de l'Escaut correspond à la limite physique du nord de l'aire paysagère. Cependant, cette ligne de crête est peu perceptible dans le paysage.

La majeure partie du plateau agricole du PNBM se situe dans l'aire du plateau agricole namurois.

Accessibilité/ réseau viaire

La nationale 80 qui relie Namur à Hannut de manière rectiligne, traverse le territoire ouest du PNBM et le plateau agricole namurois du nord au sud. Relativement discrète dans la zone agricole entre Burdinne et Moxhe car aménagée en léger déblais et dépourvue d'éclairage (éléments verticaux prégnant dans les paysages ouverts), seul le trafic routier indique sa présence dans le paysage. Par contre, la nationale marque les paysages bâtis lors de sa traversée des villages. Les poteaux d'éclairage public jalonnent un des côtés de la route et appuient sa linéarité alors que les ronds-points la divisent en tronçons. Le village de Burdinne s'est développé tant bien que mal le long de la nationale mais manque de cohérence et de lecture spatiale. On ne ressent pas le caractère villageois le long de cette voirie. Bierwart, situé au-delà du territoire du Parc, s'articule autour du rond-point où se croisent la N80 et la N643. Cette nouvelle centralité a entraîné un développement conséquent du village avec de nouvelles fonctions (commerces et services). Ces nationales ont incité une urbanisation en ruban dont s'inspire le Plan de secteur.

Une autre nationale découpe l'espace du plateau agricole namurois au sein du Parc naturel dans la partie sud de la vallée de la Burdinale. Il s'agit de la N643 qui relie Eghezée et Wanze, en passant par Bierwart. Elle se connecte à l'E42 entre les villages de Lavoir et de Longpré. Au sein du Parc naturel elle coupe plusieurs lignes de crêtes à partir de Waret-l'Evêque (200m d'altitude) avant de plonger dans le relief vers les villages de Héron (entre 180 et 160m d'altitude) et surtout Lavoir (+/- 145m d'altitude). Sur une petite distance, nous observons les nuances paysagères du plateau agricole :

- De larges espaces agricoles avec des vues longues horizontales et dégagées ;
- Une rupture de pente engendrée par la vallée de la Fosseroule avec des vues plus longues toujours dégagées qui permettent de visualiser les lignes de crêtes suivantes (dont celle de Couthuin). ;
- Une vallée, celle de la Fosseroule, qui induit une ondulation généreuse dans le plateau et des vues petit à petit limitées par les versants.

Éléments paysagers

L'occupation du sol est en lien direct avec les formes de relief et le réseau hydrographique. Les cultures ont pris place dans les espaces au relief faiblement ondulé du plateau tandis que les versants des vallées hébergent la majorité des villages et les boisements dont certaines peupleraies. Les prairies et les pâtures occupent surtout les fonds de vallée. Le plateau agricole se compose de plusieurs poches agricoles où les vues sont fort longues et dégagées, entre autres grâce aux champs non enclos. Les vallées et vallons et leur chapelet de villages les séparent les unes des autres.

Plusieurs villages du Parc naturel font partie de cette aire paysagère. Ciplet, Avennes, Ville-en-Hesbaye, Braives et Latinne sont situés dans la vallée de la Mehaigne. Le hameau de Vissoul se situe en bordure du plateau agricole sur le haut du versant de la Burdinale. Waret-l'Evêque et Burdinne appartiennent à la partie amont de la vallée de Burdinale, Ces huit villages ainsi que ceux d'Avin, Acosse et Meeffe des communes de Hannut et Wasseiges, bordent la plus vaste poche agricole de toute l'aire paysagère (30 000 ha de terres cultivées). Les cultures s'étendent à perte de vue. Le relief ondule doucement. Peu de bosquets interrompent cet espace ouvert où l'horizontalité domine. Trois autres villages du PNBM sont localisés dans cette aire paysagère. Les villages de Héron et Lavoir jalonnent la partie amont de la vallée de la Fosseroule. Les paysages agricoles y sont ouverts avec une variation du relief plus importante que dans la poche agricole principale au nord de Burdinne. Enfin, Couthuin se situe sur le versant nord d'un affluent de la Fosseroule, dans un paysage fort dégagé mais limité par la ligne de crête au nord de Héron.

D'un point de vue visuel, les espaces de plateau offrent des vues longues et dégagées où les cultures et l'horizon dominant. Le contraste est important avec les quelques vallées de cette aire paysagère qui génèrent des vues limitées par les lignes de crêtes, les versants. Ces vues sont plus courtes et le regard s'accroche aux éléments ligneux et bâtis (chapelles, poteaux de distribution d'électricité).

Le plateau agricole namurois abrite une faible diversité végétale. En effet, seuls quelques bosquets d'arbres caducs, arbres isolés, peupleraies, ou auréoles villageoises dans le creux des ondulations ponctuent l'espace agricole. De la même façon, quelques alignements de peupliers engendrent



Photo 11 : Paysage agricole ouvert, Burdinne, P. Auriol, 2019

une dynamique visuelle linéaire dans le plateau agricole. Ils contribuent à la variation des paysages ouverts et limitent les vues au fil des saisons. La végétation ligneuse le long des cours d'eau forme des rideaux dans le paysage des fonds de vallées et vallons et permet d'identifier la présence de cours d'eau dans le paysage. La Fosseroule est bien perceptible dans sa vallée grâce à ce cordon de végétation rivulaire. Enfin, la culture intensive de fruitiers basse tige constitue la dernière forme de végétation présente dans le plateau agricole namurois, dans sa partie est.

Dans le passé (période traditionnelle, voir analyse évolutive partie 1), toute la vie du village tournait autour de l'activité agricole. Le patrimoine bâti en témoigne et plus particulièrement les grandes censes. Situées en bordure des villages ou isolées dans l'espace agricole, les censes marquent les paysages de leur gabarit imposant et ont une forte valeur identitaire. Les clochers des églises émergent des bords du plateau agricole. Elles étaient visibles des champs où travaillaient les habitants. Aujourd'hui les églises sont des éléments du patrimoine importants. Lors de la période industrielle, certains villages du PNBM ont vu se développer des râperies suite à l'essor de la culture de la betterave. Le vicinal participait à les y acheminer. Les anciennes gares de vicinal et râperies forment d'autres traces du passé dans le paysage. Celles de Burdinne en sont un bel exemple. D'ailleurs, depuis la fermeture de la râperie sur les hauteurs de Burdinne à proximité de Vissoul, la nature a investi les anciens bassins de décantation. Le site est devenu un îlot de biodiversité au sein de la zone agricole et il se distingue dans le paysage par sa végétation.

Cependant, l'urbanisation récente modifie les villages qui s'étendent au-delà de l'auréole villageoise traditionnelle, entre autres par des tentacules linéaires urbanisées le long des axes de voiries. Il en résulte des paysages en rupture voire en déstructuration en termes de volumétrie et de fonction avec les espaces adjacents. Ces extensions vouées à l'habitat s'insèrent entre la masse végétale de la ceinture verte traditionnelle du village (vergers, prés, potagers) et l'espace vierge des cultures. De plus, elles jouxtent la zone agricole sans lien direct avec l'activité agricole. La transition volumétrique, spatiale et fonctionnelle entre l'espace bâti et la zone agricole qui apportait une structure à l'espace, disparaît au profit d'un paysage rural déstructuré. L'urbanisation tend à entourer, à englober les grandes censes qui sont des éléments identitaires des paysages et à diminuer le nombre de prairies situées en zone urbanisable au sein des villages.

Aujourd'hui des nouvelles exploitations et hangars sont présents dans les paysages agricoles tout comme les éoliennes. La verticalité de ces dernières crée un contraste important dans les paysages agricoles où l'horizon est la ligne de force. Leur hauteur importante les rend visibles de loin. Au sein de l'aire paysagère, quelques éoliennes sont implantées le long de l'E42.

Mots-clés de l'aire du plateau agricole namurois :

Plateau, relief calme et ondulé, horizon, vues longues, paysage ouvert, nationales comme axe structurant, cultures sur grandes parcelles, villages sur les versants, censes.

3.2. TERRITOIRE DU BAS-PLATEAU LIMONEUX BRABANÇON ET HESBIGNON, FACIÈS HESBIGNON LIÉGEOIS (03014)

AIRE DU PLATEAU AGRICOLE DE L'ENTRE-GEER-ET-MEUSE

Aspect physique

Cette aire rurale est la continuité du grand plateau limoneux agricole hesbignon. Le versant de la vallée de la Meuse la délimite au sud, où le relief est plus accidenté. À l'est, l'aire rencontre la périphérie de l'agglomération liégeoise où elle présente des caractéristiques périurbaines. Le relief peu affirmé de cette aire est néanmoins interrompu par les vallées de l'Yerne et du Bas Geer, qui font l'objet de deux aires distinctes de par leur contraste paysager avec le plateau agricole. L'Est de la Hesbaye est nommé « Hesbaye sèche » en raison d'une couche de craie sur laquelle reposent les limons. La craie possède un haut pouvoir drainant ce qui évite toute stagnation de l'eau au niveau des racines des plantes, elle est donc propice aux grandes cultures. Le réseau hydrographique de cette partie du plateau agricole hesbignon est relativement peu développé.

Seule une petite portion du territoire du PNBM est incluse dans cette aire paysagère. Elle borde les limites nord et est du Parc naturel. Comme mentionné précédemment, la Chaussée Romaine correspond plus ou moins à l'une des limites physiques entre ces deux aires. La transition subtile entre les aires est renforcée par un semis des villages beaucoup plus denses. Implantés dans les creux des ondulations du plateau et ses quelques vallées, les villages se distinguent dans le paysage grâce à leur végétation arborescente qui émerge de la ligne de force horizontale du plateau agricole. L'auréole villageoise est ponctuée de vergers hautes tiges. Leur présence dans le paysage est croissante au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. À l'est du Parc naturel, la jonction entre le plateau et la vallée de la Meuse concrétise la distinction entre aires paysagères. Wanzoul est le seul village du PNBM qui fait partie de cette aire paysagère.

Accessibilité/ réseau viaire

Cette partie de l'ensemble paysager bénéficie d'un réseau viaire fort dense. Les autoroutes E40, E42 et E313 parcourent l'aire paysagère et convergent vers Liège. La ligne de chemin de fer 36 traverse le territoire entre Waremmes et Liège. De nombreuses nationales desservent le territoire de cette aire paysagère, dont la N64 qui relie Huy et Hannut. Cette voirie constitue en partie la limite est du Parc naturel. Elle a la particularité d'avoir des tronçons courbés sur le territoire du PNBM alors que la plupart des nationales sont justement rectilignes. Nous verrons dans l'analyse évolutive (partie 1) que le tracé particulier de cette voirie est dû au respect des pentes maximales pour les véhicules. Les différences de dénivellation, le tracé courbé et les boisements ou cordons boisés qui la jouxtent lui confèrent un caractère assez pittoresque.

Éléments paysagers

Tout comme pour l'aire du plateau agricole namurois, l'occupation du sol est en lien direct avec les formes de relief, le réseau hydrographique et les types de sols et de sous-sols. Les grandes cultures dominent ces paysages si spécifiques. Les vergers basses tiges sont caractéristiques de cette aire paysagère. Leur présence croît d'ouest en est et ils véhiculent une forte valeur identitaire autour de Waremme. Contrairement aux anciens vergers hautes tiges localisés au sein de l'auréole villageoise, les vergers basses tiges sont implantés dans la zone agricole, sur l'une des parcelles de culture. Cette différence paysagère majeure souligne le changement de pratique agricole en matière de production fruitière de la seconde moitié du 20^e siècle.

Les vues sont longues et l'horizon domine les paysages de culture non enclos. L'agencement géométrique des parcelles agricoles renforce la linéarité des paysages. Certaines vues longues sont arrêtées par les masses végétales qui bordent les cours d'eau ou les villages, ce qui permet de rapprocher l'horizon visuel vu que le regard ne peut les traverser.



Photo 12 : Proximité de Tourinne, P. Auriol, 2019

Les constructions récentes liées à l'activité agricole tels que les hangars et les silos se trouvent généralement au sein de la zone agricole. Elles sont fort perceptibles dans le paysage car elles sont peu encadrées par la végétation qui crée des volumes et atténue les masses bâties.

La ligne de force horizontale est interrompue par divers éléments verticaux qui ont fait leur apparition à l'époque contemporaine tels que les silos cités plus haut, les lignes à haute tension mais également les éoliennes. Elles sont regroupées en parc, souvent implantées de façon linéaire le long des infrastructures autoroutières et à proximité des zonings. Celles de Villers-le-Bouillet sont visibles depuis le Parc naturel. Leur impact visuel est moindre vu leur distance suffisante avec les zones urbanisées du PNBM (minimum 1.5km depuis Vinalmont et Wanzoul).

L'excellente accessibilité de ce territoire induit une pression de la périurbanisation, surtout à proximité du pôle urbain liégeois. Les paysages qui témoignent de cette urbanisation, très souvent des extensions linéaires de village, rencontrent les mêmes contrastes et déstructuration que ceux du plateau agricole namurois. Les zones industrielles sont aussi plus fréquentes dans cette partie du plateau hesbignon suite au réseau viaire.

Mots-clés de l'aire du plateau agricole de l'entre Geer et Meuse

Plateau, relief calme et ondulé, Hesbaye sèche, vallées de l'Yerne et du Bas Geer, très bonne accessibilité, cultures, vergers, zones industrielles, vues longues, horizon.

3.3. TERRITOIRE ET AIRE DE LA VALLÉE DE LA MEHAIGNE ET DE LA BURDINALE (03030)

Aspect physique

Les parties aval des deux rivières appartiennent à cette aire paysagère. Elles creusent le plateau hesbignon de plus en plus profondément jusqu'à ce que la Meuse se jette dans la Meuse. Toutes deux présentent un profil de vallées à fond plat aux versants pentus. Leurs affluents dont les vallons rythment les paysages et encadrent les villages situés sur les interfluvies de la Burdinale. La source de la Burdinale tout comme la partie amont de la Meuse sont intégrées dans l'aire paysagère du plateau agricole namurois.

La vallée de la Burdinale présente un profil asymétrique avec un fond de vallée relativement étroit et boisé entre chaque village. Quelques rares prairies, dont certaines sont labourées, sont présentes au niveau de Lamontzée, Oteppe et Huccorgne. La rivière a entaillé directement la couche de roche ne laissant quasiment aucun dépôt d'alluvions sur son passage, d'où l'absence de plaine alluviale contrairement à la Meuse avant la confluence. Des affleurements de schiste sont visibles à certains endroits le long des routes. Contrairement à la Meuse, la Burdinale suit un cours assez rectiligne orienté ouest-nord-ouest est-sud-est.

Le dernier tiers de la Meuse fait partie de cette aire paysagère et correspond au tronçon le plus sinueux et encaissé, entre Fallais et la confluence à Huccorgne. De profil asymétrique, cette portion de la vallée se caractérise par un fond de vallée plat marqué d'une plaine alluviale entouré d'un versant raide et le second pentu, tous deux généreusement boisés. De nombreuses prairies alluviales et certains pâturages rythment ce fond de vallée plutôt ouvert.

Accessibilité/ réseau viaire

Les deux vallées étaient et sont toujours le support de mode de mobilité variés.

En effet, dès la création de la Belgique, le désenclavement des campagnes a été requis pour faciliter le transport des marchandises. D'abord vint la mise en œuvre d'un plan routier (nationales et empièvements de chemins) puis, la création d'une connexion en chemins de fer lors de l'époque industrielle, entre deux lignes structurantes existantes. C'est en 1875 que la ligne de chemin de fer 127 entre en fonctionnement. Elle reliait Landen à Statte en passant par la vallée de la Meuse. Au sud de Hannut, elle rejoignait la vallée de la Meuse à Avennes, suivait les méandres principaux du cours d'eau et passait les obstacles liés au relief tout en tenant compte des impératifs techniques du chemin de fer (voir analyse évolutive, partie 1). La ligne ferme en 1982 et est réaffectée en voie lente dédiée à la mobilité douce dans les années 2000. Un RAVeL y est aménagé entre Landen et Huccorgne. Son parcours pittoresque permet de découvrir les subtilités paysagères de la vallée de la Meuse.

Quant à la vallée de la Burdinale, la rue de la Burdinale qui la dessert est empierrée dans les années 1850 afin de relier Burdinne à Huy. Elle a fortement contribué à désenclaver les villages implantés sur les versants de la vallée. Au début du 20^e siècle, la mise en place d'un vicinal dans la vallée renforça le maillage du chemin de fer. Il connectait Vinalmont à Burdinne en passant par Huccorgne. La voie fut désaffectée en 1945. Son assiette est morcelée chez plusieurs propriétaires privés et sa présence est quasi imperceptible dans le paysage.

Aujourd'hui, la rue de la Burdinale est assez fréquentée et est un axe structurant du Parc naturel.

Pour conclure, cette aire paysagère se caractérise par une accessibilité réduite pour la vallée de la Meuse, et plutôt correcte pour la vallée de la Burdinale grâce à la rue qui parcourt son fond de la vallée.

Éléments paysagers

Les versants des deux rivières sont plutôt abrupts et boisés et offrent des vues courtes contrairement au vaste plateau agricole où dominent les vues longues et ouvertes. Ce contraste important révèle les qualités et ambiances paysagères des vallées. L'analyse évolutive (partie 1) démontre les liens ténus entre les paysages de fond de vallée et des plateaux suite à l'exploitation des sols. Les boisements majoritairement feuillus, se situent sur les terrains les plus pentus impropres à l'activité agricole.

Les villages de la Burdinale s'accrochent sur les hauts de versants de la rive gauche, là où les pentes sont les plus faibles, et sont exposés au sud-est. Contrairement aux villages le long de la Mehaigne, d'une organisation plus lâche, les constructions sont regroupées. Les villages de cette portion de la Mehaigne sont tout à fait discontinus et implantés dans un méandre de la rivière. Les églises se situent sur les hauteurs du village afin d'être visibles du plateau agricole. Cachés dans la végétation et dans les fonds de vallées, quelques anciens moulins attestent la présence du cours d'eau. Aujourd'hui, certains ont fait l'objet d'une restauration, d'une réaffectation à du logement ou à une autre fonction, ou sont en attente d'une rénovation ce qui contribuerait à les mettre en valeur dans le paysage en tant qu'éléments identitaires des vallées.

Les matériaux de construction reflètent les ressources locales. La brique domine mais la pierre calcaire et le schiste sont aussi utilisés pour les bâtiments à proximité des fonds de vallée. La pierre calcaire est fort présente au sein des constructions à Moha et était aussi utilisée pour la réalisation de murs de soutènement dans le village. Au 19^e siècle, une carrière d'extraction réputée pour la fabrication de la chaux a été ouverte à Moha.

Après la confluence, la Mehaigne creuse toujours la roche mère en passant du schiste au calcaire. Le paysage évolue. Le fond de vallée tend à s'élargir légèrement et un des versants est toujours fort raide. Des parois rocheuses et roches délimitent les vues depuis le fond de vallée entre Huccorgne et Moha. Elles sont courtes et impressionnantes de par l'importante différence de niveau entre le plateau (environ 150m d'altitude) et le fond de vallée (87m d'altitude). Sur les hauteurs des versants, le contact visuel avec la vallée de la Meuse et ses versants amplifie l'espace de la vallée de la Mehaigne. On a le sentiment de pénétrer dans une autre dimension après avoir cheminé dans les confinements des vallées.

Un dernier élément contemporain apporte une nouvelle dimension spatiale à la vallée de la Mehaigne. Le relief étant un des éléments qui conditionne fortement l'organisation humaine du territoire, l'éroitesse de la vallée a induit le choix de ce site, entre Huccorgne et Moha pour la construction du viaduc de l'E42, inauguré en 1971. Ce relief caractéristique et ce paysage de vallée portent ainsi les traces de l'époque post industrielle (après 1950, voir analyse évolutive partie 1). Cet élément horizontal prégnant dans le village d'Huccorgne, a rompu les lignes de forces de la vallée et en a constitué une nouvelle, avec laquelle nous devons conjuguer. Cependant, la vue observée depuis le viaduc sur la vallée et le Parc naturel vaut le détour et pourrait être une belle « vitrine » du Parc.



Photo 13 : Panorama depuis les hauteurs de Fallais, site du Calvaire, P. Auriol, 2019

Mots-clés de l'aire des vallées de la Mehaigne et de la Burdinale :

Vallée, rivières, versants boisés et pentus, roche, vues courtes, RAVeL, ancienne ligne du vicinal, moulins, villages sur versant exposé au sud-est, prairies et pâtures.

3.4. TERRITOIRE DE LA BORDURE MOSANE DU BAS-PLATEAU HESBIGNON, FACIÈS DE HUY À LIÈGE (06052)

AIRE DE LA BORDURE HESBIGNONNE DE HUY À LIÈGE

Aspect physique et éléments paysagers

L'extrême ouest de cette aire se situe au sein du Parc naturel. Son découpage est identique à celui de l'entité paysagère qui porte le même nom. Il s'agit avant tout d'une zone de transition entre le bas-plateau limoneux hesbignon et la vallée de la Meuse, plus spécialement son fond de vallée.

Pour résumé, cette aire présente une grande diversité tant en termes de relief que d'occupation du sol (éléments naturels et anthropiques). Elle a la particularité de présenter de nombreux vallons boisés et des poches agricoles séparées par les espaces urbanisés et les zones boisées. Ces portions de terres agricoles situées sur des reliques du plateau, sont soumises à la pression de l'urbanisation et pourraient disparaître alors qu'elles sont caractéristiques de cette aire. Le village de Vinalmont surplombe cette aire.

Les nombreux massifs boisés structurent l'espace et créent des fermetures dans le paysage.

À certains endroits, le haut de versant offre des vues sur la vallée de la Meuse.

Sa situation entre l'autoroute E42 et la vallée de la Meuse génère un large champ de vision dans lequel se trouvent quelques groupes d'éoliennes et d'autres infrastructures de transport de l'énergie.



Photo 14 : Vue sur Vinalmont depuis le sart Grégoire, C. Mathot, 2019

Mots-clés de l'aire de la bordure hesbignonne de Huy à Liège :

Espace de transition, diversité du relief et des occupations du sol (vallons, bois, poches agricoles, village).

Connexion visuelle avec la vallée de Meuse.

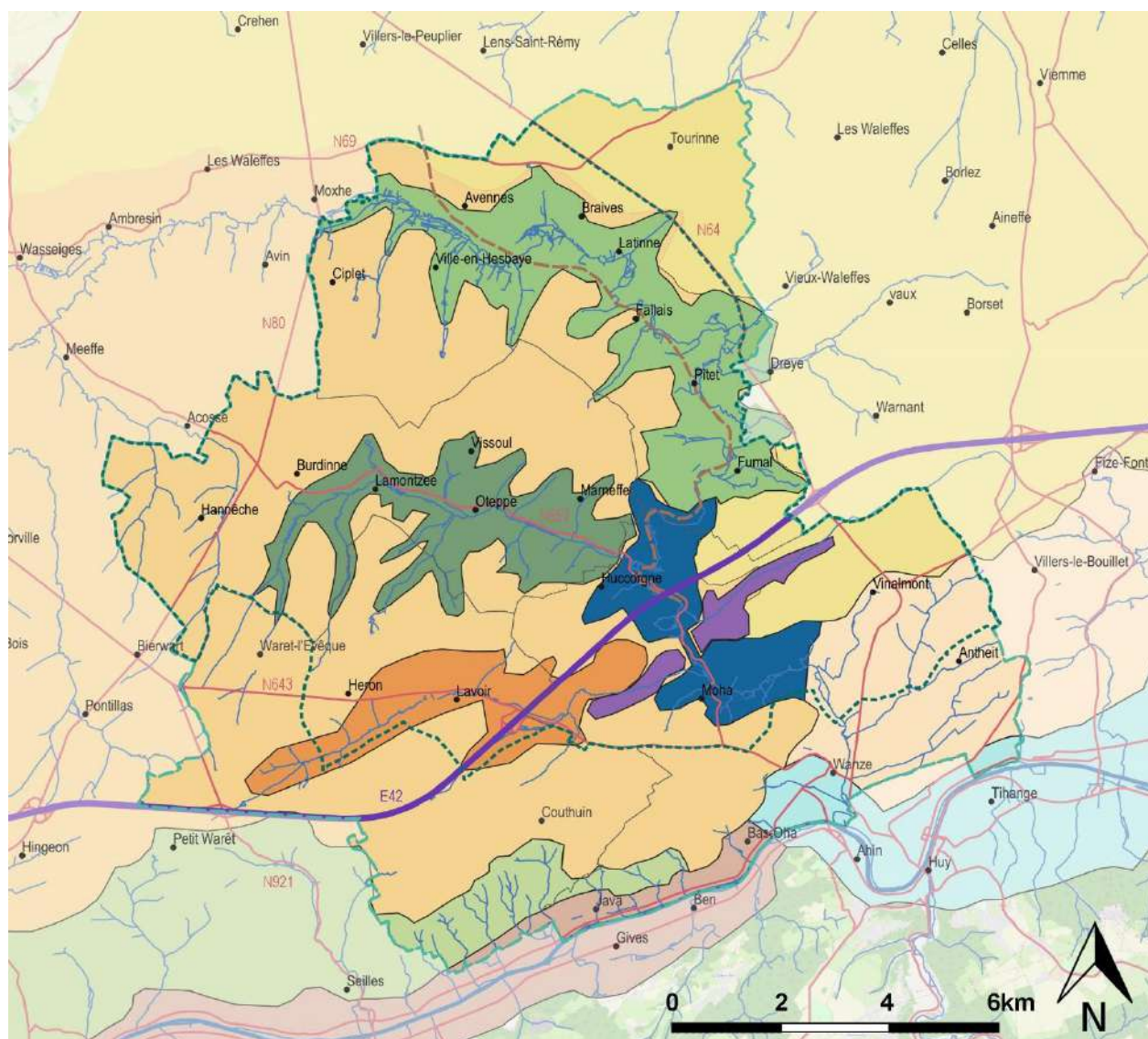
4. DES ENTITES PAYSAGERES DANS LE TERRITOIRE DU PNBM

La charte paysagère a permis d'affiner le premier découpage des entités paysagères présentées dans le plan de gestion du Parc naturel Burdinale Mehaigne (2015-2025) afin de correspondre au mieux à la réalité paysagère. La parution des atlas des paysages de Wallonie facilite cette remise en question du découpage des entités. Dès lors, l'ancienne entité du plateau agricole est subdivisée en deux entités, selon les faciès paysagers. Puis, l'entité de la vallée calcaire a été étendue jusqu'au dernier méandre de la Mehaigne. Enfin, l'entité du versant des bords de Meuse a été totalement transformée afin de tenir compte des aires paysagères identifiées dans l'atlas des paysages de la vallée de la Meuse. Cette zone est un espace de rencontre entre les diverses échelles d'identification des paysages (ensemble, territoire, aire) des atlas des paysages de Wallonie. Deux nouvelles entités paysagères correspondent à la bordure hesbignonne de la vallée de la Meuse, et les deux autres au fond de la vallée de la Meuse moyenne. Notons qu'une extension future du Parc naturel jusqu'aux berges de la Meuse (territoire communal wanzois), introduirait une belle diversité paysagère et établirait une réelle connexion (visuelle et physique) avec la vallée de la Meuse.

Le paysage s'étend au-delà des limites administratives. Pour une meilleure compréhension du territoire et afin d'éviter un morcellement des entités paysagères, le territoire étudié correspond à la superficie totale des 4 communes. La nouvelle carte des entités paysagères se trouve en page suivante.



Photo 15 : point de vue remarquable sur le noyau villageois d'Oteppe, P. Auriol, 2020



Entités paysagères du PNBM

■ Vallée de la Mehaigne	■ Plateau agricole ouvert namurois
■ Vallée de la Burdinale	■ Plateau agricole ouvert liégeois
■ Vallée de la Fosseroule	■ Bordure hesbignonne de Namur à Huy
■ Vallée calcaire	■ Meuse moyenne de Namur à Huy
■ Vallée industrielle extractive	■ Meuse moyenne de Huy à Liège
	■ Bordure hesbignonne, de Huy à Liège

Légende

—	Réseau hydrographique
- - -	Limites PNBM
—	Limites des communes du PNBM
—	Limites administratives communales
—	Voiries principales
—	Autoroute E42

Carte 4 : Entités paysagères

4.1. VALLÉE DE LA MEHAIGNE

La vallée de la Mehaigne constitue une entité paysagère méandreuse ouverte à semi-ouverte. Son encaissement dans le plateau hesbignon s'accroît et son fond de vallée rétrécit à partir de la confluence avec le ruisseau de Dreie, juste avant Pitet, pour atteindre son comble dans l'aire de la vallée calcaire. Nous mettons en évidence deux parties de la vallée ouverte : la partie amont ouverte à fond plat peu encaissée depuis sa source (en dehors du Parc naturel) jusqu'au ruisseau de Dreie, puis une partie intermédiaire entre ce ruisseau et la confluence où le profil de la vallée est plat et encaissé et le paysage semi-ouvert.

De nombreuses prairies alluviales et pâtures occupent le fond de vallée plat peu encaissé de la partie amont de la Mehaigne. Quelques masses boisées dont des peupleraies y sont aussi présentes. La végétation rivulaire de la Mehaigne et de ses affluents structure le fond de vallée. Cette végétation forme une trame arbustive et arborescente connectée au bocage des villages et à leurs anciens vergers. Cette trame verte donne du volume, crée des lignes de forces paysagères et engendre un jeu d'ouvertures et de fermetures légères du paysage. Elle contribue fortement au caractère pittoresque de la Mehaigne. On y observe une alternance de vues plus courtes, arrêtées par le cordon de végétation rivulaire ou des massifs boisés, et des vues plus longues dues au fond de vallée plutôt large (de 300 à 400m), plane et dégagé. Les villages et hameaux d'Avennes, Braives, Latinne, Hosdent, Fallais et Pitet s'étirent selon l'axe de la rivière sur la partie inférieure du haut de versant. Ciplat et Ville-en-Hesbaye sont implantés sur la partie supérieure du haut de versant plus proche du plateau agricole. Ils ne sont pas en relation directe avec la Mehaigne car un de ses affluents les traverse tous deux.

À partir de l'affluent du ruisseau de Dreie (Pitet), le profil de la vallée évolue vers un encaissement de plus en plus affirmé dans le relief. Le fond de vallée se resserre (environ 200m de largeur). Les villages se sont implantés dans les zones les plus larges. La rivière change de direction en s'écoulant vers le sud. Elle possède toujours de larges méandres et c'est dans cette partie que les parcelles de sites Natura 2000 sont les plus nombreuses. Des forêts recouvrent les versants abrupts et des prairies alluviales, prairies, pâtures et cultures parsèment le fond de vallée et garantissent son caractère ouvert.

Plusieurs ponts se succèdent sur la Mehaigne ce qui rend la rivière visible contrairement à la Burdinale qui est camouflée et perdue dans la végétation. Les ponts et leurs abords dégagés à Pitet, au village du Saule à Hosdent, chemin du Via à Braives et au moulin d'Avennes, permettent d'y observer la rivière et de profiter de ces ambiances sonores et de fraîcheur liées au cours d'eau.

Depuis Avennes, le RAVeL structure le territoire et relie les villages jusqu'à Huccorgne. Entouré de végétation, il offre de temps en temps des vues vers les paysages avoisinants.



Photo 16 : Vallée de la Mehaigne en aval de Fumal, P. Auriol, 2019

La vallée ouverte de la Mehaigne en quelques mots-clés :

Rivière pittoresque et visible, méandres, encaissement croissant dans le relief, paysage ouvert à semi-ouvert. Prairies alluviales, pâtures et végétation rivulaire en amont. Versants boisés en aval, villages sur les hauts de versant. Ponts, RAVeL.

4.2. VALLÉE DE LA BURDINALE

La Burdinale structure cette entité et a façonné le relief en creusant le schiste. La roche mère se laisse entrevoir le long des routes qui remontent la vallée vers le plateau en entaillant le versant pentu, et sur l'assise de certains chemins creux. La pierre locale se retrouve dans les constructions des habitations les plus anciennes.

Cette rivière prend sa source dans le village de Waret-l'Evêque situé dans le plateau agricole. Elle s'écoule vers le nord jusque Burdinne dans les creux du plateau, bordée de son cordon boisé, dans un paysage relativement ouvert. Peu après son arrivée dans Burdinne, le cours de la rivière change progressivement de direction pour s'écouler vers l'est-sud-est. Ce qui engendre une modification du profil de la vallée, passant d'une vallée à fond plat peu encaissée à encaissée et une modification des ambiances paysagères. Dès sa sortie de Burdinne, la rivière circule dans un fond de vallée caractérisé par des boisements caducs (dont des peupleraies) et quelques plans d'eau. Elle traverse de temps en à autre des prairies pâturées ou des zones humides. Dans ces espaces ouverts à proximité de Lamontzée, la



Photo 17 : rue de la Burdinale entre Vissoul et Lamontzée, P. Auriol, 2019

Burdinale se laisse percevoir de manière subtile et structure ce fond de vallée semi-ouvert grâce à son cordon boisé. Plus la rivière s'encaisse dans le relief, plus la vallée devient « fermée ». Nous voilà au cœur de l'aire paysagère et de son ambiance ardennaise recherchée. Les boisements des versants pentus et du fond de vallée affirment le caractère fermé de la vallée. La lumière y varie selon les saisons et la masse végétale des houppiers. La majeure partie des boisements et milieux ouverts le long de la Burdinale et de ses affluents sont classés en sites Natura 2000.

Outre la rivière, la rue de la Burdinale est l'élément structurant le plus mis en avant. Cette route épouse le relief variable du fond de la vallée. Elle s'enfonce à proximité des affluents et du bas des villages et remonte dans le relief par la suite. Au fil de son parcours, de Burdinne vers la confluence à Huccorgne, les ambiances paysagères varient subtilement passant d'espaces fermés à des ouvertures où la lumière pénètre. Engloutie dans les boisements qui l'entourent et créent de l'ombre, la route est envahie de lumière naturelle lorsqu'elle traverse les villages d'Oteppe et Marneffe qui correspondent à des espaces de « respiration » non boisés. Cette vallée transmet une ambiance de nature sauvage. S'y promener nous donne le sentiment d'être en Ardenne et non en Hesbaye limoneuse.

L'ensemble des villages de la vallée sont implantés sur le versant gauche et orienté sud-est. Oteppe et Marneffe sont tous deux situés sur une « butte » d'interfluve séparée par les vallons des affluents de la Burdinale. Cette configuration naturelle isole les villages entre eux et a induit un regroupement des constructions, ce qui permet des vues sur le versant opposé. Plus on prend de l'altitude pour rejoindre le plateau, plus la végétation devient éparse (haies, vergers, arbres isolés, jardins, et massifs boisés toujours dans les vallons) créant des ouvertures dans le paysage. Ces deux villages nichent sur le versant entouré par la végétation. Ils sont peu perceptibles du fond de la vallée. Les observer depuis le versant opposé est révélateur, entre autres au niveau de leur organisation étagée selon le relief. Le village de Lamontzée s'étale le long de la route principale située sur la rupture de pente, et dans le haut du versant. Burdinne a aussi été bâti sur le haut de versant pourvu d'une pente régulière. Ce village est à la jonction entre l'entité de la vallée de Burdinale et du plateau agricole, et constitue grâce à ses jardins, vergers, haies et cordons boisés, une autre transition paysagère entre un paysage de vallée globalement boisé et fermé, et le paysage ouvert du plateau agricole.



Photo 18 : Panorama du versant sud de la Mehaigne, village de Marneffe, P. Auriol, 2019

Quelques ponts enjambent la Burdinale ce qui permet de prendre conscience de sa présence dans l'espace. En effet, toute personne ou véhicule qui emprunterait la rue de la Burdinale ne percevrait pas la rivière du fait de l'épaisseur de la végétation et de la distance (100m par endroit) la séparant de la route mais aussi car le cours d'eau est de gabarit réduit.

La vallée fermée de la Burdinale en quelques mots-clés :

Vallée étroite, rivière camouflée, encaissement, roche, affluents, prairies pâturées ou zones humides en amont (avant le virage à Lamontzée), versants pentus et boisés en aval (après Lamontzée), bois alluviaux, ambiance boisée, vues courtes, surprise, villages sur le versant exposé au sud, axe routier structurant.

4.3. VALLÉE DE LA FOSSE ROULE

Niché au creux d'une petite vallée à fond plat peu encaissée, le ruisseau de la Fosseroule à profil symétrique s'écoule dans un paysage très ouvert et rejoint la Mehaigne au niveau de Moha, près des ruines du château féodal. En amont du village de Lavoir, le ruisseau traverse plusieurs hameaux. La particularité de cette partie de la vallée provient du contraste fort entre le cordon boisé qui identifie clairement le ruisseau dans la vallée entouré de quelques prairies, et les versants agricoles dénudés de végétation arbustive et arborescente. L'occupation du sol et la structuration de l'espace par la ripisylve et le ruisseau induisent une lecture simple du paysage de cette portion de vallée. Simplicité sans trop de diversité mais pas de banalité paysagère. Le paysage est linéaire, suit l'axe de la vallée. L'horizontale est la ligne de force et les vues sont assez dégagées et cohérentes. Cela pourrait soutenir une meilleure appropriation de ce paysage par les citoyens et permettrait des actions de gestion ou d'aménagement dans le cadre de la présente charte.



Photo 19 : Vallée de la Fosseroule et cordon boisé rivulaire, amont de Lavoir, P. Auriol, 2019

Le passage du ruisseau dans le village de Lavoir signe une modification du paysage de la vallée. La partie aval possède toujours un fond plat occupé de prairies inondables. À la sortie de Lavoir, on perçoit un effet porte ou de resserrement spatial engendré par la présence de boisements (bois de Ferrières et plantations arborescentes à la sortie de l'autoroute). Le regard est encadré par les versants habillés de volumes (bois ou constructions avec jardins) et se focalise sur les espaces ouverts du fond de la vallée, ses prairies inondables. Elles structurent cet espace ouvert d'un seul tenant qui relie Lavoir à Longpré, bordé d'un côté par le ruisseau et sa ripisylve et de l'autre par la nationale située en contre-haut. Là s'exprime la force visuelle de la vallée, entre autres grâce à une bonne lisibilité paysagère. Cette spécificité du site tendrait même à diminuer l'impact de la présence visuelle du pont de l'autoroute. La nécessité de mettre en valeur cette portion de la vallée est indéniable, tout comme le rôle capital de ses prairies dans la gestion des inondations.

Cette zone ouverte se clôture par le village de Longpré où la Fosseroule suit le fond de vallée en sinuant allègrement, avant de reprendre un cours régulier pour se frayer un passage dans la roche mère calcaire, entre les carrières. Afin de pouvoir exploiter le calcaire du sous-sol, l'entreprise Carmeuse a modifié le cours du lit du ruisseau sur un tronçon d'environ 500m entre 1971 et 1994 (d'après les vues aériennes – orthophotos disponibles sur le géoportail de la Wallonie). En effet, le lit de la Fosseroule se trouvait en zone d'extraction au Plan de secteur et gênait toute ouverture de carrière. Après ce passage entre les carrières, le fond de vallée devient de plus en plus étroit. Les versants sont pentus et boisés. Le paysage se ferme. L'ambiance est plus humide et ombragée jusqu'à la Mehaigne.



Photo 20 : Vallée de la Fosseroule, rue du Madot à Moha, P. Auriol, 2019

La vallée de la Fosseroule en quelques mots-clés :

Partie amont (avant Lavoir) : vallée ouverte, paysage fort ouvert, végétation rivulaire structurante, lecture paysagère simple, villages,

Partie aval (avant Lavoir) : prairies inondables, pont autoroutier, déviation du ruisseau, paysage semi-ouvert à fermé.

4.4. VALLÉE CALCAIRE

Comme son nom l'indique, cette unité paysagère découle de ses composantes géologiques et de leur visibilité dans le paysage. Elle inclut trois larges méandres de la Mehaigne avant sa confluence à Huccorgne, et la vallée de la Mehaigne jusqu'à la fin du village de Moha. C'est dans cette partie du Parc naturel que le sous-sol est dominé par une large bande de calcaire orientée ouest-sud-ouest et est-sud-est (voir carte lithologique) entre Huccorgne et Moha. Les versants nord des trois derniers méandres de la Mehaigne entre Fumal et Huccorgne comportent aussi un sous-sol calcaire. Ce sont surtout les affleurements rocheux, des escarpements et les roches calcaires qui caractérisent les paysages de la vallée calcaire, qui se laissent découvrir au gré des méandres. Le Rocher de la Marquise et la Roche aux Corneilles constituent des points d'appel visuels et les parois rocheuses des versants limitent et encadrent les vues. À nouveau les contrastes paysagers sont assez saisissants et spectaculaires entre cette aire paysagère et la vallée fermée de la Burdinale.

Huccorgne et Moha s'implantent sur les versants de la Mehaigne : Huccorgne sur celui exposé au sud-est et Moha de part et d'autre de la Mehaigne, dont le long du ruisseau de la Raide vallée. Dans Moha, les habitations et les murets du quartier des communes et de la rue Georges Hubin construits en pierre calcaire, reflètent tout à fait la géologie locale, tout comme le matériau de construction des ruines du château féodal de Moha. La vallée est encaissée, présente un profil asymétrique et un fond plat étroit (>100m) occupé par de vastes prairies, entre Fumal et Huccorgne, et plutôt des cultures (anciennes prairies labourées) entre Huccorgne et Moha. Ces espaces ouverts permettent de se rendre compte de l'ampleur de la vallée et de la pente raide d'un des deux versants.



Photo 21 : Vallée calcaire, point de vue remarquable ADESA, Rocher de la Marquise et Roche aux Corneilles, P. Auriol, 2019

La vallée calcaire en quelques mots-clés :

Vallée encaissée, roches, affleurement, escarpement, verticalité, contraste, paysage de grande ampleur, nombreux points de vue, maisons en pierre, château féodal de Moha.

4.5. VALLÉE INDUSTRIELLE EXTRACTIVE

Située dans l'axe de la bande calcaire qui traverse le Parc naturel entre Huccorgne et Moha, cette entité paysagère est inféodée à sa nature et particulièrement aux singularités de son sous-sol calcaire. Le calcaire était extrait depuis le 17^e siècle dans des petites carrières à des fins de constructions locales. Mais le gisement calcaire qui traverse le parc possède des qualités chimiques et une pureté suffisante pour sa transformation en chaux. C'est en 1860 qu'un groupe d'industriels belges débute l'activité extractive à Moha, dont la production est principalement destinée à la Belgique. Le groupe international de Carmeuse exploite aujourd'hui l'ensemble des carrières à Moha.¹

L'emprise des fosses d'extraction sur le territoire s'est étendue au fil de la croissance de l'activité, surtout depuis la seconde moitié du 20^e siècle. L'impact des carrières sur les paysages du Parc naturel est irréversible. Cette activité industrielle et humaine participe pleinement à la modification, voire à la mutation du paysage. Ce qui était présent avant n'est plus aujourd'hui et sera encore complètement différent dans le futur.



Photo 22 : Infrastructures de Carmeuse, P. Auriol, 2019

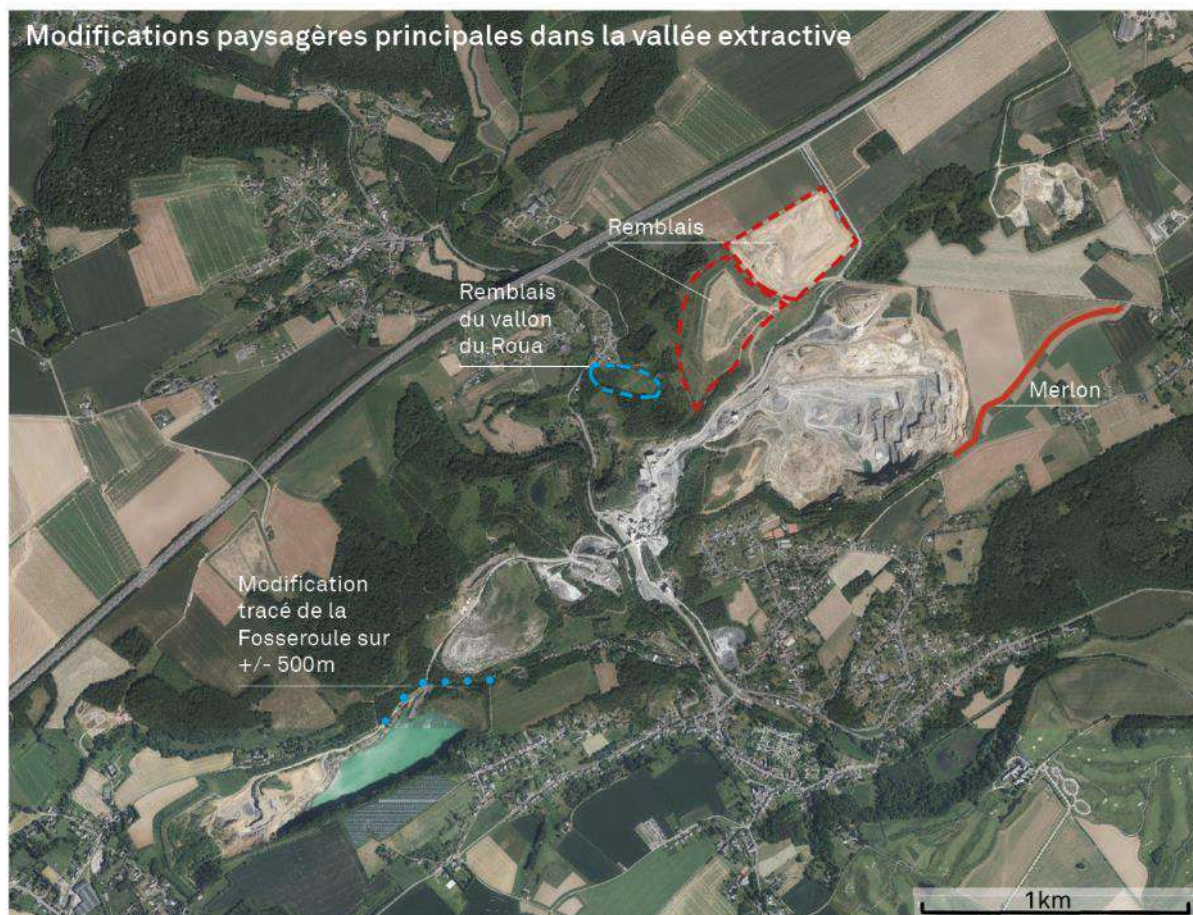
L'extraction de la pierre requiert des installations spécifiques implantées au creux de la vallée de la Meuse. Les nouveaux fours à chaux construits entre 1962 et 1973 ne dépassent pas les lignes de crête ce qui confère au site industriel une meilleure inscription dans le paysage. Par contre, les fours à chaux ainsi que le site voué à la production du filler sont bien perceptibles dans le paysage de la route de l'État. Ces volumes cubiques dominent le fond de vallée par leur verticalité, leur massivité et leur

couleur. Ils restent visibles depuis certains points de vue sur les hauteurs de Moha, tout comme l'ensemble du site d'extraction, fosses comprises, totalement visible depuis le viaduc de l'E42. Notons que les fosses d'extraction restent discrètes car le massif calcaire est principalement exploité à l'intérieur et ne fait pas directement face à la vallée. Leurs bords ne sont pas totalement exploités.

Toute extension de la zone d'extraction engendre des conséquences environnementales et paysagères. L'ouverture de la fosse située à l'extrême ouest sur la rive gauche de la Meuse, a nécessité le déplacement d'un tronçon de la Fosse de la Meuse. Ce cours d'eau est à sec à certaines périodes de l'année et réalimenté par Carmeuse à la demande de la commune pour limiter les nuisances olfactives générées par le manque de dilutions des eaux usées domestiques en période de sécheresse. Toute modification du tracé d'un cours d'eau est une incidence paysagère conséquente de l'activité humaine. Sur la rive droite, c'est le ruisseau du Roua et son thalweg dans le bas de versant de la vallée de la Meuse qui furent impactés par l'activité des carrières. Ce dernier a fait l'objet de modification de relief du sol par des remblais qui malheureusement, apportent peu de plus-value au paysage de la vallée. Par ailleurs, le Roua, canalisé à partir des carrières de Carmeuse, n'est plus un élément paysager de la vallée de la Meuse. Parmi d'autres modifications du relief naturel du sol, notons le merlon imposant situé à l'extrême est de la zone d'extraction sur la rive gauche de la Meuse, en direction de Wanzoul. Réalisé entre 2012 et 2015, ce mur de terre en cours de plantation forme une ligne de rupture importante dans le paysage des abords des carrières. Enfin, le récent remblai (2019) composé de terres de découverte qui longe l'E42, entrave une vue vers la vallée de la Meuse. En effet, le sommet du remblai est supérieur à celui du plateau originel ce qui perturbe la topographie naturelle du sol et réduit la profondeur de la vue qui se clôture aujourd'hui par un relief artificiel et non plus par la ligne de crête du Condroz Ardennais. Il sera planté pour encadrer son

¹ Informations complémentaires voir analyse évolutive partie 1

insertion dans le paysage. L'ouverture de prochains gisements devra se faire avec précaution car les merlons restent des éléments artificiels de grandes dimensions qui peuvent perturber les vues et modifier la ligne d'horizon.



Carte 5 : SPW orthophoto 2018

Les modifications du paysage concernent aussi les boisements dont les volumes structurent l'espace et les paysages. A Moha, le groupe Carmeuse consomme principalement des parcelles forestières et des parcelles agricoles. Les vues aériennes démontrent bien que tant des abattages que des plantations furent nécessaires pour l'exploitation des carrières et leur insertion dans le paysage. Carmeuse s'attèle donc, ou est parfois imposé, à recréer des milieux forestiers et agricoles. Malgré tout, ces plantations mériteraient une réflexion complémentaire et intégrée vu leur localisation au sein du Parc naturel. D'une part au niveau de la planification pour apporter une plus-value au paysage et au cadre de vie par des aménagements de qualité qui renforceraient également l'image de Carmeuse. D'autre part au niveau de leur contribution au réseau écologique en diversifiant le choix des espèces indigènes arborescentes qui correspondent aux— biotopes boisés identifiés dans le territoire du Parc naturel (ex : chênaie charmaie, bois et forêt de pente voire d'éboulis calcaires, les bois calcicoles). Carmeuse nous renseigne sur la présence de parcelles forestières plantées selon deux types de destination : soit une destination « naturelle » afin de participer au maillage écologique, soit une destination sylvicole. Les parcelles plantées dans un but économique et qui appartiennent au groupe Carmeuse respectent le label de gestion durable de la forêt PEFC

Au fur et à mesure de l'extension des carrières, l'exploitation de certaines fosses diminue. Dans le cas de Carmeuse à Moha deux anciennes fosses ont été transformées temporairement en bassin de décantation. La plus importante est visible grâce à un poste d'observation aménagé par Carmeuse et le reste du site est inaccessible au public. Afin de réduire les impacts paysagers des remblais, il serait intéressant de creuser la piste du comblement des anciennes fosses par les terres de découverte et/ou d'envisager leur future réhabilitation à des fins environnementales, paysagères, récréatives, sociales et pourquoi pas économiques. D'après un échange avec Carmeuse, notons que la situation topographique qui est l'origine de la répartition des carrières de part et d'autre de la Meahaigne, limite Carmeuse à stocker les terres de découverte sur la rive-même où elles ont été décapées. Déplacer ces terres d'une rive à l'autre serait inenvisageable pour des raisons principalement techniques, environnementales, économiques et de gestion de la

propreté des routes.

Parmi les nombreux exemples de réhabilitation de carrières, citons ceux de l'ancienne carrière à Incourt où une promenade a été aménagée sur les bords de l'ancienne carrière, ainsi que le plan paysage du bassin carrier de Marquise au sein du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale qui date de 1994 et fut mis à jour en 2014. Citons également une étude réalisée en 2016 par Louise Delecluse, étudiante en architecture du paysage au sein du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et qui formule des « propositions d'aménagements pour les carrières de la Vêlorie et les carrières du Tournaisis faisant partie du Programme LIFE ». Cette étude intervient dans le cadre du LIFE in Quarries auquel participe ce Parc naturel avec l'université de Gembloux et le Pôle de la pierre à Soignies, pour le développement de la biodiversité dans les carrières en activité sur le territoire du Parc naturel et de Soignies.

D'autres indices témoignent de la présence de cette activité dans le paysage comme la poussière blanchâtre générée par la fabrication de la chaux qui se dépose sur la végétation et les installations industrielles, mais aussi le charroi des camions, et enfin le tunnel de l'ancienne ligne de chemin de fer 127 à laquelle les carrières étaient reliées.

Cette partie du Parc témoigne d'un paysage industriel fort marqué par l'évolution de l'activité humaine et de l'usage de l'énergie fossile. Elle annonce la présence de la vallée de la Meuse jalonnée de plusieurs carrières à flanc de versant et son activité industrielle croissante entre Namur et Liège.

La vallée industrielle extractive en quelques mots-clés :

Bande calcaire, carrière et installations post industrielles, fabrication de chaux, fond de vallée, verticalité, boisements, ancien chemin de fer, potentiel d'extension des carrières, paysage industriel.

4.6. BORDURE HESBIGNONNE DE NAMUR À HUY (HORS PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL)

Le haut de versant de la rive gauche de la Meuse présente une masse boisée importante. Les essences caduques dominent ce paysage. Une ramification de ruisseaux creuse le relief et forme des vallonements tout autant boisés et perpendiculaires à la Meuse. Cette bordure hesbignonne est délimitée par la ligne de crête du village de Couthuin et la rupture de pente entre le haut et le bas de versant sur lesquels croissent ces bois.

À l'origine, l'ensemble du versant sud de cette portion de la vallée de la Meuse qui nous intéresse était boisé. Il est fort probable que ces bois constituaient un même massif. Une partie aurait fait l'objet d'un défrichement au cours du Moyen-Âge afin d'exploiter les excellentes terres du haut de versant ainsi que du plateau agricole. Par conséquent, l'isolement du bois situé au nord-ouest de Wanze et divisé en deux parties par la nationale 643, résulterait d'actions de défrichement de l'homme (voir entité de vallée de la Moyenne Meuse de Huy à Liège).



Photo 23 : Versant boisé, P. Auriol, 2019

La bordure hesbignonne de Namur à Huy en quelques mots-clés :

Versant sud de la vallée de la Meuse, bois, ruisseaux.

4.7. VALLÉE DE LA MOYENNE MEUSE DE NAMUR À HUY (HORS PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL)

La topographie nous apprend que cette entité comprend les bas du versant de la vallée de la Meuse ainsi que son fond de vallée. Des fonctions spatiales bien spécifiques occupent ce dernier. En effet, la ligne de chemin de fer bénéficie du relief plane du fond de vallée pour relier Namur à Liège. Quelques maisons y sont aussi implantées, malgré la localisation en zone inondable. Le bâti est de style varié (traditionnel, ouvrier, de villégiature). L'urbanisation

Depuis le fond de vallée, la végétation et les teintes vertes dominant. Sur la rive gauche, la berge est d'allure naturelle, plantée de saules blancs, alors que la rive droite côté Condroz ardennais, a été imperméabilisée en raison des inondations. Ce paysage de vallée aurait un attrait certain pour le Parc naturel, tant au niveau paysager que de la diversité écologique.

À l'ouest, l'entité se caractérise par un bas de versant boisé et à pente forte, dans la continuité de l'entité précédente. Même si l'occupation du sol est identique (boisement), c'est la rupture de pente entre le haut et le bas de versant qui dissocie ces deux entités. Le fond de vallée se structure de manière linéaire selon l'axe de la Meuse et les fonctions de circulation (routes, RAVeL, ligne de chemin de fer) et de cultures suivent cette logique, vu la variabilité de l'é étroitesse du fond de vallée. Au pied du versant boisé, au-delà de la voie ferrée, une ancienne mine de fer et une ancienne carrière, probablement de calcaire témoignent d'une activité humaine. D'ailleurs quelques maisons de maître, parfois de style mosan, confirment cette occupation. Les quelques parcelles bâties offrent de vastes jardins. Certaines propriétés sont délimitées par des murs en pierre calcaire qui soulignent à nouveau la linéarité du paysage alors que d'autres ne le sont pas, laissant la vue dégagée soit vers la Meuse, soit vers le talus du bas de relief.



Photo 24 : Vue depuis de bas de versant sur le fond de vallée, versant nord de la Meuse en arrière-plan, P. Auriol, 2019

Avant d'atteindre le méandre de Wanze, le paysage de la rive gauche s'ouvre sur le village de Bas-Oha. Le relief du bas de versant plus doux favorise l'implantation du village. Cependant, les fortes pentes restent vouées aux prairies et pâtures. Ces zones non bâties donnent un air bucolique et mettent en valeur l'église bâtie sur un point haut. Ces paysages contrastent avec l'aménagement à caractère urbain de la voirie devant le château à l'horloge.

La vallée de la Moyenne Meuse de Namur à Huy en quelques mots-clés :

Fond de la vallée de la Meuse, linéarité, berges, infrastructures de mobilité, habitations éparées types « maisons mosanes », jardins, ouvertures paysagères, village de Bas-Oha.

Bas de versant, bois, pâtures et prairies, village de Bas-Oha.

4.8. VALLÉE DE LA MOYENNE MEUSE DE HUY À LIÈGE (HORS PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL)

C'est au creux de ce premier virage de la Meuse, à moins d'un kilomètre du fleuve et au pied du bas de versant que le noyau historique de Wanze s'est implanté. Cet espace est un carrefour entre de nombreuses infrastructures, (chemin de fer, nationales, industries, pont haubané). L'élargissement du fond de vallée fut aussi bénéfique à la construction d'une ancienne sucrerie au 19^e siècle, devenue Biowanze, située sur la languette de terre entre la Meuse et le chemin de fer.

Vu la densité de bâti plus importante, l'entité reflète un paysage à tendance urbaine et marqué par l'industrie. Pourtant on rencontre au sein du tissu bâti quelques vieilles censes réaffectées ou non, qui témoignent de la vocation agricole antérieure du village de Wanze.



Photo 25 : Vallée de la Moyenne Meuse de Huy à Liège, vue depuis l'angle entre les rues d'Oha et Adrien David, P. Auriol, 2019

La vallée de la Moyenne Meuse de Huy à Liège en quelques mots-clés :

Fond de la vallée de la Meuse, zone urbanisée plus dense (Wanze), pôle industriel, nœud d'infrastructures de mobilité, paysage à tendance urbaine et industrielle.

4.9. BORDURE HESBIGNONNE DE HUY À LIÈGE

Située à l'extrême est du Parc naturel et à cheval sur sa limite, cette entité paysagère se caractérise par un relief varié et des occupations du sol diversifiées. Elle se développe sur l'entièreté du versant exposé au sud de la vallée de la Moyenne Meuse.

Le paysage de cette entité est fort varié. Il se compose de bois, prairies, quelques zones cultivées, et des villages organisés de manière plus ou moins lâche (Vinalmont, Antheit, Petite Wanze, Leumont) avec des espaces aérés. Sur les hauteurs boisées, les sources à la Reine donnent naissance à des ruisseaux. Seul le ruisseau du Doyard est bien présent dans les espaces ouverts et canalisé à son arrivée dans les villages. Les autres ruisseaux se transforment en zones humides. Leurs parcours dans le relief ont façonné les vallons qui apportent une structure secondaire à la topographie. Cet aspect vallonné et les bois favorisent la création de micro paysages ouverts et semi-ouverts où la vallée de la Meuse est parfois perceptible.

La dernière portion de la Meuse peu touchée par l'urbanisation se situe dans cette entité. A la sortie de Moha, la Meuse forme un « coude », le dernier changement de direction importante avant de couler de façon plus ou moins

rectiligne vers Wanze. Juste après ce « coude », la vallée de la Mehaigne présente à nouveau un paysage ouvert. En effet, son fond de vallée plat s'élargit de plus en plus et ses versants offrent une pente plus douce. C'est ici, dans l'axe de l'ouverture de la vallée qu'a été construit le site du Val Notre-Dame en 1180². Ce site stratégique bénéficie de vues plus longues et nettement moins limitée que dans la vallée calcaire.



Photo 26 : rue du Doyard, P. Auriol, 2019

Le ruisseau du Doyard (ou de la Basse Judie), un petit affluent de la rive gauche de la Mehaigne prend sa source dans cette entité et structure le relief d'un léger vallonnement. Une amorce de bocage y est présente et rend le vallon pittoresque. En amont, le Doyard longe le bois de Champia qui s'étend sur son versant gauche exposé au nord alors que le versant sud présente de nombreuses prairies en pente.

Au nord-est, le village de Vinalmont occupe une place de prestige, implanté en corniche vers la Meuse, à la jonction entre les paysages ouverts du plateau agricole, ceux plus confinés des vallons à l'est de la Mehaigne, et de larges vues qui s'étendent vers la vallée de la Meuse (photo voir aire paysagère de la bordure hesbignonne de

Huy à Liège).

Par contre, l'urbanisation en ruban rend la distinction spatiale entre les villages d'Antheit et Vinalmont fort ténue. Lire les entrées et sorties de villages dans l'espace est complexe. La création de la nationale Huy-Hannut a aussi été un facteur d'urbanisation important.

L'entité de la bordure hesbignonne de Huy à Liège est plutôt riche en éléments significatifs du (petit) patrimoine immobilier comme l'abbaye du Val Notre-Dame, une ferme, une église, des chapelles et des potales. Certains sont classés à l'inventaire et d'autres pas.

La vallée de la Moyenne Meuse de Huy à Liège en quelques mots-clés :

Versant sud de la Meuse, relief vallonné, ruisseaux, petits bois, prairies, micro paysages ouvert à semi-ouverts, villages, urbanisation linéaire des villages, (petit) patrimoine.

² L'abbaye du Val Notre-Dame fut établie en 1180 dans la vallée au bord de la Mehaigne, par le dernier Comte de Moha. L'abbaye n'était pas la première bâtie à profiter de ce merveilleux et stratégique site. Elle aurait été précédée par un monastère avec une hostellerie créés par le premier comte de Moha, florissants au 7^{ème} siècle et à l'abandon au 13^{ème}. Au 16^{ème} siècle elle est détruite, puis reconstruite.

4.10. PLATEAU HESBIGNON AGRICOLE OUVERT, FACIÈS NAMUROI

Comme son nom l'indique, cette aire comprend la partie du Parc naturel située sur les territoires paysagers du bas-plateau limoneux hesbignon sur la partie namuroise. Caractérisé par des paysages ouverts à perte de vue ondulants avec légèreté, de même que l'ensemble et le territoire paysagers relatifs, et occupés par des cultures (céréales, légumes, vergers basses tiges intensifs), ces paysages composent la trame de fond du Parc naturel. Ils témoignent des pratiques agricoles de l'homme qui a longuement façonné le paysage, en tirant parti du riche sol limoneux. Aussi appelé openfield, ces paysages ouverts composent un large damier de cultures dont le calendrier des activités agricoles rythme l'année et les paysages, apportant par moment du volume, des couleurs, des textures, des ouvertures ou des fermetures au gré de la croissance des cultures.

Le plateau agricole se découpe en plusieurs poches de cultures séparées les unes des autres par les sous-bassins hydrographiques de la Meuse et de la Burdinale, et par leurs affluents. On identifie surtout le très vaste plateau de l'interfluve Meuse-Burdinale communément appelé « la plaine agricole » ainsi que celui de l'interfluve Burdinale-Fosseroule disséqué par les vallons de la Burdinale. Entre la Fosseroule et le village de Couthuin s'étend une autre portion du plateau agricole à caractère plutôt linéaire, induite par les courbes de niveau et la régularité du parcours de la Fosseroule. Enfin, une dernière vaste poche agricole s'étire à cheval sur la limite sud du Parc naturel entre les villages de Couthuin, Moha et Bas-Oha. La lecture paysagère de cette partie du plateau agricole contraste fortement avec la poche principale Burdinne-Braives. En effet, l'horizontalité du plateau est en forte interaction avec la perception de la vallée de la Meuse, de son versant sud où l'urbanisation de Bas-Oha sur la ligne de crête, est visible, et la crête du talus ardennais qui borde le versant nord de la Meuse. Ce versant compose l'arrière-plan paysager de nombreuses vues. La dimension du grand paysage est révélatrice à cet endroit du plateau agricole.



Photo 27 : Vue oblique du plateau agricole Braives-Burdinne, H. Gaule, 2018

Dans la plupart des paysages du Parc naturel, le plateau se rappelle à nous par sa ligne horizontale. Parmi ces vues longues et dégagées, le regard s'agrippe à quelques éléments verticaux, des points d'appels paysagers.

- De la végétation (massifs boisés, arbres isolés ou plus rarement une haie) ;
- Des bâtiments anciens (clochers des églises et censes) ;
- Des bâtiments contemporains (château d'eau) ;
- Des infrastructures contemporaines (lignes haute tension, luminaires routiers, antenne de télécommunication et éoliennes).

Les villages de Burdinne, Hannêche et Ciplet font partie de cette entité

Le plateau hesbignon agricole ouvert, faciès namurois, en quelques mots-clés :

Plateau avec « poches » agricoles, relief plane avec légères ondulations, horizon domine les arrière-plans paysagers, paysages ouverts, fourrés ponctuels, points d'appels paysagers d'occupation humaine.

4.11. PLATEAU HESBIGNON AGRICOLE OUVERT, FACIÈS LIÉGEOIS

Ce faciès du plateau hesbignon agricole présente les mêmes caractéristiques paysagères que le faciès namurois. Cette entité paysagère borde la limite ouest du Parc naturel et présente deux poches :

- À l'ouest, portion du plateau entre Fumal et Vinalmont. Cette poche comprend le village de Wanzoul et est entrecoupée par les carrières de la vallée industrielle et par l'autoroute E42 ;
- Au nord-ouest, cette portion du plateau est fort ténue et est limitée par la chaussée de Tirlemont (N64). En cas d'extension du Parc naturel à l'entièreté du territoire communal de Braives, le village de Tourinne ferait partie de cette entité paysagère. Tourinne est un remarquable exemple de l'organisation agraire d'un paysage d'openfield. En effet, le village est groupé, plutôt dense et présente peu d'espaces aérés. La structure de son réseau viaire est clairement étoilée et rayonne du départ de l'auréole villageoise. Les fermes sont intégrées dans le tissu villageois. Enfin, le finage est dominé par les champs



Photo 28 : Plateau agricole ouvert, environs de Tourinne, P. Auriol, 2019

La plateau hesbignon agricole ouvert, faciès liégeois, en quelques mots-clés :

Plateau avec « poches » agricoles, relief plane avec légères ondulations, horizon domine les arrière-plans paysagers, paysages ouverts, fourrés ponctuels, points d'appels paysagers d'occupation humaine, chaussée structurante.

4.12. CONCLUSION : PAYSAGE DE TRANSITIONS

Le territoire du Parc naturel est, on le voit, un paysage de **contrastes** et de **transitions**. Sa particularité est d'avoir une variété d'ambiances dans un périmètre relativement restreint, allant du vaste plateau cultivé d'*openfield* au nord, vers les vallées ouvertes, puis encaissées, jusqu'aux versants mosans au sud. Des vues lointaines où la ligne d'horizon domine le paysage, nous nous enfonçons dans les vallées jalonnées d'**ambiances variées et surprenantes** venant du plateau ouvert.

Plusieurs unités paysagères se suivent le long des rivières, marquées par les villages. Puis, dès la confluence entre la Meuse et la Burdinale, et le passage sous le viaduc, la vue s'ouvre et nous entrons en relation avec le vaste paysage de la vallée de la Meuse et du Condroz ardennais qui la délimite au sud. Cette transition met en évidence une **gradation** de la modification des champs visuels et donc de la diversité des paysages. Le schéma suivant illustre cette transition entre aires paysagères et le tableau résume quelques caractéristiques.

Schéma des principales aires paysagères :

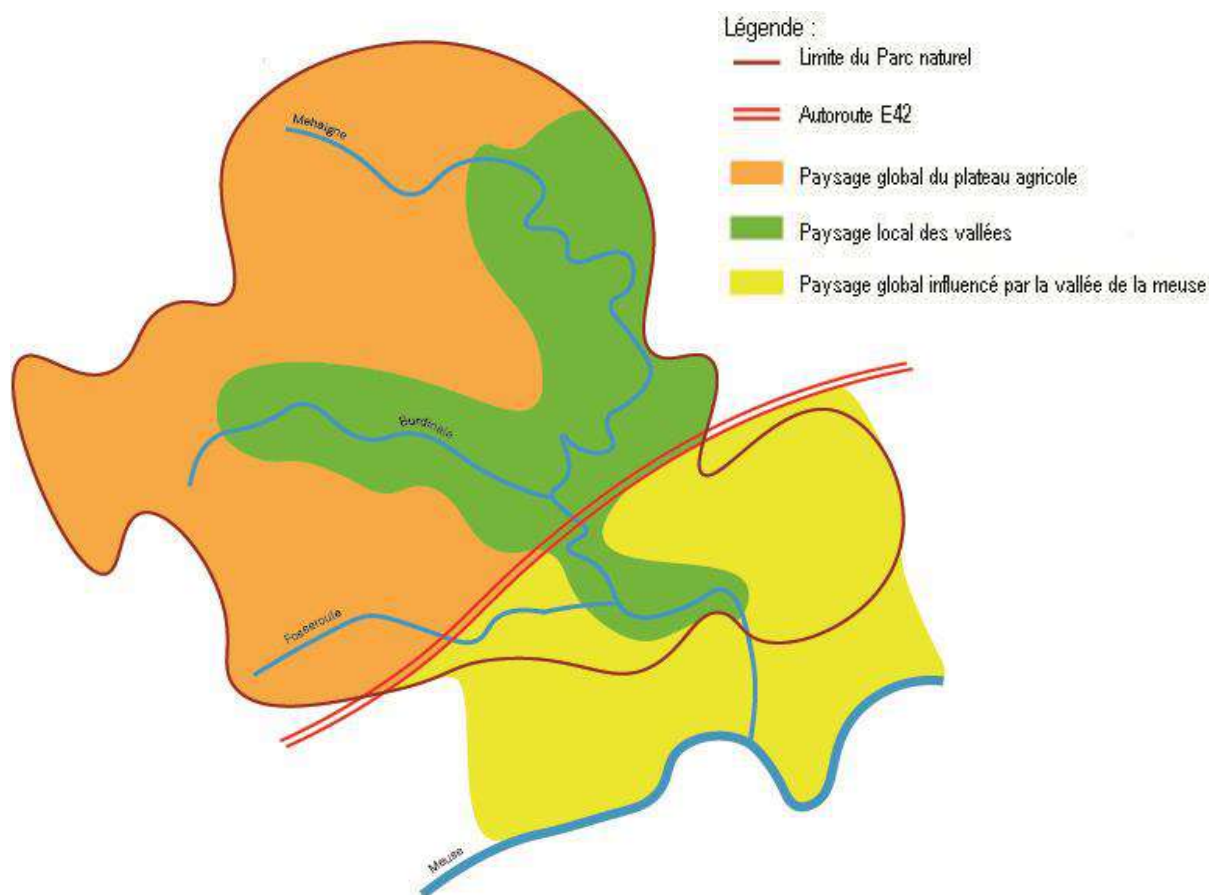


Figure 1 : Schéma des aires paysagères, C. Mathot, 2019

Paysage global du plateau agricole :

- paysage ouvert ;
- grandes cultures,
- végétation ponctuelle
- points d'appel épars ;
- la ligne d'horizon domine le plateau.

Paysage local des vallées :

- nombreux vallons ;
- paysage fermé (vallée de la Burdinale) ;
- paysage semi-ouvert à ouvert dans (vallée de la Mehaigne) ;
- champ visuel cadré par le relief et la végétation ;
- villages sur les versants, prairies et pâtures dans les fonds de vallée ;
- versants boisés ;
- myriade d'unités paysagères ;

Paysage global en lien avec la vallée de la Meuse :

- affleurements ;
- forte dénivellation ;
- urbanisation et industrialisation,
- versants boisés le long de la Meuse ;
- relation visuelle avec le Condroz ardennais ;
- ouverture sur le grand paysage (vallée de la Meuse).

D'ouest en est aussi, le climat marque un passage vers des caractéristiques plus continentales. Le paysage de ce territoire est donc loin d'être unique : les spécificités de ces transitions étaient déjà reconnues lors de la création du Parc naturel en 1994 et sont prises en compte par le plan de gestion. Ces spécificités doivent guider l'élaboration de la charte paysagère.

5. ELEMENTS PAYSAGERS

Nous avons identifié et caractérisé un ensemble d'éléments paysagers qui singularisent les paysages du Parc naturel. Cette approche est inspirée de la méthode de travail du Parc naturel de la Haute Sûre Forêt d'Anlier.

L'enquête sur le cadre de vie réalisée en 2017-2018 contribue à définir la valeur identitaire d'éléments paysagers. Environ 60 habitants y avaient répondu. Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site interne du Parc et en annexe 6.

Topographie : les plateaux de Hesbaye

Photo	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle dans la construction du paysage	Valeur identitaire
	Le plateau hesbignon	Très structurant	Forme principale du relief, entaillé par les deux rivières principales Echelle macro Paysage agricole ouvert à dominance horizontale, qui présente de légères ondulations	Très identitaire Activité agricole en place depuis plus d'un millénaire
	Le plateau agricole de l'interfluve Meuse-Burdinale	Très structurant	Plateau agricole principal du Parc naturel, s'étend au-delà de la limite ouest du Parc naturel	Très identitaire Activité agricole en place depuis plus d'un millénaire
	Le plateau agricole de l'interfluve Burdinale-Fosse Roule	Structurant	Plateau de taille moyenne disséqué par les vallonnements des nombreux affluents de la Burdinale	Identitaire



Le plateau agricole de l'interfluve Mehaigne-Roua

Peu structurant

Petit plateau faiblement entaillé par le vallon du Roua et interrompu par l'autoroute

Moins identitaire
Extrémité sud-ouest du Parc



Le plateau agricole de l'interfluve Mehaigne-Geer

Très structurant

Forme principale du relief à la limite nord-est du Parc
Echelle macro
Paysage agricole ouvert à dominance horizontale, qui présente de légères ondulations

Identitaire dans le nord du Parc et des paysages hesbignons
Activité agricole en place depuis plus d'un millénaire



Tête de vallon

Structurant

Creuse des ondulations dans le plateau.

Identitaire sur le plateau hesbignon

Topographie : les vallées et vallons

Photo	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle dans la construction du paysage	Valeur identitaire
	Vallée ouverte de la Mehaigne	Très structurant	Paysages ouverts, rivière visible et sinueuse dans le fond de vallée plutôt large	Très identitaire



Vallée calcaire
(après la
confluence entre
la Mehaigne et la
Burdinale)

Très
structurant

Génère de
profonds
découpages dans
le plateau
hesbignon et des
méandres,
présence
affleurements
rocheux

Très identitaire



Vallée ouverte
de la Burdinale
(en amont de
Lamontzée)

Très
structurant

Partie amont de la
rivière peu
encaissée

Visible dans
vallons ouverts

Identitaire pour
les villages de
Burdinne et
Lamontzée



Vallée fermée de
la Burdinale (en
aval de
Lamontzée)

Très
structurant

Vallée encaissée
et étroite

Génère des lignes
de forces. Fond de
vallée, versant et
plateau,
observables

Crée des vues
limitées et des
petites entités
paysagères lisibles

Très identitaire
d'Oteppe à la
confluence avec
la Mehaigne



Versants de la
vallée fermée de
la Burdinale

Structurants

À l'origine de la
diversité des
« micro
paysages »

Créent des lignes
de forces

Très identitaire



Vallée de la
Fosseroule

Moyennement
structurant

Crée un
vallonement plus
ou moins ample

Fond de vallée,
versants et plateau
visibles

Identitaire

	Vallonnements	Structurants	Apporte de la diversité dans les avant-plans des paysages à dominante horizontale (paysage des plateaux agricoles). Superposition des vallonnements sur les lignes de force du paysage	Moyennement identitaire
	Vallons	Structurants	Apporte de la diversité dans les paysages à dominante horizontale (paysage des plateaux agricoles).	Identitaire

Hydrographie : Éléments du maillage bleu

Photo	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle dans la construction du paysage	Valeur identitaire
	Eaux courantes : rivières et ruisseaux	Très structurants	Création des vallées, unité de relief principale, et vallons À l'origine de la diversité des paysages du Parc naturel	Très identitaires
	Eaux stagnantes : mares	Peu structurantes	Soutien au maillage écologique, habitat pour la faune et la flore, apporte une diversité au paysage de fond de vallée et agricole	Peu identitaires

	Eaux stagnantes : étangs	Peu structurants	Contributeur ponctuellement à des ouvertures dans le paysage	Peu identitaires
	Zones humides (Voir Occupation du sol)	Peu structurants	Contributeur aux fonds de vallées et vallonements, diversification de la flore	Peu identitaires

Occupation du sol

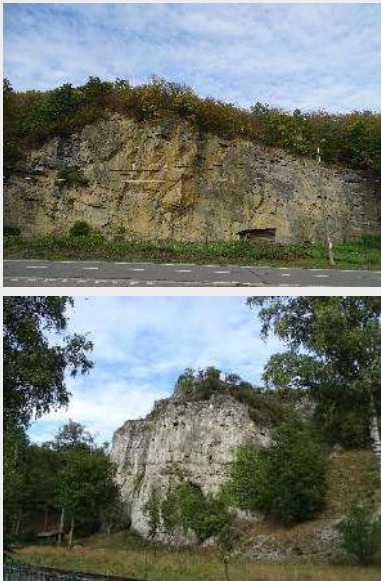
Photo	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle dans la construction du paysage	Valeur identitaire
	Bois (feuillus et conifères)	Très structurants	Fermeture et cadrage des paysages ; guide la vue vers les points de fuite Renforcement des lignes de forces générées par les versants	Très identitaires dans la vallée de la Burdinale et dès la vallée Calcaire
	Bosquets de feuillus	Très structurants	Apport de volume, enrichissement, ponctuation et structuration des paysages en général, et plus spécialement ceux à dominance horizontale Zones de refuge écologique à mettre en lien avec d'autres éléments de la SEP Variabilité saisonnière	Très identitaires, surtout dans le plateau agricole

	Arbres isolés	Structurants	Éléments de ponctuation dans le paysage et point d'appel visuel, souvent couplé à une chapelle Apport de volume au paysage Variabilité saisonnière	Très identitaires
	Vergers	Structurants	Renforcement du maillage paysager dans les villages et en périphérie par la création de volume Variabilité saisonnière Intérêt écologique et pastoral	Très identitaires en Hesbaye liégeoise
	Alignements d'arbres	Très structurants	Création de lignes de forces et structuration du paysage Accentuation des plans visuels et des lignes de crêtes Repères visuels dans la structure globale du Parc naturel et identification des voiries	Identitaires
	Haies	Très structurantes	Structuration du paysage et création de ligne de force. Présentes dans les villages, en bordure de certains sentiers et dans les versants au sud du Parc naturel Éléments linéaires du maillage écologique	Très identitaires

	Zones humides (fond de vallée et zone marécageuses)	Peu structurantes	Ouverture du paysage dans les fonds de vallée : - - Grande ouverture dans la partie amont de la Mehaigne - Ouvertures locales dans sa partie aval et dans la Burdinale. Rôle écologique capital	Moyennement identitaires
	Pâtures	Structurantes	Effet structurant en période de pâturage Création d'un manteau vert toute l'année	Moyennement identitaires
	Prairies	Structurantes	Variabilité saisonnière et végétation hétérogène Création de volume après la fauche dans les paysages ouverts Création d'un manteau vert toute l'année	Moyennement identitaires
	Végétation dans les jardins et espaces publics	Localement structurant	Repère visuel et point d'appel pour les arbres Contribution des apis jardins au maillage écologique	Moyennement à peu identitaire

	Cultures	Très structurantes	Paysages ouverts à dominante horizontale qui génère des vues longues Variabilité saisonnière. Grandes cultures homogènes Confère un peu de volume et de douceur aux paysages agricoles	Très identitaires

Affleurements

Photo	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle dans la construction du paysage	Valeur identitaire
	Rochers et parois	Peu à très structurants selon leur localisation	Apporte de la diversité au paysage de fond de vallée, aux sentiers Apporte du contraste : élément minéral dans un paysage à dominance végétale Apporte de la verticalité et une présence forte dans le paysage de la vallée calcaire	Moyennement à très identitaires selon leur localisation
	Carrières	Localement structurants	Apporte de la verticalité et une présence forte dans le paysage de la vallée calcaire Merlons structurants	Très identitaires

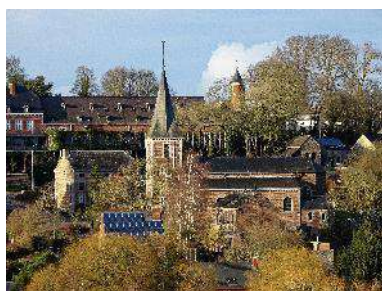


Murs en pierres

Localement
structurantsMise en évidence
du relief et des
lignes de force
dans les paysages
intra villageoisLocalement
identitaires

Bâti (habitat traditionnel et contemporain, et patrimoine)

Photo	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle dans la construction du paysage	Valeur identitaire
	Cense	Très structurant	Point d'appel dans et en bordure du plateau agricole Elément clé de la lecture de la silhouette des villages situés en bordure des plateaux agricoles (voir topographie : plateaux de Hesbaye)	Très identitaire
	Petite ferme familiale	Localement structurant	Marque le paysage bâti villageois et témoigne d'une agriculture familiale passée	Très identitaire (soumis à une certaine pression immobilière)
	Maison traditionnelle	Localement structurant	Marque l'espace rue et témoigne de la classe sociale des manouvriers	Identitaire



Église

Très structurant

Point d'appel récurrent dans le paysage intra villageois et dans son finage

Identitaire



Château et ferme château

Localement structurant

Point d'appel dans un paysage vallonné

Identitaire



Architecture contemporaine (cohérence architecturale non mimétique)

Point d'appel dans les villages situés sur des versants, par les couleurs et les gabarits

Habitation : Peu identitaire pour le moment



Patrimoine industriel (gare, industrie, moulin)

Structurant

Point d'appel dans l'espace rue
Peut souligner la présence d'un cours d'eau et d'un bief

Localement très identitaire



Elément du petit patrimoine

Localement structurant

Marque l'espace public (borne potale et fontaine), point de repère dans les paysages ouverts (surtout les chapelles)

Localement identitaire

Contexte urbanistique et paysager (auréole, entrée, noyau villageois, lotissement, extensions)

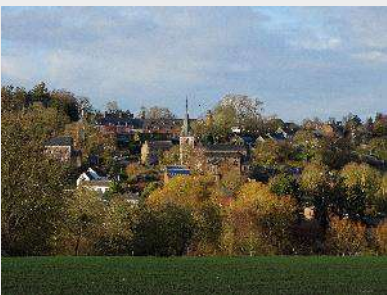
Photo

Nomenclature

Valeur

Rôle dans la

Valeur

		structurante	construction du paysage	identitaire
	Noyau villageois d'origine	Très structurant	Valeurs patrimoniale et sociale Architecture, couleurs et gabarit cohérents avec le paysage	Localement identitaire
	Extension de village	Structurant si respect du mode d'organisation traditionnel	Paysage d'espace rue cohérent et harmonieux (couleurs, gabarit, implantation, etc.). Valeur patrimoniale renforcée	Identitaire
		Déstructurant en cas de rupture incohérente avec le noyau ancien et l'existant.	Rupture dans le paysage intra villageois avec le noyau d'origine, et dans la lecture de la silhouette villageoise (nouvelles couleurs, gabarits, non-respect de l'implantation traditionnelle). Diminue la valeur patrimoniale des bâtiments traditionnels	Peu identitaire
	Entrée et sortie de village	Déstructuration en cas de traversée par une nationale Structurant si bonne gestion spatiale	Pas de lien avec le noyau villageois, manque de lisibilité du territoire Espace de transition, point d'appel par la végétation, le bâti ou un aménagement d'espace public	Peu identitaire Identitaire



Frange rurale

Potentiel de structuration

À concevoir comme un espace de transition douce entre les espaces bâtis et non bâtis pour une meilleure lecture de la silhouette villageoise

Peu identitaire

Mobilité

Photo	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle dans la construction du paysage	Valeur identitaire
	Autoroute	Structurant	Barrière visuelle	Identitaire
	Viaduc	Très structurant	Rupture horizontale dans paysage de vallée encaissée Cadrage du paysage entre les pilastres	Identitaire
	Nationale 64 Huy-Hannut	Structurante	Axe qui traverse un paysage ouvert de façon rectiligne	Identitaire
	Nationale 80 Namur-Hannut	Très structurante	En accord avec le relief, suit les vallonements, jeux d'ouverture/fermeture visuelles	Peu identitaire

	Chaussée romaine (N69)	Très structurante	Perceptible grâce aux arbres d'alignements épars	Très identitaire
	Nationale 643 Eghezée-Wanze	Très structurante	Marque le fond de la vallée de la Burdinale	Identitaire
	Voirie locale	Peu structurant	Valeur rurale	Peu identitaire
	Route de remembrement	Structurant	Quadrille le plateau agricole, témoin du remembrement et de l'activité agricole Favorable à la mobilité douce	Identitaire
	Bords de route	Peu structurant	Apporte du volume et des couleurs dans le plateau agricole. Rôle écologique	Peu identitaire

Chemins creux
et sentiersLocalement
structurantsConnexion entre les
villages ou les fonds
de vallées et le plateauTrès
identitaires

Ravel

Très
structurantElément qui soutient la
dynamique de
transition des
paysages du nord au
sud du Parc naturel

Identitaire

Valeur historique et
récréativeRôle écologique et en
mobilité douce

Autres équipements / Infrastructure

Photo	Nomenclature	Valeur structurante	Rôle dans la construction du paysage	Valeur identitaire
	Nouveau bâtiment agricole	Structurant	Imposant et perturbateur dans les paysages ouverts. Apporter une meilleure réflexion à leur architecture et à leur implantation pour les intégrer au mieux	Peu identitaire
	Bâtiment commercial moderne	Structurant	Urbanisation en ruban le long des nationales. Structuration de l'espace par leur volume cubique et les matériaux. Éléments perturbateurs dans le paysage à bien intégrer et tenter d'augmenter la qualité	Peu identitaire

	Zone activité économique	Peu structurant	architecturale Urbanisation en ruban le long des voiries. Impacte le paysage lors d'une localisation sur ligne de crête. Architecture souvent similaire dans tous les zonings	Peu identitaire
	Camping de l'Hirondelle	Peu structurant	Camouflé dans la végétation et dans le versant. Peu de perturbation visuelle dans le paysage	Très identitaire dans et hors du Parc naturel, pour la vallée de la Burdinale
	Golf	Peu structurant	Peu de perturbation visuelle dans le paysage	Identitaire pour une partie de la société et en dehors du Parc naturel
	Enseignes et panneaux publicitaires	Peu structurants à destructurants	Peu de perturbation visuelle pour le moment – à maintenir !	Peu identitaire
	Antenne GSM	Déstructurant	Crée un point d'appel dans le paysage généralement perturbateur	Peu identitaire



Eolienne

Déstructurant
dans les
paysages
ouverts et sur
le plateau

Localement
structurant

Crée un point
d'appel

Renforce la
présence du
plateau hesbignon
dans les paysages.

Apporte un rythme
vertical pour
certains paysages
plus pauvres et une
image positive liée
à la production
d'énergie
renouvelable.

Déstructure les
paysages à
dominance
horizontale avec
village en arrière-
plan. Impact sonore
et visuel.

Peu identitaire

Sources iconographiques des caractéristiques paysagères : :

Photos : P. Auriol, M. Georges, T. Genty, C. Mathot, M. Messina, S. Leunen,

Vues aériennes : orthophoto 2018, SPW, <http://geoportail.wallonie.be/>

Vue panneaux enseignes et panneaux publicitaires : google street view 2019

6. PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES DANS LES OUTILS URBANISTIQUES

6.1. LES PÉRIMÈTRES D'INTÉRÊTS PAYSAGERS AU PLAN DE SECTEUR

D'une part, l'article D.II.21 du CoDT précise que le plan de secteur comporte notamment (en surimpression) de périmètres de protection d'intérêt paysager, de liaison écologique et de points de vue remarquables. Pour le moment, le plan de secteur contient seulement des périmètres d'intérêt paysager. Au niveau du Parc naturel, ils couvrent une superficie de 2134.45 ha sur les 10 880ha.

D'autre part, la Région wallonne a confié en 1992 à l'association A.D.E.S.A., la réalisation d'un inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables. Depuis, l'association s'attèle à repérer les paysages et les vues dont la qualité esthétique justifie une telle inscription (ADESA - <http://www.adesa-asbl.be>). L'inventaire de l'a.s.b.l. ADESA date de 2000 pour le territoire du Parc naturel et son rapport a été transmis à la région. Il a une valeur indicative pour les autorités compétentes en aménagement du territoire. Ces périmètres d'intérêt paysager couvrent une superficie de 3668 ha sur les 10 880ha du Parc naturel (un peu moins de 34% de la superficie).

La situation des périmètres d'intérêt paysager reste paradoxale car ces périmètres diffèrent. Ceux inscrits au plan de secteur sont moindres que ceux identifiés par l'a.s.b.l. ; néanmoins, ces derniers restent une référence pour les autorités et le Parc naturel.

Depuis l'entrée en vigueur du CoDT (1/06/2017), « *Le périmètre d'intérêt paysager vise à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage* » (Art. R.II.21-7). Le paysage constitue le critère majeur d'appréciation de l'acceptabilité d'un projet situé au sein d'un de ces périmètres, raison pour laquelle les communes du Parc naturel sollicitent notre avis pour des demandes de permis situés dans ces périmètres.

Notons la présence d'un important PIP de 690ha situé au-delà des limites du Parc naturel en contact avec la vallée mosane, et sur le territoire de la commune de Héron. Ce PIP correspond au versant mosan exposé au sud et majoritairement boisé. Il correspond aux entités paysagères de la bordure mosane du bas-plateau hesbignon et de la vallée de la Moyenne Meuse, sur le faciès Namur Huy.

6.2. LES POINTS ET LIGNES DE VUE REMARQUABLES

Outre l'identification de périmètres d'intérêts paysagers, l'a.s.b.l. ADESA a également répertorié un certain nombre de points et lignes de vues remarquables (PLVR). Contrairement aux PIP, les PLVR ne sont pas inscrits au plan de secteur. L'inventaire a eu lieu en 2000 pour le territoire du Parc naturel et ses environs. Pour ce faire, l'a.s.b.l. a mis au point une méthode qui consiste en trois étapes :

1. La sélection des critères de qualité, à savoir :
 - la profondeur de champ ou la longueur de vue (minimum 300m) ;
 - la variété ;
 - la dimension verticale ;
 - les plans successifs ;
 - l'harmonie ;
 - la rareté (qui peut plaider en faveur de la protection du paysage).
2. La délimitation des unités paysagères (vallons ou vallées) ;

3. L'analyse de la qualité des paysages au sein de chaque unité.

L'analyse de la qualité paysagère au sein de chaque unité est réalisée à partir d'une série de stations d'observation dans et sur le pourtour de l'unité paysagère. Les PLVR d'ADESA sont souvent situés sur ou à proximité des lignes de crêtes afin d'avoir une vue dégagée et assez large. Le paysage observé rend compte d'une portion de l'espace, compte tenu du relief présent. Les fonds de vallées sont perceptibles mais peu visibles alors que les versants et le plateau ont la part belle. Dès lors, il sera important de compléter cette analyse du paysage par des documents iconographiques de l'espace bâti et des fonds de vallées. Cette prise en compte du paysage dans son ensemble nous aidera à comprendre les dynamiques humaines et naturelles qui l'ont façonné.

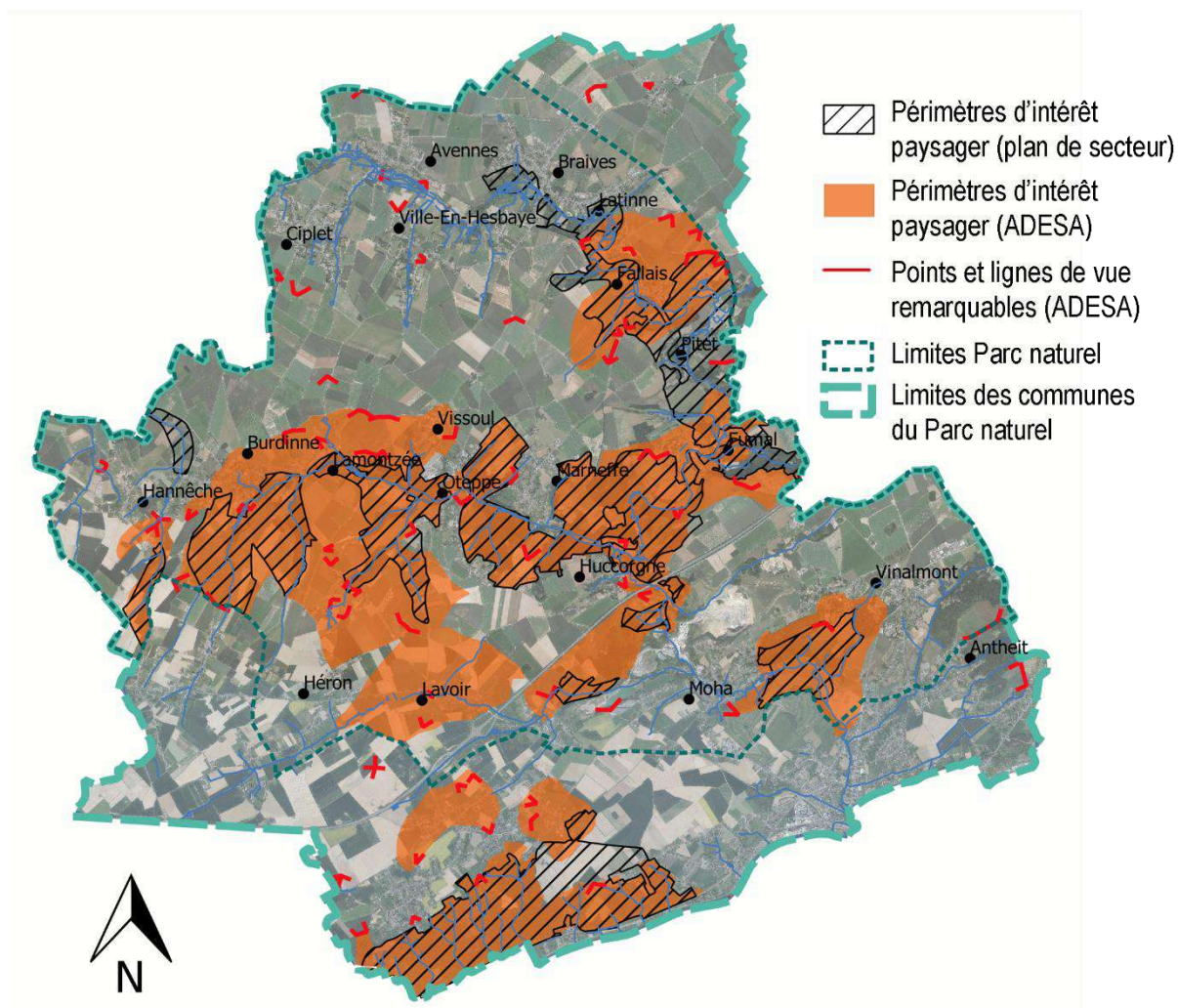
À l'aide de la méthode de travail du Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier (une fiche analytique par point ou ligne de vue remarquable – voir p. 109-110 de l'analyse descriptive de leur première charte paysagère), le Parc naturel a visité et analysé l'ensemble des PLVR situés au sein du périmètre du PNB, en février et mars 2019. Ce travail de terrain visait aussi à mettre en évidence d'autres points de vue remarquables. Tout comme l'a.s.b.l., nous avons déterminé des points de vue potentiels sur la base des croisements de lignes de crête avec les voies de communication principalement piétonnes (88 points potentiels), ainsi que 8 points de vue touristiques (carte du Pays Burdinale-Mehaigne de la Maison du Tourisme Burdinale-Mehaigne à l'échelle 1/25 000, 2007).

Ce travail de terrain a permis d'anticiper une forme d'action de la charte paysagère relative à la gestion des PLVR. Mettre en valeur ces points de vue par des aménagements d'observatoire, une ouverture du couvert boisé ou la mise en évidence d'éléments patrimoniaux est une concrétisation de la charte paysagère. Ces observations ont déterminé l'obsolescence de certains PLVR obturés par l'urbanisation ou la végétation. La charte ne pourra résoudre leur disparition mais bien anticiper celle d'autres PLVR complets situés en zone urbanisable. Par contre, d'autres PLVR font l'objet d'une fermeture végétale et il est possible d'agir moyennant les autorisations requises, dans le but de remettre ces paysages et leurs éléments en évidence.

En 20 ans, la situation a bien évolué. La charte paysagère constitue une belle occasion de remettre ces paysages ponctuels en valeur et d'y sensibiliser les citoyens. Ce travail a fait l'objet d'une cartographie (extrait voir annexe) qui mentionne les actions suggérées.

BASE DE TRAVAIL	Nombre de PLVR	Territoire concerné
	77 PLVR	4 communes du Parc naturel
	62 PLVR	Parc naturel Burdinale Mehaigne
	8 points de vue (carte touristiques Pays Burdinale-Mehaigne)	4 communes du Parc naturel
	88 points de vue potentiels	Parc naturel Burdinale Mehaigne

RÉSULTATS	Nombre de PLVR	Territoire concerné
	16 PLVR à gérer	Parc naturel Burdinale Mehaigne
	11 PLVR obturés	Parc naturel Burdinale Mehaigne
	11 PLVR à créer	Parc naturel Burdinale Mehaigne



Carte 6 : Carte des PIP et des PLVR

6.3. LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES BÂTISSSES EN SITE RURAL (RBSR)

Certains villages wallons font l'objet d'un guide spécifique par aire agro-géographiques (Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural). Il fournit des recommandations générales applicables aux villages identifiés et des recommandations particulières liées aux zones agro-géographiques. Il se focalise entre autres sur l'implantation du nouveau bâti et des nombreuses autres caractéristiques architecturales de l'habitat traditionnel, en tenant compte du contexte local et patrimonial du village. Son objectif est de favoriser un développement cohérent du village.

En effet, plusieurs éléments ont guidé la sélection de ces villages soumis au RBSR, dont leur cohérence architecturale, patrimoniale et urbanistique, et leur silhouette paysagère harmonieuse.

Au sein du Parc naturel, seul le village de Lamontzée situé sur le territoire communal de Burdinne, est concerné par le RBSR de la Hesbaye.

6.4. INDICATIONS ET SURIMPRESSIONS DANS LES SCHÉMAS ET GUIDES COMMUNAUX D'URBANISME

Les communes de Braives et Wanze disposent d'outils urbanistiques avec des indications liées au contexte paysager et morphologique ce qui constitue une réelle plus-value. Ces outils urbanistiques non contraignants constituent un bel atout au développement territorial de ces communes. Ils précisent les affectations du plan de secteur et les règlements régionaux à l'échelle communale. Cependant, les outils de la commune de Braives ont déjà un certain âge. Peut-être faudrait-il songer à les mettre à jour.

Nous avons choisi de mettre en évidence certaines affectations qui contribuent au maintien des paysages et des spécificités des espaces non bâtis, inspirants pour la charte paysagère.

- BRAIVES – Schéma de développement communal (1993)
 - Zone rurale d'intérêt paysager
 - Nombreuses affectations relatives à l'espace non bâti (zone agricole protégée, zone agricole peu apte aux cultures, zones naturelles en zone agricoles, zones naturelles en zone d'habitat à caractère rural, etc.)
- BRAIVES – Guide communal d'urbanisme (1993)
 - Aire de protection paysagère
 - Espace de valeur patrimoniale
 - Espace de bâti ancien
- WANZE – Schéma de développement communal (2003)
 - Périmètre d'intérêt paysager
 - Point de vue
 - Ligne de vue
 - Ligne de rupture de pente
 - Ligne de crêtes
 - Arbres et haies remarquables
 - Nombreuses affectations relatives à l'espace non bâti (zone agricoles prioritaires, zone d'intérêt écologique, verger, zone de parc, zone naturelle, zone inondable (93/95) et zone inondable complémentaire (28/08/02))
- WANZE – Guide communal d'urbanisme (2015)
 - Ligne de crêtes
 - Ligne de rupture de pente
 - Monument classé

7. EXEMPLE D'ENJEUX PAYSAGERS ET ECOLOGIQUES (LIEN ENTRE PAYSAGE ET ELEMENTS ECOLOGIQUES)

Comme mentionné dans la convention européenne du paysage (2000), le paysage est le résultat de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interactions. Le paysage devient donc un liant important entre de nombreuses thématiques territoriales et environnementales. Un liant mais aussi un révélateur des logiques humaines. Notre façon de gérer ou non les espaces bâtis et non bâtis a un impact sur l'évolution des paysages et sur le développement de la biodiversité. À travers deux exemples de réflexion thématique, nous souhaitons mettre en évidence la multifonctionnalité du paysage et sa complexité.

7.1. LES PAYSAGES NOCTURNES

La nuit, les espaces prennent des dimensions fort différentes de la journée. Notre rapport à l'espace est tout autre. La perception du relief change. Le regard a besoin d'un temps d'adaptation à la diminution de luminosité pour se repérer. Les éclairages identifient les zones urbanisées, les axes de circulation et les infrastructures (éoliennes, centrale nucléaire, etc.). Une autre structuration spatiale voit le jour.

Dans le territoire du Parc naturel, l'éclairage sur les viaducs de l'E42 les souligne de nuit alors que l'on pourrait diminuer leur impact spatial nocturne. D'une part, éclairer les espaces publics et mettre en évidence du (petit) patrimoine tel que les églises et les châteaux, peut valoriser leur architecture et leur fonction de point d'appel paysager en pleine nuit. C'est de l'ordre de la composition spatiale nocturne selon les points forts architecturaux. D'autre part, cet éclairage joue plusieurs rôles :

- Une mise en valeur du patrimoine ;
- Création d'ambiances lumineuses variées qui reflètent les spécificités locales ;
- Signaler des points d'appels paysagers et/ou des entrées de villages ;
- Contrôle social et sentiment de sécurité renforcé ;
- Sécurité des usagers de la route et des espaces publics ;
- Correspondance aux valeurs collective et à l'usage culturel du territoire nocturne.

Toutefois, l'éclairage nocturne est aussi la source de désagréments (impacts sur la biodiversité, sur la santé et le sommeil de l'homme, source d'émissions de gaz à effets de serre, dépense importante dans les budgets communaux et régionaux et diminution du ciel étoilé³) que l'on nomme pollution lumineuse. La diminuer et optimiser l'éclairage public relève d'enjeux environnementaux, de sécurité et de santé publique mais aussi de cadre de vie, dans lequel le paysage pourrait intervenir (par exemple une réflexion sur la mise en lumière des paysages bâtis, des espaces publics, et des entrées et sorties de village). Mettre en évidence et préserver des espaces de ciel étoilé au sein du Parc naturel Burdinale-Mehaigne serait un enjeu de taille vu sa localisation au cœur d'un maillage routier et autoroutier éclairé et délimité par trois pôles urbains majeurs à fort rayonnement lumineux. Également à cause de l'urbanisation croissante de la Hesbaye. Etudier la trame noire du Parc naturel, ce maillage composé d'espaces et de corridors favorables à la biodiversité nocturne peu impactée par l'éclairage nocturne, serait un atout pour limiter la fragmentation de ses habitats et viendrait compléter le travail de la structure écologique principale. Ceci nécessiterait les croisements de données liées à la structure écologique principale, à la sécurité routière, aux infrastructures et techniques d'éclairage nocturne, à la scénographie du paysage nocturne. Cette étude pourrait aboutir à des recommandations en termes d'éclairage tel que

³ Source : INTERREG TVBuONAIR, Présentation power point, Eclairage du 21^e siècle et environnement nocturne, journée d'échanges transfrontaliers sur la Trame noire le 14 mars 2019 à Thuin.

le choix de températures de couleurs tolérées par les animaux nocturnes, les chauves-souris, et les végétaux.⁴

Proposer une lumière nocturne au profit des usagers et une obscurité au profit de la faune et de la flore.

7.2. LES CHEMINS ET SENTIERS

Considérés surtout comme des éléments de mobilité douce, les chemins et sentiers ont aussi une fonction historique, touristique, paysagère et écologique en tant que support au maillage écologique.

Éléments d'histoire

D'un point de vue historique (Jacques Verstraeten), « le réseau villageois des chemins et sentiers qui parcourent le Parc naturel, et plus largement la Hesbaye, résulte du passage incessant et répété des villageois entre différents points du finage : champs, prairies, bois, sources, ressources minérales. Ils s'articulent autour du village et convergent vers celui-ci constituant en général en réseau viaire radioconcentrique. Leur origine pourrait remonter à l'époque celtique mais les chemins creux dont certains épousent ce réseau viaire, sont la conséquence du passage des chariots durant le haut Moyen Âge. Le poids de ce charroi a été déterminant pour le creusement et l'élargissement d'une bonne part des chemins. »

Parmi les sentiers, les chemins creux sont bien présents dans le paysage de la vallée de la Meuse et sont des éléments identitaires de ces paysages. Le terme « creux » fait référence à leur profil en travers : les chemins sont bordés de talus boisés et creusés dans le relief. Durant la période traditionnelle, ils reliaient plus particulièrement les exploitations agricoles aux espaces de cultures sur le plateau, et aussi aux fonds de vallées. Ils attaquent le relief du versant selon une pente douce. Empruntés la plupart du temps par les chariots, ils permettaient de transporter les récoltes jusqu'aux censes. Certains étaient parcourus par le troupeau commun ce qui favorisait également le creusement. L'origine de ces chemins découle de deux éléments (facteurs humains et naturels). Le passage important du charroi combiné à l'érosion du sol (le chemin est en pente et l'écoulement des eaux contribue à creuser le chemin) et au passage de la herde, a creusé ce chemin entre les champs. Ces chemins sont visibles dans le paysage ouvert agricole grâce à la végétation arbustive et arborescente qui s'est développée.

Depuis les remembrements et l'industrialisation de la culture, ces chemins ont perdu leur fonction primitive et la végétation a pu se développer au profit d'une biodiversité assez riche. Ceux qui ont été maintenus assurent une fonction de liaison écologique, des zones de refuges pour la faune et la flore. Certains chemins creux et anciens sentiers ont disparu suite au remblai au profit de l'agriculture.

Outre les chemins creux, le paysage hesbignon comprend d'autres sentiers ou voies herdales (empruntées par le troupeau commun) souvent à plus forte pente afin de se rendre sur les terrains de parcours de la herde (le troupeau commun), à savoir les champs en période de vaine pâture, la jachère, les terres après les moissons, les incultes (bois, landes, zones humides) et les prés après fenaçon. Afin de protéger les cultures du bétail, ces sentiers étaient bordés de haies.

Éléments paysagers

L'œil du paysagiste aborde le chemin selon son parcours, son assiette, son revêtement, ses abords, sa valeur historique et patrimoniale (expliqué dans le paragraphe précédent).

Vu en plan, le chemin peut sinuer dans l'espace ou le traverser de façon rectiligne. Le parcourir générera une découverte

⁴ Pour aller plus loin

3/05/2019, Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ASCEN) et Observatoire Centre Ardennes (OCA), « charte province de Luxembourg, espace étoilé ».

04/2019, Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable « Guide pour un bon éclairage extérieur pour le Grand-Duché de Luxembourg ».

du paysage plus subtile ou plutôt directe. Selon sa situation dans le relief, le promeneur aura une position en plongée, neutre ou en contre-plongée du paysage. Les chemins de corniche, situé dans la pente mais à altitude régulière, permettent une observation favorable du relief et des paysages alors qu'un chemin de fond de vallée boisée offrira une obscurité plus ou moins importante selon le type de végétation, fermera des vues et créera une ambiance particulière. Les chemins de crête favorisent une observation plutôt remarquable du paysage et du relief, à condition que leurs abords soient dégagés.

Le chemin ou sentier peut présenter un profil en creux ou en saillie. Le premier est bordé de talus souvent couverts de végétation et dirige la vue sur un point focal lorsque son tracé est rectiligne. Le second est souvent bordé de fossés.

Les sentiers sont bordés ou non d'éléments paysagers. Les haies qui délimitent certains chemins apportent une structure au paysage et canalisent le regard. Ayant la même fonction, les piquets de clôture des pâtures qui bordent les sentiers, ne créent pas de barrière visuelle.

Le revêtement des sentiers et leur perméabilité évoluent avec leur fréquence d'usage et leurs (nouvelles) fonctions. A l'origine ils sont en terre, parfois herbeux pour ceux qui parcourent les champs, ou laissent la roche mère affleurer. Certains chemins ont une vocation agricole importante (engins agricoles) alors que d'autres deviennent le support de la mobilité douce récréative ou les trajets du quotidien. Ils sont élargis, coupés et détournés, et même comblés. Leur revêtement est souvent modifié pour répondre au mieux à ces fonctions de déplacement (renforcement en gravier ou dolomie, aplanissement, dalles en béton bi-bande ou mono-bande, imperméabilisation complète par de l'asphalte). Cela peut avoir un impact important sur le paysage rural et surtout sur la gestion de l'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement.

Les chemins et sentiers sont le support de la découverte des paysages à pied ou à vélo. Épousant le relief, ils sillonnent l'espace rural et offrent des ouvertures ou des fermetures sur les espaces, jouent avec la lumière suivant les sites parcourus (boisement et obscurité contrastent avec la luminosité des plateaux agricoles où les chemins sont très dégagés), guident le regard vers un élément focal ou offrent des points de vue plus larges suivant leur profil et leurs abords plantés de haies ou non.

Enjeux

Aujourd'hui les multiples fonctions des sentiers et leurs nombreux usagers (agriculteurs, promeneurs, chasseurs, cyclistes, naturalistes) suscitent certaines tensions. Le remembrement agricole a engendré une réorganisation du réseau viaire qui dessert les parcelles, avec quelques suppressions de sentiers. Certains anciens chemins vicinaux sont comblés et intégrés dans des parcelles agricoles. D'autres sont privatisés. Les bords de routes de ces voies de remembrement sont aujourd'hui fauchés tardivement pour laisser la biodiversité se développer. Tout bord de route constitue l'avant plan d'un paysage, d'où l'importance de valoriser leur diversité floristique. Certains bords de sentiers font l'objet d'un entretien intensif. Les enjeux du développement d'un réseau de mobilité douce sont à concilier avec les vocations écologiques, historiques, patrimoniales et paysagères des sentiers. La gestion de l'entretien des sentiers publics joue un autre rôle clé pour leur maintien.

Dans le cadre de la charte paysagère, nous pourrions envisager de maintenir leur caractère perméable, gérer et (ré)aménager leurs abords historiques, rouvrir certains chemins comblés, favoriser une mobilité douce connectée, soutenir le développement de la structure écologique principale par la plantation de nouvelles haies le long de sentiers.

8. CONCLUSION⁵

Grâce aux atlas du paysage, la CPDT identifie **les principaux enjeux paysagers à prendre en compte**, notamment par la réalisation de la charte paysagère. Les deux vallées offrent chacune un caractère spécifique qu'il s'agit de maintenir. De même et par contraste, la poche agraire sur la crête entre ces deux vallées est aussi à préserver, car la reconnaissance qualitative du paysage de plateau est elle aussi un enjeu. L'intégration des nouvelles constructions, de l'extension des villages, de l'implantation de nouvelles activités, en ce compris les éoliennes... sont autant de préoccupations majeures. Enfin, les traces du passé sont à valoriser car elles donnent un sens historique aux paysages.

Dans chacun de ces paysages spécifiques déterminés antérieurement à la présente étude, un village de référence a été sélectionné par les gestionnaires du parc naturel pour faire l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre de ce travail. Chacun de ces villages est analysé dans la partie suivante.

⁵ Rédigé par le CREAT, 2016

4. ANALYSE DESCRIPTIVE DES VILLAGES

WARET-L'EVEQUE
VILLE-EN-HESBAYE
MARNEFFE
HUCCORGNE
WANZOUL

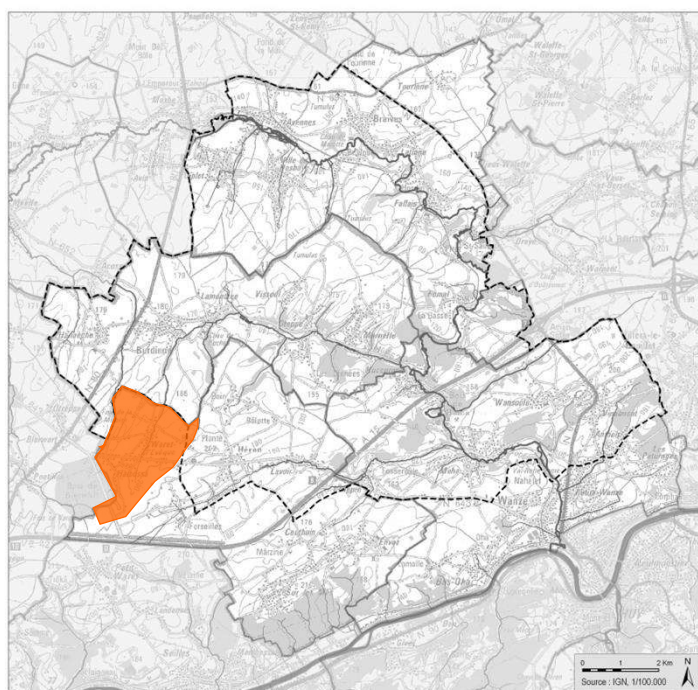
ANALYSE DESCRIPTIVE DE L'ENSEMBLE DES VILLAGES
SYNTHESE : TYPOLOGIE DES VILLAGES ET PREMIERS ENJEUX

WARET-L'ÉVÊQUE, PAYSAGE OUVERT

1. L'ANALYSE DU SITE

Waret-l'Évêque est un **village de « plateau »**, implanté sur les hauteurs découpées par une succession de petits vallons, alimentés par une série de sources, notamment la Burdinale.

Il a été choisi pour caractériser l'unité paysagère des paysages ouverts.



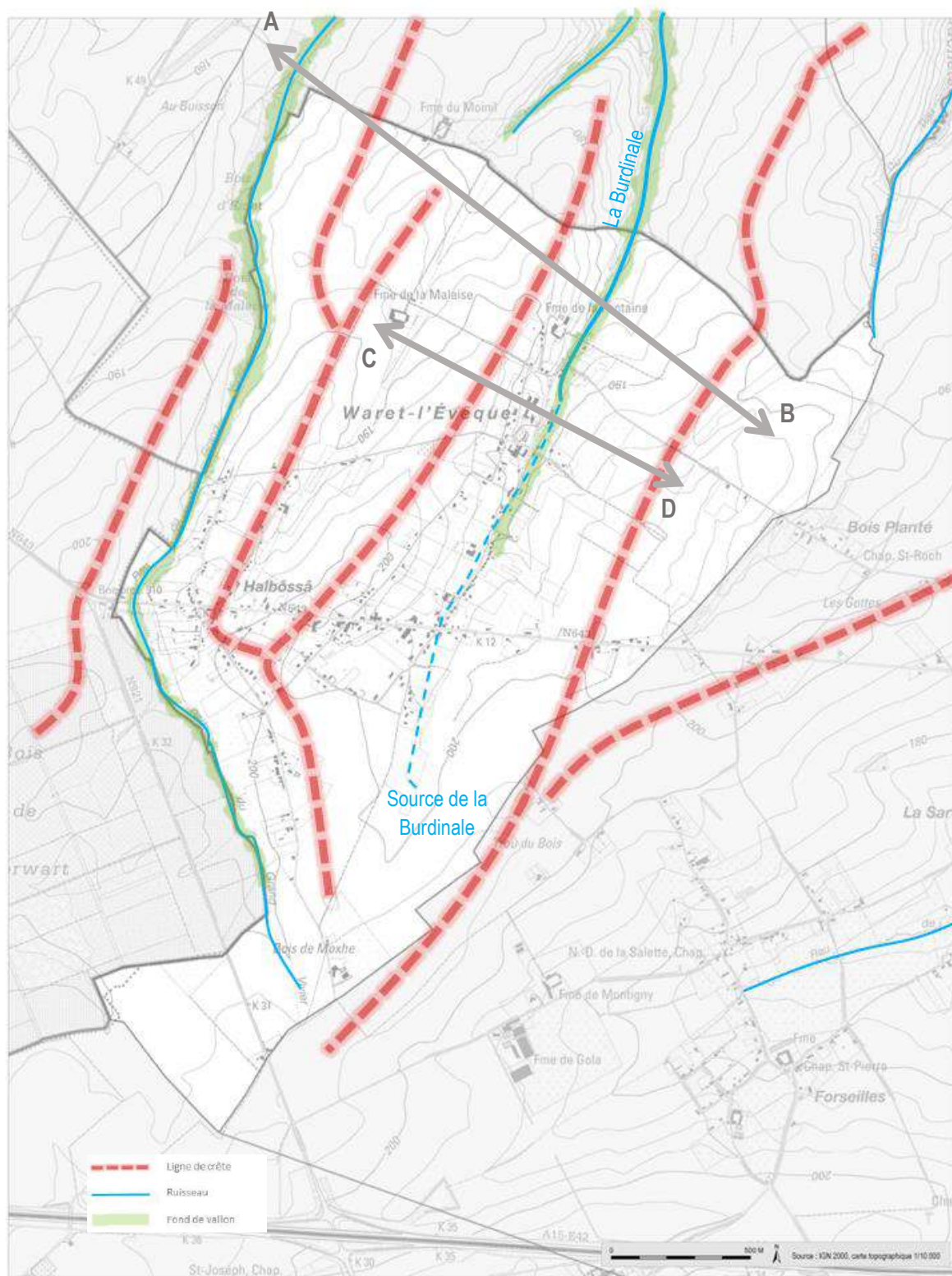
Parc naturel Burdinale-Mehaigne : le village de Waret-l'Évêque

Le terrain est marqué par une **pente générale faiblement inclinée** vers le nord. Ce versant peu déclive est lui-même découpé par une succession de vallons qui, par l'alternance de leurs thalwegs et de leurs crêtes d'interfluvies, le transforment en une grande « tôle ondulée » dont les rides se déploient de l'ouest vers l'est. Au sein de ces vallons figure la Burdinale qui prend sa source au sud de l'ancienne commune. Les eaux de tous les autres vallons convergent vers Burdinne où ils viennent gonfler le débit de la haute Burdinale.

Quelques talus et fossés animent localement un tant soit peu la mollesse du relief.

Waret-l'Évêque n'est actuellement **pas repris dans le périmètre du parc naturel**.

« Pourtant, nous devrions en faire partie puisque nous avons les sources de la Burdinale ! C'est sans doute par peur que cela n'apporte des contraintes aux villageois, en particulier aux agriculteurs. » (un habitant)



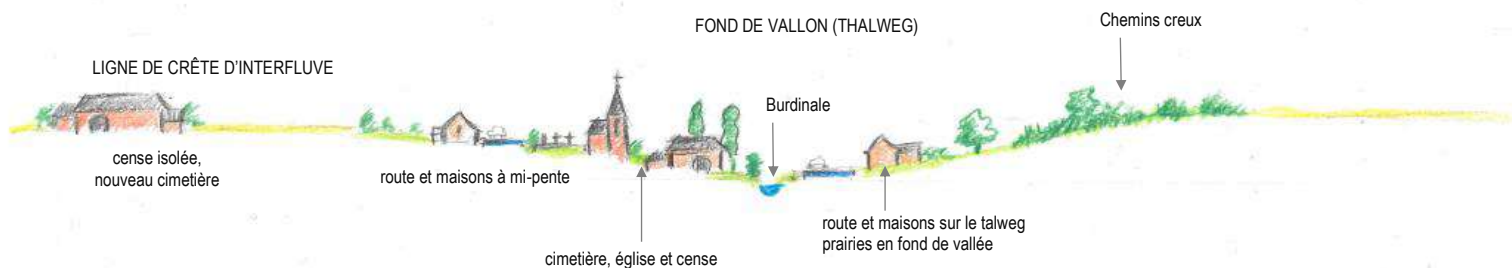
Waret-l'Évêque (ancienne commune), crêtes et thalwegs sur fond IGN
Coupes voire ci-après illustrations

Coupe A – B : succession des crêtes et des vallons, formant un relief en « tôle ondulée »



A gauche, la partie nord du village, où les pentes se marquent légèrement autour d'un fossé, la Burdinale
A droite, un chemin creux, lien entre les plateaux cultivés et les vallées ; à Waret, les chemins creux sont légèrement marqués, mais déjà présents dans le paysage malgré la faible déclivité

Coupe C – D : organisation du village autour de la vallée de la Burdinale



Sur les crêtes d'interfluvés, on trouve de grosses fermes isolées, ainsi que le nouveau cimetière... établis au milieu des terres de cultures.

Entre les crêtes et le fond de vallon, des chemins creux créent des espaces de transition qui apportent de la variété dans les cheminements et le paysage. Ils sont peu marqués dans cette partie du parc naturel, où le relief n'est pas accentué, mais néanmoins déjà présents comme éléments significatifs de transition entre les hauts de versants et le fond du vallon.

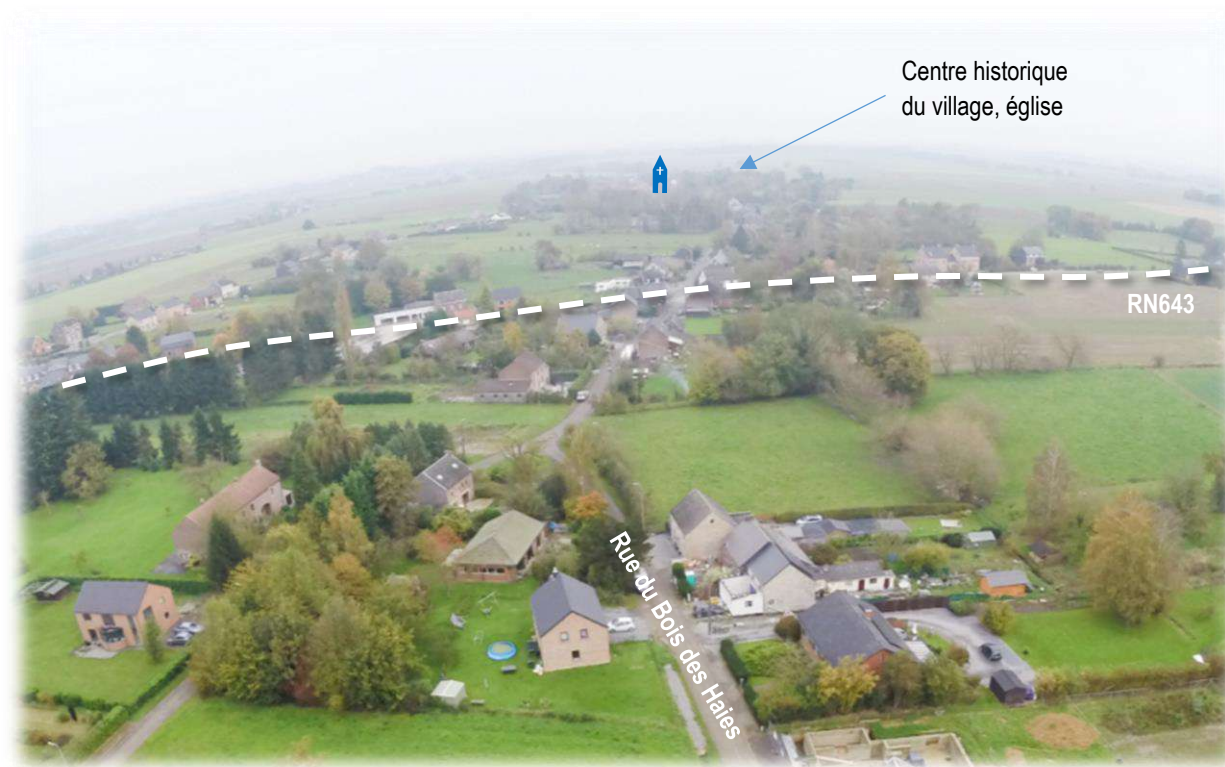
En fond de vallée, la Burdinale est discrète, intermittente, parfois couverte.

Le long du thalweg¹, se succèdent des grosses fermes, l'église et le vieux cimetière circonscrit par un talus, un

¹ Thalweg ou talweg : ligne qui joint les points les plus bas d'une surface déprimée ou d'une vallée.

alignement de peupliers, des haies vives (souvent d'aubépines)... La rue principale est établie en suivant le thalweg, bordée d'une rangée de maisons anciennes en implantation serrée, voire mitoyenne...

A mi-pente, on note une rue secondaire, bordée de maisons anciennes et renforcée par l'urbanisation récente.



Waret-l'Evêque, vue aérienne depuis le sud du village
Photo : CREAT

2. LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Le village s'organise en une partie « centrale », entre l'église et l'école, et des « quartiers » périphériques, développés à partir de hameaux ou d'écarts², le long du thalweg de la Burdinale.

On note **peu d'éléments structurants forts** : pas de place centrale digne de ce nom, une église en bout de village, une école (ancienne maison communale) le long de la chaussée, pas de commerces de proximité.

Le centre du village est organisé le long de deux rues plus ou moins parallèles. Des « censes » sont isolées en périphérie du village, dans les têtes de vallons (présence de sources). Elles sont encore en activité aujourd'hui.

On distingue quatre quartiers spécifiques :

- le centre du village
- le quartier périphérique nord (Halbôssâ ?)
- le quartier périphérique sud, qui s'étend en ruban vers la sortie d'autoroute
- les bords de chaussée, qui constituent un quartier à part, avec quelques commerces de type « transit » (garages, taverne excentrée...) qui ne participent guère à la structure du village

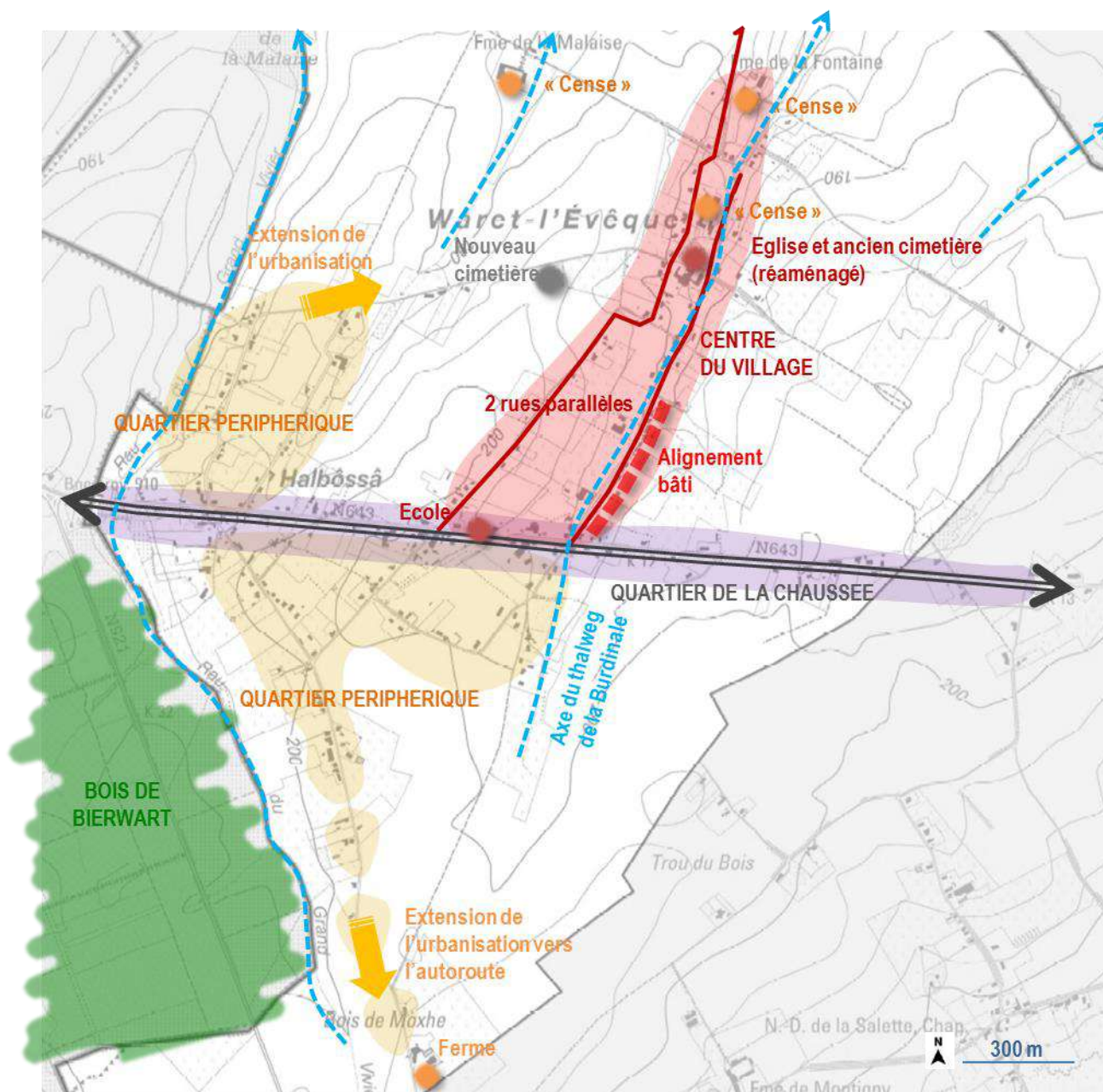
2

Groupe de maisons à l'écart du village, mais non identifiés par une chapelle, comme le sont les hameaux.

L'ancien cimetière a été rénové mais l'objectif de l'aménagement hésite entre la mise en valeur du patrimoine funéraire et l'espace de convivialité (pas de mobilier public, pas de cheminements traversant). Un nouveau cimetière est aménagé sur la crête.

Il y a peu d'espaces collectifs autour de l'église, hormis un parking avec panneaux publics, poubelles et bulles.

L'école dispose d'une façade « historique » sur la grand-route, mais pour raison de sécurité, l'accès se fait par l'arrière (rue locale, avec aménagement d'un parking). L'usage et la structure du bâtiment se sont donc dissociés.



Waret-l'Évêque, structure fonctionnelle du village
fond de plan IGN

3. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Le **bâti ancien** se distingue principalement par des maisons petites et surtout moyennes, souvent d'anciennes petites fermes, présentes dans les différents quartiers du village. Hormis les grosses fermes ou « censes », en bordure du village et l'école le long de la chaussée, il y a peu de bâtiments imposants.

Du point de vue urbanistique, on remarque un alignement bâti en ordre serré, voire mitoyen, le long de la rue principale. Il fait face aux prairies humides du fond du vallon, encore peu urbanisées.



Alignement de maisons anciennes le long de la rue principale du village

Les matériaux et teintes sont essentiellement constitués de la brique (en ce compris l'église), parfois enduite (gris, blanc) pour les élévations, des ardoises de teinte sombre pour les couvertures, tandis que la pierre n'est utilisée (sauf exception) que pour les encadrements.

L'emploi de la brique s'explique par le terrain sur tête de vallons, dans les limons, où il n'y a pas de pierre disponible sur place.



Eglise en briques, de même que diverses maisons, parfois enduites

Des rénovations de maisons anciennes ont été entreprises ; elles se caractérisent par l'emploi de matériaux contrastant (bois), l'intégration des baies marquant les nouvelles interventions, ce qui permet de garder la lecture des différentes interventions sur le bâti et des fonctions initiales. Les volumétries et pentes de toiture sont respectées.



Différentes rénovations du bâti dans le village

Quant à **habitat récent**, il se développe dans les interstices du tissu traditionnel. Il tend aussi à s'établir en ruban sur les terrains libres ou en périphérie du village.



Développement linéaire dans les terrains libres du village

Les constructions récentes sont assez nombreuses, dans les interstices parcellaires dans le village aéré ou en ruban à ses périphéries. On remarque aussi quelques subdivisions d'anciennes fermes en petits logements... L'urbanisation témoigne d'une certaine pression foncière. Le village est attractif par sa bonne accessibilité (proximité de l'accès à l'autoroute). Des rubans importants se sont développés au sud du village, vers l'accès à l'autoroute.

4. OCCUPATION DU SOL

Les grandes cultures (céréales, cultures industrielles) occupent les crêtes d'interfluvies ; les paysages sont ouverts (openfields). **De grosses exploitations** bordent le nord du village (il s'agit d'anciennes « censes ») ou sont isolées sur le plateau, mais gardant généralement des prairies proches.

Quelques **PME** à vocation rurale sont présentes dans le tissu villageois (serres, hangars...).



Autour du village, subsiste une couronne de **prairies permanentes**, en particulier :

- près des fermes, avec production bovine, en particulier dans les îlots aérés du nord du village,
- soulignant le fond de vallée humide, dans le village et en aval,
- dans les parcelles qui subsistent dans le village, nombreuses d'entre elles étant occupées pour du « para-agricole » (particulièrement beaucoup de chevaux).



Les prairies interstitielles sont souvent occupées par des activités para-agricoles

Dans les parties urbanisées, de nombreux **jardins**, apportent de la végétation et des haies.

On ne voit pratiquement plus de vergers, hormis quelques rares arbres isolés. Les vergers basses tiges ne semblent pas encore très présents autour du village, comme c'est le cas dans d'autres localités du parc naturel et à proximité.

Quelques **parcelles** sont **boisées** (petit bois en fond de vallée, sur parcelles humides, localement sapins). Une ancienne ferme est entourée d'un rideau de peupliers, qui donne un élément de verticalité dans le fond de la vallée, compartimentant les perspectives, sans pour autant complètement fermer les vues.



Un rideau de peupliers souligne les limites d'une ancienne ferme établie dans le thalweg de la Burdinale

Un gros **massif forestier**, le Bois de Bierwart, subsiste au sud-ouest du village, de l'autre côté du ruisseau, sur des parcelles moins favorables du point de vue pédologique (sols limoneux, mais à drainage pauvre à très pauvre).

Quelques **haies** ont été maintenues autour des **parcelles bâties**, plus rarement autour de prairies :

- haies vives (aubépines, haies composées),
- mais aussi conifères, lauriers-cerises, dont l'intégration est plus problématique,
- des barrières de gabions pour délimiter les propriétés.

- quelques cas d'arbres palissés.

Certaines haies sont des délimitations de propriétés, gardant une transparence relative, d'autres constituent de véritables murailles de protection visuelle.



Compartimentage de l'espace à l'aide d'arbres palissés



A gauche, une haie qui masque les propriétés et referme l'espace

A droite, l'usage des gabions comme haie-mur de limite se répand dans l'ensemble des villages du parc naturel

De nouvelles plantations sont remarquées à proximité de fermes : alignement de fruitiers, haies champêtres, mais parfois (trop) rigoureusement taillées, intégration des bâtiments agricoles par l'usage de bardages bois...



Intégration de bâtiments agricoles dans le village : bardage bois, haies, arbres

5. ELÉMENTS D'INTÉRÊT

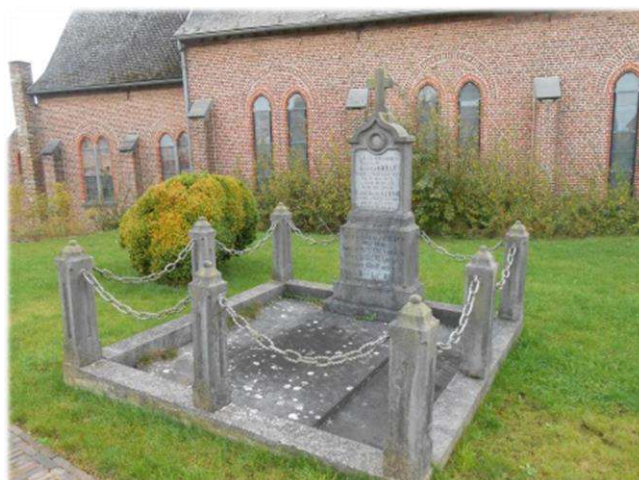
Il n'y a pas de monuments ou sites classés.

Une **dizaine d'éléments sont repris à l'inventaire**, dont l'église St Nicolas (1895), les trois grosses fermes du nord du village, quelques habitations proches de l'église, un puits et une potale rue du Berger, de l'autre côté de la grand-route...

Le **vieux cimetière**, établi à l'emplacement de l'ancienne église, a été récemment mis en valeur par des aménagements : regroupement des stèles, pavages et plantations.

On peut toutefois s'interroger sur les objectifs de ces aménagements : mise en valeur du patrimoine funéraire uniquement ? Pourquoi pas un espace public multifonctionnel alors que le village n'en possède pas ? Pourquoi l'accès est-il limité à la seule entrée et le cheminement s'arrête-t-il au sommet du talus ?





Les aménagements du vieux cimetière, hésitations entre patrimoine et espace de convivialité

6. SYNTHÈSE DES ENJEUX

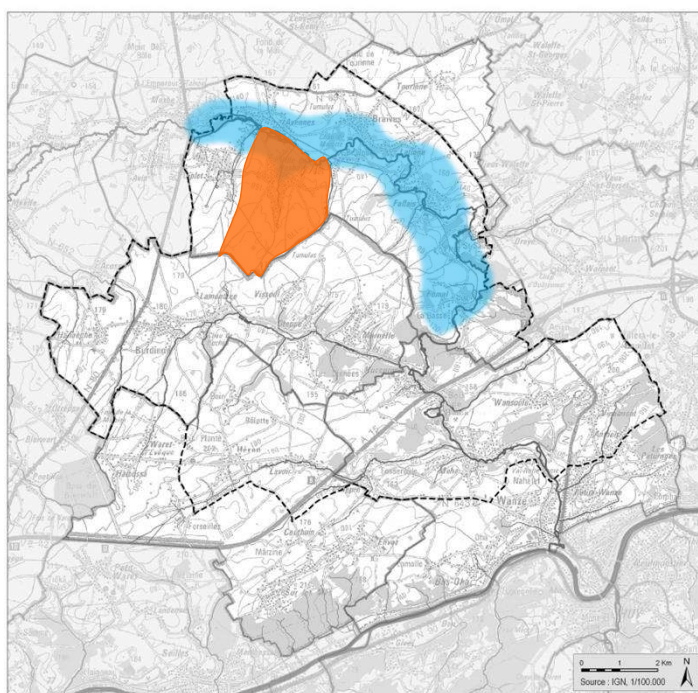
Éléments	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Un relief de faible amplitude, à peine marqué en bordure nord du village	Trois ambiances paysagères spécifiques : plateau / fond de vallées / transition par les versants (chemins creux)	Pas de vues dominantes vu la faible déclivité, de paysages très contrastés, paraît donc a priori de moindre intérêt pour le visiteur	Contraste plateau/vallée est une des particularités du parc naturel → quelle place dans le parc naturel pour ces villages de tête de vallon ou de plateau, peu contrastés au niveau paysager ? Quels sont les facteurs d'identité du parc naturel ? la cohérence du territoire ?
Différents sous-quartiers , une grand-route	Entité visuelle spécifique, bonne accessibilité grâce à ces grand-routes	Coupure du village en sous-quartiers, notamment par la présence de cette grand-route, insécurité routière, ce sous-quartier est visuellement assez banalisé	Un lieu vitrine pour la valorisation du village et pour la valorisation du parc naturel
Peu d' éléments structurants	Eglise, école, quelques grosses fermes	Peu d'équipements, pas d'espace public aménagé, vieux cimetière pas aménagé comme espace public	Vérifier le ressenti de la population quant aux espaces structurants
Éléments bâtis	Quelques maisons anciennes en briques, d'intérêt patrimonial Usage du bois dans les rénovations, dans les bardages sur bâtiments agricoles	Patrimoine moins « spectaculaire » que les maisons en pierres d'autres villages du parc naturel	Rénovation et nouvelles constructions à intégrer
Urbanisation dans et autour du village	Village qui se renouvelle par l'apport de population	Remplissage de la trame aérée du village, extensions en ruban très visibles sur plateau ou à mi-pente des versants	Gestion de l'urbanisation et du potentiel foncier du plan de secteur
Espaces non bâtis	Trame villageoise aérée, laissant des prairies autour des fermes		Avenir des espaces ruraux non liés aux fermes, para-agricole
Éléments végétaux	Haies champêtres, éléments verticaux légers qui animent le paysage, plantations nouvelles autour des fermes	Haies-remparts qui cachent les propriétés, haies d'essences exotiques usage du gabion à la place des haies	Gestion des plantations hautes tiges dans le fond du vallon

VILLE-EN-HESBAYE, VALLÉE OUVERTE DE LA MEHAIGNE

1 ANALYSE DU SITE

Ville-en-Hesbaye est un **village de tête de vallon**, établi en bordure de la vallée de la Mehaigne, là où le relief n'est pas encore très marqué et la vallée assez peu encaissée.

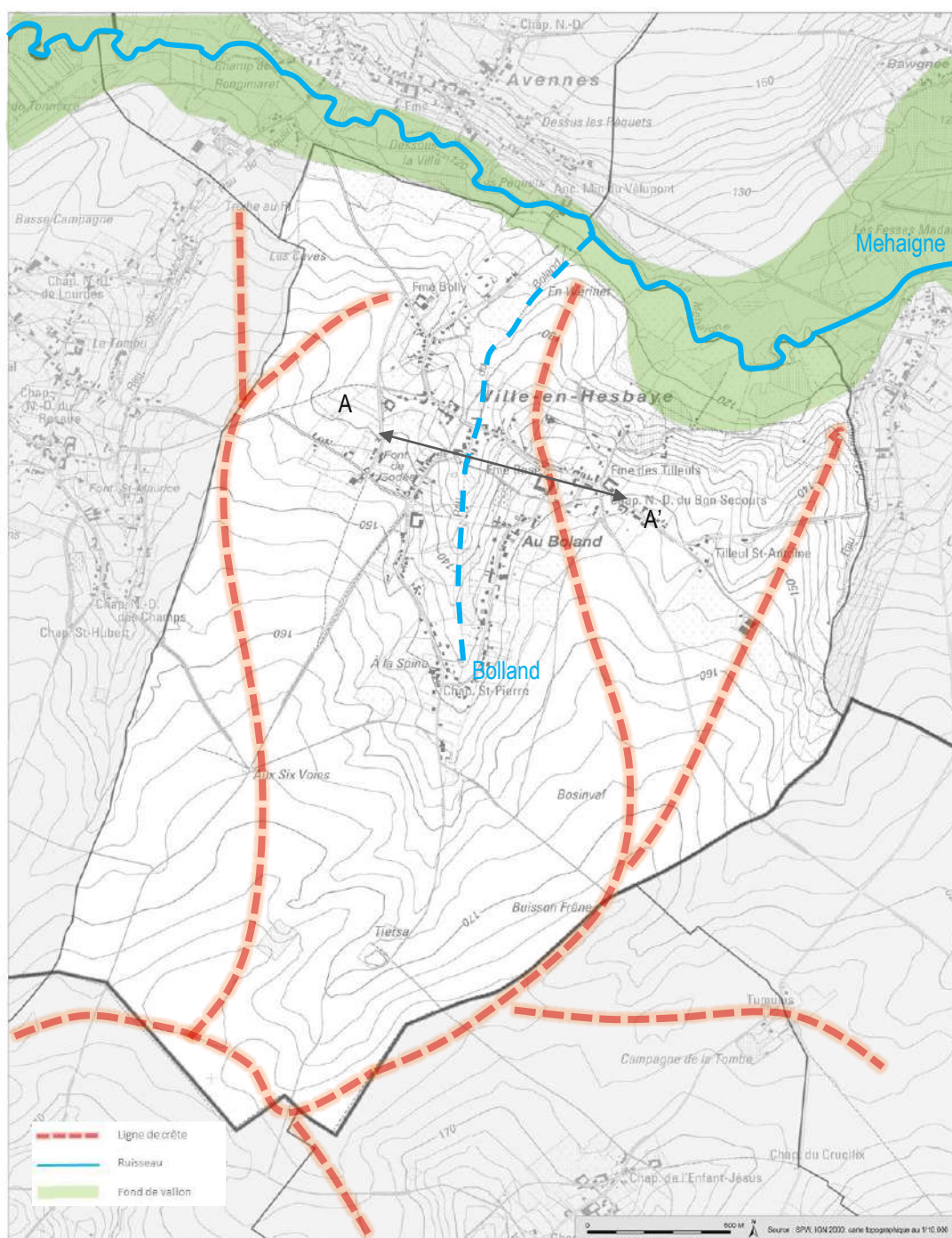
Ville-en-Hesbaye est donc représentatif de la vallée ouverte, bien le village lui-même ne soit pas établi en bordure immédiate de la rivière, mais le long du ruisseau du Bolland.



Parc naturel Burdinale-Mehaigne : la vallée ouverte de la Mehaigne et le village de Ville-en-Hesbaye

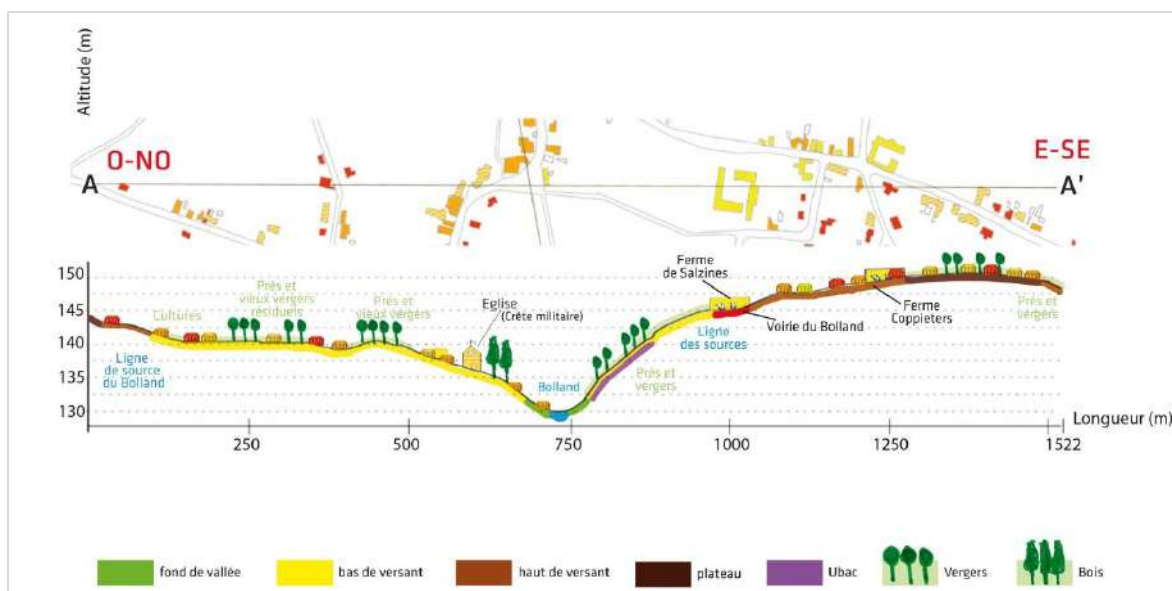
Le village est implanté de part et d'autre du ruisseau affluent de la Mehaigne, dans une partie convexe d'un méandre de la vallée et dont la pente est relativement faible. En face de la confluence, Avennes est établi sur une partie plus raide du bas de versant, tandis que plus en aval, en contrebas de la ferme des Tilleuls, le versant d'ubac est également plus prononcé.

Les rues du village suivent les courbes de niveau, les pentes sont faibles, à l'exception des rues qui coupent transversalement le vallon (un peu plus pentues et bordées de talus).



Ville-en-Hesbaye (ancienne commune), crêtes et thalwegs sur fond IGN

L'illustration ci-après est extraite d'un travail réalisé par Gaëtan De Plaen, directeur du parc naturel de la Burdinale et Mehaigne. Elle montre une coupe transversale du vallon du Bolland (coupe ouest-est, A-A' sur le schéma ci-dessus).



Coupe ouest-est à travers le village, Gaëtan De Plaen, 2013

On y distingue une pente ouest plus faible que la pente est. Le centre historique du village (église, salle paroissiale, motte féodale) s'est implanté sur le versant ouest, tandis que le versant opposé s'est moins vite urbanisé (pentes un peu plus importantes).

Les grosses fermes sont souvent établies en limite supérieure des bas de versants, sur la ligne des sources.

2. ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Ville-en-Hesbaye constitue **un village étendu, aéré, organisé autour de rues en triangle** accompagnant le vallon du Bolland. On note peu d'éléments structurants dans ce village, hormis l'église et la salle paroissiale, ainsi que l'ancienne maison communale et ancienne école (salle de l'asbl « Amitié Villoise »). Près de l'église, un petit espace public enherbé a été aménagé.

Quelques grosses fermes animent la trame bâtie. Il n'y a pas de commerces de proximité.

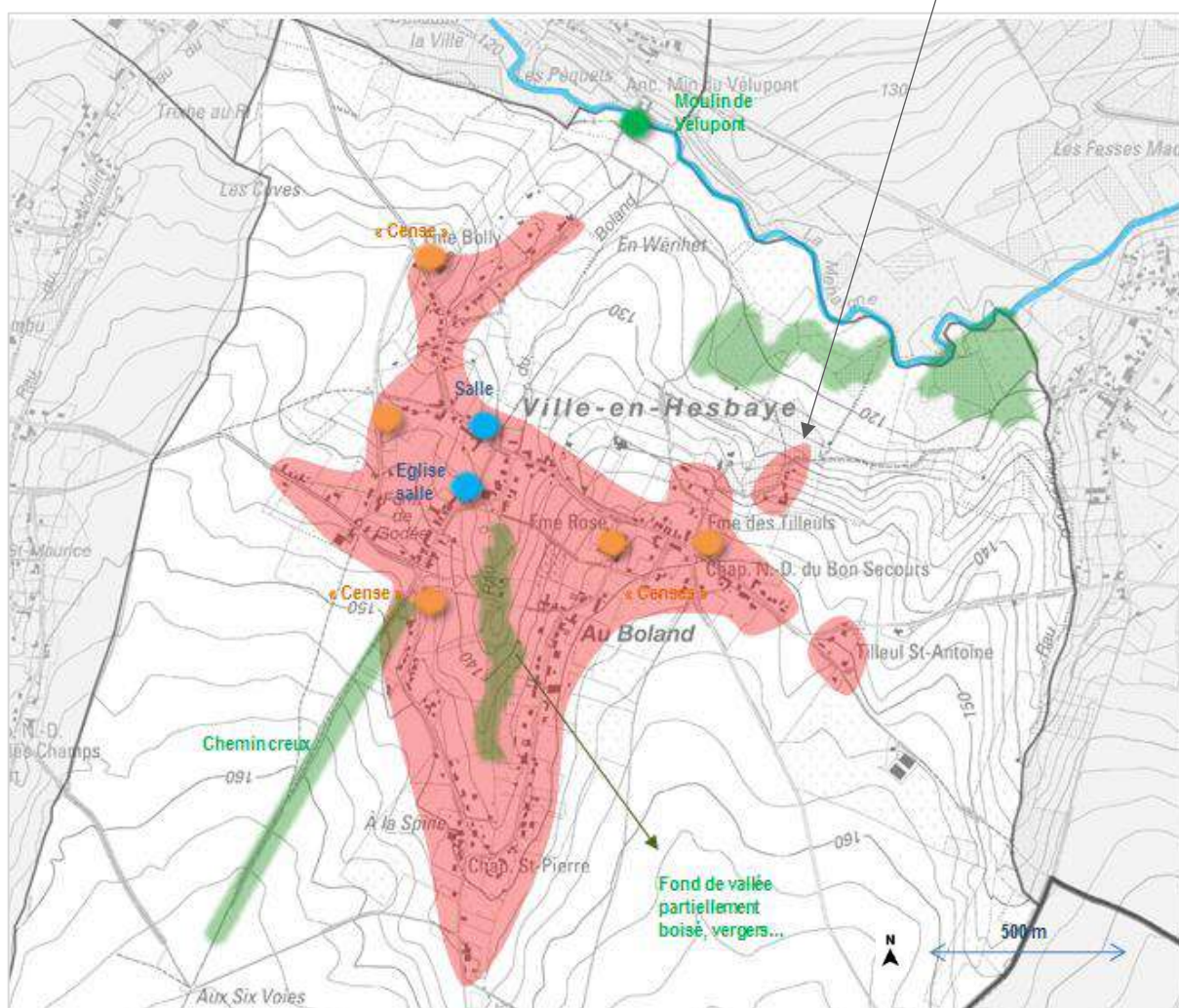
Aucune grand-route ne traverse ni ne borde le village, qui est donc à l'écart des grands axes.

Le village est aéré mais continu, à l'exception peut-être de deux petits écarts isolés à l'est.

Hormis le moulin de Vélupont, situé à la limite de l'ancienne commune, il n'y a pas de contact direct du village avec la Mehaigne, plus au nord et le Bolland n'est pas très perceptible dans le village lui-même, vu son faible débit. Ce moulin à aubes vient d'être remis en état de fonctionnement par son propriétaire.



A gauche, petit espace enherbé aménagé en espace de convivialité, entre l'église et la motte féodale,
A droite, un petit groupe de maisons isolé du village rue aux Thiers



Ville-en-Hesbaye, la structure fonctionnelle du village, fond IGN

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Le village de Ville-en-Hesbaye est constitué **d'un bâti généralement discontinu**, avec localement quelques bâtiments proches, voire mitoyens. Le village est organisé autour de rues formant triangle : une base parallèle à la Mehaigne en contre-haut (l'axe principal) et deux côtés qui convergent vers le haut du Bolland à la Chapelle St Pierre.

Les maisons et les fermes, ainsi que l'église sont en briques, parfois enduites. La pierre n'est que très ponctuellement utilisée pour des soubassements.



Fermes château ou maisons plus modestes sont construits en briques, couvertes de tuiles ou d'ardoises

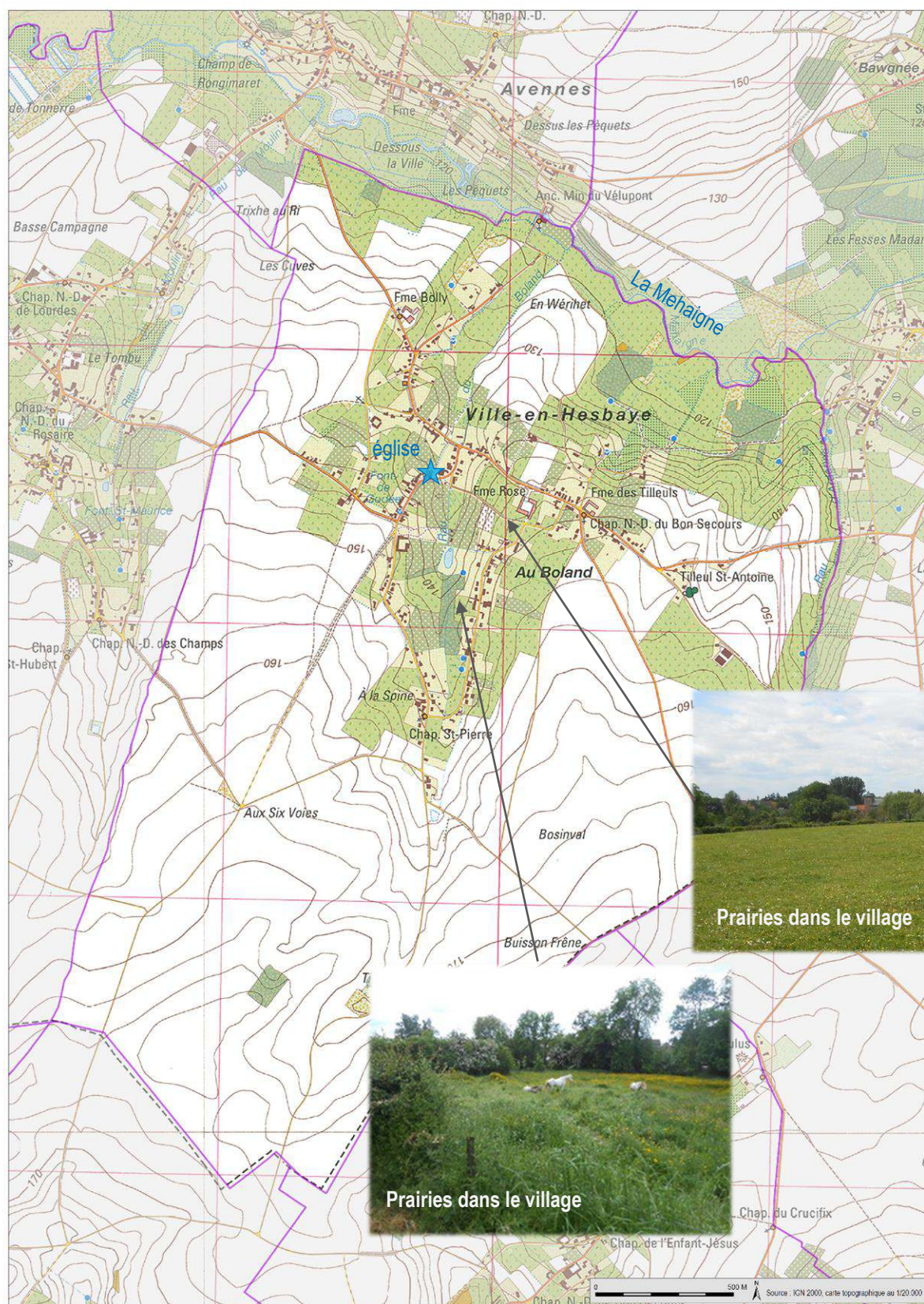
Dans ce village aéré, aux larges intérieurs d'îlots, l'urbanisation occupe les parcelles libres. A certains endroits, elle se marque davantage car elle sort du noyau villageois pour gagner des parcelles périphériques



A gauche, nouvelle villa isolée à l'écart du village, au centre, vastes terrains encore disponibles au centre du village, à droite, rue Joseph Wauters, bordée de talus, jusqu'à présent non urbanisée

L'intégration des nouvelles constructions est un enjeu important pour le village, qui dispose encore de vastes parcelles non urbanisées bien que destinées à l'urbanisation par le plan de secteur. Localement, les rues sont en pente, lorsqu'elles coupent transversalement la vallée du Bolland : elles sont alors bordées de talus, jusqu'à présent non urbanisées, mais cela pourrait évoluer à l'avenir.

4. OCCUPATION DU SOL



Alors que le village s'organise autour du vallon du Bolland, sans lien direct avec la Mehaigne (hormis le moulin de Vélupont), le territoire de l'ancienne commune s'étend jusqu'à la rivière, qui joue le rôle de limite. Les interstices dans et autour du village sont occupés par les prairies et les vergers, de même que le versant et le fond de vallée de la Mehaigne. On note quelques rares espaces boisés, dans le fond de la vallée et le long du thalweg du Bolland, au cœur même du village.

Les prairies sont exploitées par les fermes proches (bétail) ou pour des activités para-agricoles (chevaux).

L'extrémité amont du vallon, les crêtes et interfluvies, sont largement occupés par les cultures.

Les grosses fermes sont souvent localisées à la jonction entre les prairies et les cultures.

Au centre du village, le long du ruisseau, **un vaste espace de verdure subsiste**. Un verger didactique y a été aménagé par le parc naturel, en maintenant d'anciennes variétés de pommiers, ainsi que des mares et des zones humides, dans ce site où suintent de nombreuses sources. Le site apporte un paysage de verdure appréciable dans le cœur même du village, à proximité de la motte féodale. L'intervention assure le maintien de cet espace, dont une partie limitée est inscrite en zone verte au plan de secteur.

La gestion, la protection du site, ainsi que le caractère humide du lieu imposent toutefois une restriction à l'accessibilité des visiteurs. L'objectif et la vocation du parc naturel s'opposent à cet endroit : mise en valeur du lieu, attrait, aspect pédagogique d'une part et protection, sécurité d'autre part. Une meilleure articulation des deux vocations est à trouver dans un tel endroit, afin de permettre un accès limité et encadré, et pas une mise en avant des panneaux d'interdiction comme c'est le cas aujourd'hui.



Une zone verte, avec verger ancien et mares didactiques, au cœur même du village, mais interdite d'accès pour raison de protection du milieu et de sécurité (zone humide) : comment concilier le rôle d'accueil et de sensibilisation du parc naturel avec son rôle de protection de la biodiversité ?

D'autres éléments végétalisés remarquables sont à mettre en exergue : chemin creux particulièrement bien conservé, alignement de saules têtards en bordure du village sur une crête, haies d'aubépines...



Un chemin creux bien conservé près du centre du village



Haies d'aubépines, alignements de saules têtards même sur les crêtes

Quelques mots encore sur les matériaux utilisés pour délimiter les parcelles. Les haies taillées sont soit constituées d'essences régionales (hêtres et charmes), soit encore d'essences exotiques comme les lauriers cerises. Des arbres palissés viennent également compléter des murs de briques.

Dans ce village également, en remplacement des éléments végétaux, on trouve aussi des murs en gabions qui peuvent atteindre des longueurs considérables. L'aspect rappelle des éléments naturels (la pierre), mais la structure et la teinte (ici calcaire) ne se raccrochent pas à des éléments traditionnels du bâti local.



Haies vives et végétation de jardin taillées, murs en gabions



Fascines de saules

Éléments de clôture spécifiques, les fascines et aménagements en branches de saules sont utilisés à divers endroits du village, pour animer un espace public, délimiter une propriété... Ils constituent un élément repère et d'identité qui pourrait être utilisé à d'autres endroits dans le parc naturel.

5. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES



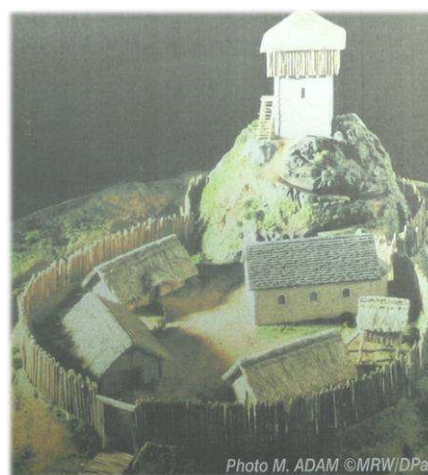
La motte féodale visible depuis la placette, panneau didactique



Vue aérienne, orthophotoplans 2013, SPW



Photo G. De Plaen



Maquette d'une motte féodale, photo SPW

Un élément spécifique du village : la motte médiévale. Il s'agit d'un tertre arboré, correspondant à l'ancien site primitif fortifié du village. Une seconde motte aurait été implantée ensuite là où a été construite l'église. Le tertre est encore parfaitement visible dans le paysage. Une pancarte explicative a été placée face au site. Le lieu est malheureusement privé et non accessible directement. Il pourrait être valorisé davantage. Le nom de rue évoque le site. L'élément est donc identitaire pour le village.

6. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Éléments	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Relief	Relief peu marqué, mais ambiance du village dans le vallon, très distincte des paysages d'openfields On peut distinguer : le village autour du Bolland (ambiance verte, circonscrite), les versants de la Mehaigne (quartier du Thier, vues plus larges), les champs sur les crêtes (openfields)	Pas de vue dominante, peu de paysages contrastés Quelques talus bordant des voiries urbanisables le long de la route qui coupe transversalement le vallon, jusque-là délaissée par l'urbanisation	Risque d'intégration difficile des constructions dans les talus (mouvements de terres, rampes d'accès, hauteurs sous corniches trop importantes...)
Cours d'eau	Le Bolland peu présent visuellement, mais a façonné un vallon où se niche le village	Peu de liens directs avec la Mehaigne, hormis le moulin, à l'écart du village	
Éléments structurants	Un petit espace vert proche de l'église et face à la motte féodale, aménagements de convivialité	Très peu d'éléments structurants (pas de commerces, pas de grand-route, pas de RAVeL, pas d'équipements hormis l'église et les salles)	Un village discret dans le parc naturel, n'y ayant pas un rôle très affirmé
Éléments bâtis	Patrimoine bâti, grosses fermes, parfois fermes-châteaux, belles maisons traditionnelles en briques et en enduit	Patrimoine bâti moins « spectaculaire » que les maisons en pierres	
Urbanisation dans et autour du village	Village étendu et aéré, bâti relativement lâche, peu de mitoyen	Urbanisation en périphérie du village Pression urbanistique sur les zones interstitielles dans le village, qui lui confèrent un caractère aéré	Quelle urbanisation dans ce type de village ? Comment ménager les espaces ouverts ? les intérieurs d'îlots ?

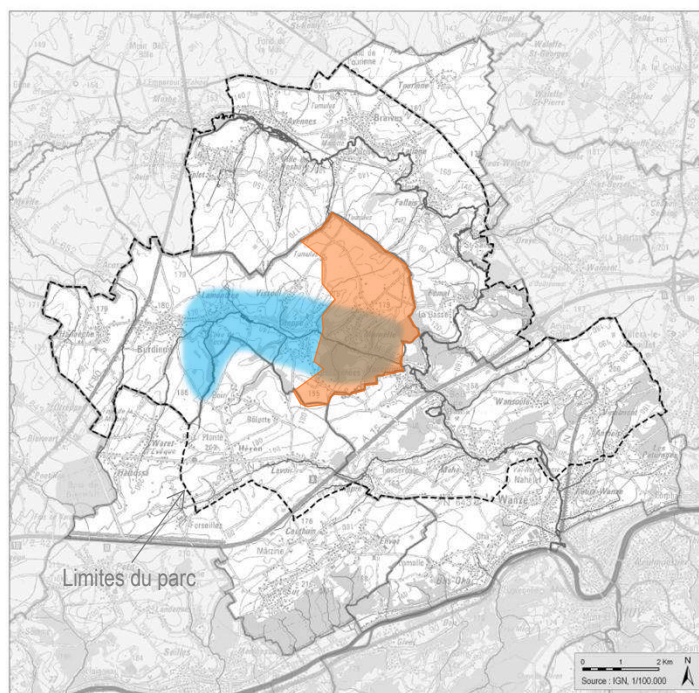
Éléments	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Occupation et éléments végétaux	Chemins creux remarquables, entre le centre du village et les crêtes proches Présence végétale au sein du village, le long du ruisseau et des zones humides : mares, anciens vergers, bosquets, prairies... qui confèrent au village un caractère aéré et vert	Quelques haies d'essences exotiques, apparition des murs de gabions qui posent question quant à leur intégration avec les matériaux anciens : naturels et aspect murs de pierres sèches, mais apportent de la pierre calcaire dans un village de briques Verger didactique au cœur du village, mais non accessible, messages dissuasifs qui peuvent paraître paradoxaux pour le visiteur	Les fascines de saules, utilisées à divers endroits des espaces publics, pourraient constituer un marquage identitaire à plus grande échelle pour le parc naturel ou une partie du parc naturel
Autres éléments	Motte féodale comme potentialité didactique et identitaire	Propriété privée, motte non accessible et peu mise en valeur hormis un panneau explicatif	Verger didactique, motte féodale, aménagements de saule... peuvent constituer des éléments permettant au village d'affirmer une place dans le parc naturel – sans oublier le moulin à aubes de Vélupont

MARNEFFE, VALLEE ENCAISSEE DE LA BURDINALE

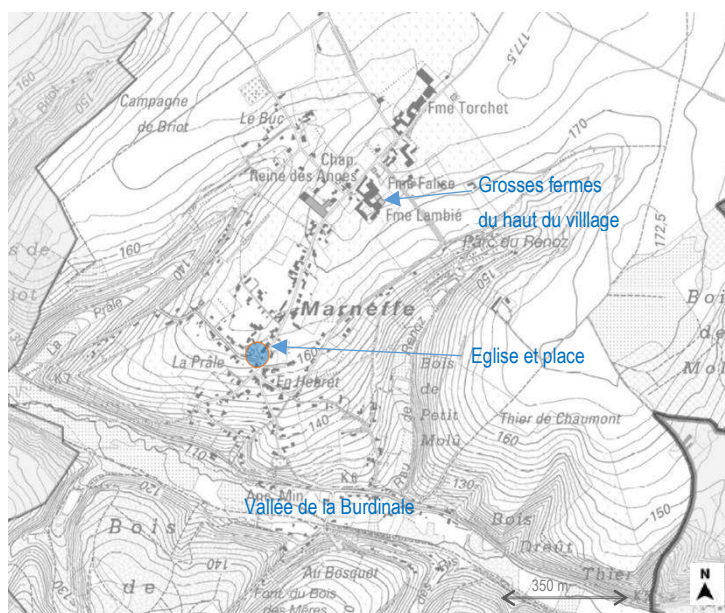
1.1. L'ANALYSE DU SITE

Marneffe, village de l'entité communale de Burdinne, surplombe la **vallée encaissée** de la Burdinale, il est implanté sur le haut du versant exposé au sud (versant d'adret). Le village s'étend le long des voies d'accès, tant vers la vallée que sur les plateaux d'interfluve, vers le nord à la limite des grandes cultures.

Marneffe est emblématique de l'**unité paysagère de la vallée fermée de la Burdinale**. La vallée est encaissée, le bas des versants est raide et boisé. Proche de la confluence avec la Mehaigne, c'est l'un des villages pour lesquels la vallée est la plus marquée.



Parc naturel Burdinale-Mehaigne : la vallée fermée de la Burdinale et le village de Marneffe

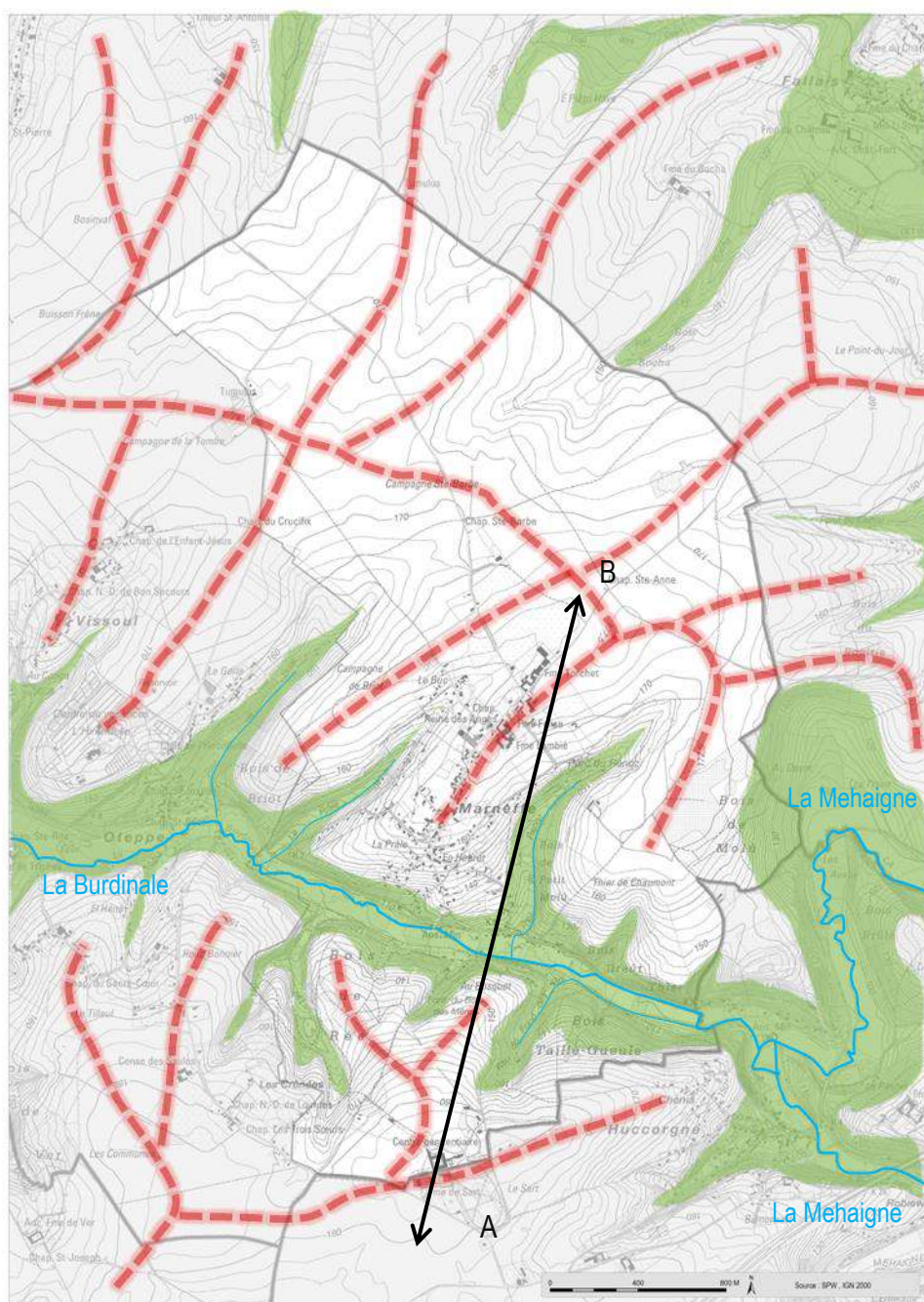


Zoom sur le village de Marneffe, extrait de la carte IGN 2000

Situé sur le haut du versant, le village lui-même est **peu perceptible** depuis le fond de la vallée.

Les versants sont entaillés de **vallons secondaires**, qui constituent les liens privilégiés entre le plateau et le fond de la vallée principale. Ces vallons sont eux-mêmes très encaissés (vallons en « V »).

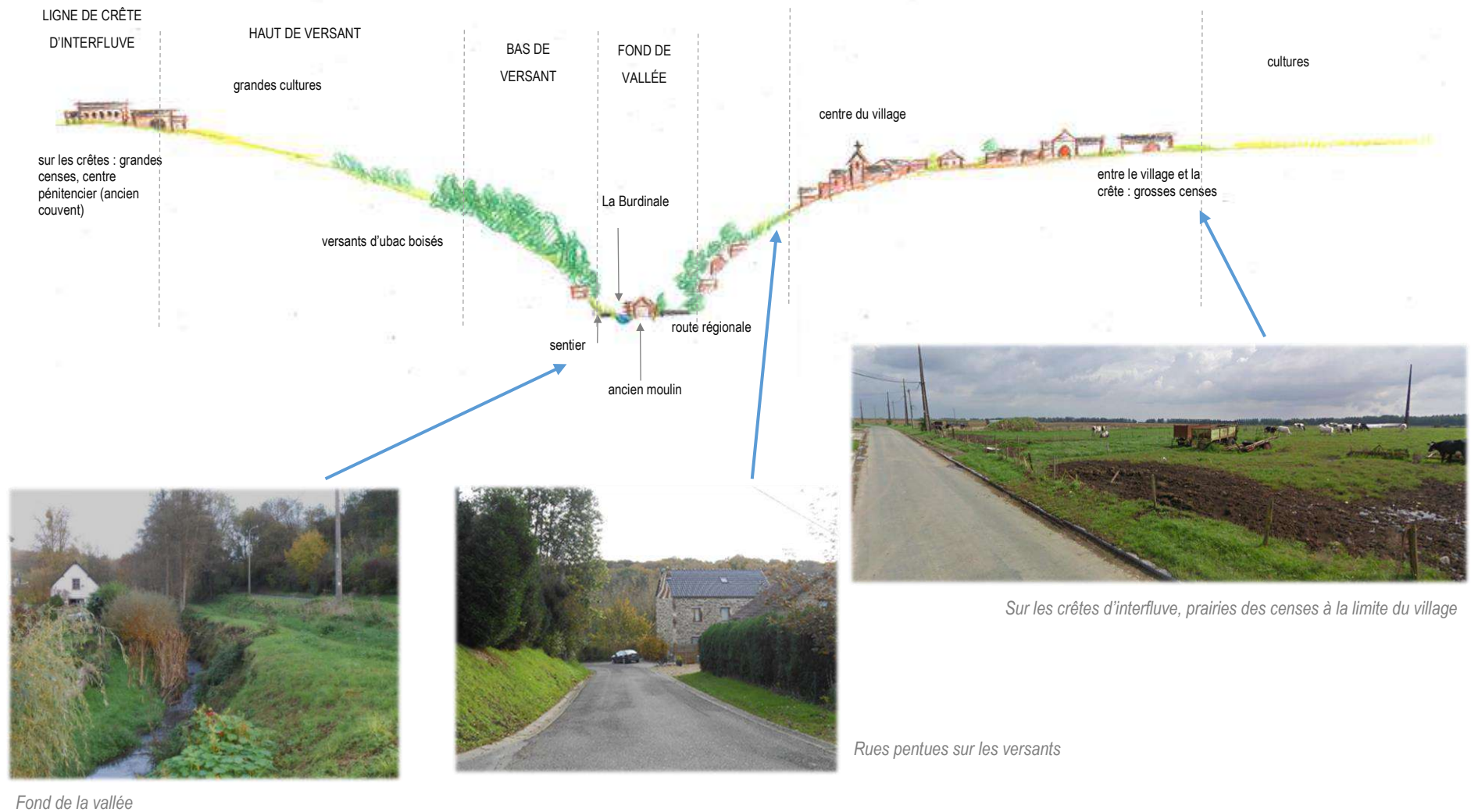
Le relief mouvementé offre **un paysage très contrasté**, avec des vues depuis le haut de versant vers la vallée. Dans le fond plat de celle-ci, mais toutefois moins large que dans la Mehaigne, les vues sont souvent refermées par l'omniprésence de la végétation. L'importance des déclivités crée une juxtaposition d'univers très différents.



- Crête d'interfluvie
- Fond de vallée et bas de versant

Marneffe (ancienne commune), crêtes et thalwegs sur fond IGN
(Coupe AB : voir page suivante)

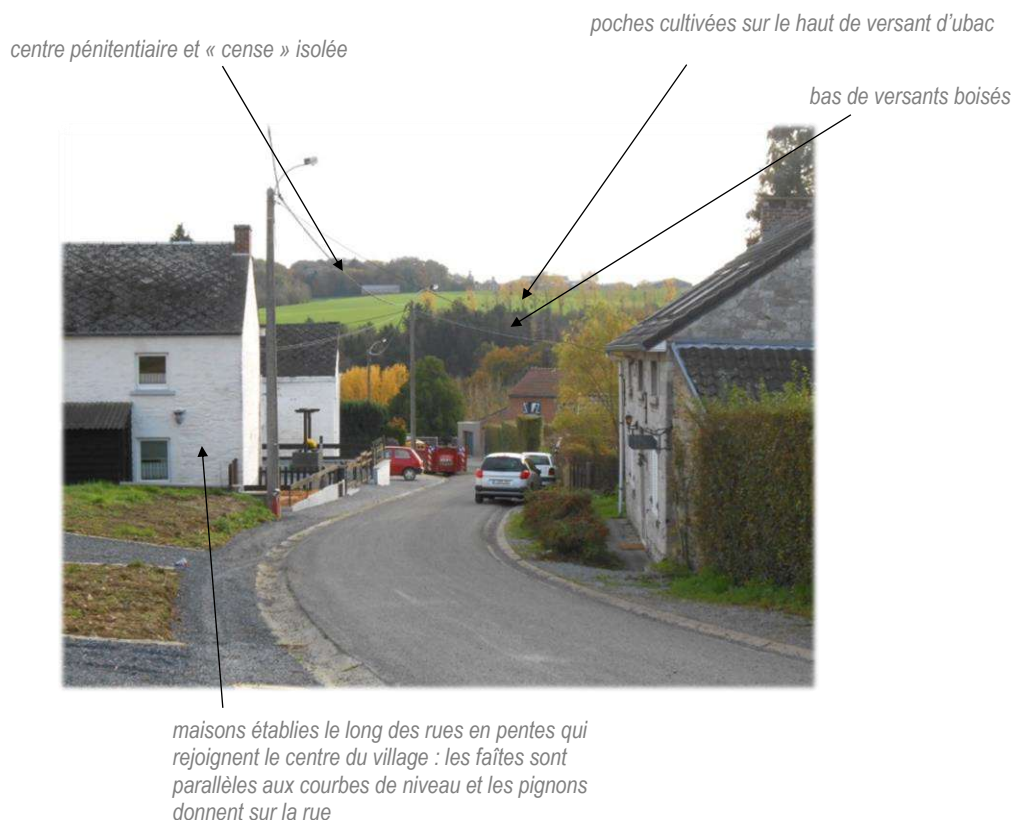
COUPE A – B : COUPE TRANSVERSALE DE LA VALLÉE DE LA BURDINALE À HAUTEUR DE MARNEFFE



Sur le haut des **crêtes d'interfluves (versant d'ubac)**, sont implantés de grands bâtiments : grosses fermes isolées (les « censes »), ancien couvent converti en établissement pénitentiaire. C'est également le domaine des grands espaces cultivés.

Au nord du village, les censes sont implantées à la limite du village et des espaces cultivés.

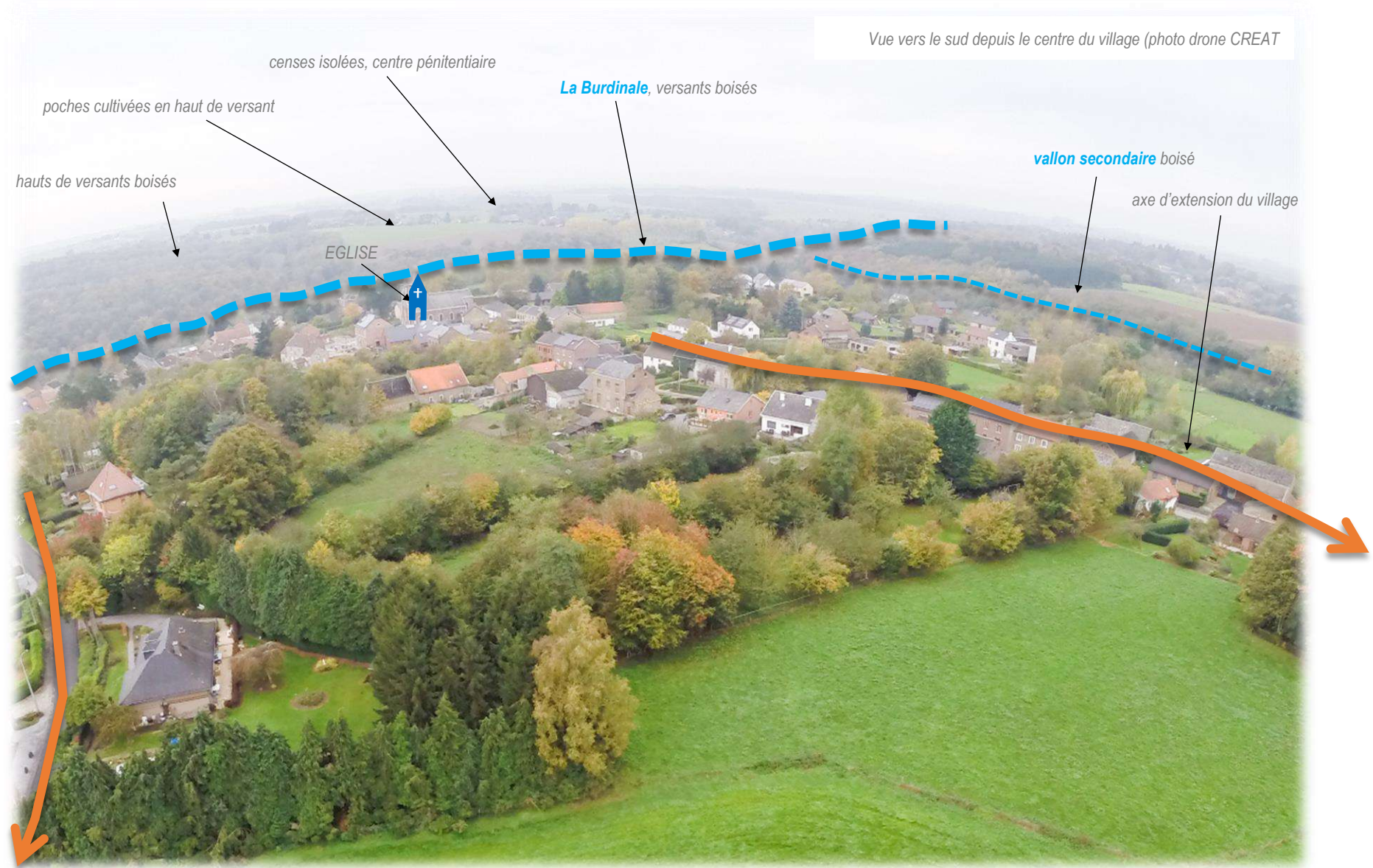
Le versant d'ubac est boisé, on y rencontre quelques constructions en bas de versant, tandis que **le versant d'adret**, exposé au sud, accueille le village, à la rupture de pente entre le bas et le haut de versant (sur la « crête militaire »). Le bas du versant d'adret, plus pentu, accueille quelques maisons implantées le long des rues et chemins d'accès au village.



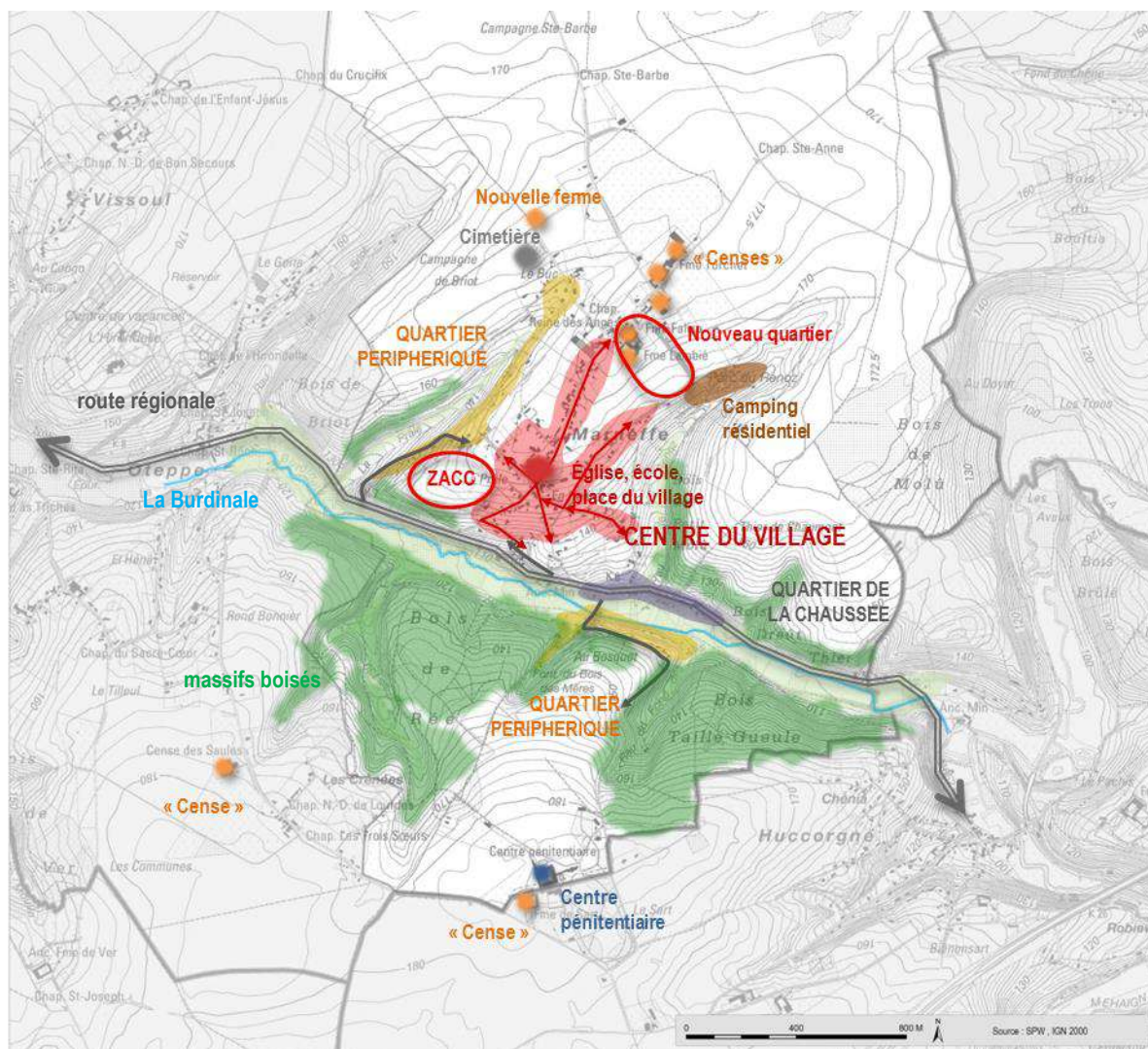
Dans le **fond de la vallée**, en bordure de la Burdinale, on note la présence d'un ancien moulin. Il n'est guère perceptible depuis l'espace public. La route régionale parcourt la vallée en suivant le thalweg, le long du bas du versant. De l'autre côté, un sentier longe la rivière.

Le fond de vallée est relativement étroit, enserré dans les bas de versants raides, souvent boisés.

Il est souvent occupé par des plantations de peupliers et les taillis de bas de versant, qui ferment les perspectives paysagères.



1.2. LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS



-  Route régionale
-  Voies d'accès au village
-  Rues du village

Marneffe est un village fortement structuré et compartimenté par le relief.

Le **centre du village est bien marqué** visuellement et symboliquement (église, école, place rénovée...), les rues sont établies en étoile à partir de ce point central, sur le haut de versant et s'étirent vers le nord jusqu'aux grosses fermes situées à la limite des terres cultivées. Des groupements bâtis distincts sont établis **le long des vallons secondaires** (quartier du Prêle, parc du Renoz) ou dans le fond de la vallée de la Burdinale (bas de versant d'ubac).

Un quartier de chaussée s'est développé le long de la route régionale.

Il y a très peu de commerces de proximité dans ce village, on n'y trouve pas de superette ou de boulangerie par exemple.

Les « Censes » en périphérie du village sont soit isolées, soit à la limite du village et des cultures. Parmi celles proches du village, deux sont reconverties en résidence. Le pénitencier participe à la même logique d'isolement des grandes structures bâties.

Village et fond de vallée constituent **2 univers complètement séparés**. Le village n'est pas visible depuis le fond de vallée. Les accès vers le village depuis la route régionale sont relativement confidentiels : ils sont peu visibles pour le visiteur extérieur, voire déconseillés (routes locales, très pentues, partant en biais depuis la voirie principale). Les accès plus praticables sont décentrés par rapport au village : ils sont au-delà du panneau de fin d'agglomération.

Pour le visiteur, **la grand-route** est une voie de transit rapide, offrant peu d'aires de repos. Le village et ses accès sont peu perceptibles. La vallée se laisse peu découvrir (peu d'arrêts possibles, paysages fermés par la végétation). L'ancien moulin n'est pas valorisé.

Sur le terrain, on remarque une amorce de **sentier sur l'autre rive** de la Burdinale : un itinéraire mode doux complémentaire à la grand-route pourrait être un moyen potentiel pour découvrir la vallée autrement. Il serait positif tant pour les touristes que pour les habitants de la vallée (vocation utilitaire). Actuellement, ce sentier n'a pas d'existence juridique et son itinéraire n'est pas continu le long de la vallée.

Des **extensions du village** sont à noter sur le haut du versant : transformation et subdivision des anciennes censes en une multitude de logements, création d'un nouveau quartier par lotissement sur les prairies proches de l'ancienne ferme.

Une ZACC est encore disponible en bordure du village, en bordure de la vallée. Il n'existe pas actuellement de projet d'urbanisation pour cette zone.

Les **vallons secondaires** accueillent des quartiers distincts, peu visibles depuis la vallée principale (en ce compris le parc résidentiel du Renoz, constitué de chalets et caravanes).

1.3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Le bâti est **généralement discontinu**, même si on note localement des ensembles semi-continus dans le cœur du village.

Les **styles architecturaux sont relativement hétérogènes**, témoignant de différentes époques de construction et du remplissage progressif des interstices. Des développements périphériques récents (nouveaux ensembles et urbanisation en ruban) se distinguant des autres quartiers.



*Les maisons anciennes sont en briques ou en pierres (calcaire, grès), les toitures souvent en ardoises de teinte foncée
les maisons sont isolées, parfois regroupées en ensembles semi-continus dans le centre du village*



Un lotissement avec création de voirie a été réalisé dans la prairie proche d'une ancienne « cense », formant un nouveau quartier clairement identifiable par rapport au reste du village

La pente revêt une importance particulière dans la configuration du bâti :

- des implantations traditionnelles s'établissent perpendiculairement à la voirie, montrant une succession de pignons étagés ; les pignons sont proches de la voirie ;
- des architectures modernes qui jouent avec le relief, notamment cette surprenante façade-toiture datant des années 70 ; l'architecture s'intègre au relief et tente de valoriser les vues ;
- la difficulté d'intégrer les constructions nouvelles dans des talus importants : maisons en contrehaut, grandes hauteurs sous corniches, importance des rampes et escaliers, modifications du relief...



A gauche, succession de pignons dans une rue en pente près du centre du village, A droite, les maisons s'intègrent difficilement dans les talus, créant de grandes rampes d'accès, des escaliers : le projet s'impose au relief, il ne s'en sert pas et ne le valorise pas (développement périphérique rue du Prâle)



Une architecture particulière des années 70 qui tente de tirer profit du relief et du paysage (rue des Aveugles)

Les matériaux et les teintes traditionnelles sont essentiellement la brique (en ce compris pour l'église et les censes), parfois peinte, et la pierre (calcaire, grès ou les deux) surtout près du versant où elle est naturellement plus accessible, ainsi que les ardoises de teinte sombre pour les couvertures ainsi que plus rarement les tuiles.

Les rénovations ont recours à des matériaux contrastant (bois, crépis blanc ou gris). Les transformations et la subdivision des anciennes « censes » peut s'avérer problématique, notamment pour le maintien du patrimoine en bon état, les jeux des ouvertures dans les élévations et les toitures qui perturbent la lecture du bâtiment dans ses anciennes fonctions...



Rénovation contemporaine avec des matériaux contrastant (dans le centre du village)



*A gauche, la rénovation des fermes patrimoniales de grande dimension est coûteuse et délicate
A droite, la subdivision des grands volumes en multiples logements est difficile et peut entraîner la perturbation de la lisibilité initiale du bâtiment*

De nouvelles fermes (villas et hangars) s'établissent dans la campagne. Ces bâtiments induisent également une lecture plus difficile de la fonction et de la cohérence de l'ensemble.



1.4. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL



Extrait de la carte IGN 2000

Les **grandes cultures** (céréales, cultures industrielles...) se rencontrent sur le plateau (crêtes d'interfluviales), les paysages y sont largement ouverts, seulement ponctués par quelques éléments comme les bosquets des tumuli ou les chapelles. Au sud, on trouve aussi des plages de cultures qui s'avancent entre les bois sur les hauts de versants.

Les **grosses exploitations** (les « censes » ou les nouvelles fermes) sont établies près les unes des autres, en bordure nord du village ou isolées dans la partie sud du finage ; elles gardent généralement des prairies proches.

Le haut de versant est occupé par le village et ses **prairies permanentes** établies autour des zones bâties, autour des fermes ou dans les intérieurs d'îlots.

Ces prairies sont **progressivement grignotées par l'urbanisation**, au cœur du bâti, le long des voiries (rue du Prêle), ou à proximité de fermes elles-mêmes réaffectées à l'habitat (fermes Falaise et Lambié). Une ZACC à l'ouest du village pourrait également un jour être urbanisée.



Urbanisation progressive des prairies autour du village
Lotissement réalisé à proximité de la Ferme Lambié



Autour et dans le village, ces prairies sont encore souvent bordées de **haies vives**.

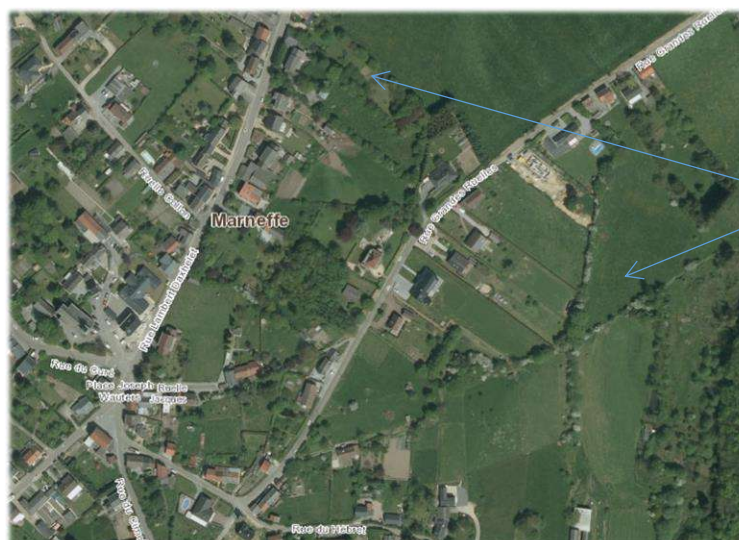


Photo : WalOnMap, SPW

Quelques **PME** sont présentes dans le tissu villageois (notamment une entreprise de produits agricoles...).

Les **bas de versants sont souvent boisés**, du fait de la pente raide, ou, le long des voiries montant au village, occupés en partie par les jardins des habitations.

Au sud, les vallons secondaires sont eux aussi boisés, certains thalwegs sont ponctués de plans d'eau. Ce sont des domaines privés non accessibles au public et donc non perceptibles dans le paysage du village.

Le **fond de la vallée principale** de la Burdinale est soit urbanisé (maisons et leurs jardins, souvent établies en zones inondables), soit planté de peupliers. Depuis la route régionale, les vues sont courtes, fermées par les versants et par ces écrans de peupliers ou la végétation en bord de la route.

L'ancien moulin n'est pas valorisé (site privé). Il n'est pas visible depuis la route, et non indiqué.

Le **vallon du Renoz** est boisé, les landes remplacent progressivement les plans d'eau qui s'assèchent. En tête de vallon, le parc résidentiel du Renoz est constitué d'une quarantaine de chalets et de caravanes, occupés par de l'habitat permanent. La configuration du relief et l'implantation limitent néanmoins l'impact visuel du petit domaine dans le paysage depuis le village.

Vue vers le nord-est depuis le centre du village de Marneffe (photo drone CREAT, 2015)



4. Synthèse des enjeux

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Un relief très accentué, marquant bien les terroirs géographiques (fond de vallée, bas et hauts de versants, crêtes...)	La déclivité amène de la variété dans le paysage, crée des univers contrastés, est accentuée par des espaces boisés Le relief (vallons secondaires) permet d'isoler certaines zones et les rendre peu visibles dans le paysage (parc résidentiel) Identité forte de « vallée Burdinale », grand contraste par rapport aux plateaux agricoles hesbignons, qui justifie l'identité du parc naturel Le village implanté sur le versant exposé au sud tire profit du site	Des univers juxtaposés et compartimentés qui ne facilitent pas la lecture d'ensemble du village pour le visiteur, ni la cohésion sociale (ex. le centre du village vit plutôt avec le plateau) Liens physiques difficiles entre bas et haut (pentes des voiries et sentiers) Etroitesse de la vallée qui ne facilite pas son aménité, son ensoleillement, son aménagement	Mieux mettre en valeur la spécificité paysagère de la vallée, la structure physique des villages et de leurs finages pour la rendre plus compréhensible, plus lisible ?
Eléments structurants et organisation de la mobilité	Un village compact, cohérent, sur le haut de versant, tourné davantage vers les crêtes Un centre de village rassemblant les fonctions structurantes et marqué par un espace public réaménagé	Des quartiers distincts du village : quartier de la chaussée, du fond de vallée, du vallon secondaire, peu en lien avec le village Le relief compartimente la structure, le village est peu accroché à la route régionale, son accessibilité est peu lisible par rapport aux panneaux d'agglomération Pas de petits commerces de proximité, pas de lieu structurant le long de la chaussée La grand-route canalise le trafic, vitesse, peu d'espaces pour s'arrêter, pas de place pour les modes doux, le visiteur ne profite pas de la vallée Présence d'un sentier le long de la Burdinale, mais qui ne semble pas constituer un itinéraire continu et officiel	Idem : lien vallée / structure du village Sentier comme alternative à la grand-route Mise en scène de la vallée par rapport à la grand-route

Éléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Éléments bâtis	Des architectures anciennes et contemporaines tentent de tirer parti de la pente Des rénovations et extensions assez bien intégrées au bâti ancien	Développement d'un nouveau quartier sur une prairie Intégration des nouvelles constructions par rapport à la pente et aux talus Rénovation délicate d'anciennes « censes », subdivisions importantes, risque de perte de lisibilité, risque de perte de patrimoine (coût important) Nouvelles fermes : villa + hangar en périphérie des villages, ne traduisent plus aussi bien la fonction	Préservation du patrimoine bâti, notamment des grandes censes, adopter le ton juste pour les rénover Adopter le ton juste pour transformer les prairies des censes en extension du village Constructions qui privatisent des points de vue vers le paysage
Occupations du sol	Des vallons secondaires constituant des coins peu visibles où notamment le parc résidentiel s'est discrètement implanté Des prairies autour du village : intérieurs d'îlots, haies vives Mixité des fonctions rurales au sein du village (PME...)	Des vallons secondaires non accessibles aux promeneurs Problème du parc résidentiel : habitat permanent (qualité du logement, équipement suffisant, incidences sur l'environnement) Grignotage progressif des prairies, reconversion des exploitations agricoles	Devenir des prairies autour du village et des intérieurs d'îlots (urbanisation, gestion agricole, maintien des haies...)
Éléments végétaux	Versants boisés	Végétation trop présente dans le fond de vallée	Recomposition paysagère du fond de la vallée pour organiser et ménager des vues, un séquençage
Éléments de patrimoine		Pas de valorisation de l'ancien moulin	

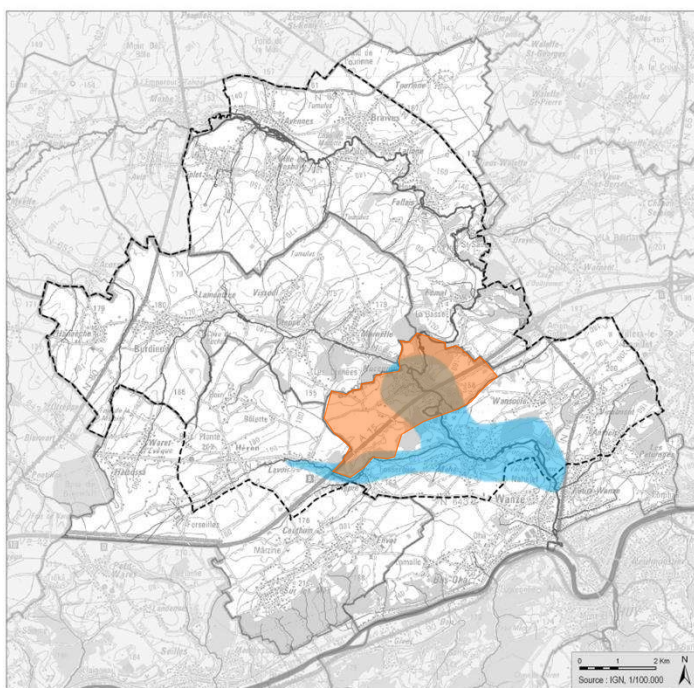
HUCCORGNE, VALLEE CALCAIRE

1. Analyse descriptive

1.1. L'ANALYSE DU SITE

Huccorgne est l'un des villages de la commune de Wanze. Il a été choisi comme village emblématique de la **vallée calcaire** de la Mehaigne, de la confluence avec la Burdinale jusqu'au Val Notre-Dame. Le village est implanté dans un vallon secondaire, perpendiculaire à la Mehaigne et s'étend essentiellement sur le versant d'adret de ce vallon.

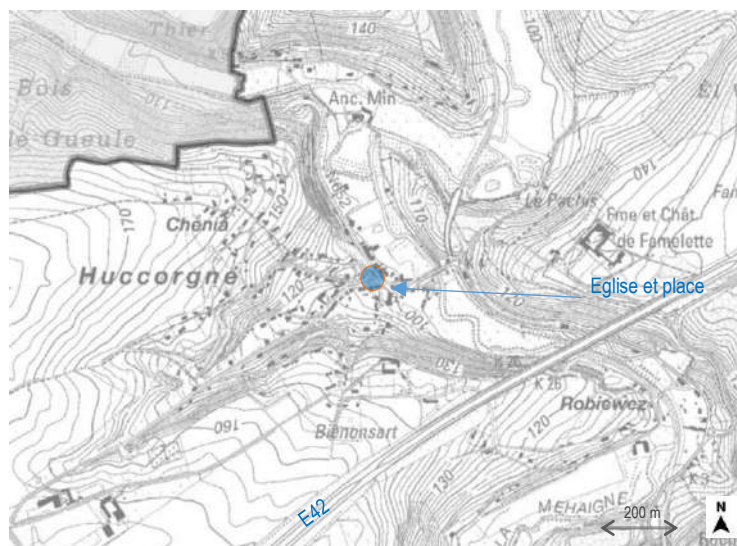
La vallée de la Mehaigne est très encaissée dans sa traversée des bancs calcaires, prenant parfois des allures de canyon ; le fond de la vallée est cependant assez large, parcouru par de nombreux méandres, qui donnent de la variété au paysage, des perspectives successives et un intérêt pour le tourisme et la promenade. En fait, la vallée est à peine un peu plus large que ne l'est la Burdinale à hauteur de Marneffe, mais le dégagement visuel de la vallée (méandres, plaine alluviale occupée par les prairies...) ménage de plus grandes ouvertures et des vues plus lointaines.



Parc naturel Burdinale-Mehaigne : la vallée calcaire et le village de Huccorgne

Le relief marqué, qui découpe des vallées sinueuses, apporte un paysage de grande qualité, vers le fond de la vallée.

Au sud cependant, le village est longé par l'autoroute, qui franchit la vallée par un viaduc. Le relief naturel est perturbé par les excavations dans les bancs calcaires.



Zoom sur le village d'Huccorgne, extrait de la carte IGN 2000

Les illustrations qui suivent indiquent l'implantation du village par rapport aux éléments principaux du relief. La coupe schématique montre les éléments marquants par rapport au relief et au découpage des « terroirs » paysagers.

Le **centre du village** de Huccorgne (église, école, placette) est implanté en bas de versant. L'église s'est installée sur un petit promontoire rocheux dominant le carrefour entre la grand-route et la rue soulignant le thalweg du vallon secondaire. Le centre du village s'organise autour de ce carrefour. Il s'étend également sur le versant d'adret du vallon secondaire, bien exposé.

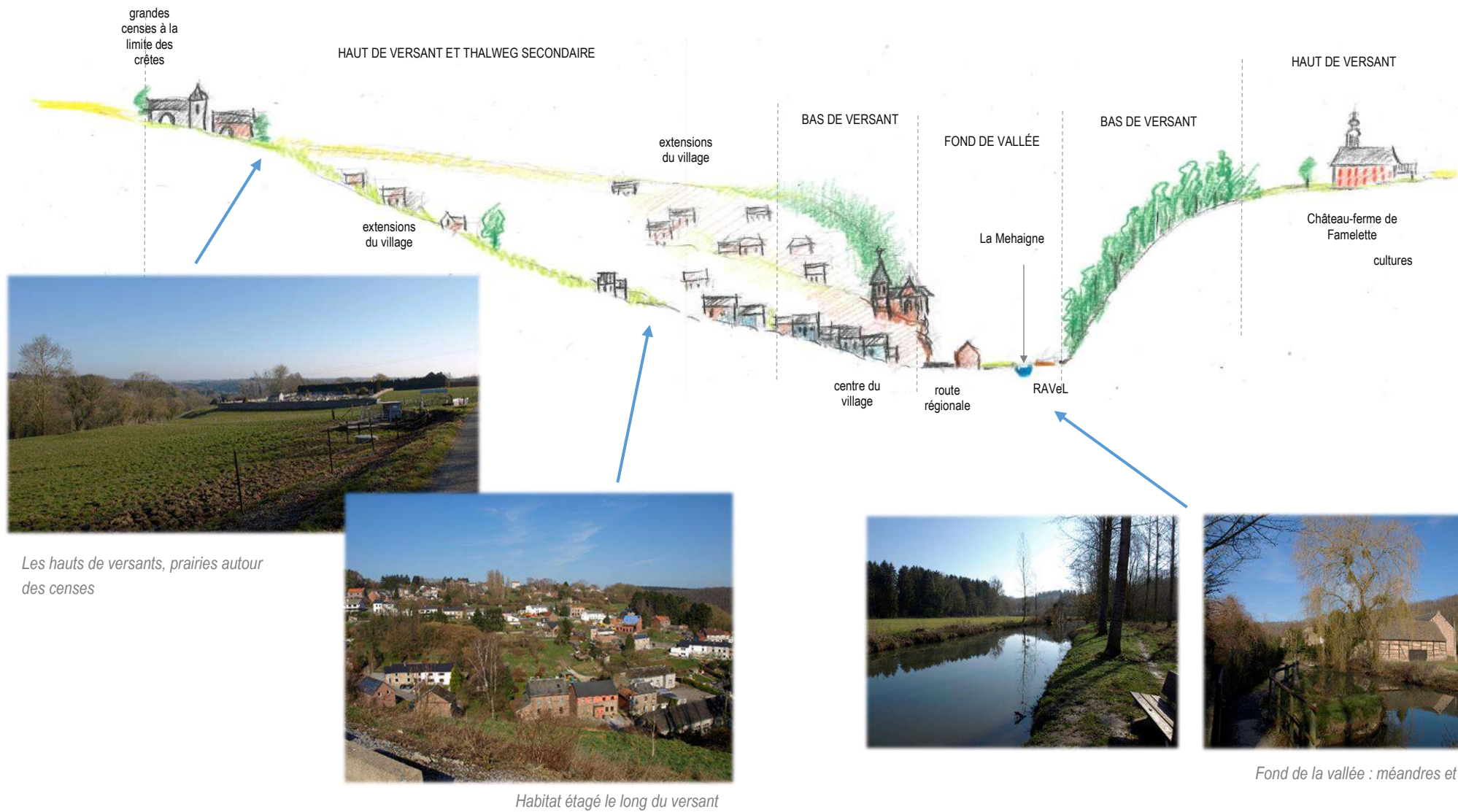
Les **bas de versants** sont très raides et boisés.

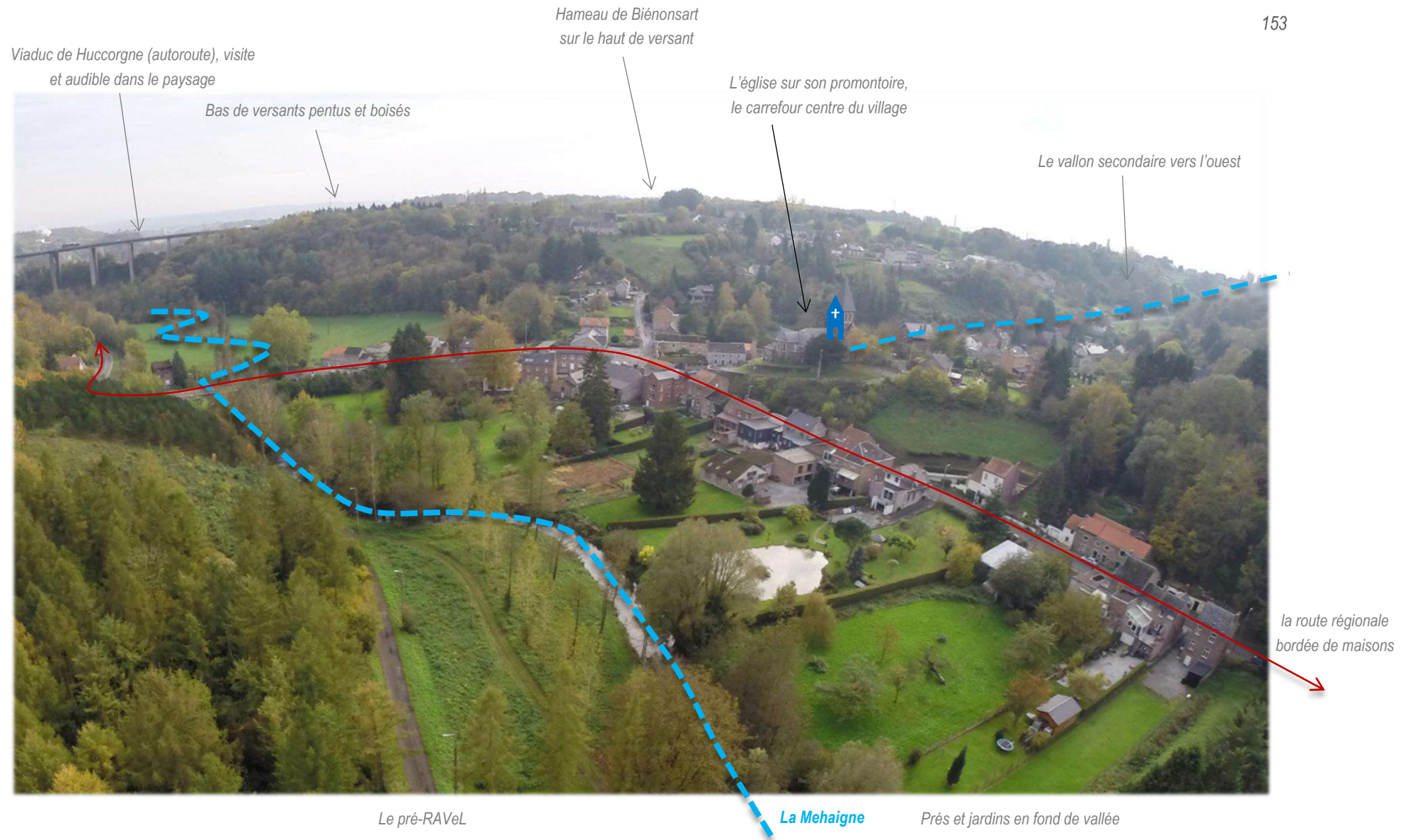
Le **fond de vallée** est plat, travaillé par les méandres de la Mehaigne. Il est parcouru par l'ancienne ligne de chemin de fer (devenue pré-RAVeL) au nord des carrières de Moha et par la route régionale.

Sur les **crêtes et les hauts de versants**, on retrouve les grosses fermes, censes fortifiées ou châteaux, implantées à la limite des cultures.

Quant au versant d'ubac du vallon secondaire, il est faiblement urbanisé le long des voiries.

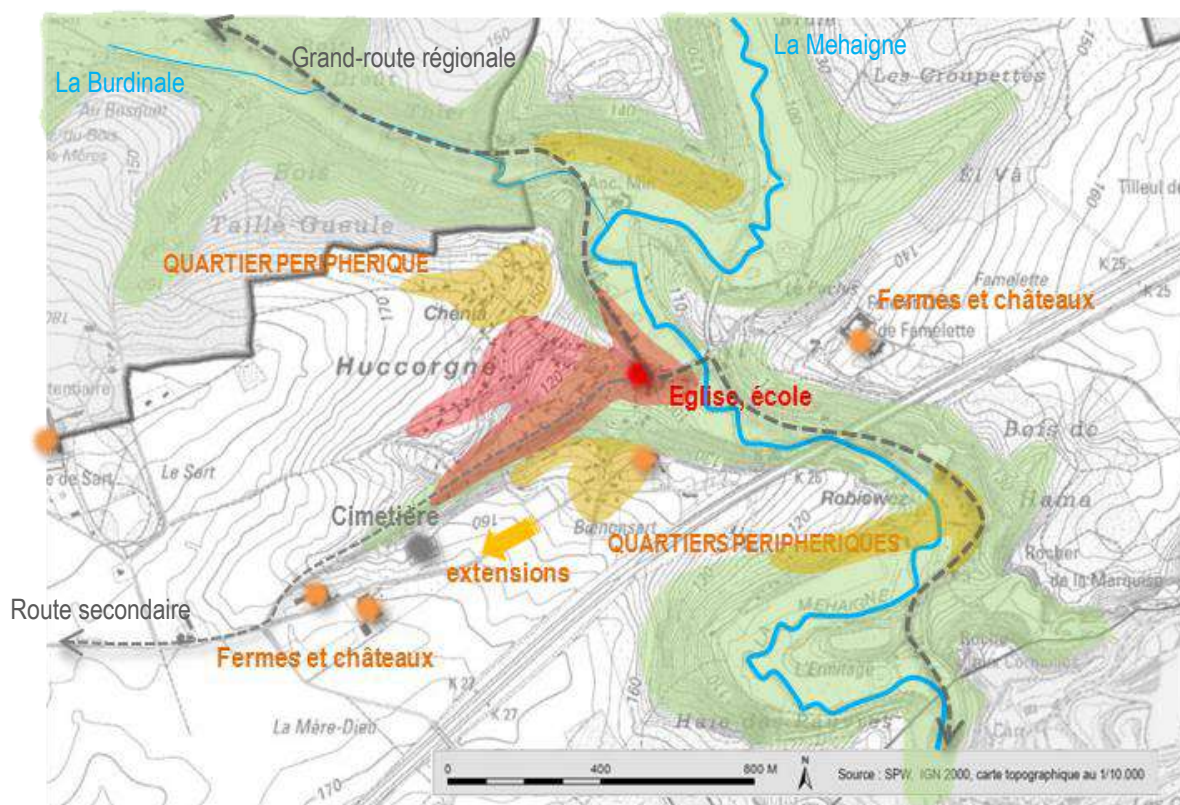
COUPE A-B : COUPE TRANSVERSALE DE LA VALLEE DE LA MEHAIGNE A HAUTEUR DU VALLON SECONDAIRE DE HUCCORNGNE



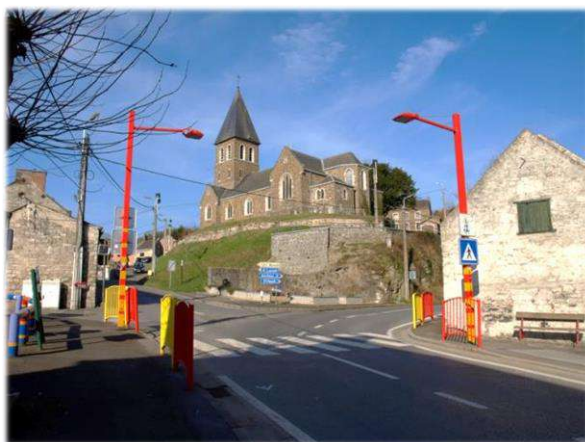


Le village de Huccorgne, prise de vue au nord du village (photo drone CREAT 2015)

1.2. LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS



Huccorgne se localise **au carrefour de la route régionale (RN652) avec la route de Lavoisier**, qui souligne le thalweg d'un petit vallon et remonte vers le haut de versant. Le village s'organise autour de son petit centre, clairement marqué par l'implantation de l'église sur son petit promontoire rocheux et l'école communale juste en contrebas. Le village s'étend le long du thalweg et surtout sur le flanc adret du vallon secondaire, bien exposé. Des maisons – notamment des petits commerces dont certains ont disparu – se sont implantées le long de la grand-route, sur le lieu de passage.



Le village organisé autour d'un carrefour, près duquel on trouve l'église et l'école

On y note encore la présence d'un petit salon de coiffure et d'une pharmacie.

On peut identifier **des quartiers secondaires ou hameaux autour du village** : le Chenia, sur la crête dominant le village au nord, Biéonsart, vers une grosse ferme implantée à la limite de la crête, le quartier du moulin, au nord du village près du moulin implanté à la confluence de la Mehaigne et de la Burdinale, le quartier de Robiewez, le long de la grand-route et dans le méandre aval.

Hormis les deux hameaux plus isolés, la configuration du relief donne une plus grande cohérence visuelle du village avec ses extensions proches.

Les grandes fermes, voire fermes fortifiées (tour) ou ferme-château sont établies de manière isolée, à la limite des hauts de versants, vers les crêtes et en bordure des plages cultivées.

La grand-route ne constitue pas un élément de rupture aussi flagrant que dans d'autres villages du parc naturel. Elle n'induit pas non plus la présence d'un quartier spécifique distinct du reste, mais reste en dialogue avec le cœur du village. Sa sinuosité à hauteur du centre du village, ainsi que les aménagements réalisés au carrefour induisent une vitesse moins grande des véhicules. La praticabilité du tronçon qui quitte le centre du village vers le nord est cependant problématique en raison de l'exiguïté des accotements et trottoirs.



Route de l'Etat (RN652) : trottoirs et accotements très étroits dans cette rue le long de la route régionale

De manière générale, l'exiguïté des lieux, du fait du relief, ménage peu **d'espaces publics significatifs**. Un petit square est aménagé sur un espace résiduel au pied de l'église (Est-il réellement fréquenté ?). Le parking de l'école joue sans doute aussi ce rôle, mais accueille les véhicules stationnés. Le PCDR¹ a identifié un autre espace plébiscité pour un aménagement par les habitants : le triangle près de la Mehaigne, qui accueille le monument aux morts et quelques terrains de pétanque.

La **présence de la rivière** est ici plus marquée que dans d'autres villages étudiés : la Mehaigne présente dans ce tronçon une largeur appréciable, qui la rend présente dans le paysage. La vallée est dégagée, occupée de prairies et de jardins, qui permettent de percevoir, sinon de voir, sa présence. L'entrée du village se matérialise par un pont franchissant le cours d'eau. Les abords du cours d'eau sont accessibles et seront encore davantage valorisés par l'aménagement du petit espace public près du monument.

Le **pré-RAVeL** passe de l'autre côté de la Mehaigne, sans traverser le village. Il permet néanmoins des vues vers celui-ci. Entre Huccorgne et Robiewez, un parking a été aménagé, permettant l'accès direct à cet itinéraire mode doux

¹ PCDR : Programme communal de développement rural, entrepris par la Commune de Wanze, tout comme Braives et Héron.

pour la découverte de l'amont de la rivière.



A gauche, la promenade du pré-RAVeL le long de la Mehaigne permet de découvrir le village à travers le rideau de végétation, à droite, l'entrée du village se marque par la traversée de la rivière

1.3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Dans le cœur du village, **le bâti traditionnel est parfois semi-continu**, notamment le long des deux axes principaux (route de l'Etat et route de Lavoir). La plupart du temps, il est discontinu, en particulier sur le versant du Chenia.



Dans le centre du village, on note localement un bâti semi-continu

Au centre du village notamment, on note la présence de petites maisons ouvrières, souvent accolées.

Les maisons s'égrainent le long des routes vers les hameaux du Chenia et de Biénonsart.

Les styles architecturaux (reflétant les différentes époques de constructions) sont mélangés et variés.



Versant d'adret vers le hameau du Chenia, habitat discontinu, architecture variée et teintes diverses

Comme à Marneffe, Huccorgne est un **village implanté sur la pente**, ce qui implique des considérations spécifiques par rapport à l'intégration du bâti.

- D'une manière générale, les maisons implantées sur le versant d'ubac bénéficient de peu d'ensoleillement. L'adret a davantage été mis à profit à Huccorgne, mais on note néanmoins un certain nombre de maisons implantées le long de la route de Lavoir ou encore de la rue de Biénonsart.
- Certaines maisons implantées dans la pente du versant ne disposent pas toujours d'un dégagement suffisant pour l'éclairage des pièces du rez-de-chaussée. Les maisons à demi enterrées dans la pente peuvent en outre rencontrer des problèmes d'humidité.



*A gauche, une maison traditionnelle implantée dans la pente ne bénéficie que très peu d'éclairage des pièces du rez-de-chaussée,
A droite, architecture contemporaine et traitement audacieux du relief (rues de Lavoir et de Biénonsart)*

- Des architectures contemporaines tentent de s'appropriier le relief par d'autres modes d'expression plus audacieux, tranchant avec le contexte bâti voisin.
- Dans les rues étroites en forte pente, par exemple rue de Biénonsart, les maisons ne disposent pas toujours du recul suffisant, ni de l'espace adéquat pour stationner les véhicules. Des terrassements sont réalisés, à côté ou face aux maisons, pour réaliser des espaces de stationnement ou des car-ports. La photo ci-après montre des terrassements réalisés face aux maisons : ce faisant, ils dégagent une vue vers le village, ce qui est positif, mais amène un conflit d'usage potentiel avec des visiteurs tentés d'arrêter leur véhicule à cet endroit pour l'admirer. Les riverains ont d'ailleurs apposé plusieurs dispositifs pour contrôler le stationnement non désiré.



Dégagements réalisés par des particuliers pour le stationnement de leurs véhicules, conflit d'usage riverains / visiteurs pour la valorisation du panorama vers le village (rue de Biénonsart)

- Enfin, la pente a un impact important sur la structure des rues elles-mêmes : les ruelles traditionnelles à Huccorgne sont étroites et très pentues, difficiles à pratiquer en hiver tant pour les véhicules que les modes doux. Les rues plus récentes (on pense notamment à la rue Elva) s'imposent parfois davantage dans le relief et le paysage, avec une emprise plus importante et des aménagements plus visibles (rails de sécurité...).

Les matériaux sont diversifiés : les maisons anciennes sont en pierre, soit en calcaire principalement dans le bas du village, soit en grès. L'église est également faite de grès. La pierre est parfois chaulée ou peinte en blanc. On trouve aussi la brique, même dans le bâti ancien.

Les vues d'ensemble du village présentées ci-avant montrent la variété des teintes, beaucoup de bâtisses de toutes époques apparaissent en blanc. Les revêtements de toitures sont souvent foncés (ardoise ou matériau assimilé) mais peuvent aussi être en tuiles rouges.



*Calcaire, grès, ardoises, tuiles...
les matériaux sont diversifiés, en ce compris dans le bâti ancien*



On note la présence de quelques bâtisses traditionnelles à caractère patrimonial : ferme fortifiée (à gauche), château de Famelette moulin (à droite)... généralement situés hors du village.

Les **interventions récentes** soulèvent quelques enjeux, notamment la conception contemporaine en rupture par rapport au bâti existant. Il peut s'agir de l'inscription par rapport au relief, évoquée précédemment, mais aussi de la relation à l'espace public.

Rue de Biénonsart, une architecture avec des matériaux différents mais néanmoins relativement intégrés dans l'ensemble.

L'architecture contemporaine doit toutefois veiller au respect de la relation avec l'espace public en prévoyant suffisamment d'ouvertures côté rue et en évitant les murs aveugles.

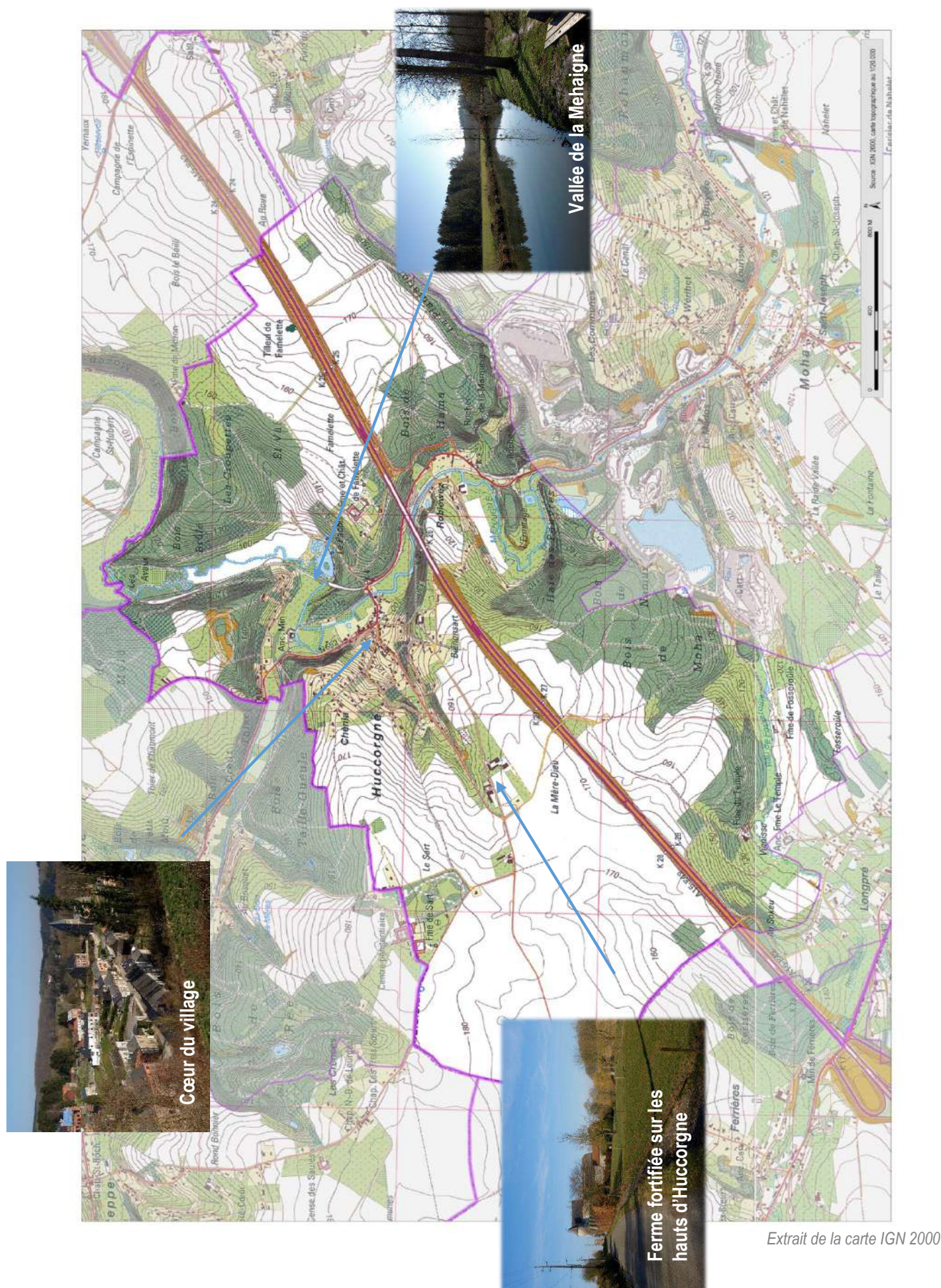


Route de l'Etat, rénovation et agrandissement d'une maison unifamiliale, transformée en 4 appartements. Les aires de stationnement sont aménagées à l'arrière, à la place du jardin.

On note la réalisation d'un **petit immeuble à appartements** dans le centre du village (photo ci-avant). Ce type de demandes risque de se présenter de plus en plus fréquemment à l'avenir, même dans les villages, en réponse au besoin de logements plus petits, sans jardin, plus abordables financièrement, recherchés par certaines catégories de la population.

Des **extensions récentes** le long des voiries sont constatées (rue Biénonsart, rue Elva). Elles peuvent être particulièrement visibles dans le paysage et s'inscrire en rupture par rapport à la structure du village, tout en participant à la banalisation de l'architecture.

1.4. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL ET DES ÉLÉMENTS DE VÉGÉTATION



L'occupation du sol est fortement conditionnée par le relief.

Le **fond de la vallée de la Mehaigne** est occupé de prairies et de jardins pour la partie urbanisée. La végétation est présente et constitue un rideau qui souligne le cours d'eau ou localement les limites de propriétés. Mais on note à hauteur du village peu de plantations de peupliers, ce qui permet des ouvertures visuelles plus importantes qu'à d'autres endroits.

En outre, les méandres très prononcés dégagent des vues plus longues, notamment à hauteur du moulin ou au sud du hameau de Robiewez. Par contre, à d'autres endroits, la vallée est particulièrement resserrée (sous l'autoroute).

Le pré-RAVeL (la « Traversine ») suit le tracé de la Mehaigne en empruntant l'ancienne ligne de chemin de fer. Par endroit, la courbe directe du train n'est toutefois pas suivie, notamment à hauteur du moulin où les risques d'éboulements ont condamné le petit canyon creusé autrefois dans la roche.

Les **bas de versants** sont particulièrement pentus. Ils sont boisés.

Dans le **vallon secondaire** (route de Lavoir), l'urbanisation occupe les bas de versants moins prononcés, en particulier l'adret bien exposé à l'ensoleillement. Les pentes sont occupées par les jardins, bien que quelques bosquets restent présents à proximité du village.

Autour du village, la couronne de prairies est présente, même si elle est limitée en bordure des hauts de versants.

Les **hauts de versants** et les crêtes sont occupés par les grandes structures agricoles et historiques : censes, ferme fortifiée, château, grandes propriétés, grandes cultures.

Le village est essentiellement résidentiel. On note peu de PME et seulement quelques petits commerces (coiffure, pharmacie...).

Les **carrières** ont peu d'impacts directs sur le village. Elles se développent à la limite de l'ancienne commune, sur l'entité de Moha. Les replis des méandres ne ménagent pas de vue directe depuis le village vers ces activités.

Peu de **haies** sont présentes autour du village. Des nouvelles plantations ou des aménagements sont utilisés pour délimiter les propriétés. Ils appellent quelques commentaires :

- De nouvelles haies sont parfois plantées pour délimiter les propriétés. Le choix d'essences régionales est heureusement souvent préféré aujourd'hui par rapport aux conifères exotiques, en particulier les essences marcescentes qui gardent les feuilles séchées jusqu'à la repousse des bourgeons (hêtres, charmes). On note toutefois le caractère régulier et très structuré que ces haies peuvent présenter a contrario des haies champêtres plus libres. La hauteur des haies peut être importante, pour préserver l'intimité des espaces privés ; elle entraîne dès lors une privatisation des vues qui selon l'endroit peut refermer les espaces.



*A gauche, des haies basses encadrent l'espace public et structure le paysage (rue Petites Trixhes),
à droite, des haies trop hautes privatisent les vues et referment l'espace (rue Elva)*

- Divers matériaux ou procédés nouveaux sont employés pour délimiter les espaces privés. Ils peuvent toutefois utiliser des matériaux naturels ou rappelant ceux-ci.



1.5. AUTRES ÉLÉMENTS PARTICULIERS

L'autoroute est bien présente dans le paysage de Huccorgne. Elle enjambe la vallée entre le village et le hameau de Robiewez. Le viaduc est très perceptible depuis le village, tant visuellement que par le bruit de fond continu que provoque la circulation. Aux dires d'un riverain rencontré, la continuité du bruit le rendrait toutefois relativement supportable.

Pour les automobilistes circulant sur l'autoroute, la vue offerte depuis le haut du viaduc constitue cependant une belle vitrine pour le parc naturel.



Le passage depuis l'autoroute sur le viaduc de Huccorgne offre un point de vue magnifique pour les automobilistes. Le viaduc est toutefois particulièrement perceptible depuis le village, tant visuellement qu'auditivement

4. Synthèse des enjeux

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Relief	La déclivité est très prononcée, à la fois dans la vallée principale (Mehaigne) et la vallée secondaire (route de Lavoir). La vallée de la Mehaigne serpente au grès des méandres de la rivière. Amène de la variété et de la qualité paysagère. Le village implanté sur l'adret profite du bon ensoleillement. Qualité de la vue depuis le viaduc de l'autoroute. Des points de vue vers le village peuvent être appréciés.	Le village est implanté dans le vallon secondaire, sur une pente assez forte, ce qui entraîne des enjeux particuliers : intégration du bâti (modifications du relief naturel, ombre et humidité des fonds de vallées et versants d'ubac), aires de stationnement des véhicules, privatisation des vues, conception des voiries... Les pentes fortes ne facilitent pas les relations et les déplacements entre haut et bas du village, surtout l'hiver.	Prise en compte de la pente dans les aménagements.
Cours d'eau	Ampleur suffisante de la Mehaigne pour qu'elle soit bien perceptible dans le paysage.	Zones inondables.	Mise en valeur de l'eau dans les aménagements.
Eléments structurants et organisation de la mobilité	Le centre du village est clairement identifiable (église, école, petits commerces...). Projet d'aménagement d'un espace en bord de la rivière (PCDR). Le village est traversé par une grand-route (route de l'Etat), mais au droit du village, la circulation est freinée par la sinuosité de la voirie. La « Traversine » longe la Mehaigne et constitue un itinéraire de promenades très appréciable pour les habitants comme pour les visiteurs. Le pont sur la Mehaigne à l'entrée du village crée un lien structurant avec le cours d'eau.	L'espace de part et d'autre de la grand-route n'est pas toujours suffisant pour aménager des trottoirs et accotements sécurisants. Peu d'espaces publics structurants (places) et significatifs, peu de place pour pouvoir les aménager.	Identité et structuration du village.

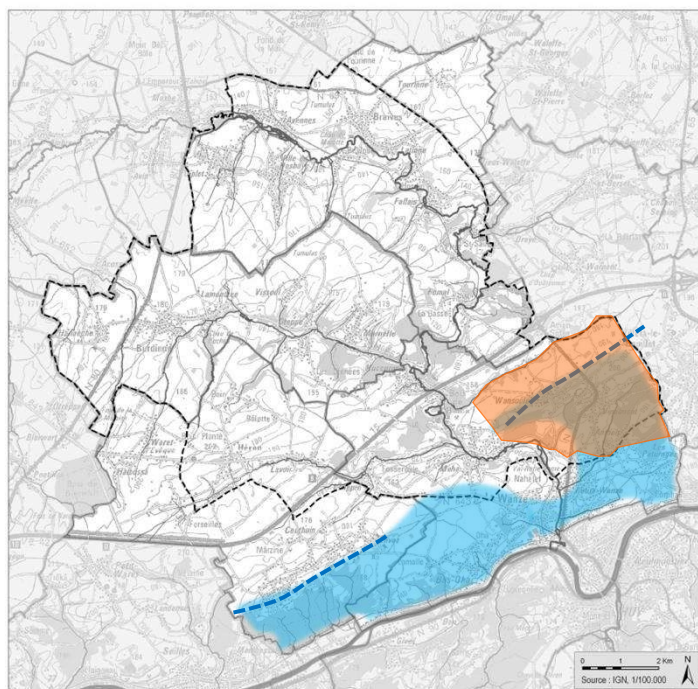
Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Eléments bâtis	On note quelques maisons en pierres, en particulier dans le centre du village. Eléments de patrimoine plus imposants : château, fermes fortifiée, moulin...	Grande variété des styles, des époques et des matériaux. Intégration des nouvelles constructions par rapport à la pente et aux talus. Extensions récentes le long des voiries, participent à la banalisation des paysages. Appropriation des points de vue par les riverains (haies, espaces de stationnements).	Intégration des nouvelles constructions, des petits immeubles à appartements.
Occupations du sol et éléments végétaux	Usages d'essences régionales pour la plantation de haies.	Des haies trop hautes privatisent les vues et referme les espaces.	Intégration des haies et des éléments de clôtures des propriétés.
Autres éléments		L'autoroute est particulièrement visible et audible dans le paysage.	

WANZOUL, COTEAU DE MEUSE

1. Analyse descriptive

1.1. L'ANALYSE DU SITE

Wanzoul a été retenu comme **village représentant des paysages des coteaux de Meuse**. Il est situé sur une crête qui borde la vallée de la Meuse, correspondant au rebord nord de la structure géologique du « synclinorium de Namur » (vallée de la Meuse). Au droit du village, le sous-sol est constitué de grès, tandis que juste au nord, on trouve le banc calcaire largement exploité par les carrières.

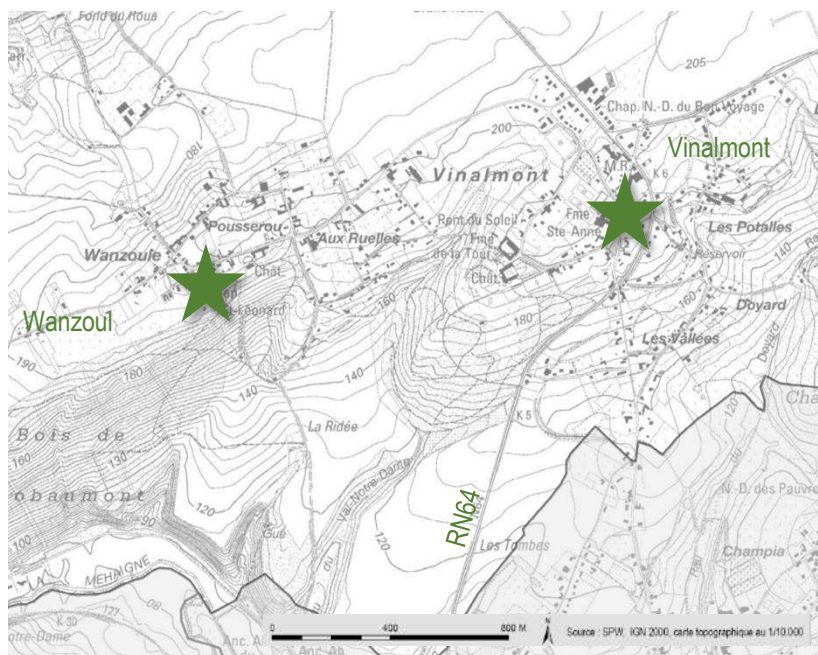


Parc naturel Burdinale-Mehaigne : les versants de Meuse et le village de Wanzoul

Le village n'est pas en contact direct avec un cours d'eau, puisque situé au niveau du plateau (altitude de 200 mètres). Le site est toutefois **la résultante d'une action combinée de la Meuse et de la Mehaigne**.

Le relief au niveau du village lui-même n'est pas très prononcé. La plate-forme sur laquelle il est installé n'est cependant pas très large et assez rapidement, les rues qui s'éloignent de la ligne de crête adoptent une pente plus importante, soit vers le nord (vallon du Roua), soit vers le sud (versant de Meuse). Vers l'ouest et le sud-ouest, un dernier méandre de la Mehaigne juste avant le Val Notre-Dame est venu creuser dans la crête à proximité du village, ménageant à cet endroit un bas de versant très abrupt (dénivelé de plus de 100 mètres dans le bois de Robaumont).

Wanzoul constitue à proprement parler un hameau du village de Vinalmont, dans l'entité de Wanze.



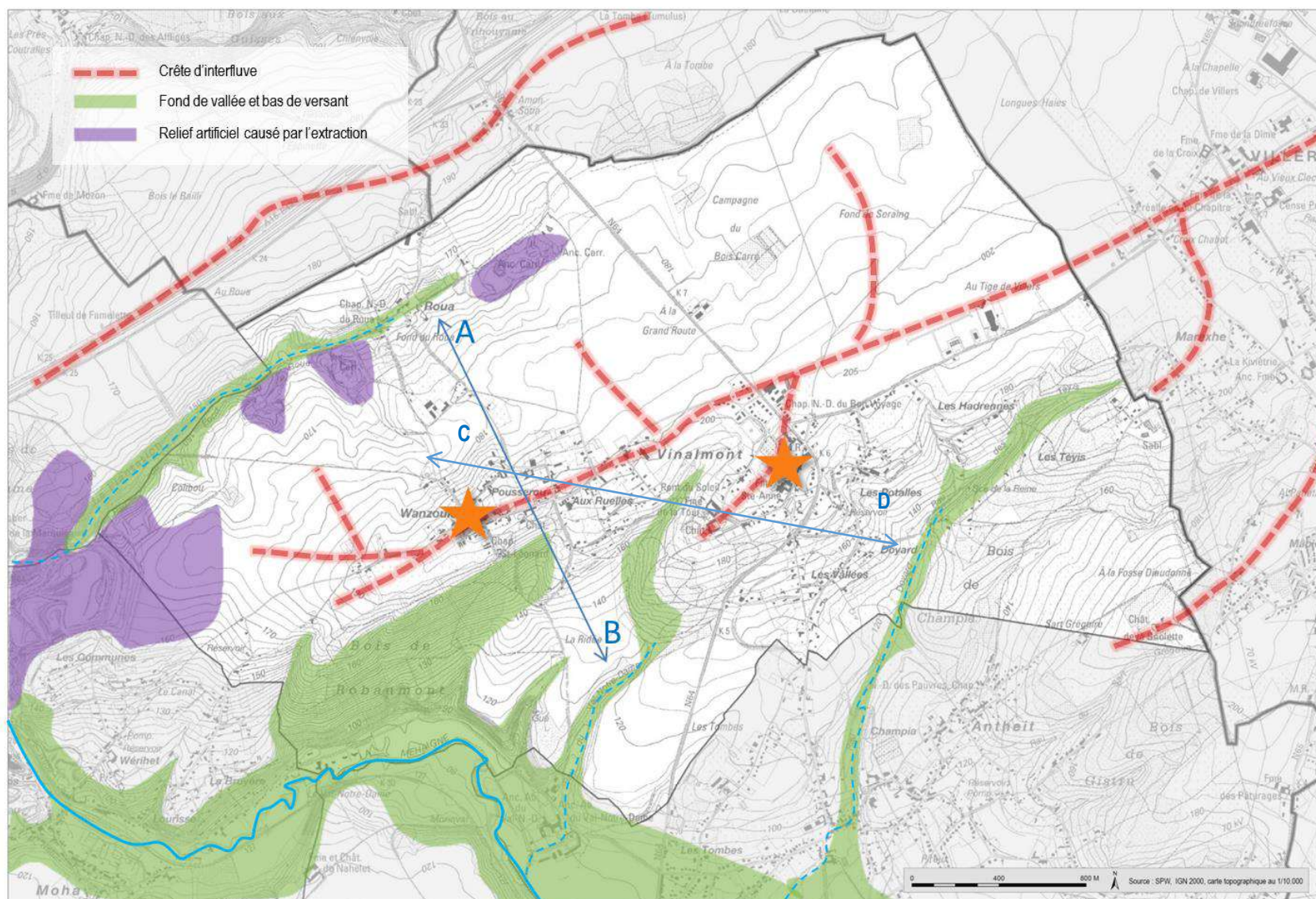
Zoom sur les villages de Wanzoul et Vinalmont, extrait de la carte IGN 2000

Vinalmont est, comme Wanzoul, implanté sur le bord du plateau et son urbanisation s'étire dans la pente sur le versant d'adret¹ et les terrasses de la Meuse.

La carte du site et des principaux éléments de relief, ainsi que les coupes transversales schématiques aux pages qui suivent, montrent que **Wanzoul et Vinalmont s'étirent le long de la ligne de crête**, à la manière des villages condruziens. Les deux villages sont séparés par un vallon, qui constitue le haut du bassin du ruisseau du Val Notre-Dame, au lieu-dit le « Pont du Soleil ». Les extensions des villages s'étirent le long des hauts de versants d'adret, bien exposés, qui constituent en fait le haut des versants mosans.

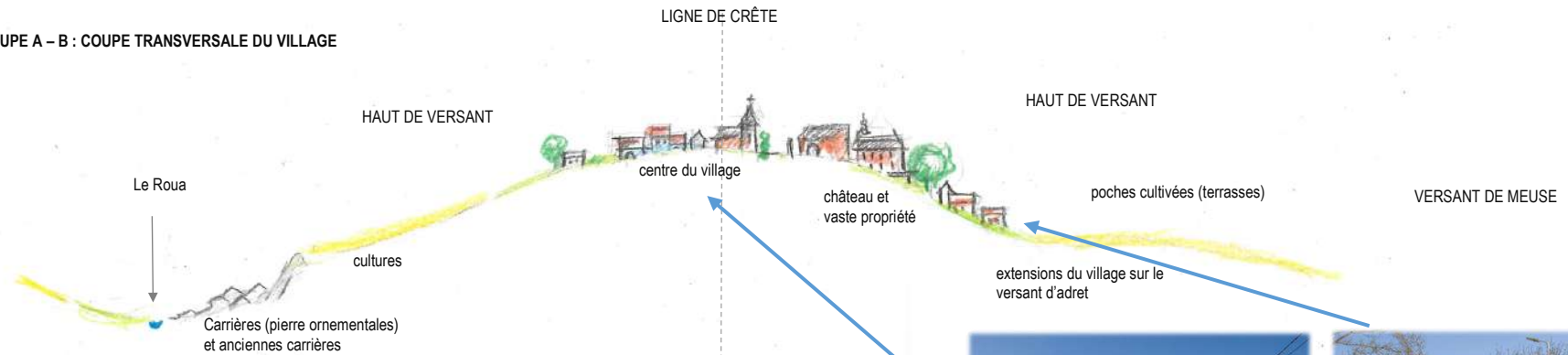
Les cœurs de villages sont clairement identifiés par les églises et les châteaux, entourés de vastes propriétés.

¹ Versant exposé au soleil, par opposition à l'ubac.

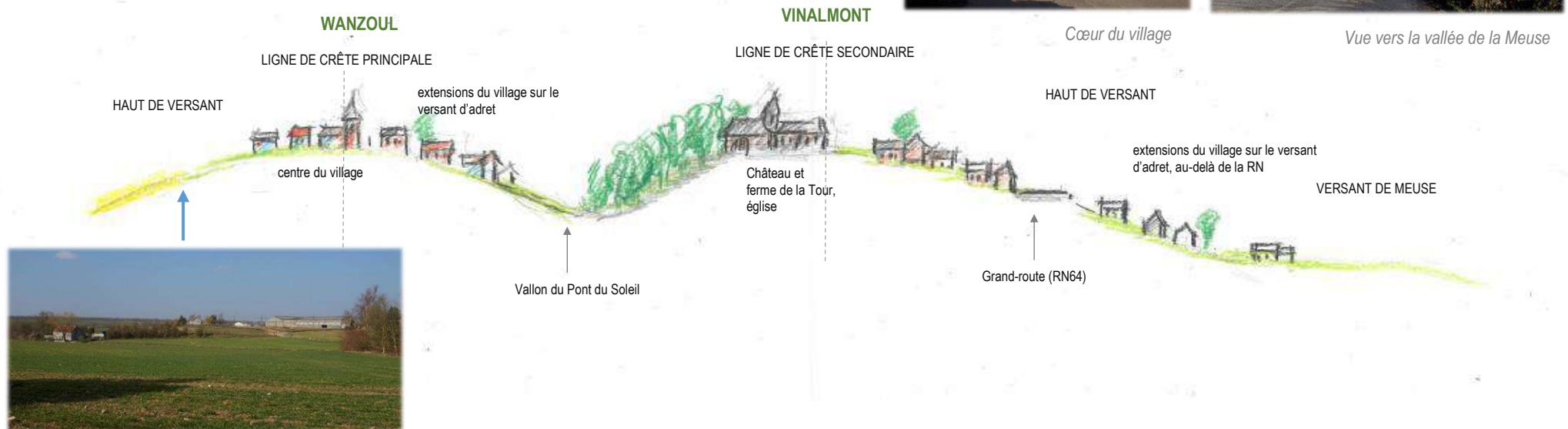


Wanzoul (ancienne commune de Vinalmont), crêtes et thalwegs sur fond IGN (Coupe A-B : voir page suivante)

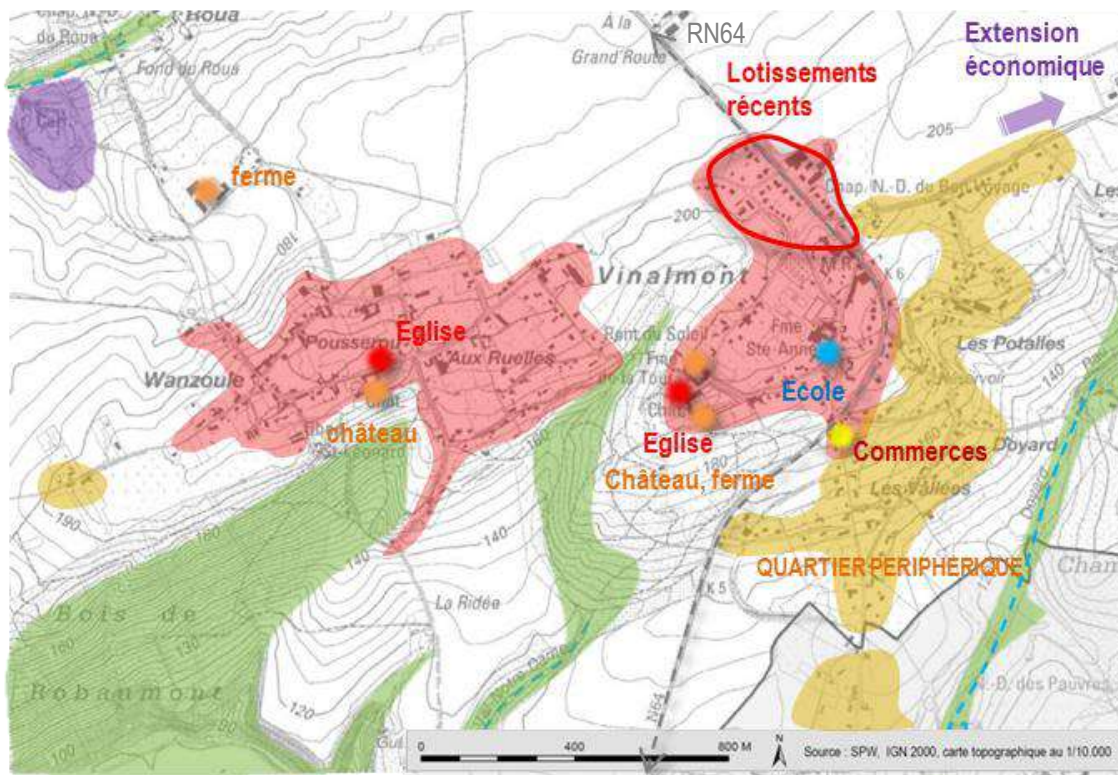
COUPE A – B : COUPE TRANSVERSALE DU VILLAGE



COUPE C – D : COUPE TRANSVERSALE DU VILLAGE PAR RAPPORT À VINALMONT



1.2. LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS



Wanzoul et Vinalmont constituent **deux villages clairement distincts**.

Wanzoul est un village résidentiel et agricole. Il dispose d'une église. Le village s'organise autour de voiries plus ou moins orthogonales, dont les plus longs segments s'étirent parallèlement aux courbes de niveau. Ils sont connectés par des rues courtes qui leur sont perpendiculaires. Le village est implanté sur le rebord du plateau et se développe sur le versant d'adret bien exposé (Aux ruelles). Il n'y a pas d'espace public caractéristique (place ou placette). Le quartier des ruelles, qui porte bien son nom, se structure autour d'un maillage de petites voies étroites et de sentiers.

Vinalmont est situé le long de la grand-route (RN64) et dispose de davantage de fonctions, notamment une école et des petits commerces. On note également la présence de quelques PME le long de la grand route et organisées dans un petit parc d'activités en direction de Villers-le-Bouillet. Il n'y a pas d'espace public structurant dans le village même. Par contre, l'église, le château et la ferme de la Tour sont organisés autour d'une placette qui accueille le monument aux morts ; cette placette est tout à fait décentrée par rapport au village.

Wanzoul et Vinalmont comptent tous deux un château avec vaste propriété. Ces éléments, bien qu'ils occupent une place importante au cœur du village spatialement parlant, sont plutôt repliés sur eux-mêmes, cachés derrière de hauts murs, sans lien avec le reste de l'entité, hormis quelques vues lointaines à Vinalmont. Ils ne participent pas vraiment à la structuration des villages.

A Vinalmont, le **village est tourné vers la chaussée**. La courbure de la voirie, et surtout les aménagements réalisés permettent d'y ralentir les véhicules. Les aménagements (changements de revêtements, bandes de séparation centrales, bandes latérales distinctes pour les modes doux et la desserte, aménagements spécifiques des carrefours, mobilier coloré...) participent à un marquage spécifique de la traversée d'agglomération qui crée une identité au lieu. Des activités, notamment commerciales se développent le long de l'axe. Celui-ci est donc plutôt structurant même s'il constitue aussi une barrière pour les déplacements et la cohésion villageoise. Il ne crée pas autant qu'ailleurs une

rupture ou un quartier spécifique de grand-route.

Sur le versant mosan, bien exposé au sud, l'habitat s'est progressivement développé pour rejoindre Antheit. Les bas de versants mosans sont quant à eux largement urbanisés. Ces quartiers sont séparés du centre de Vinalmont par la grand-route et tournés vers la pente sud.

Des **nouveaux ensembles de constructions résidentielles** se sont progressivement développés à Vinalmont, principalement le long de la grand-route, tandis que l'urbanisation est moins importante à Wanzoul, un peu moins directement accessible. Des constructions contemporaines se sont néanmoins développées çà et là sur des terrains disponibles.



A gauche, le centre de Wanzoul : l'église en face du mur de la ferme et du château à droite (photo Google map), Vinalmont : la grand-route aménagée en traversée d'agglomération et bordée de quelques petits commerces constitue un élément structurant de l'entité

1.3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Le village de Wanzoul est constitué d'un **bâti semi-continu et discontinu**. On note, surtout rues de Wanzoul et Dejardin, des petits groupes mitoyens. Le village est organisé autour de la rue de Wanzoul et de la rue Dejardin qui lui est plus ou moins parallèle. Sur la pente, l'habitat s'organise de manière plus dispersée le long de ruelles et venelles.

Vinalmont compte un habitat plus dispersé.

A Wanzoul, on remarque localement des ensembles de petites maisons regroupés autour d'une petite courée semi-collective.



A Wanzoul, de **nombreuses maisons sont en pierre** (surtout du calcaire, parfois du grès), ce qui confère au centre un charme et un intérêt patrimonial. La rénovation de l'ancienne église (photo de gauche ci-dessous) met bien en valeur le bâtiment et ses abords.



Centre de Wanzoul : nombreuses maisons de pierre calcaire et toits de tuiles



L'aménagement simple des filets d'eau maintient le caractère rural du centre du village

On trouve aussi la brique dans ce village, parfois sur les mêmes constructions. On la trouve aussi plus volontiers à Vinalmont. La ferme de la Tour et le château sont majoritairement construits en briques.

Quelques **rénovations** sont à souligner, de même que l'intégration de **constructions contemporaines**.



Une rénovation maniant pierre, brique et matériaux plus contemporains à l'arrière



*A gauche, une nouvelle maison s'insère élégamment contre un groupe mitoyen au moyen d'un petit volume de transition (rue Dejardin),
à droite, implantation d'une construction contemporaine optimisant les vues vers le paysage de la vallée mosane (Aux Ruelles)*

Enfin, Wanzoul se caractérise aussi par la richesse de son petit patrimoine (potaes, puits...).



1.4. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL ET ÉLÉMENTS DE VÉGÉTATION

La carte IGN est donnée ci-après.

La **ligne de crête** est occupée par les habitations et petites exploitations agricoles, ainsi que les jardins. Des prairies subsistent dans les intérieurs d'îlots. Elles constituent également encore une couronne autour du village ou à proximité des fermes isolés (fond du Roua).

Les pentes très fortes sont boisées, comme le Bois de Robaumont au sud-ouest du village.

Les **pent**es exposées au sud sont urbanisées, tant à Wanzoul que Vinalmont : l'occupation du sol est partagée entre jardins et prairies, voire quelques vergers hautes tiges qui subsistent encore. A Vinalmont, on note par contre de nouvelles plantations de fruitiers basses tiges sur le plateau. Comme dans toutes les zones d'urbanisation peu dense, se pose donc la question de l'occupation future de ces petits terrains résiduels en intérieur d'îlot.



Extrait de la carte IGN 2000

Les hauts de versants sont occupés par des cultures au nord du village. On note quelques plages résiduelles sur les terrasses de Meuse au sud.

Les vastes propriétés des châteaux constituent des parcs au cœur même des villages. Ils ne sont pas accessibles et sont même peu visibles depuis les espaces publics.

Dans le centre du village de Vinalmont, un manège de grande taille occupe un intérieur d'îlot.

A Wanzoul, les intérieurs d'îlots sont riches en arbres et petits bosquets qui confèrent au village un caractère vert et aéré. A Vinalmont, on note davantage de haies bordant les prairies ou l'ancien vicinal. Des alignements d'arbres structurent le haut du vallon du Pont du Soleil.



A Wanzoul, bel agencement de vieux saules têtards dans une haie d'essences marcescentes

Depuis le plateau, les éoliennes de Villers-le-Bouillet sont très présentes visuellement depuis le village.

1.5. ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Les **extensions des carrières** gagnent du terrain à l'est et se rapprochent du village de Wanzoul. Un merlon est progressivement établi par l'exploitant. Si ce merlon isole les riverains par rapport aux bruits et autres nuisances, il risque de modifier sensiblement la perception paysagère.



Wanzoul, le merlon vu de la rue de Wanzoul



Les extensions de la carrière et le merlon, vu depuis l'ouest de Wanzoul – rue de Wanzoul (photo drone CREAT 2015)



Vue vers la carrière depuis l'extrémité ouest du village : l'arboration du merlon limitera les vues longues vers la Mehaigne (simulation)

L'aménagement du merlon, notamment via des plantations, entraînera inmanquablement une fermeture du paysage qui en modifiera sa perception, alors que les vues vers la Mehaigne constituent un lien important avec le territoire du parc naturel.

4. Synthèse des enjeux

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Relief	Le village est implanté sur le bord du plateau et le versant sud d'adret bien exposé. Le village est en position dominante, permettant des vues longues et surplombant les vallons et vallées proches. Bien que le relief soit faible, le village est proche de versants vallonnés qui apporte une variété aux paysages et aux cheminements (Pont du Soleil...). Vinalmont est davantage situé sur la pente du haut de versant.		La silhouette du village est perceptible depuis le plateau.
Cours d'eau		Pas de lien direct avec le ou les cours d'eau, donc moins d'identification directe avec le thème principal du parc naturel.	
Eléments structurants et organisation de la mobilité	Wanzoul est un village relativement bien circonscrit et cohérent. Il n'y a pas vraiment de ruptures et de sous-quartiers. Les aménagements et la configuration de la RN64 limitent son effet de coupure et en font un espace public structurant au droit des carrefours principaux. Présence de petits commerces. Réseau maillé de venelles dans le quartier des Ruelles.	A Vinalmont, espace public structurant devant l'église, entre la ferme et le château, mais complètement décentré par rapport au cœur fonctionnel du village. La RN64 (qui crée néanmoins une rupture) et la configuration du versant amènent davantage qu'à Wanzoul une distinction entre quartiers. Vinalmont semble donc davantage tourné vers la Meuse et Wanze.	Comment bien raccrocher Wanzoul (et Vinalmont ?) à la structure du parc naturel ? Une des entrées possibles vers le parc naturel ? Maintenir la distinction entre Wanzoul et Vinalmont.

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Eléments bâtis	Le cœur du village de Wanzoul (autour de l'ancienne église) présente un intérêt patrimonial. Les rues conservent un caractère rural. Des maisons plus modestes sont également intéressantes (petites ensembles groupés). Quelques bons exemples de rénovations ou de juxtaposition de nouvelles constructions. Un petit patrimoine intéressant. Les nouveaux lotissements sont surtout réalisés près de la grand-route, mais n'affectent pas le cœur ancien de Wanzoul. Intégration relativement discrète de constructions contemporaines dans le tissu bâti.		La préservation et la mise en valeur du cœur de Wanzoul comme site intéressant du point de vue patrimonial. Intégration des constructions contemporaines qui souhaiteraient tirer parti des vues : comment voir sans être vu ?
Occupations du sol et éléments végétaux	Haies, vergers...	Emprise des grandes propriétés (châteaux) qui ont peu de liens même visuels avec le village.	
Autres éléments		Extension des carrières, création de merlons de protection (bruits, nuisances) qui pourraient selon leur aménagement avoir un impact important sur le paysage.	La coexistence des activités industrielles (carrières) et des enjeux paysagers.

ANALYSE DESCRIPTIVE DE L'ENSEMBLE DES VILLAGES

Pour extrapoler le travail réalisé sur les 5 villages choisis, une analyse descriptive plus sommaire des localités rurales des 4 communes faisant partie du parc naturel a été réalisée à partir des critères utilisés pour l'analyse détaillée du point précédent. Cet examen se traduit ci-après sous la forme d'une fiche descriptive pour chaque localité.

Une dernière fiche analyse plus globalement les villages de la « zone tampon » autour du parc naturel ainsi que l'entité de Wanze qui présente un caractère urbain.

Le point 2.3 reprendra ensuite une synthèse comparative des caractéristiques des villages et émettra quelques enjeux récurrents qui peuvent déjà être mis en évidence.

Principaux éléments de légende des cartes qui suivent

	cours d'eau structurant		urbanisation
	éléments de végétation		PME
	commerce, équipement		carrières
	espace public structurant		
	élément de patrimoine bâti		axe de grande circulation
	ensemble bâti de qualité		axe secondaire
	point de vue d'intérêt		structure dominante du bâti
	élément d'intérêt touristique		effet de porte
	zone naturelle		RAVeL
	site remarquable		
	ligne de crête significative		

Chaque fiche reprend en introduction la sous-entité paysagère dont elle fait partie. On verra en synthèse que, en fonction des critères choisis, on pourra trouver des ressemblances avec d'autres villages, ce critère-ci étant davantage cartographique.

CIPILET

Commune : BRAIVES

Sous-entité paysagère : paysage ouvert

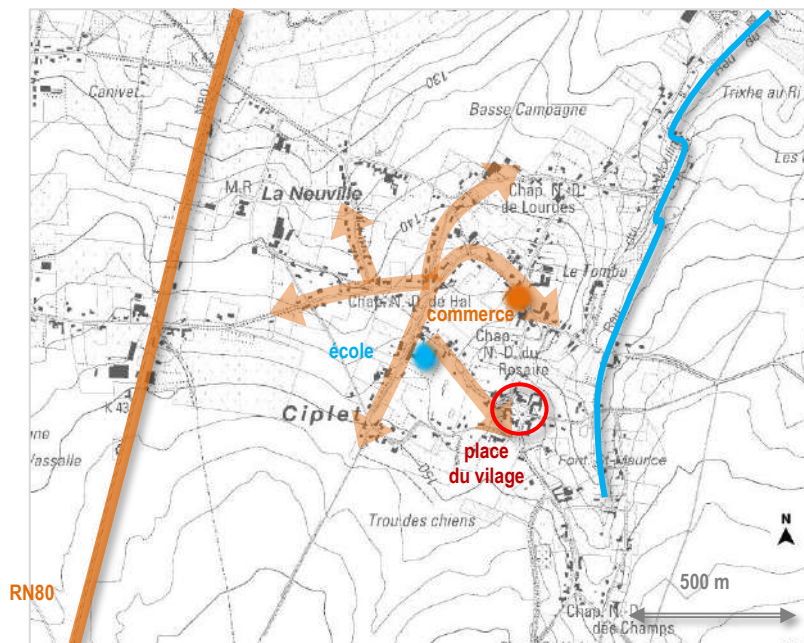


Topographie générale du site :

haut de versant réduit à une crête d'interfluve, relief à peine perceptible,
peu de lien direct à l'eau (ruisseau = fossé), Mehaigne éloignée, rive droite peu pentue par rapport à la rive gauche

Localisation et structure morphologique du village :

village très étalé et très aéré, en étoile (moins linéaire que Waret), établi sur le haut de versant modelé par un vallon secondaire à la Mehaigne (ruisseau du Moulin)



Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : groupement en ordre lâche, village relativement étendu, ménageant de grands intérieurs d'îlots herbagés, arborés, d'intérêt paysager

Matériaux : brique, ardoise et tuiles

Éléments : place publique centrale très structurante à valoriser (église, bâti structurant, espace collectif et symbolique)

Haies vives et vergers, légers chemins creux

lotissements en ruban aux entrées de village, PME le long de la grand-route

Vocation :

Village d'accueil dans le parc naturel,
peu « pittoresque » en soi, mais accessibilité directe (RN80),
et support fonctionnel (supérette, école...)



MOXHE

Commune : HANNUT – hors périmètre du parc naturel

Sous-entité paysagère : vallée ouverte (Mehaigne)



Topographie générale du site :

relief perceptible, pente moyenne, présence de la Mehaigne (couloir vert), village de bas de versant (en crête « militaire » ou ligne de sources), versant d'adret rive gauche plus marqué que la rive droite (vallée asymétrique)

Localisation et structure morphologique du village :

village le long d'un axe à mi-versant (crête militaire), plusieurs rues parallèles (basse chaussée)

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : groupement en ordre lâche, village de part et d'autre de la RN80, aligné le long de rues parallèles à la pente

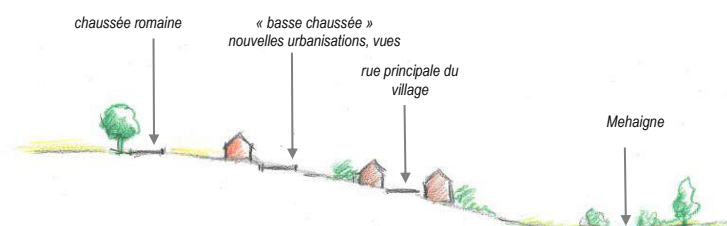
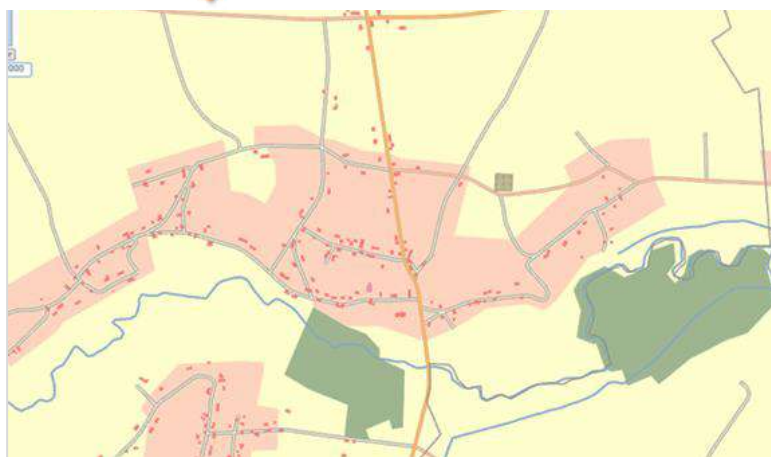
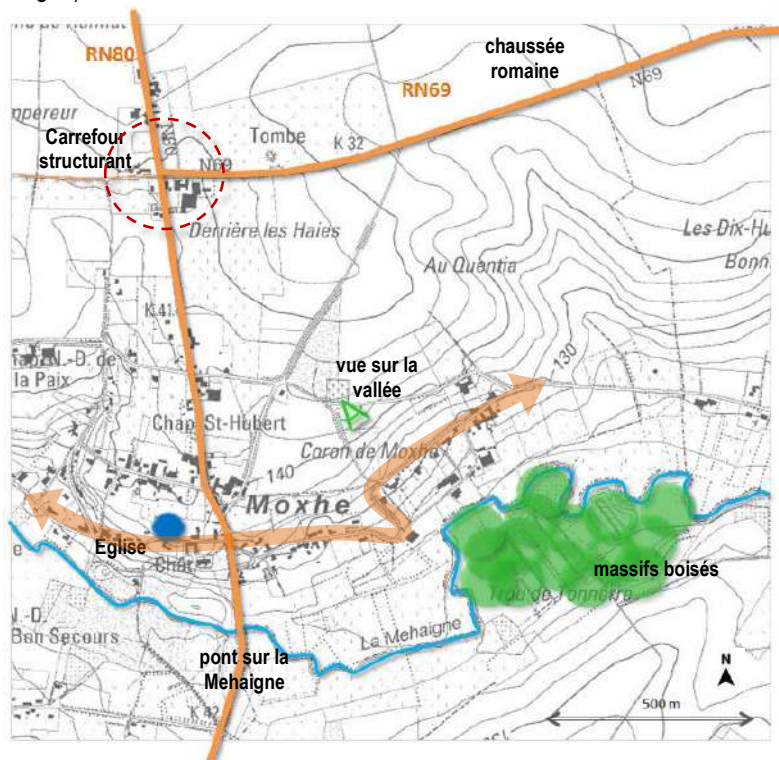
Matériaux : dominante de briques, parfois peintes de blanc, ardoise et tuiles, quelques murs anciens en silex

Éléments : vues vers la vallée depuis la « basse chaussée », vallée soulignée par la végétation (haies et alignements) qui visuellement ne traduisent pas une « vallée ouverte », pression nouvelles urbanisations

Vocation :

Village d'accueil dans le parc naturel, mais pas de rôle fonctionnel
carrefour structurant RN80/chaussée romaine
lieu de croisement RN80 avec la Mehaigne, perceptible mais pas signalée

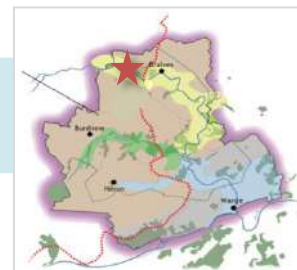
→ village important pour l'accueil, la signalétique, pour « donner le ton »



AVENNES

Commune : BRAIVES

Sous-entité paysagère : vallée ouverte (Mehaigne)



Topographie générale du site :

large vallée, relief perceptible, pente moyenne
présence de la Mehaigne (couloir vert),
versant d'adret rive gauche plus marqué
que rive droite (vallée asymétrique)

Localisation et structure morphologique du village :

village le long d'un axe, établi à la rupture
de pente entre haut et bas de versant,
plusieurs rues parallèles,
en lien avec l'eau (surplomb)

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : en ordre semi-continu à ouvert, le long d'une rue principale parallèle à la pente, prolongement perpendiculaire plus récent vers le plateau, village assez intéressant,

Matériaux : dominante de briques, ardoise et tuiles

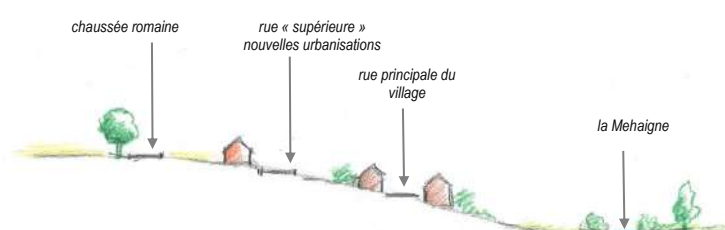
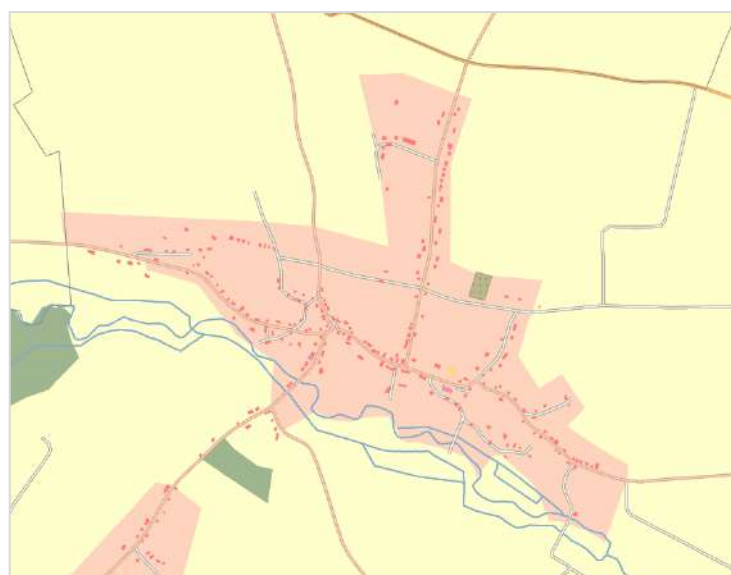
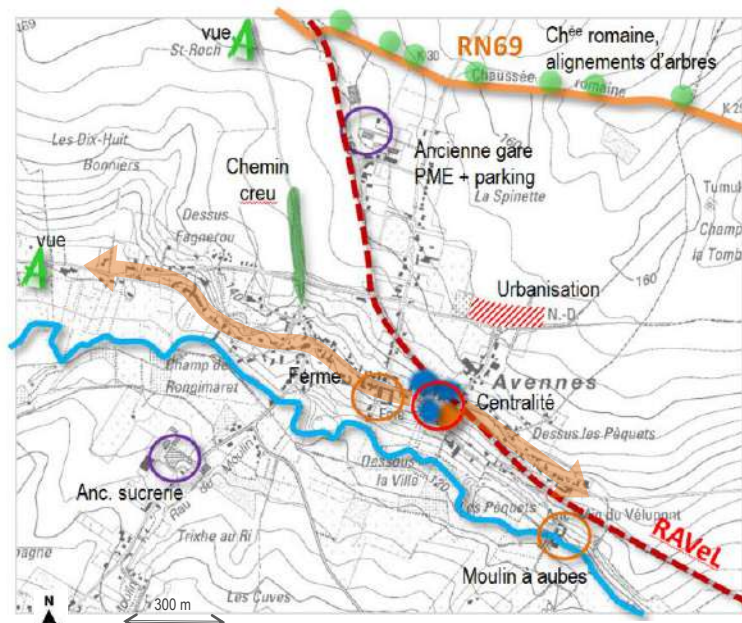
Éléments : centre structurant (place, église, école, maison de village, café) à 2 pas du RAVeL

PME et anciennes activités économiques (sucrierie, gare)

RAVeL comme axe structurant, projet de Pk à l'ancienne gare (économie + tourisme)
urbanisations récentes sur la rue de la Chapelle en position dominante
vallée soulignée par la végétation (vues), haies, alignements, vergers, qui referment visuellement les vues vers la vallée
« ouverte », chemins creux en transition plateau/vallée,

Vocation :

Village d'accueil dans le parc naturel :
entrée RAVeL (+ parking)
Cœur du village comme relais potentiel (Horeca et église néo-romane),
cheminements agréables
Enjeu urbanistique



BRAIVES

Commune : BRAIVES

Sous-entité

vallée ouverte (Mehaigne)

Topographie générale du site :

large vallée, relief perceptible mais peu de points de vue depuis le centre du village, pente moyenne
présence de la Mehaigne, versant d'adret rive gauche plus marqué (vallée asymétrique)

Localisation et structure morphologique du village :

village le long d'un axe, établi en bas de pente et à mi-pente, le long de 2 rues parallèles, en lien avec l'eau (surplomb)

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : en ordre semi-continu à ouvert, le long d'une rue principale parallèle à la pente, urbanisation de rues et nouvelles rues au nord, vers le plateau, village d'intérêt moyen, quelques éléments de patrimoine (ferme, château, moulin...) village bi-pôle : centre et hameau de Brivioulle (en rive droite)

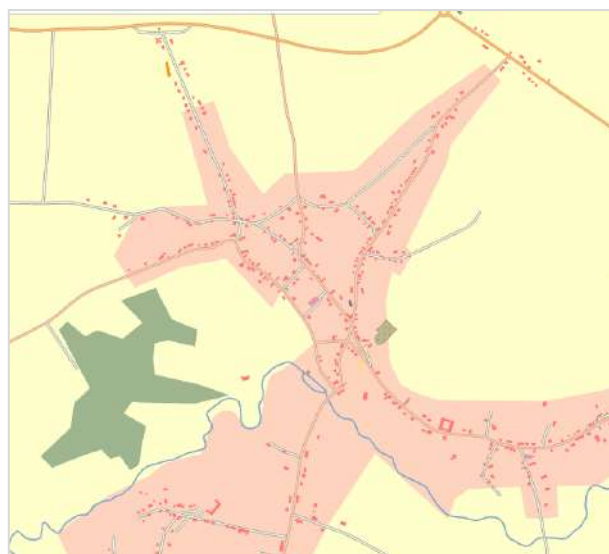
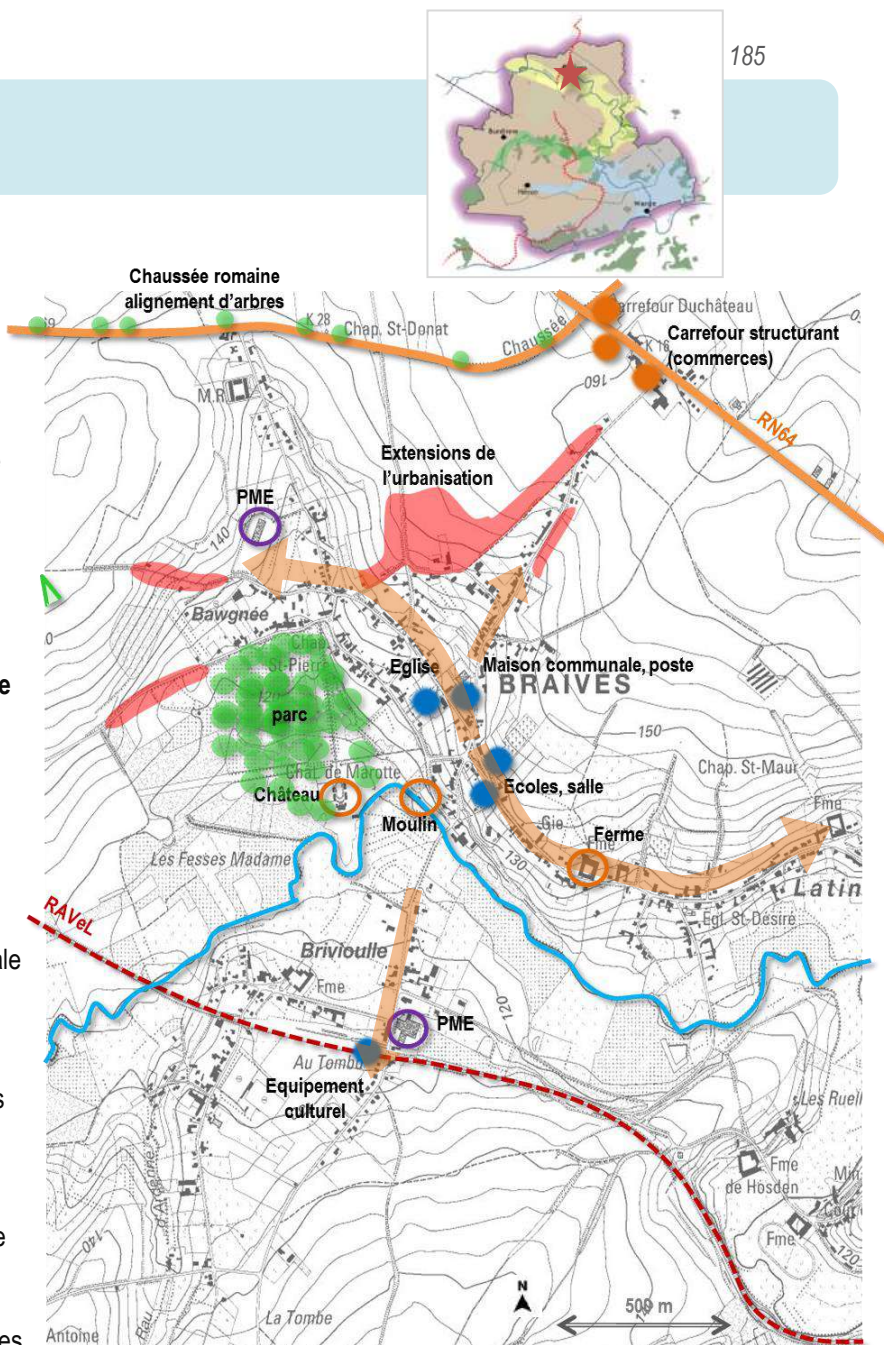
Matériaux : dominante de briques, ardoise et tuiles

Éléments : fonctions centrales (église, écoles, salle, maison communale), quelques commerces, dispersés dans le village, pas autour d'une place
ancienne gare Brivioulle (bibliothèque, maison associations...), RAVeL comme axe structurant, alignements d'arbres dans la vallée (peupliers)
carrefour Duchâteau : déplacement des commerces vers la grand-route

Vocation :

Village de référence, point de vue administratif et fonctionnel, entrée du parc naturel côté NE

Enjeu urbanistique d'intégration des nouvelles constructions



TOURINNE-LA-CHAUSSEE

Commune : BRAIVES – hors parc naturel
Sous-entité paysagère : paysage ouvert



Topographie générale du site :

village de plateau, relief non perceptible,
 pas de lien à l'eau

Localisation et structure morphologique du village :

Petit village compact, organisé autour de quelques grosses censes

Éléments spécifiques :

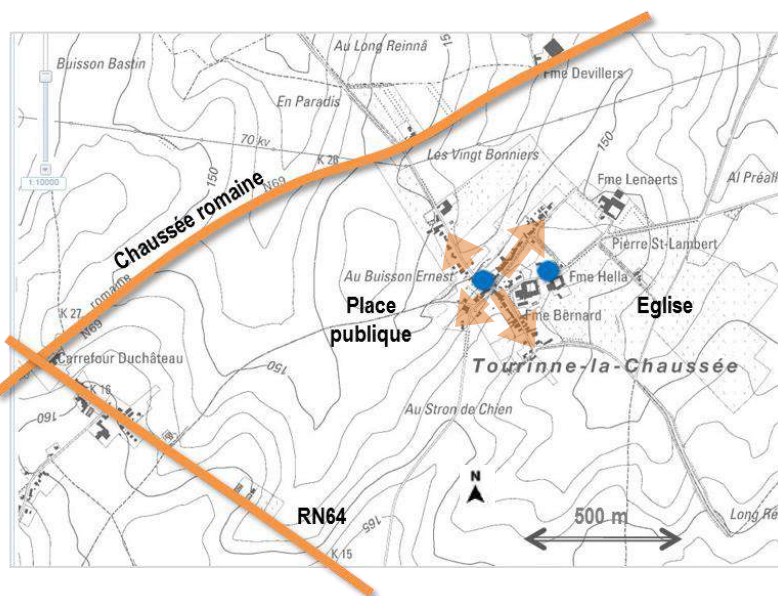
Morphologie du bâti : bâti compact, en ordre semi-continu

Matériaux : dominante de briques, ardoise et tuiles

Éléments : placette et place de l'église
 aucune commerce
 arbres et alignements le long des rues menant au village et à la ferme
 village fleuri (parterres publics)

Vocation :

aucune vocation spécifique par rapport au parc naturel, pas de lien, hormis administratif



LATINNE - HOSDENT

Commune : BRAIVES

Sous-entité paysagère : vallée ouverte (Mehaigne)



Topographie générale du site :

village de bas de pente d'adret, vallée large à Latinne, mais qui se resserre vers Hosdent, renforcement des bas versants, la rivière devient structurante

Localisation et structure morphologique du village :

Village le long d'un axe, continuum depuis Braives jusque Hosdent

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : bâti en ordre semi-continu à ouvert, le long d'une rue principale parallèle à la pente, nouvelles urbanisation entre le village et la chaussée

Matériaux : dominante de briques à Latinne, bâtiments en pierres (grès) vers Hosdent

Éléments : quelques équipements et rares commerces de proximité, hormis restaurants pôle touristique (fermes historiques, ancienne cour de justice et moulin reconvertis en bâtiments d'accueil, village du saule dans la vallée...)

Qualité du paysage

Quelques restaurants

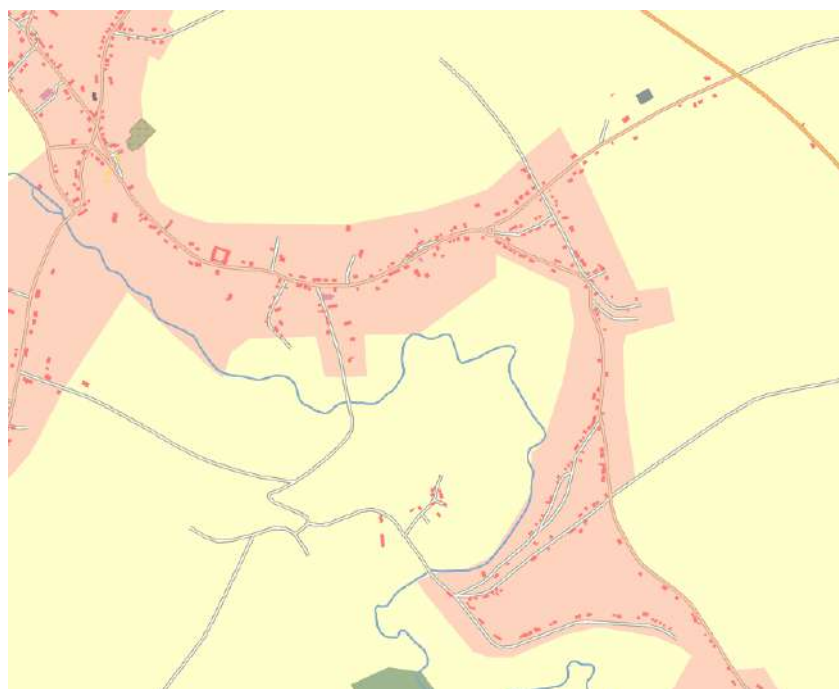
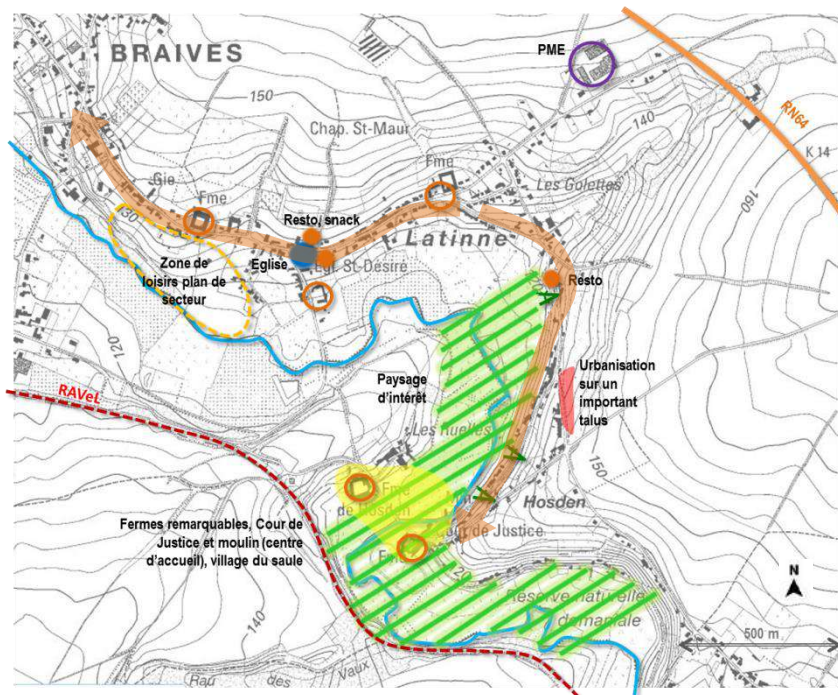
Une zone de loisirs du plan de secteur → à maintenir ou à déclasser ? (forte pente)
proximité du RAVeL comme axe structurant

Vocation :

transition paysagère entre Latinne et Hosdent (bâti en pierre, vallée plus marquée, tourisme...)

Hosdent comme pôle touristique majeur du parc naturel, restaurants
→ Cœur du parc naturel

enjeu urbanistique : constructions sur les talus (rue de la Centenaire)



FALLAIS - PITET

Commune : BRAIVES

Sous-entité paysagère : vallée ouverte (Mehaigne)



Topographie générale du site :

village de bas de pente d'adret, vallée resserrée par rapport à l'amont, bas de versants plus marqués, rivière structurante, méandres marqués qui compartimentent le paysage

Localisation et structure morphologique du village :

Fallais en noyau autour de l'église, s'étire le long des rues en carré autour du noyau
Pitet village rue de bas de versant exposé à l'est

noyaux anciens intéressants, Fermes-châteaux dans la vallée, distinctes des villages

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : ordre semi-continu marqué dans les noyaux anciens, ordre ouvert ailleurs

Matériaux : bâtiments anciens en pierres (grès), parfois chaulés, un colombage, un peu de briques

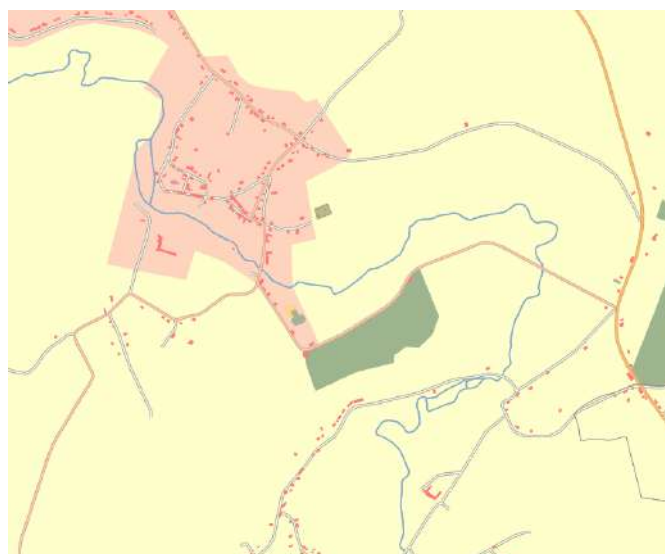
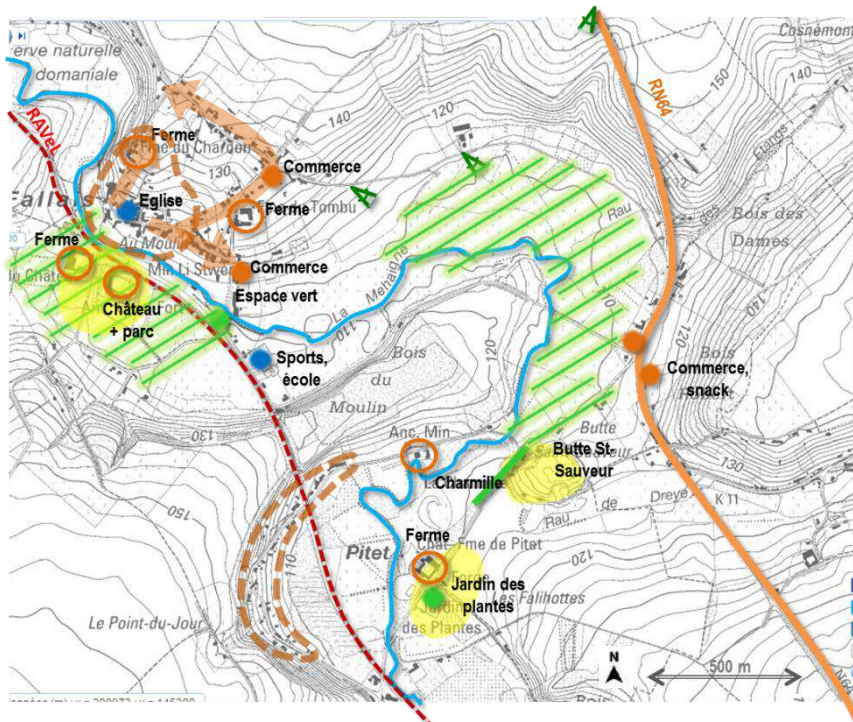
Éléments : quelques rares commerces, pôle sports-école dans la vallée (près du RAVeL) et espace vert
pôle touristique : château féodal de Fallais (mais pas visité), Pitet jardin des plantes, charmille, butte St-Sauveur (pas valorisée malgré son intérêt géologique, historique et botanique), aire de repos pique-nique à Pitet
Qualité du paysage (large vallée ponctuée de bosquets et arbres, prés sauvages), succession des méandres (variété), à Pitet vallée plus refermée par les peupliers, RAVeL très structurant, mais ne suit pas les méandres, fonctions et sites accrochés au RAVeL, chemins creux, vieux vergers...

carrefours RN64 : potentialité, mais pas de mise en scène, pas visibilité sauf point de vue au nord

Vocation :

au cœur du parc naturel : méandres, paysages, patrimoine monumental et villageois, jardins et parcs...

Enjeu : améliorer la visibilité depuis la RN64





Commune : BRAIVES

Sous-entité paysagère : vallée ouverte (Mehaigne)

Topographie générale du site :

village composite (vallée et pentes) établi dans un méandre de la vallée resserrée, versants marqués à très marqués, rivière structurante, méandres compartimentant le paysage

Localisation et structure morphologique du village :

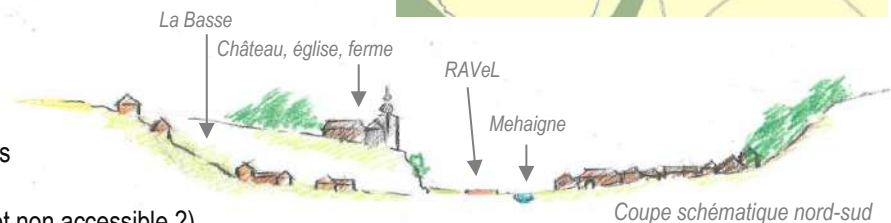
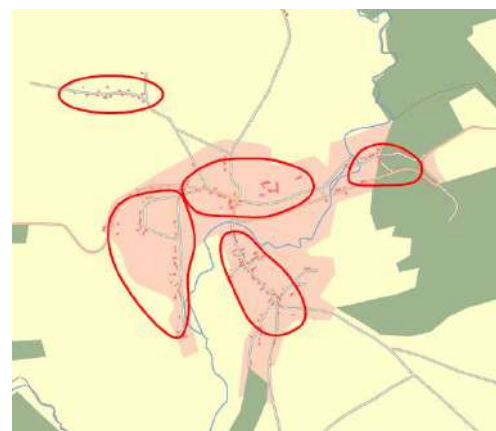
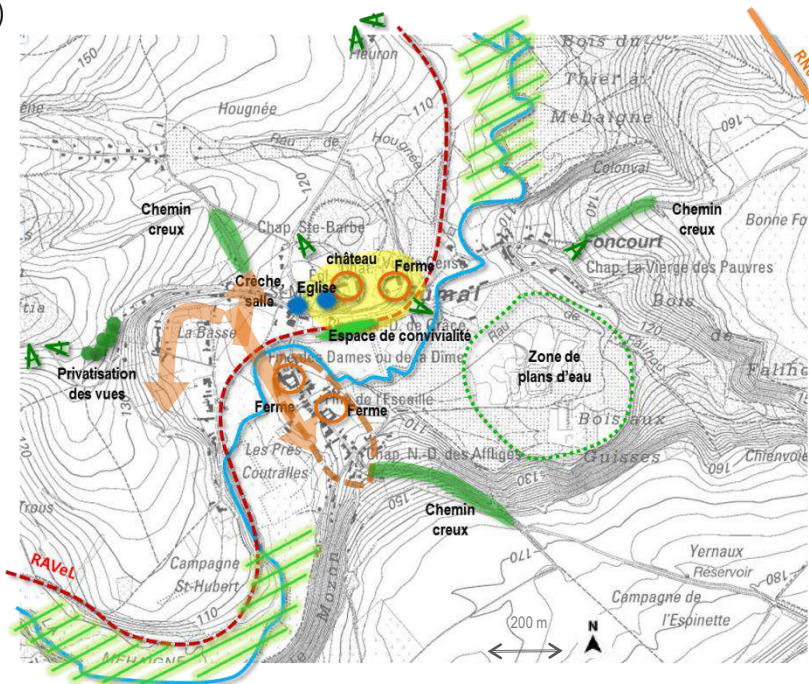
5 hameaux ou quartiers distincts : autour du château (rue de bas de versant), sur l'autre rive (village-rue compact autour de 2 censes), La Basse dans la vallée, Foncourt en bas de pente, hameaux compacts, Hougnee plus lâche sur le haut de versant : un des rares villages connectant les deux rives

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : ordre semi-continu très marqué dans les noyaux anciens (voire ordre fermé : maisons ouvrières et venelles), succession d'implantations perpendiculaires rue du Village

Matériaux : bâtiments anciens en pierres (grès, schiste, calcaire de plus en plus présent...), parfois chaulés, peu de briques

Éléments : patrimoine remarquable (ensemble sur colline : château, église, ferme, murs en terrasses), ensemble de la rue du Village intéressant (maisons et fermes)
pas de commerces, rares équipements, RAVeL très structurant, permettant mise en valeur du patrimoine cité avant, espace public aménagé au pied de la colline, nombreuses vues intéressantes depuis les hauteurs,



transition plateau/vallée par des chemins creux remarquables

vaste zone de plans d'eau non visible (et non accessible ?)

tronçons de la vallée moins urbanisés marquent des transitions entre les villages

Vocation :

au cœur du parc naturel : patrimoine remarquable, monumental, paysages, méandres, vues, vallée moins urbanisée...

enjeu paysager : appropriation des vues

enjeux urbanistiques : urbanisations tentaculaires hors des noyaux, rénovations des maisons en pierre (type de pierres, appareil, pastiche ou contraste ?)

HANNECHE

Commune : BURDINNE

Sous-entité paysagère : paysage ouvert

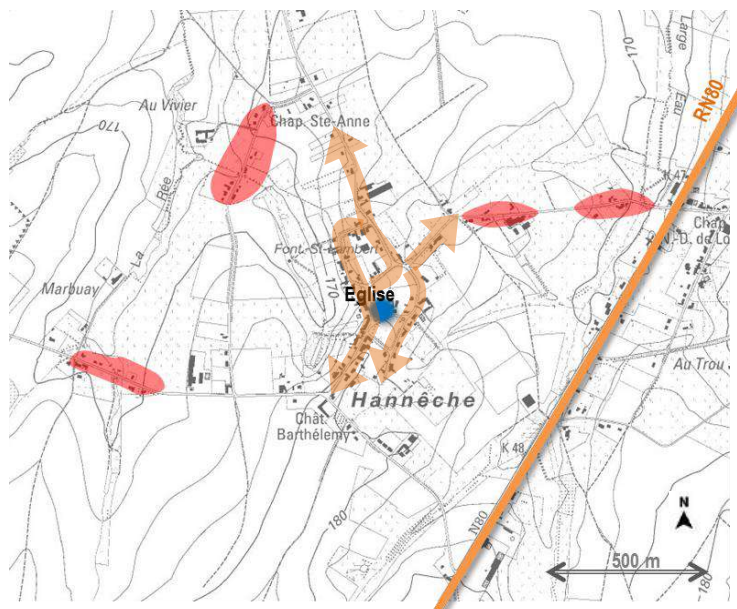


Topographie générale du site :

village de plateau / tête de vallon, relief pratiquement pas perceptible, pas de lien à l'eau (ruisseau intermittent, pas lié à la vallée de la Burdinale)

Localisation et structure morphologique du village :

centre du village organisé le long d'un système de deux rues parallèles, extensions tentaculaires autour de chapelles ou de fermes



Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : ordre semi-continu mais surtout ouvert, peu de mitoyen

Matériaux : bâtiments anciens en briques, tuiles/ardoises,

Éléments : église et belle drève, urbanisations à l'écart du centre du village, entre le village et la grand-route ou près des hameaux pas de commerces, ni d'équipements structurants

Vocation :

aucune vocation spécifique par rapport au parc naturel, pas de lien hormis administratif



BURDINNE

191



Commune : BURDINNE

Sous-entité paysagère : paysage ouvert / vallée fermée de la Burdinale

Topographie générale du site :

sur le haut et le bas du versant, s'étendant vers le versant de la Burdinale, relief peu perceptible à l'ouest et plus marqué dans la partie sud-est, lien à la vallée au sud-est

Localisation et structure morphologique du village :

village en étoile, étalé et aéré, avec des intérieurs d'îlots

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : ordre semi-continu à ouvert, ensembles mitoyens le long de la rue principale
grandes propriétés (parcs)

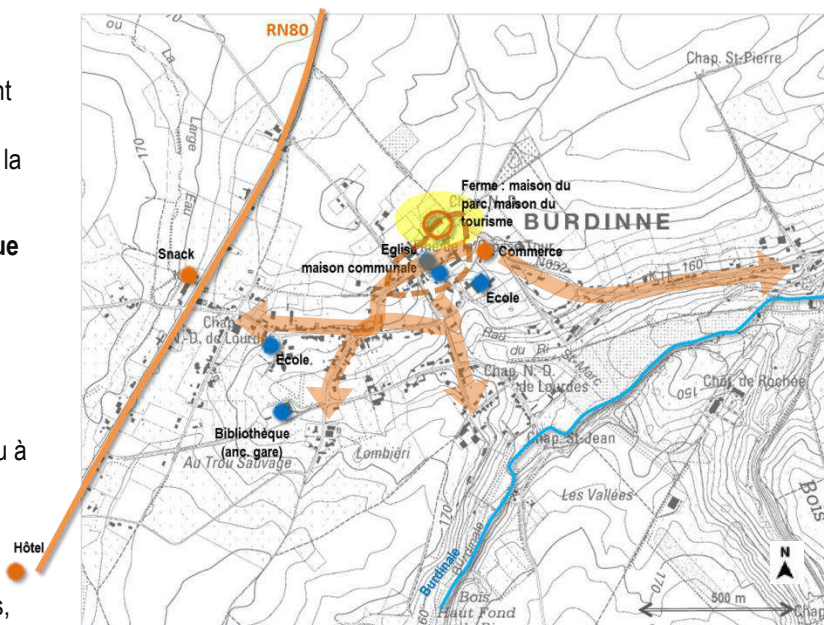
Matériaux : bâtiments anciens en briques, parfois peinte, tuiles/ardoises,

Éléments : ensemble formé par l'église, la maison communale, la police, les habitations voisines, jusqu'à la Ferme de la Tour (Maison du Tourisme et Maison du Parc naturel), mis en valeur par une valorisation de place publique ;
ancienne gare rénovée en bibliothèque.

Peu de commerces dans le village, mais supérette, snack et hôtel 6 chambres le long de la grand-route, équipement : chef-lieu administratif développements le long de la grand-route

Vocation :

porte d'entrée du parc naturel par l'ouest,
présence du lieu d'accueil de la Maison du Tourisme – Maison du parc naturel
pôle administratif de l'entité





Commune : BURDINNE

Sous-entité paysagère : vallée fermée de la Burdinale

Topographie générale du site :

vallée moyennement large et relief moyennement marqué, transition entre le plateau et la vallée encaissée

Localisation et structure morphologique du village :

village le long d'un axe, établi en bas de versant, traditionnellement d'un côté de la route

Éléments spécifiques :

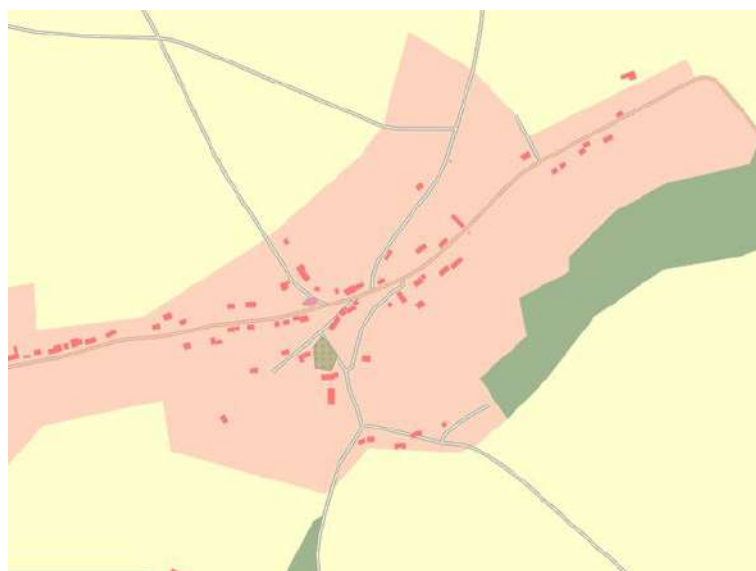
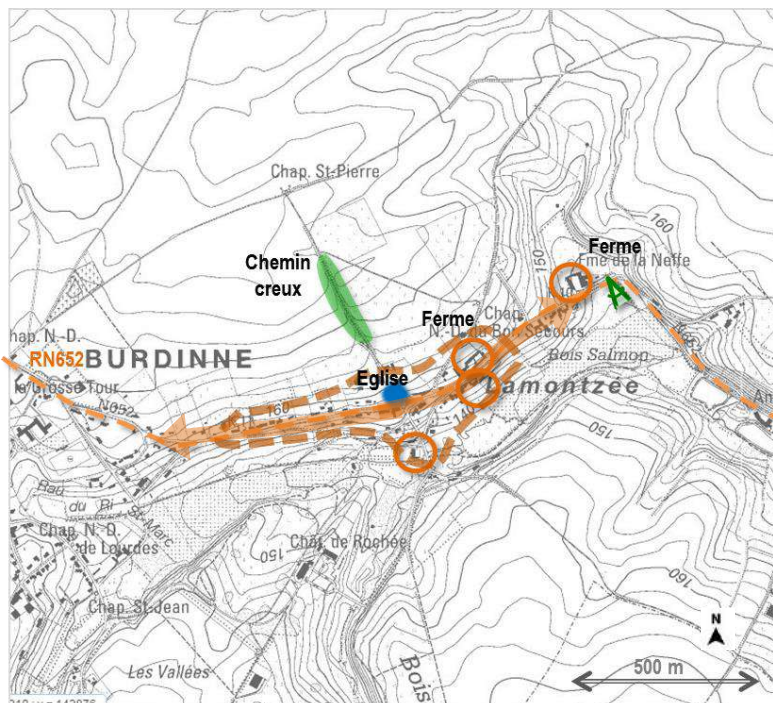
Morphologie du bâti : ordre semi-continu à ouvert, ensembles mitoyens le long de la rue, village RGBSR, éléments remarquables (ferme, anciens moulins...)

Matériaux : bâtiments anciens en briques, parfois peinte, tuiles/ardoises, localement présence de pierres, notamment en bas de murs, au moins trois maisons à colombages

Éléments : Peu d'éléments structurants, pas de commerces, église bien visible dans l'alignement de la rue, ferme isolée au nord-est du village avec vue vers la vallée plus encaissée, saules têtards
beau chemin creux entre le village et le plateau au nord

Vocation :

village d'intérêt patrimonial et paysager



Oteppe - VISSOUL

Commune : BURDINNE

Sous-entité paysagère :

vallée fermée de la Burdinale

Topographie générale du site :

vallée étroite, relief très marqué, bas de versants très pentus, village éclaté en plusieurs hameaux et écarts, de part et d'autre de la vallée principale

Localisation et structure morphologique du village :

centre d'Oteppe : village le long d'un axe, le long du versant d'un vallon secondaire, faible développement dans la vallée, le long de la grand-route, partie sud plus lâche et dispersée, autour d'un vallon secondaire, et jusque sur le plateau
hameaux compacts, rue Hena et à Vissoul, pour ce dernier, groupe de censes à la limite du plateau cultivé (comme à Marneffe)

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : ordre semi-continu mais plus souvent ouvert, quelques mitoyens parallèles aux rues, franchement dispersé vers le plateau sud

patrimoine remarquable (châteaux, grosses fermes) mais aussi ensembles bâtis d'intérêt, belles rénovations

beaux jeux de murs de pierres, de haies

Matériaux : bâtiments anciens souvent en pierres (schistes, calcaires, grès), en briques parfois peintes, tuiles et ardoises

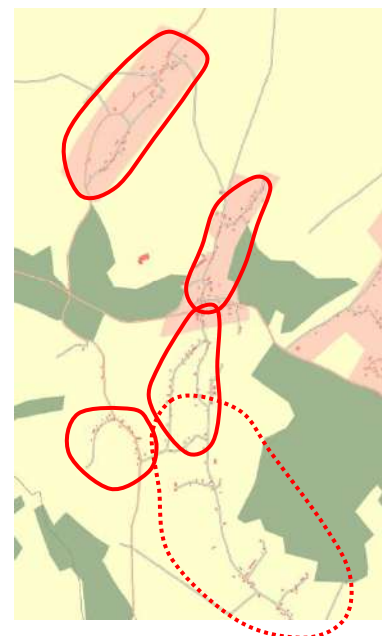
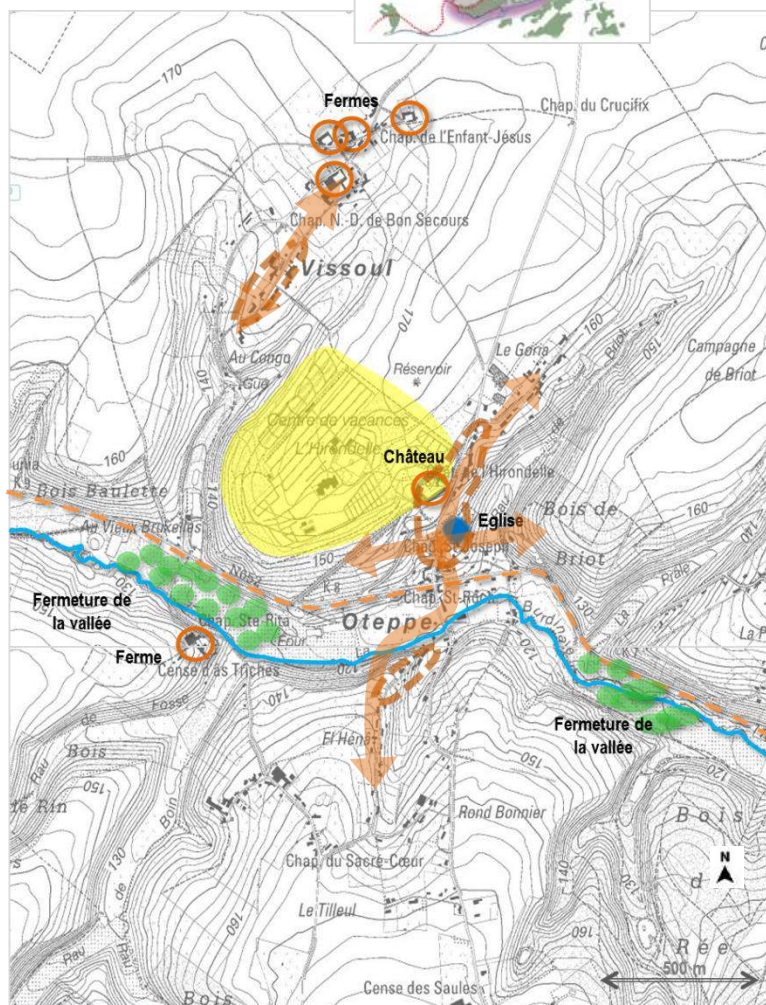
Éléments : supérette au carrefour de la grand-route

village touristique : grande emprise du site de L'Hirondelle, présence du château et du parc naturel au cœur du village, forte présence de la grand route : vitesse, étroitesse, peu d'espaces pour s'arrêter, aucune place pour les modes doux
vallée refermée par de la végétation, des peupliers
urbanisation parfois en net recul par rapport à la voirie, lotissements sur les plateaux, tout à fait isolés des villages

Vocation :

pôle touristique – mais quels liens de L'Hirondelle avec le parc naturel ? appui fonctionnel par la supérette
paysage de vallée marqué, patrimoine bâti de qualité

Enjeux urbanistiques : dispersion, intégration au relief, rénovations, proximité à la route



MOHA

Commune : WANZE

Sous-entité paysagère : vallée calcaire

Topographie générale du site :

vallée encaissée, par endroit assez étroite, relief très marqué, bas de versants très distincts et très pentus, village éclaté en plusieurs hameaux et écarts, de part et d'autre de la vallée principale

Localisation et structure morphologique du village :

gros village éclaté en plusieurs quartiers, le centre s'étend de l'église (qui domine la vallée), jusqu'à la place, en bord de Mehaigne, en versant d'ubac, développements des quartiers en étoile le long des voiries et sur le versant d'adret (Wérihet, Bruyère...)

Éléments spécifiques :

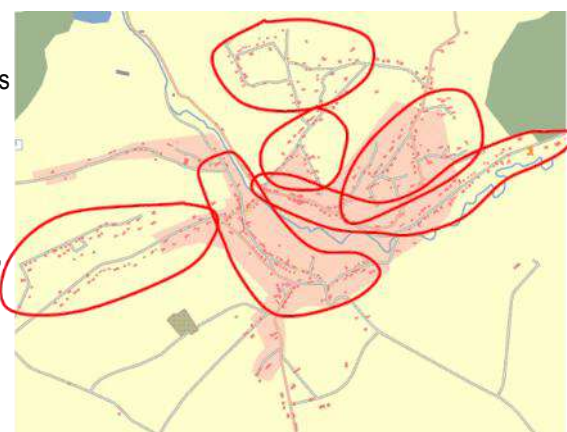
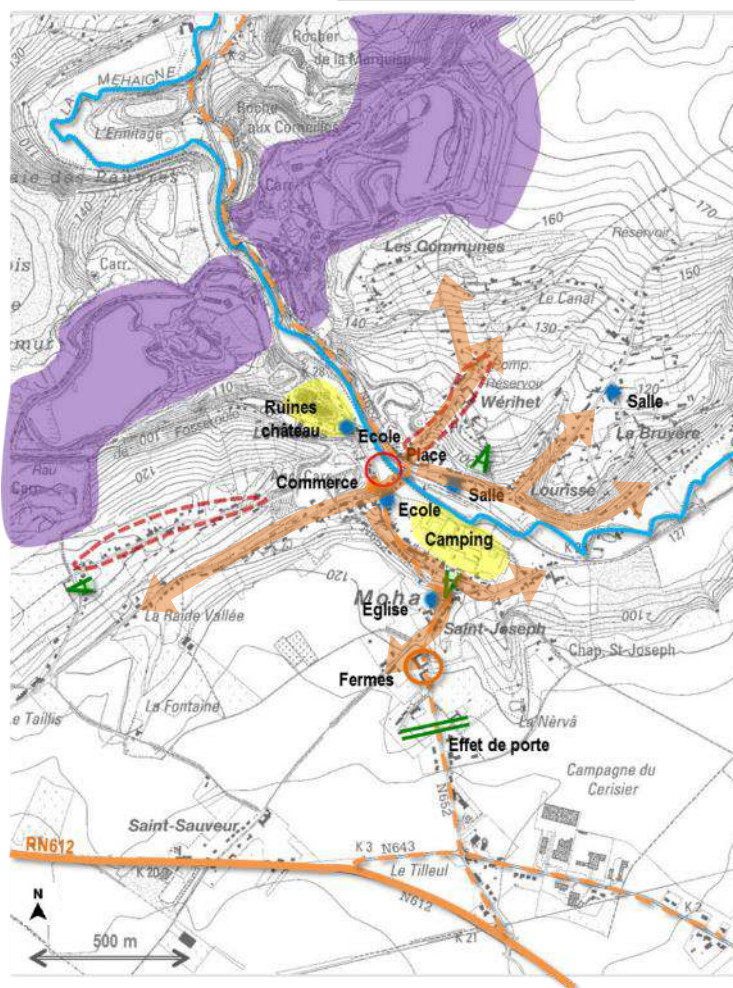
Morphologie du bâti : ordre souvent semi-continu dans le centre et le cœur des quartiers, ordre ouvert ailleurs, quelques ensembles mitoyens le long de la grand-route (caractère plus industriel, maison du peuple) quelques grosses fermes d'intérêt, quelques ensembles construits anciens

Matériaux : bâtiments anciens souvent en pierres (surtout calcaire, grès dans les quartiers plus au sud), ardoises, un peu de briques

Éléments : vaste place publique structurante, entourée de quelques petites commerces et l'école, église dominante, sur les hauteurs, avec place publique également, patrimoine historique : château féodal en ruines un camping au cœur du village (caravanes résidentielles essentiellement), mais assez peu visible dans le paysage, transition intéressante depuis le plateau : effet de porte grâce à la végétation, quelques vues intéressantes, une corniche en-dessous de l'église mais peu de place pour les modes doux, urbanisation dans les pentes : impact visuel des annexes à l'arrière des maisons (sous les terrasses), école bâtiment vétuste au pied du château, carrières : impact paysager, traitement des merlons

Vocation :

pôle touristique du parc naturel : château féodal, camping, entrée sud dans le parc naturel depuis Wanze, via le haut ou via le Val Notre Dame. Enjeux : constructions dans la pente (soin des arrières), mise en valeur du château, mise en valeur des paysages via les modes doux.



HERON – BOIN

Commune : HERON

Sous-entité paysagère : paysage ouvert



Topographie générale du site :

village sur une pente d'adret, le long du ruisseau de Forseilles peu encaissé
Boin et Forseilles, hameaux de tête de vallon, relief de crête et têtes de vallon, modelé en « tôle ondulée »

Localisation et structure morphologique du village :

village étiré, depuis l'église en position dominante en haut de pente, jusqu'au ruisseau

Boin et Forseilles, hameaux organisés autour des grosses fermes

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : bâti en ordre ouvert, quelques grosses fermes d'intérêt à Boin

Matériaux : bâtiments anciens de briques et de pierres calcaires, rarement peintes, quelques belles maisons de maître dans le village

Éléments : village coupé en deux par la grande route, peu d'éléments structurant hormis autour de l'église : école, place, commerce...

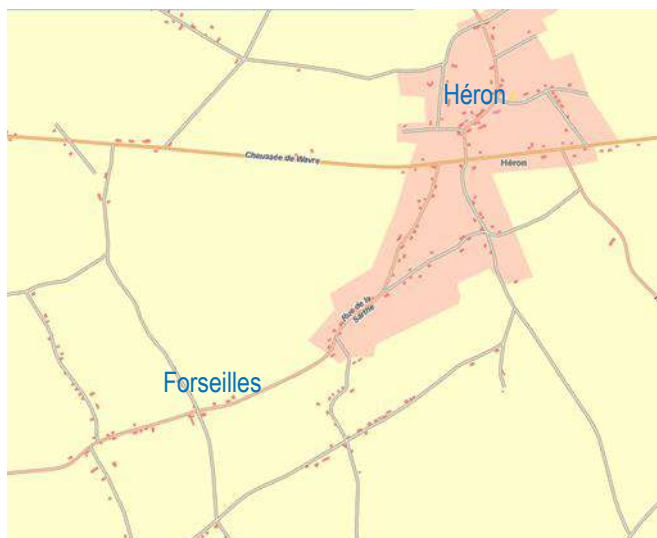
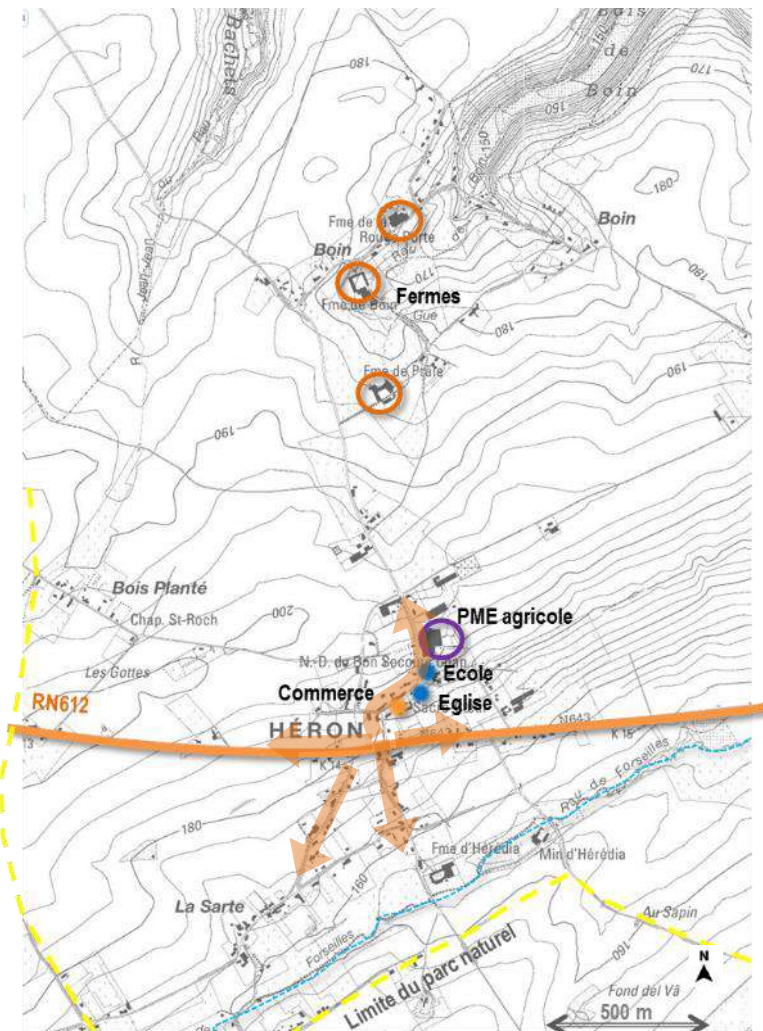
Héron est le nom de la commune, alors que Couthuin est le pôle local en termes de commerces et services, y compris l'administration, confusion possible pour les personnes extérieures

Vocation :

enjeu : constructions récentes en petits lotissements qui gonflent artificiellement les petits hameaux,
village vitrine le long de la grand-route

Au sud-ouest de Héron, hameau de Forseilles : en tête de vallon, habitat en ordre lâche, organisé autour de quelques grosses fermes, constructions anciennes de briques et pierres calcaires

N'est pas inclus dans les limites actuelles du parc naturel



LAVOIR - FERRIERES

Commune : HERON

Sous-entité paysagère : vallée calcaire/paysage ouvert



Topographie générale du site :

vallon du ruisseau de Lavoir, pente modérée

Localisation et structure morphologique du village :

village s'étirant de part et d'autre du ruisseau et de grand-route, depuis l'église en position dominante à l'ouest, jusqu'au moulin de Ferrières à l'est

Éléments spécifiques :

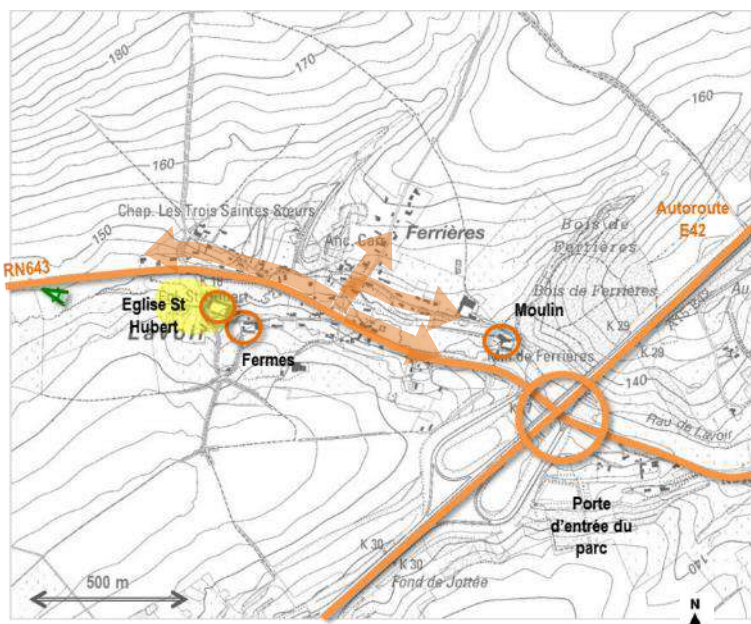
Morphologie du bâti : bâti en ordre lâche, dont les éléments sont peu serrés, quelques grosses fermes d'intérêt et le moulin

Matériaux : bâtiments anciens de briques et de pierres calcaires, rarement peintes

Éléments : village coupé en deux par la grand route, pas d'élément structurant
église St Hubert sur promontoire, élément d'intérêt patrimonial, site d'intérêt, mais peu valorisé, difficulté de s'arrêter au bord de la grand-route pour l'apprécier
Moulin de Ferrières, devenu communal, destiné à un projet de valorisation de la meunerie, de produits locaux et lieu culturel, site d'accueil judicieusement localisé à la porte d'entrée du parc naturel

Vocation :

porte d'entrée du parc naturel, lieu vitrine le long de la grand-route, renforcé pour la revalorisation du Moulin de Ferrières
enjeu de valorisation du paysage et du site de l'église



LONGPRE

Commune : WANZE

Sous-entité paysagère : vallée calcaire/paysage ouvert



Topographie générale du site :

tête de vallon secondaire,
perpendiculaire au ruisseau de Lavoir

Localisation et structure morphologique du village :

hameau s'étirant en étoile dans le vallon et
le long de la grand-route

Éléments spécifiques :

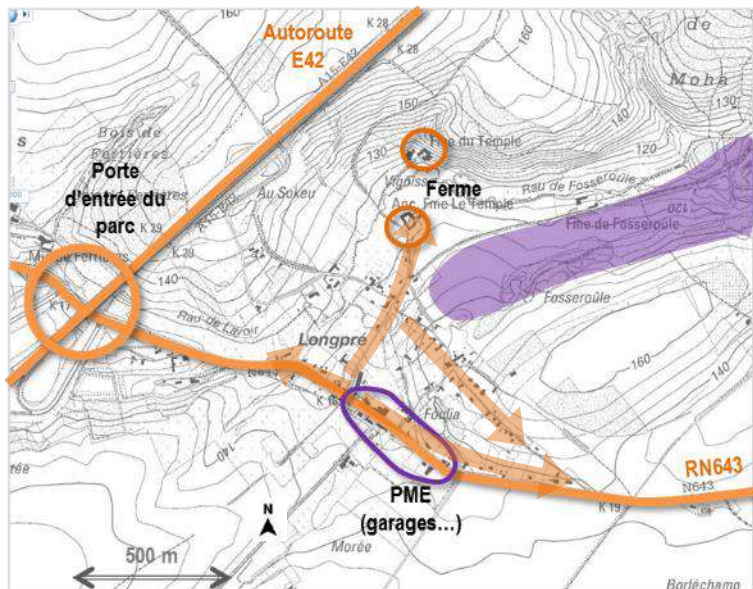
Morphologie du bâti : bâti en ordre ouvert,
quelques grosses fermes d'intérêt

Matériaux : bâtiments anciens de briques et de
pierres calcaires

Éléments : village bordant la grand-route,
développement d'activités (PME)

Vocation :

lieu vitrine le long de la grand-route, porte
d'entrée principale du parc naturel
enjeu d'intégration des activités (PME) et de
la proximité des carrières



BAS-OHA - JAVA



Commune : WANZE – hors parc naturel

Sous-entité paysagère : coteaux mosans

Topographie générale du site : partie haute sur un rebord d'une ancienne terrasse mosane, partie basse en bas de versant, entaillés par de petits vallons secondaires, relief très marqué en bas de versant, plaine alluviale mosane par endroits très étroite

Localisation et structure morphologique du village : plusieurs noyaux reliés par l'urbanisation linéaire, Lamalle et Oha établis sur le haut de versant, Bas-Oha au pied du bas de versant (autour de la gare, vallon secondaire) Java petit noyau au pied de bas de versant (vallon secondaire)

Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : bâti en ordre ouvert, noyaux autour de grosses fermes, du château à l'Horloge, église en bord de village, largement influencé par une urbanisation récente de remplissage et de lotissements en ruban entre les noyaux anciens

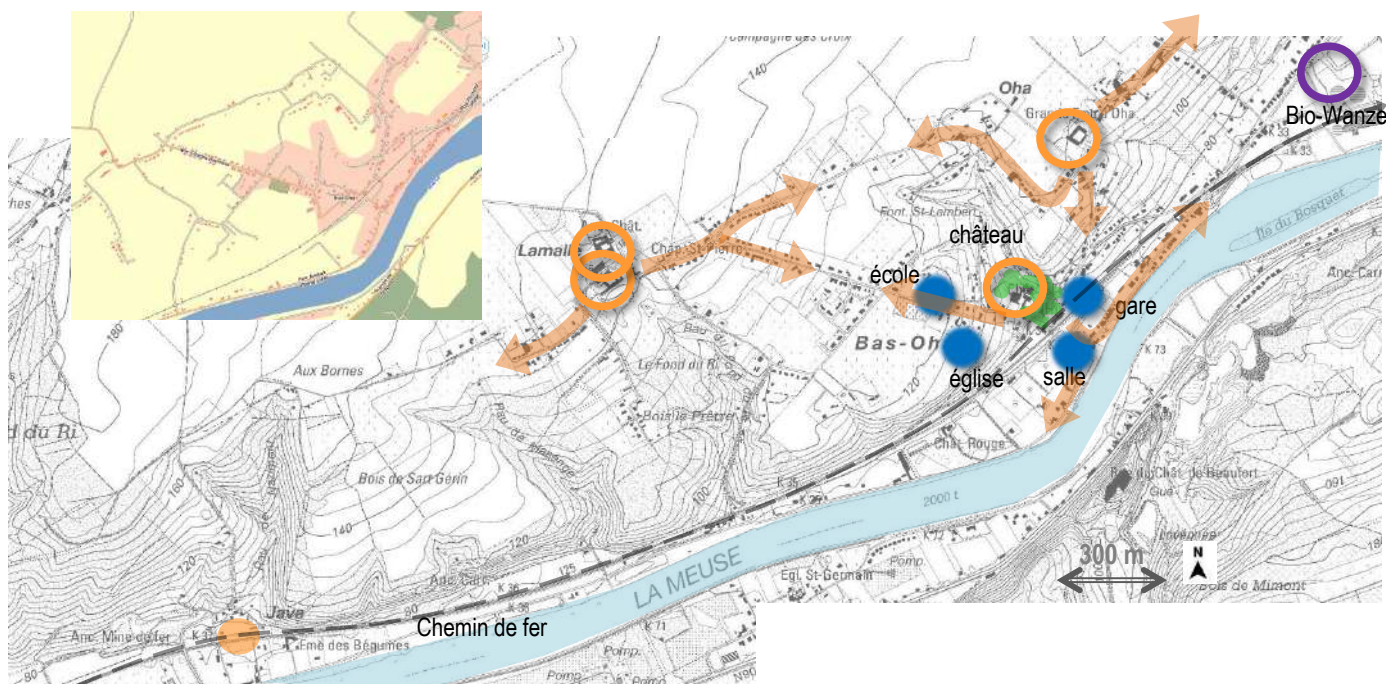
Matériaux : souvent la brique, rarement la pierre (calcaire et grès)

Éléments : gare, quelques équipements collectifs, nombreux « balcons » en rupture de pente permettant les vues vers la vallée

Vocation : au cœur d'une unité paysagère fortement structurée par la Meuse, dépassant largement le cadre du parc naturel (axe de la vallée de la Meuse, incluant autre rive mosane), pas de lien avec le parc naturel dans sa configuration actuelle

bas de versant et plaine alluviale comme lieu de passage longitudinal (train et route), présence d'un hôtel

Se poursuit vers l'est par la zone urbanisée de Wanze, établi en fond de vallée et sur le bas de versant.



ANTHEIT

Commune : WANZE – hors parc naturel
Sous-entité paysagère : coteaux mosans



Topographie générale du site : complexe, thalweg entre versant de Meuse et de Mehaigne, sans doute un ancien méandre de Meuse, pentes et replats

Localisation et structure morphologique du village : village très étendu et étiré, noyaux anciens reliés par l'urbanisation linéaire, structure fonctionnelle et même morphologique peu lisible (on s'y perd), développement récent vers un replat au sud du village (école)

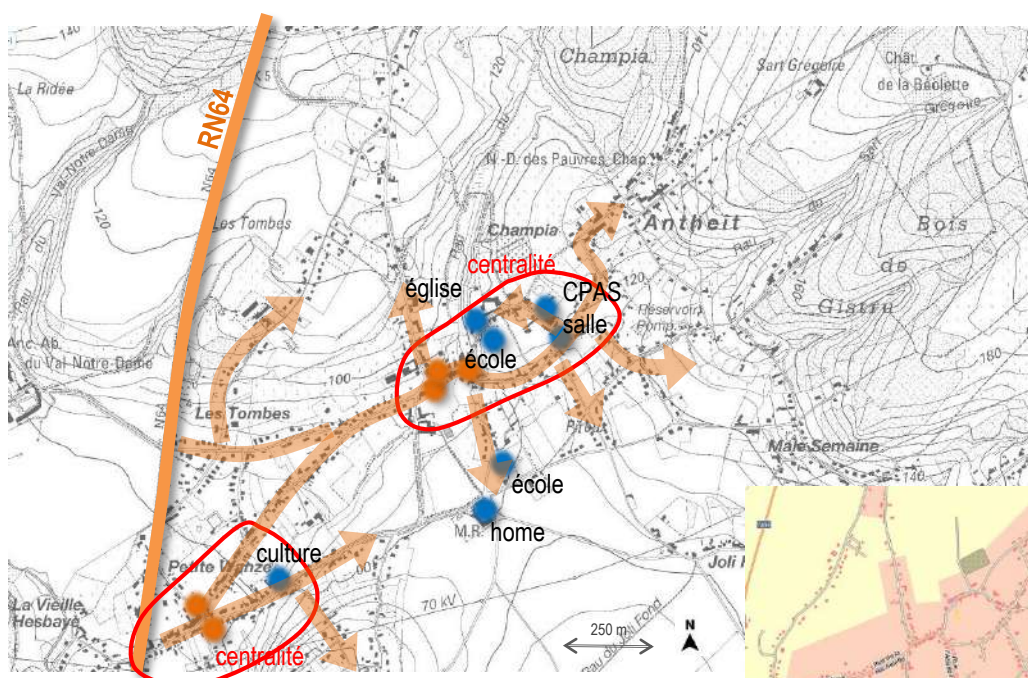
Éléments spécifiques :

Morphologie du bâti : bâti en ordre généralement ouvert, mais ponctuellement en ordre continu, remplissage linéaire et lotissements en ruban

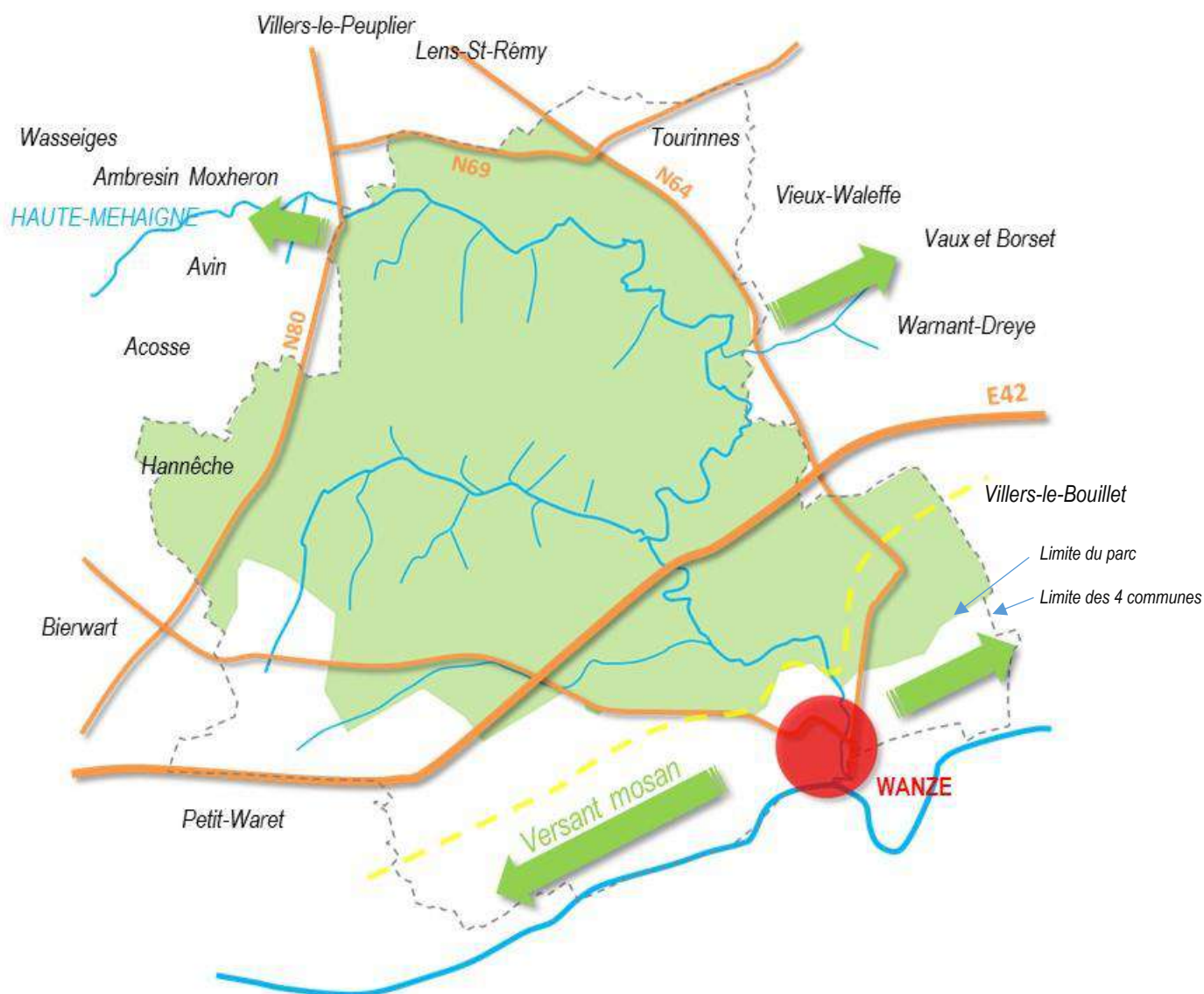
Matériaux : surtout la brique, rarement la pierre (calcaire)

Éléments : site de l'église St Martin sur un promontoire

Vocation : extensions résidentielles, peu d'intérêt sur le plan paysager, pas de lien avec les vallées, ni de la Meuse, ni de la Mehaigne



WANZE ET VILLAGES DE LA « ZONE TAMPON »



Wanze

Wanze est une agglomération urbaine, implantée dans la plaine alluviale mosane et sur le bas de versant, le relief est généralement peu pentu, hormis pour les extensions périphériques.

C'est un pôle fonctionnel, support d'équipements, services et commerces pour les villages du parc naturel, et plus largement pour l'espace rural de la rive gauche. C'est un centre secondaire de l'agglomération de Huy.

Le paysage est urbain, l'habitat en ordre continu à semi-continu, la typologie urbaine englobe du bâti rural ancien mais est relativement hétérogène. On note quelques sites d'intérêt patrimonial, notamment le nouvel Hôtel de ville aménagé

dans une ancienne ferme entourée d'un parc.

A ce stade de la réflexion, la vocation de Wanze semble **d'être un relai et un accompagnement du parc naturel**, plutôt qu'un territoire constitutif à part entière, tant sur le plan fonctionnel que pour les aménagements. Il ne paraît pas pertinent d'englober l'agglomération dans les limites physiques du parc naturel, pour ne pas confronter ce territoire au même niveau de contraintes vu sa nature urbaine. Toutefois, des aménagements de sites spécifiques pourraient être proposés, en « relai » des éléments du parc naturel lui-même. La place communale (centre culturel) et le nouvel Hôtel de ville jouent déjà quelque peu ce rôle. Les espaces non bâtis en intérieur d'îlot en bord de Meuse présentent une opportunité pour des aménagements « naturels » et paysagers dans des quartiers urbanisés, en zone inondable, et qui pourraient – outre l'amélioration du cadre de vie urbain – être réalisés en continuité avec le parc naturel.

Versant mosan

Bas-Oha, Antheit, voire le bas de Vinalmont, sont implantés sur le versant mosan, à la marge du périmètre actuel du parc naturel (cf. fiches détaillées précédemment).

A proximité de Wanze, on note le caractère très urbanisé des villages : densification des rues et parcelles entre les noyaux anciens à différentes époques (industrialisation des bords de Meuse), impliquant un caractère hétéroclite et mélangé du tissu urbanisé, étalement des villages et étirement en ruban le long des routes.

Le caractère paysager intrinsèque est de faible qualité dans les quartiers fortement urbanisés, mais la topographie ménage toutefois des « balcons » vers la vallée de la Meuse.

Plus à l'est, Villers-le-Bouillet est également établi en partie sur la crête et se développe sur le versant mosan.

Ces villages sont à rattacher à une aire paysagère longitudinale plus vaste, celle de la vallée mosane. Ce constat pose dès lors la question : serait-il légitime que le parc naturel Burdinale-Mehaigne englobe une partie du versant mosan ?

Les affluents est : Vieux Waleffe, Vaux et Borset, Warnant-Dreye

Ces villages, appartenant à la commune voisine de Villers-le-Bouillet, sont établis le long d'affluents de la Mehaigne. Ces vallons au relief plutôt marqué permettent de penser à une éventuelle extension du parc naturel vers l'est.

Ces villages sont établis en tête de vallon des ruisseaux. Vieux Waleffe et Vaux sont assez marqués par le relief des vallons, tandis que le site de Warnant est moins pentu, ce qui confère aux deux premiers villages un intérêt paysager renforcé. Le patrimoine bâti est intéressant : constructions anciennes en briques et pierres (grès à Vieux Waleffe, et davantage de calcaire plus au sud), grosses fermes voire châteaux, présence de végétation (haies, vergers...).

Vieux Waleffe et Vaux ont un caractère légèrement plus linéaire, suivant les courbes de niveaux. Warnant est établi autour d'une voirie circulaire et en étoile, du fait du relief moins marqué.

Au sud de Warnant, le bassin versant remonte jusqu'au village de Villers-le-Bouillet. Établi sur la crête, le village connaît des développements urbanistiques importants (quartiers résidentiels et d'activités économiques).

Une extension du parc naturel pourrait être envisagée vers ces villages, en particulier Vieux-Waleffe et Vaux-et-Borset, dont les sites de vallons affluents au relief bien marqués restent dans la logique paysagère de la Mehaigne. La qualité paysagère des villages et du paysage rural qui les entoure mérite protection et mise en valeur.

Le plateau nord du parc naturel

Tourinnes-la-Chaussée a fait l'objet d'une fiche détaillée : c'est un village compact, sur site non pentu, établi sur le

plateau cultivé hesbignon. Il n'est pas en lien avec la Mehaigne et se situe au-delà de la grand-route. Son patrimoine bâti et son appartenance à l'entité de Braives pourraient justifier une attention particulière dans le cadre du parc naturel.

Quant aux villages plus au nord de Lens-le-Peuplier ou Villers-St-Rémy, ils sont localisés au-delà de la ligne de crête significative que constitue la chaussée romaine et font dès lors partie d'une autre logique territoriale. Lens se localise en tête de vallon du Geer. Villers est en périphérie de la zone agglomérée de Hannut.

La Haute-Mehaigne

En remontant la Mehaigne vers l'amont, au-delà de Moxhe, on trouve les villages de Moxheron (continuité de Moxhe), Ambresin et Wasseiges. Ces trois villages ont une morphologie en rue, établis tous trois sur la rive gauche d'adret, tout comme Braives ou Avennes. Avin, implanté en tête d'un vallon secondaire, est comparable à Ville-en-Hesbaye. Il s'agit de villages hesbignons, où domine la brique.

Bien que la Haute Mehaigne soit peu encaissée et nettement moins spectaculaire que dans le territoire du parc naturel, la vallée ouverte se prolonge vers l'amont jusqu'au-delà d'Aische-en-Refail et continue à apporter de la variété paysagère à travers le plateau hesbignon. Elle constitue un ruban de végétation, de prairies, de haies, de bosquets et d'alignements d'arbres à travers les cultures.

Le plateau ouest : Acosse, Bierwart

Acosse est un petit village, établi sur le plateau non loin d'Hannêche. Plus à l'ouest, le village de Meeffe se localise dans le vallon de la Rée.

Au sud-ouest, le village de Bierwart est important pour le parc naturel, car il constitue un carrefour porte d'entrée. Localisé sur la crête, il ne présente pas d'intérêt paysager particulier. Sa vocation est davantage fonctionnelle : quelques commerces se sont établis dans ce village-carrefour. Il constitue aussi un point de repère important le long des grands axes.

SYNTHÈSE : TYPOLOGIE DES VILLAGES ET PREMIERS ENJEUX

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Les villages de paysages ouverts : Waret-l'Évêque

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
WARET-L'EVÊQUE (HORS PARC NAT.)	Tête de vallon voire plateau pentes nulles	Inexistant (symbolique)	Village allongé et extensions dispersées	Briques	Entrée SO par la RN643 Symbolique : sources de la Burdinale
CIPLET	Tête de vallon/haut de versant pentes nulles	Inexistant	En étoile, étalé	Briques	Accueil NO, support fonctionnel (commerce)
TOURINNE-LA-CHAUSSEE (HORS PARC NAT.)	plateau pentes nulles	Inexistant	Compact	Briques	Aucun
HANNÊCHE	plateau / tête de vallon pentes nulles	Inexistant	En étoile, extensions récentes périphériques	Briques	Aucun
HÉRON	Versant de vallée peu encaissée pentes faibles	Inexistant	Village étalé hameau de Boin distinct, extension de Forseilles	Briques et pierres calcaires, parfois peintes	Entrée S via RN643

Ces villages de plateau sont caractérisés par le faible relief et le lien à l'eau quasi inexistant¹. La topographie permet leur étalement en étoile, sauf si les terres y sont de haute qualité et la pression urbanistique modérée. Bierwart ou Warnant-Dreye se rattachent aussi à cette catégorie. Ciplet présente par contre des similitudes avec Ville-en-Hesbaye ou le hameau de Brivioulle (Braives), tous trois étant établis en haut de versant de rive droite peu pentue de la Mehaigne. Le matériau principalement utilisé est la brique.

Les villages de vallée ouverte de la Mehaigne : Ville-en-Hesbaye

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
VILLE-EN-HESBAYE	Tête de vallon (secondaire) pentes faibles	Faible (Bolland peu perceptible)	En étoile, étalé	Briques	Patrimoine (motte féodale)

¹ Nous parlons ici d'un lien direct à l'eau, d'une présence visuelle du cours d'eau ou du moins, de sa vallée encaissée. La présence visuelle implique une meilleure appréhension du lieu comme faisant partie de cette vallée : le cours d'eau est structurant pour le territoire. Même si physiquement, un village est toujours « lié à l'eau » puisqu'il fait partie du bassin versant ou est traversé par un petit affluent discret, le lien – visuel ou structurant – est alors moins évident. Ce lien peut aussi indirectement se matérialiser par d'autres éléments, comme du patrimoine (moulins...).

MOXHE (HORS PARC NAT.)	Bas de versant de vallée peu encaissée pentes faibles	Faible	Village allongé	Briques, parfois peintes, (silex)	Accueil NO (sur la RN)
AVENNES	Bas de versant de vallée peu encaissée pentes modérées	Faible	Village allongé	Briques	Accueil N (entrée Traversine) centralité-relai
BRAIVES	Bas et haut de versant de vallée peu encaissée pentes modérées	Moyen (moulin)	Vaste village village allongé quartier de gare sur l'autre rive extensions récentes	Briques	Support administratif et fonctionnel, Accueil NE Traversine
LATINNE	Bas de versant de vallée peu encaissée pentes modérées	Moyen	Village allongé	Briques	Vallée Traversine
HOSDENT	Bas de versant de vallée assez encaissée et méandreuse, pentes fortes	Fort (moulin)	Village allongé	Briques et pierres (grès)	Patrimoine majeur (ferme, moulin, Cour de justice) village du saule Traversine, vallée
FALLAIS	Bas de versant – promontoire - de vallée assez encaissée et méandreuse, pentes modérées à fortes	Fort	Compact	Pierres (grès), parfois chaulées, briques	Patrimoine majeur (château féodal, fermes), village d'intérêt, vallée Traversine
PITET	Bas de versant – creux de méandre - de vallée assez encaissée et méandreuse, pentes fortes	Fort	Village allongé	Pierres (grès), parfois chaulées, briques	Patrimoine majeur (butte, jardin, charmille), village d'intérêt, vallée Traversine
FUMAL	Fond de vallée assez encaissée et méandreuse, pentes fortes	Très fort (de part et d'autre)	Village étendu en étoile en plusieurs quartiers-hameaux,	Pierres (grès, schiste, calcaire), parfois chaulées, peu de briques	Patrimoine majeur (Eglise-château et ferme), village d'intérêt, vallée Traversine

Parmi ces villages, on note certains points communs : un certain nombre d'entre eux sont établis le long d'un axe à mi pente parallèlement à la Mehaigne (Avennes, Braives, Latines...). On retrouve cette particularité dans la partie haute de la Mehaigne, hors périmètre du parc naturel (Moxheron, Ambresin...).

Ville-en-Hesbaye s'étire par contre le long d'un vallon secondaire, au sud de la rivière principale. Sa forme est dès lors plus étalée. Avin et Ciplet sont du même type.

Fumal est lui aussi particulier : la partie nord ressemble aux villages allongés de rive gauche du type Braives, mais c'est un village de méandre, connectant les deux rives comme Oteppe.

Les matériaux rencontrés sont fonction de l'encaissement de la vallée, mettant à jour les affleurements de roches sous-jacentes aux limons.

Les villages de vallée fermée de la Burdinale : Marneffe

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
MARNEFFE	Bas et haut de versant, fond de vallée pentes fortes	Très fort	Village allongé entre vallée et plateau écarts en vallée et sur le versant opposé	Briques, pierres (calcaires, grès) surtout sur versant	Vallée RN652

BURDINNE	Tête de vallon et bas de versant pentes faibles à modérées	Faible (périphérique)	En étoile, en 2 parties	Briques, parfois peintes	Accueil (Maison du Parc naturel et accueil touristique) support administratif mais pas commerce
LAMONTZÉE	Bas de versant de vallée assez encaissée étroite, pentes modérées à fortes	Fort	Village allongé	Briques parfois peintes, colombages, parfois pierres	Patrimoine (colombages), RN652
VISSOUL	Tête de vallon secondaire pentes modérées	Inexistant	Village allongé, assez compact, hameau distinct d'Oteppe	Pierres schistes, calcaires, grès), briques, parfois peintes	Village d'intérêt
OTEPPE	Fond de vallée et bas de versants, pentes fortes	Très fort (de part et d'autre)	En étoile, en vallée et sur les versants	Pierres schistes, calcaires, grès), briques, parfois peintes	Tourisme (l'Hirondelle), RN652, village d'intérêt, support fonctionnel

Les villages de la Burdinale sont souvent des villages allongés, même si certains s'étalent davantage en étoile. Ils sont fortement marqués par l'importance du relief. Plus on descend vers l'aval, plus la pierre est présente. La configuration étroite et rectiligne de la vallée induit les localisations villageoises et les versants boisés.

A Burdinne, le relief n'est pas encore prononcé ; la partie haute du village est plutôt à rattacher à des entités comme Ciplat ou Ville-en-Hesbaye. Oteppe connecte les deux rives comme Fumal. Lamontzée est un village de rive gauche comme ceux de la Mehaigne.

Les villages de vallée calcaire : Huccorgne

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
HUCCORGNE	Bas de versant vallon secondaire, fond de vallée pentes fortes	Très fort	Vaste village en étoile, plusieurs hameaux sur hauts de versants et en fond de vallée	Pierres calcaires, grès, parfois chaulées, parfois briques	Vallée, Traversine (départ actuel) RN652
MOHA	Fond de vallée et bas des versants pentes fortes	Très fort	Vaste village en étoile, nombreux quartiers et hameaux sur bas de versants et fond de vallée	Pierres calcaires, un peu de briques	Patrimoine : ruines château féodal, Abbaye Val Notre Dame tourisme (camping) village d'intérêt RN652 accueil, entrée S et SE du parc naturel Carrières
LAVOIR-FERRIÈRES	Fond de vallée peu encaissée pentes faibles à modérées	Faible (ruisseau peu visible)	Village allongé	Briques et pierres calcaires, parfois peintes	Patrimoine : église St-Hubert et son site, moulin de Ferrières Accueil, entrée S du parc naturel depuis l'autoroute, RN643
LONGPRÉ	Versant de vallée peu encaissée, pentes faibles	Faible (ruisseau peu visible)	Village étalé, en étoile	Briques et pierres calcaires	RN643, PME, carrières

La pierre calcaire est très présente dans ces villages et induit un caractère spécifique à l'ambiance paysagère. Les

excavations des carrières marquent fortement le paysage à hauteur de cette zone. La morphologie des sites est quant à elle très variée, induisant des formes spécifiques (villages en étoile ou étirés).

Les villages de versant de Meuse : Wanzoul

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
WANZOUL	Bord de plateau et haut de versant pentes faibles	Inexistant (crête)	Village le long de deux rues sur tige + extensions en maillage	Pierres calcaires, parfois grès ou briques	Village d'intérêt
VINALMONT	Bord de plateau et haut de versant pentes faibles à modérées	Inexistant (crête)	Village en étoile, extensions dispersées sur le versant	Pierres calcaires, parfois grès ou briques	Village d'intérêt (noyau église château) Accueil (entrée E) support fonctionnel
BAS-OHA ET JAVA	Bord de terrasse et bas de versant de Meuse, relief très marqué	Lien à la Meuse	En étoile, extensions linéaires	Briques, peu de pierres	Château, « balcon de Meuse »
ANTHEIT	Le long d'un thalweg, ancien méandre de Meuse, affluent de la Mehaigne	Peu de lien ni à la Meuse, ni à la Mehaigne	Village très étiré, plusieurs noyaux, peu structuré	Briques (peu de pierres)	Forté urbanisation, bâti hétérogène
COUTHUIN	Sur une crête et le versant au nord	Inexistant (crête)	Village très étiré, plusieurs noyaux, peu structuré	Briques (peu de pierres)	Vue vers le parc naturel au nord

Ces villages sont marqués par une urbanisation importante et un bâti de remplissage hétérogène, d'autant plus que l'on se rapproche de l'influence de la zone urbanisée et industrielle de la vallée mosane. Ils sont souvent constitués de plusieurs noyaux rejoints par une urbanisation. Le bâti présente globalement peu d'intérêt urbanistique et paysager, à l'exception des noyaux anciens autour de grosses fermes (Couthuin) ou de petites maisons rurales (Wanzoul).

La localisation en ligne de crête présente l'intérêt de fournir des vues intéressantes, soit vers la vallée de la Meuse, soit vers le territoire du parc naturel (depuis Couthuin et Wanzoul).

Les versants mosans constituent une entité paysagère distincte par rapport aux vallées du parc naturel dont les villages de crêtes forment la transition.

CRITÈRES D'ANALYSE ET PRINCIPAUX ENJEUX

Morphologie des vallées et sites d'implantation des villages

Le relief et la pente jouent un rôle majeur dans le parc naturel, dont la logique se structure principalement autour des deux vallées qui entaillent le plateau hesbignon de manière atypique. Une première entrée d'analyse est donc le type de site par rapport à la vallée (crête, tête de vallon, vallée plus ou moins encaissée...) et la manière plus spécifique dont le bâti s'y est implanté.

L'encaissement de la vallée déterminera l'importance des pentes.

On distingue :

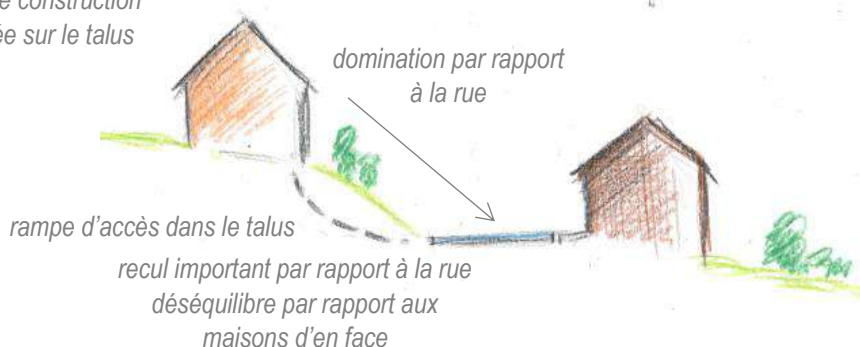
- **les villages de crêtes ou de tête de vallon** : Ciplet, Ville-en-Hesbaye, Tourinne, Hannêche, Waret, voire Burdinne (partie ouest), Wanzoul, Vissoul, Couthuin, Lamalle, Oha... où les pentes sont faibles ou quasi nulles. La faible déclivité engendre moins de point de vue paysager d'intérêt par rapport aux autres villages du parc naturel.
- **les villages des vallées faiblement encaissées ou de haut de versants** : Moxhe, Avennes, Braives, Latennes, Lamontzée, Héron, Lavois-Ferrières, Longpré, Vinalmont, Bas-Oha, Antheit... Les pentes y sont faibles à modérées.
- **les villages de sites de vallées fortement encaissées** : Hosdent, Fallais, Pitet, Fumal, Huccorgne, Moha, Marneffe, Oteppe...
Dans ces vallées, on distingue plus clairement les hauts et les bas de versants. Les pentes sont généralement fortes dans les bas de versants, même si les villages débordent parfois dans la vallée et sur les hauts de versants. Le paysage est généralement d'intérêt : l'encaissement amène des paysages variés, les pentes fortes amènent de la végétation, le relief offre l'opportunité de points de vue.

Intégration du bâti

Les pentes modérées et fortes amènent généralement **des soucis d'intégration du bâti**. Alors que le bâti traditionnel s'accommode plus volontiers des contraintes du relief, les nouvelles techniques de constructions ont parfois tendance à importer des modèles et des images d'ailleurs, au risque de modeler le relief pour qu'il s'y soumette :

- grandes hauteurs sous corniches du côté bas de la pente,
- rampes d'accès dans les talus et modifications importantes du relief du sol,
- constructions au-dessus du talus, créant des volumes dominants, déséquilibrant le profil de la rue,
- reculs importants par rapport aux constructions traditionnelles, souvent implantées à l'alignement,
- mauvaise gestion des arrières de constructions (volumes secondaires, terrasses...), donnant des vues peu esthétiques...

*nouvelle construction
perchée sur le talus*



*nouvelle construction
encastrée dans le talus*



*Ensemble de constructions à Latinnes - Hosdent, implantées dans le talus et en recul, dont l'importante hauteur sous corniche en façade avant induit un important déséquilibre entre les deux côtés de la rue, renforcé encore par l'effet multiplicateur de l'ensemble.
(photo Google Street view)*



*traitement délicat des annexes,
des terrasses et des
aménagements de jardins pentus*

Corollairement au bâti, l'urbanisation dans les sites en pente modérée ou forte peut entraîner des **difficultés d'organisation du stationnement des véhicules**. Les rues sont souvent étroites. Les constructions intègrent des garages, des car-ports, des terrasses pour le stationnement. Des modifications du relief sont opérées. Des plates-formes sont parfois aménagées à côté ou en face des maisons.

Mise en valeur ou appropriation des vues

Là où les pentes sont fortes, les vues sont potentiellement intéressantes et des belvédères peuvent être aménagés pour les apprécier. Ces **points de vue** ne sont pas toujours suffisamment aménagés : pas de possibilité de stationner,

pas d'espaces pour les modes doux, mur de végétation masquant la vue, mauvaise gestion des constructions et des plantations qui finissent par masquer les vues et se les approprier.

Chemins creux

Les chemins creux constituent un élément spécifique des pentes modérées et faibles. Ils constituent souvent un passage entre le haut et le bas du versant. Ce sont des microcosmes boisés intéressants dans le paysage et pour la biodiversité. Ils sont à ménager pour leur beauté et leur intérêt intrinsèques, pour leur place dans le maillage écologique, mais également parce qu'ils jouent un rôle de sas, de **transition entre le plateau et les vallées**, entre deux ambiances paysagères différentes. Ce sont des lieux de mise en scène et de découverte des vallées.

Morphologie de la vallée

La morphologie de la vallée conditionne la qualité du paysage.

La Burdinale est étroite, tandis que la Mehaigne est plus large. Dans une vallée au fond étroit, les vues sont plus difficiles à ménager, d'autant plus que la végétation des rideaux de bord de route et des plantations de peupliers tend à refermer le paysage. La plaine alluviale de la Mehaigne laisse davantage d'espace pour une valorisation en prairies, ce qui préserve de plus vastes paysages.

La Mehaigne se caractérise par de **nombreux méandres entre Latinne et Moha**. Ils apportent de la diversité dans les paysages, créent des surprises et des « appels » dans les cheminements, délimitent des sous-espaces aux ambiances multiples et aux identités diverses.

Le lien à l'eau

Les rivières (Burdinale, Mehaigne, voire leurs ruisseaux affluents) constituent **le fil conducteur de ce parc naturel**. Il est donc intéressant de noter les liens plus ou moins affirmés des villages par rapport aux cours d'eau. Ces derniers peuvent constituer un élément très présent, déterminant dans l'ambiance du lieu, tandis qu'ailleurs, ils ne représentent qu'un simple fossé.

Assez logiquement, les sites de têtes de vallon ou de hauts de versants dont le relief est peu marqué témoignent moins de la présence de l'eau, tandis que les vallées plus encaissées accueillent généralement des rivières plus larges et plus présentes dans le paysage. Par ailleurs, l'organisation du village de part et d'autre du cours d'eau et parfois les éléments de patrimoine, tels que les moulins, les douves, les ponts, les biefs... offrent une plus grande proximité.

La morphologie des vallées induit elle-même le lien à l'eau dans le paysage : les vallées fermées et étroites sont très marquées par la présence du cours d'eau, par le relief qu'il a généré, tandis que les vallées ouvertes se marquent surtout par l'occupation du sol de leur plaine alluviale : zones humides, prairies, végétations et alignements d'arbres, comme c'est le cas dans la haute Mehaigne.

L'un des enjeux de la charte paysagère du parc naturel est de poursuivre la mise en valeur des cours d'eau et des éléments liés à l'eau, pour mieux matérialiser ce fil conducteur. Cela peut aller de la signalétique au réaménagement du patrimoine, en passant par la mise en valeur de l'eau par les sentiers ou des accès aux berges.

La cohésion du village

Certains villages sont relativement compacts, d'autres sont beaucoup plus étalés. Certains se caractérisent également par une sous-organisation en hameaux ou « écarts » (groupes de maisons et/ou de fermes implantées historiquement à l'écart du village ou du hameau paroissial).

Quant au bâti récent, soit il s'intègre dans le tissu, où il remplit les dents creuses et les intérieurs d'îlots, soit il constitue des **extensions bien identifiables mais dont l'impact paysager peut être marquant**.

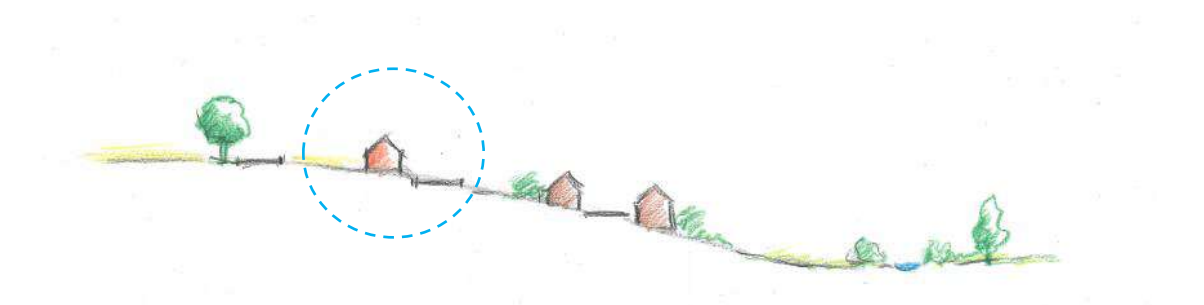
Les développements récents, sous la forme de lotissements, constituent généralement des ensembles établis en rupture avec le cœur du village (lotissement avec création de voirie sur les hauts de Marneffe, successions de villas 4 façades sur les hauts de Braives), parce que le type d'implantation, les volumétries, les matériaux, voire l'aménagement du jardin ne s'inspirent pas des pratiques bâties traditionnelles du village et reprennent des modèles banalisés non locaux. Ces ensembles présentent peu d'intérêt pour le paysage du parc naturel, ils visent davantage à répondre à des besoins fonctionnels (logements fonctionnels, bien accessibles, clés-sur-porte...). De tels ensembles sont à éviter dans les zones très visibles dans le paysage, fréquentées par les visiteurs dans les accès au parc naturel, sensibles du point de vue du patrimoine. Idéalement, des formes contemporaines qui respectent les caractéristiques urbanistiques traditionnelles (gabarits, teintes, implantation) devraient être expérimentées.

Les versants mosans sont particulièrement marqués par l'urbanisation, d'autant plus lorsqu'on se rapproche des sites d'industrialisation et des pôles urbains. Les noyaux anciens ont été progressivement urbanisés par remplissage des parcelles, des intérieurs d'îlots et par urbanisation interstitielle en ruban. Des villages comme Couthuin ou Antheit sont devenus des entités très étirées, dont la structure n'est pas facilement perceptible. Ils conservent de nombreux intérieurs d'îlots non bâtis.

Les villages compacts sont souvent bien préservés des nouvelles urbanisations.

Dans les villages aérés, les intérieurs d'îlots ou espaces intra-villageois présentent un enjeu important car ces espaces ouverts dans le cœur des villages, généralement végétalisés, participent souvent à leur caractère spécifique. L'urbanisation de ces intérieurs d'îlots peut donc changer considérablement l'ambiance rurale de ces villages (ex. Waret-l'Évêque).

Pour certains villages-rues établis en bas de versant, on a vu comme à Moxhe, à Avennes ou à Braives des urbanisations nouvelles qui se développent le long de rues parallèles, généralement supérieure et dominantes par rapport au village. Ces nouvelles habitations recherchent des vues intéressantes mais sont elles-mêmes particulièrement visibles dans le paysage.



Les matériaux

Les matériaux traditionnels employés pour les constructions caractérisent les villages. Ces matériaux sont fonction de la nature géologique du sous-sol, de l'exploitation proche de carrières, de l'amplitude des vallées où l'érosion a révélé les roches sous-jacentes.

Les briques sont généralement employées dans les villages de crêtes et de têtes de vallon, où la pierre n'est pas accessible et la couche de limons épaisse. Les grès (localement les schistes) sont assez présents dans la haute

Mehaigne, tandis que le calcaire est caractéristique des régions de Huccorgne, Moha, Wanzoul, Héron ou Lavoir. Grès et calcaires sont présents dans la basse Burdinale.

Les **ensembles homogènes de maisons en pierres ou en briques traditionnelles** offrent souvent un intérêt du point de vue urbanistique et d'ambiance paysagère dans les villages. Il s'agit de les mettre en valeur.

Les nouvelles constructions devraient tendre à davantage **respecter les principes des matériaux anciens** : il ne s'agit pas de construire en pierre, mais de s'inscrire dans les palettes chromatiques inspirées des matériaux traditionnels. Des interventions contemporaines peuvent, en jouant sur les contrastes, dialoguer avec ces matériaux. Par contre, des couleurs criardes (briques rouges), ou encore de mauvaises imitations (pierre inappropriée, mauvais appareillage de la pierre...) peuvent dénoter dans l'ambiance urbanistique générale du village.

Le rôle du village dans le parc naturel

En fonction des caractéristiques notées dans le village, un critère de positionnement par rapport à la structure générale du parc naturel est également avancé. Il pourra s'agir :

- de villages disposant d'**atouts touristiques majeurs** qui constituent des lieux d'attraction pour les visiteurs, ou des lieux qui constituent la notoriété du parc naturel : jardin de Pitet, château féodal de Fallais, ou de Moha, village de saule et Cour de justice de Hosdent, centre touristique de l'Hirondelle à Oteppe, ou plus modestement, camping de Moha. Des sites patrimoniaux comme l'église et le château de Fumal, ou encore la butte St-Sauveur sont à ranger dans cette même catégorie, de même que la Maison du Parc naturel à Burdinne.
- de villages disposant d'un minimum de commerces de proximité, permettant un **soutien fonctionnel** pour les visiteurs et les habitants (Ciplet, Braives, Moha...).
- de villages constituant des **centres administratifs** et qui sont donc des lieux de référence de l'entité (Burdinne, Braives, Couthuin...).
- de villages qui constituent des portes d'entrée vers le parc naturel, des zones de transitions par rapport aux accès extérieurs. Ces derniers sont souvent bien accessibles, traversés ou longés par des grands routes. L'un des enjeux majeurs pour leur devenir est le traitement des abords de grand routes et les activités qui peuvent y être autorisées (PME, commerces...).

Les campings et autres villages résidentiels ne paraissent pas poser de problèmes importants d'intégration urbanistique dans le parc naturel, même pour la zone de l'Hirondelle à Oteppe qui est pourtant très vaste. Leur localisation spécifique et les aménagements immédiats semblent garantir leur bonne intégration. On note donc de telles zones à Oteppe, mais aussi à Marneffe (petit village résidentiel) et à Moha (camping en fond de vallée).

Les liens entre la structure écologique et le paysage

La structure écologique et la qualité paysagère vont souvent de pair, parce que les éléments végétaux apportent une variété visuelle. Elle est donc digne d'intérêt à plus d'un titre.

Les grands éléments boisés, notamment les versants, apportent la structuration visuelle du paysage. Ils marquent les vallées encaissées. Dans la vallée ouverte, on a vu que les zones plus humides de la plaine alluviale sont soulignées par une occupation du sol plus « verte » (prairies humides, végétation, alignements...), toutes en contraste par rapport aux openfields cultivés qui les entourent. Autour des villages, les haies, les anciens vergers, les bosquets, les chemins creux... constituent autant d'éléments qui apportent un « plus » tant sur le plan du paysage que de la biodiversité.

La cartographie détaillée de la structure écologique principale constitue donc une base intéressante pour le repérage des éléments végétaux d'intérêt paysager.

5. ANALYSE DESCRIPTIVE À L'ÉCHELLE DU PARC NATUREL

LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL

Une carte générale du parc naturel reprend, en guise de synthèse, les principaux éléments structurants. Cette carte permet d'avoir une idée globale du territoire concerné, de mieux comprendre son fonctionnement, sa lisibilité et sa cohérence.

Les éléments structurants sont à la fois des pôles d'intérêt, des axes de déplacements ou des sous-ensembles spécifiques. Des enjeux globaux peuvent être associés à ces différents éléments.

LES PÔLES ET SITES STRUCTURANTS ET/OU D'INTÉRÊT

Parmi les éléments qui structurent le territoire, on note principalement les équipements et commerces qui constituent des supports fonctionnels pour sa bonne organisation.

Support fonctionnel : commerces de proximité

Les commerces sont relativement peu présents dans le périmètre actuel du parc naturel. L'armature commerciale est surtout présente dans les grands pôles urbains proches, notamment à Wanze qui joue rôle de relai pour le territoire du parc naturel et de centralité secondaire intermédiaire avec la ville de Huy.

On note la présence de petits supermarchés en périphérie du parc naturel (Bierwart, Burdinne, carrefour de Braives). Des petites supérettes ou quelques commerces de proximité, tels que boulangeries, boucheries, pharmacies... existent également encore dans quelques villages. Leur pérennité n'est malheureusement pas assurée en milieu rural.

- Les commerces de proximité peuvent constituer un support fonctionnel intéressant, tant pour la qualité du cadre de vie des habitants du parc naturel, que pour le soutien au tourisme. Ils ne sont cependant viables que s'ils peuvent être localisés de manière à profiter des flux de passage. Ainsi, une supérette à Oteppe se situe le long de la grand-route et à proximité du L'Hirondelle, largement fréquentée en saison.
- A contrario, la localisation des commerces le long des grands axes est une tentation qui peut s'avérer délicate en termes d'aménagement du territoire, car elle entraîne une banalisation paysagère le long des grands-routes (ex. RN643 à Longpré) et une délocalisation de petits commerces initialement situés dans les cœurs de vie des villages.

Notons également qu'il existe quelques établissements horeca (gîtes ruraux, restaurants) répartis de manière diffuse dans le territoire du parc naturel. Ils ne sont pas repris sur la carte.

- Ces établissements sont limités et assez peu visibles sur le terrain. On ne trouve pas, à notre connaissance, de lieu d'accueil renommé s'adressant à un large public, sur le mode d'une brasserie (comme à Floreffe, Maredsous, Mariembourg...) proposant quelques produits phares « du terroir » pour rassasier le promeneur ou le curieux en fin de journée, dans un cadre remarquable. La « Franche Taverne » (village du saule) pourrait-elle jouer ce rôle ? Ses heures d'ouvertures sont limitées.

Principaux équipements collectifs

Les équipements collectifs (écoles, centre sportif, administrations, salle de village...) constituent souvent des lieux de référence pour les habitants dans les villages. Ils offrent des lieux de rencontre et de sociabilité. De par leur volumétrie et leur forme architecturale spécifique, ils sont aussi des repères dans la structure bâtie.

Nous avons repris sur la carte les principaux d'entre eux.

Les églises pourraient également jouer ce rôle. Elles n'ont pas été reprises sur la carte. Du point de vue de cette étude, elles constituent autant, sinon davantage, un repère paysager que fonctionnel.

Si les équipements sont avant tout destinés au service des habitants, ils peuvent néanmoins aussi répondre aux besoins des visiteurs, par exemple lors de manifestations évenementielles.

Espaces publics de référence

Les places publiques significatives ou les espaces verts aménagés pour les jeux ou la détente constituent des éléments intéressants dans l'organisation et la vie des villages. Ils offrent eux-aussi des lieux de rencontre et de sociabilité. Ils sont également des lieux de référence et d'identité, voire de mise en valeur du patrimoine bâti.

La place du village matérialise son centre. C'est idéalement autour de ces places que se regroupent les équipements et les commerces.

On note la présence de quelques places significatives dans le périmètre du parc naturel, comme à Moha par exemple. Certaines ont déjà bénéficié d'un bel aménagement, comme à Marneffe ou à Burdinne. Dans beaucoup de villages, il n'y a pas vraiment de « belle place » ; ce sont de simples élargissements de carrefour ou abords d'équipements. La configuration des lieux, le relief ou l'étroitesse de la vallée, n'a pas toujours permis le dégagement d'espace suffisant, mais le phénomène s'observe aussi dans des villages de crête ou de tête de vallons.

- Dans le contexte d'un parc naturel, soulignons donc l'importance multiple des places comme lieux fédérateurs pour les habitants, comme lieux d'accueil des visiteurs et d'interrelation avec les villageois, comme lieux repères par rapport à l'extérieur.

Outre les places en tant que telles, les espaces publics sont aussi des lieux de détente aménagés avec des bancs, des jeux pour enfants, parfois des petits terrains de sports. Plusieurs espaces publics de verdure et de détente ont été aménagés. Ils participent à l'aménité du parc naturel et répondent à des fonctions diverses. A Fallais, à Fumal et à Braives-gare notamment, des zones de détente et pique-nique ont été judicieusement aménagées en bordure immédiate du RAVeL, accueillant également les touristes de passage. Des aménagements écologiques à caractère pédagogique ont été réalisés à la gare de Braives (nichoir à insectes, vergers d'essences anciennes). A Fumal, l'espace permet une pause en contrebas de l'ensemble d'intérêt constitué par le château et l'église. A Huccorgne, un petit espace en bord de Meuse accueille un terrain de pétanque, et malheureusement un parking. Son aménagement est annoncé dans le cadre de programme de développement rural de la Commune de Wanze.

- Dans l'optique d'un tourisme diffus, la présence d'espaces verts de détente est indispensable pour l'accueil des visiteurs. Elle constitue aussi un lieu de rencontre possible avec les habitants. L'articulation au RAVeL est une bonne stratégie. Ces lieux constituent aussi potentiellement des sites où les berges des cours d'eau pourraient être remises en valeur et en évidence, pour renouer davantage le contact avec l'eau.
- L'aménagement des espaces publics doit être réalisé avec un même langage (un même style) sur l'ensemble du parc naturel, pour renforcer la cohérence du territoire.

Atouts touristiques et/ou patrimoniaux

Outre le cadre paysager général du parc naturel, les « attractions touristiques » qui ponctuent son territoire organisent son fonctionnement et son identité. Ces atouts ne sont pas ici des lieux de tourisme de masse, à l'exception peut-être du centre de vacances l'Hirondelle, voire du camping de Moha, qui restent toutefois discrets dans le paysage. Les autres sites relevés comme tels sont des lieux de patrimoines remarquables : châteaux féodaux de Fallais et de Moha,

ensemble bâti de l'église et du château de Fumal, Ferme de la Tour à Burdinne... Certains sont visitables, font l'objet d'animations ponctuelles ou récurrentes, d'autres peuvent juste être admirés de l'extérieur. Le jardin des plantes de Pitet et le village du saule de Hosdent sont également cités. La butte St-Sauveur est moins connue et moins spectaculaire. Elle constitue néanmoins une curiosité géologique d'intérêt. La Ferme de la Tour de Burdinne est d'autant plus à mentionner qu'elle accueille la Maison du Tourisme et la Maison du Parc naturel. A plus petite échelle, ce sont aussi des éléments ponctuels de patrimoine significatifs comme les moulins à aube, remis en état de fonctionnement à Fallais ou à Ville-en-Hesbaye.

→ Ces atouts touristiques méritent valorisation. Certains ont été créés/rénovés dans un but pédagogique, comme le village du saule à Hosdent, le jardin des plantes à Pitet ou encore la Ferme de la Tour à Burdinne. D'autres constituent des richesses patrimoniales et historiques, parfois portées par une mobilisation de nature associative (comme les ruines du château de Moha). D'autres ne sont malheureusement que peu accessibles ou non encore suffisamment valorisés. Une mise en réseau de ces sites permet de les mettre en valeur (circuits de promenades, fléchage, indications complètes sur site internet...), tandis que sur site, des panneaux explicatifs ou des « QR codes » peuvent informer les visiteurs. En termes paysagers, il s'agit de dégager les vues pour pouvoir apprécier ces sites depuis les axes structurants fréquentés par les visiteurs, avec un balisage adéquat attirant l'attention.

→ Ces atouts sont à diversifier et à accompagner de lieux d'accueil (horeca...), comme évoqué précédemment.

Certains sites ont été évoqués comme aménagements en cours (moulin de Ferrières).

Ensemble bâti d'intérêt

Outre les monuments et bâtiments remarquables, la qualité de patrimoine est aussi à rechercher plus modestement dans l'habitat traditionnel. Nombre de petites maisons rurales présentent un intérêt, ont été bien conservées et bien restaurées. C'est aussi l'ensemble de ces constructions d'intérêt qui, à l'échelle urbanistique, crée des quartiers méritant le détour, par leur harmonie générale et l'ambiance urbanistique qui en émane.

→ L'enjeu pour ces ensembles bâtis est à la fois d'assurer une plus grande maîtrise urbanistique sur les permis d'urbanisme dans ces lieux spécifiques et aux abords de ceux-ci, pour maintenir et renforcer cette unicité.

→ Il est aussi de proposer, par l'aménagement des espaces publics dans ces lieux spécifiques, une meilleure mise en valeur de ce patrimoine et une cohérence globale intercommunale des aménagements réalisés. Tout comme sur la carte, ces lieux sont identifiés par une même légende, le visiteur pourra les repérer sur le terrain.

Exploitation de carrières et merlon

Dans un parc naturel, le paysage n'est pas mis sous cloche et les activités humaines doivent pouvoir se poursuivre. Le périmètre du parc naturel Burdinale – Mehaigne englobe en son sein de vastes zones de carrières de calcaire. Les excavations et les installations associées modifient sensiblement le paysage, tandis que l'activité génère bien des nuisances pour les riverains (bruits, vibrations, poussières, trafic des camions...). Pour tenter de minimiser ces nuisances, des merlons arborés sont placés en tampon entre les villages et les lieux d'excavations, mais ils modifient eux-aussi sensiblement le paysage. Ainsi, on a vu comme à Wanzoul, les vues longues vers le parc naturel vont progressivement se refermer et isoler ainsi visuellement le village du reste du territoire.

→ L'activité extractrice fait historiquement partie du parc naturel. Son interprétation peut également constituer un atout qui pourrait être valorisé davantage dans l'information diffusée aux visiteurs et aux habitants. Par ailleurs, le matériau extrait ne pourrait-il être lui-même davantage mis en valeur dans les aménagements des espaces publics par exemple, participant ainsi lui aussi à l'identité et à la cohérence du territoire ?

→ Les sites d'anciennes extractions enrichissent potentiellement le paysage et peuvent venir renforcer le maillage écologique et la spécificité de la biodiversité. Ils pourraient même ponctuellement constituer des lieux à valoriser pour le loisir.

LES AXES STRUCTURANTS

Cours d'eau

Les cours d'eau, nichés au creux de vallées parfois assez encaissées, sont un fil conducteur incontestable pour l'organisation du territoire du parc naturel. Ces cours d'eau structurants, ce sont surtout la Meuse et la Burdinale, car les autres ruisseaux (Fosseroule, ruisseau de Lavoir...), sont bien moins présents dans le paysage. C'est la combinaison des rivières et de leurs vallées qui crée l'intérêt et la spécificité du parc naturel, dans une vaste Hesbaye aux openfields quelque peu monotones, tant en termes de paysages que de biodiversité.

Par ailleurs, on le sait, l'élément eau anime le paysage, en augmente l'attrait et la qualité.

- Si à certains endroits, les rivières sont bien visibles, à d'autres, elles restent trop discrètes. L'eau et les berges sont alors peu mises en valeur. La valorisation du patrimoine lié à l'eau, comme les moulins, les biefs, les ponts, etc, est par contre gage d'un renforcement de la cohérence.
- Les plaines alluviales des rivières sont largement inondables dans le territoire du parc naturel. Si le fond de la vallée de la Burdinale est relativement épargné (aléa faible), la plaine ouverte et large de la Meuse est soumise à un aléa fort sur pratiquement l'ensemble de son parcours au sein du parc naturel. Quelques sites urbanisés et urbanisables sont touchés par ces zones d'aléa. Les crues des rivières, si elles représentent des contraintes à l'occupation du sol, sont aussi un atout pour la qualité du paysage et de la biodiversité, assurant le maintien et la réalimentation régulière de zones humides dans la plaine alluviale.

La Traversine (RAVeL)

Le parc naturel bénéficie de la présence d'un RAVeL, aménagé sur l'ancienne ligne SNCB 127 Hannut-Wanze. La « Traversine » est aménagée depuis Hannut jusqu'à Huccorgne. Plus au sud, l'activité des carrières impose le maintien de la voie ferrée, même si actuellement les trains n'y circulent plus. Cet itinéraire accessible aux promeneurs à pied comme à vélo serpente agréablement le long des méandres de la Meuse, laissant découvrir des portions de la vallée qui ne sont pas accessibles en voiture. L'itinéraire est largement fréquenté, tant par des promeneurs en famille que par des sportifs.

Comme évoqué antérieurement, plusieurs espaces verts publics ont été implantés le long du RAVeL, offrant aires de repos, de pique-nique, jeux pour enfants, voire équipements sportifs ou sensibilisation écologique.

- La Traversine est un atout majeur du parc naturel. C'est une épine dorsale pour la vallée de la Meuse. Depuis cet axe de découverte, les atouts majeurs de la vallée sont à signaler, comme c'est déjà le cas pour le village du saule à Hosdent. Les itinéraires secondaires vers les sites d'intérêt sont à baliser. Les sites majeurs doivent pouvoir être mis en scène depuis le RAVeL : ainsi, le château de Fallais n'est pas visible alors qu'il jouxte la voie.
- Des aires de stationnement existent à proximité du RAVeL (Huccorgne), tandis que d'autres sont en projet (ancienne gare d'Avennes). Elles gagneraient à être aménagées près de lieux habités et pas dans des sites trop isolés, sauf si la fréquentation devient importante.
- Cet itinéraire majeur est à mettre en relation avec le reste du réseau RAVeL, et donc à prolonger vers la Meuse, tout en garantissant la sécurité des usagers.

La RN652 dans la vallée de la Burdinale

Pas de RAVeL en Burdinale : c'est une route régionale qui constitue l'artère principale et l'itinéraire de découverte de cette vallée plus étroite et très encaissée. Assimilée aux rues du village à Burdinne, la RN652 prend un caractère plus rectiligne à partir de Lamontzée et jusqu'à Huccorgne. Les véhicules y circulent vite, les espaces d'accotements sont rares par endroits.

- La route régionale combine accessibilité aux villages, liaison ouest-est et itinéraire touristique. Elle est étroite et dispose par endroits de peu d'aires de stationnement latérales. Dans les traversées de villages, des maisons sont établies près de l'alignement. Cette route ne permet pas au visiteur de prendre le temps de découvrir la vallée comme elle le mérite. Elle est relativement dangereuse et ne permet pas non plus un accès aisé pour les modes doux. Il n'y a pas de piste cyclable, ni même souvent d'accotement pour les promeneurs.
- La cohérence entre les indications et les accès vers les villages n'y permet pas une bonne lisibilité du territoire, comme nous l'avons signalé dans l'analyse de Marneffe, par exemple. Depuis la route, on ne localise pas bien où sont les villages, ni les routes latérales qu'il faut prendre pour les rejoindre.
- Les paysages de la vallée ne sont pas suffisamment valorisés : une bonne partie de la plaine alluviale, plus étroite que la Mehaigne, est plantée de peupliers notamment. Les abords de la route, souvent légèrement en surplomb de la plaine, sont boisés et ne ménagent pas de vues dégagées pour apprécier la vallée. L'ouverture se marque plus en amont, en arrivant à Lamontzée.
- Si par endroit, on distingue des amorces de sentiers en bord de Burdinale, il n'y a pas d'itinéraire alternatif officiel et complet permettant de parcourir la vallée dans le sens du thalweg. Nombre de propriétés sont privées et l'aménagement d'un itinéraire continu semble a priori délicat. Les lieux d'accueil sont donc nettement moins développés dans cette vallée par rapport à la Mehaigne, hormis la Maison du Tourisme et du Parc naturel et le centre de loisir l'Hirondelle.

Les axes bordant le parc naturel et la chaussée romaine

A peu de choses près, les limites actuelles du parc naturel sont cernées par des routes régionales. Elles sont établies le plus souvent sur les crêtes et les têtes de vallon, qu'elles parcourent résolument en ligne droite. Sur le terrain, elles constituent en quelque sorte les limites de facto du parc naturel. Elles assurent une bonne accessibilité aux villages.

La chaussée romaine forme le maillon nord de ce maillage routier. Son aménagement est particulier : établie en ligne de crête, elle est ponctuellement bordée d'arbres isolés et se repère de loin dans le paysage. La limite nord du parc naturel est bien identifiable.

- Ces grands-routes assurent une bonne accessibilité au parc naturel et à ses villages. Elles aident à bien le cerner. Elles sont aussi des lieux de passage très fréquentés, des vitrines pour le parc naturel : depuis ces routes, que l'on emprunte pour se déplacer dans ce coin de Hesbaye, on repère des beaux paysages, des panneaux indicateurs, des fléchages... qui donneront l'envie de s'y arrêter ou d'y revenir. Ces axes fréquentés sont aussi des lieux recherchés pour les commerces, les PME. Une attention particulière doit être apportée aux implantations d'activités et de bâtiments, afin qu'ils ne détériorent pas cette image positive que véhicule le parc naturel.
- Là où elles sont établies sur des crêtes, les grands-routes peuvent être des lieux privilégiés pour apprécier une vue vers un large paysage, pour appréhender globalement le territoire du parc naturel. Ces lieux de points de vue méritent un aménagement spécifique, voire une table d'orientation.

Carrefours structurants et sites-vitrines

Les croisements entre ces grands-routes sont des lieux majeurs de la structuration du territoire car ils correspondent à des points de repère importants. Certains de ces carrefours sont en outre des lieux où se sont établis des commerces et des services.

Des sites spécifiques sont à pointer : les sorties d'autoroute, les vues depuis l'autoroute, les vues depuis les grands-routes vers la vallée... sont autant de points-vitrines importants à souligner dans les aménagements de mise en valeur du parc naturel.

- Deux sorties d'autoroute sont dans le parc naturel ou en jouxtent les limites. Ce sont des points majeurs d'accueil des touristes. La sortie de Huy-Wanze est intéressante car elle plonge l'automobiliste dans une vallée, à hauteur de Ferrières. C'est potentiellement un site stratégique pour réaliser des aménagements. La

sortie Huy-Braives est sans doute esthétiquement moins propice mais permet un accès facile vers les villages de Braives et la Mehaigne amont.

- Le viaduc d'Huccorgne est une belle vitrine vers le parc naturel. Les panneaux devraient être placés en cohérence par rapport à la vue que l'on distingue depuis le sommet du pont. Certes, le bruit de l'autoroute indispose en partie les habitants, mais placer des écrans sur l'autoroute masquerait une belle occasion d'apprécier un des plus beaux paysages du parc naturel.
- Plus localement, les grand-routes qui contournent le parc naturel viennent « lécher » la vallée, notamment à hauteur du village de Fallais. Ce site pourrait constituer une porte intéressante vers le parc naturel.

LES SOUS-ENSEMBLES PAYSAGERS SPÉCIFIQUES

Cette première approche descriptive du territoire nous amène à proposer à ce stade une lecture de sous-aires spécifiques en fonction du type d'ambiance paysagère constatée, dictée essentiellement par le relief et les grands éléments structurants relevés par l'analyse.

Cette vision est à compléter par les étapes d'analyse qui suivront ultérieurement.

Vallée encaissée de la Mehaigne

La partie encaissée de la Mehaigne est la plus « spectaculaire » à l'échelle du parc naturel. Elle s'étend de Hosdent à Moha, jusqu'au Val Notre Dame.

Le fond de la vallée est large, le plus souvent assez peu boisé. Les versants sont encaissés. La vallée est sinueuse, surtout dans la partie de Fallais, Fumal et Huccorgne. La Mehaigne elle-même se caractérise par un cours méandreuse.

Ces caractéristiques confèrent à cette partie du parc naturel une haute qualité paysagère.

Une bonne partie des méandres n'est pas accessible en voiture et ne se laisse pleinement découvrir qu'en modes doux.

C'est aussi dans cette partie du parc naturel que l'on trouve la plus grande part des sites attractifs majeurs (châteaux féodaux, village du saule, jardin de Pitet...).

Vallée encaissée de la Burdinale

En aval de Lamontzée, la Burdinale marque un tournant et traverse sa partie plus encaissée jusqu'à la confluence, à Huccorgne. Les versants sont marqués, tout autant que dans l'aire précédente, mais le fond de vallée est plus étroit. Il est souvent plus fermé par la végétation (peupliers, bords de routes...), ménageant des vues moins longues. La vallée est droite, nettement moins sinueuse. La Burdinale, moins large que la Mehaigne, s'affirme moins dans le paysage.

Le paysage est peu valorisé dans cette partie du parc naturel. Peu de points d'arrêts sont aménagés le long de la voirie, qui est étroite, son caractère rectiligne incite à la vitesse. Elle est assez fréquentée. Elle permet toutefois de parcourir la vallée sur tout ce tronçon. Les vallons secondaires sont souvent privatisés et peu accessibles.

On y note la présence du centre de vacances de l'Hirondelle.

Vallées peu encaissées

Dans les parties amont des vallées de la Mehaigne et de la Burdinale, de même que dans le vallon de Lavoir, les vallées sont plus ouvertes et plus calmes, les versants moins marqués. Le paysage est dès lors un peu moins spectaculaire.

L'urbanisation étend davantage ses villages sur des pentes plus douces de ces vallées et versants. Les villages sont

plus aérés, plus étendus.

Quelques beaux chemins creux sont encore bien conservés. Ils font le lien et la transition entre les crêtes et les vallées.

Bien que ces zones ne constituent pas le cœur du parc naturel à proprement parler, elles forment des transitions paysagères intéressantes accompagnant les vallées plus profondes.

Versants mosans

La carte reprend la limite des versants mosans, que nous situons sur le tige de Couthuin d'une part, et sur celui de Vinalmont et Villers-le-Bouillet d'autre part. Au sud de ces crêtes, le paysage descend vers le fleuve. C'est déjà un autre monde.

Les versants sont souvent assez urbanisés, et les plus pentus sont boisés. Les villages sont très étendus, l'urbanisation s'étire le long des voiries, formant des entités dont la structure est difficile à percevoir. Vinalmont, Antheit se développent jusqu'à Wanze. Couthuin est lui aussi très étendu. L'urbanisation a fait se rejoindre des hameaux jadis distincts.

Plateau et têtes de vallons

Le solde constitue les crêtes et les têtes de vallons. Ce sont les vastes étendues ouvertes, les openfields, caractéristiques du plateau hesbignon. Les paysages sont moins contrastés, mais offrent des vues très dégagées et larges, qui jouent les contrastes par rapport aux vallées. Les itinéraires transversaux passant par les crêtes permettent d'apprécier cette diversité du paysage dans le parc naturel, ménageant des effets de surprise.

Ces paysages de crêtes offrent des respirations. Ils permettent aussi des moments où l'on prend conscience des distances, où l'on émerge, où l'on note les points de repères (alignements d'arbres de la chaussée romaine, éoliennes, cheminées de la centrale de Tihange...). Ou plus localement, les bosquets préservés, les tumuli, les chapelles isolées, les châteaux d'eau et les fermes en bordure des vallons.

Ces vues ouvertes ne sont pas toujours régulières et, là où l'amont des vallonements prend naissance sur les crêtes, le plateau montre un relief légèrement creusés, en « tôle ondulée ». De telles sous-entités se notent au sud de la Burdinale et du côté de Forseilles, et plus localement au sud de la Mehaigne.

LES LIMITES DU PARC NATUREL

Le schéma qui suit présente succinctement les enjeux et questionnements relatifs à la frange territoriale qui entoure le parc naturel.

Des extensions sont évoquées : le territoire des 4 communes, Villers-le-Bouillet...

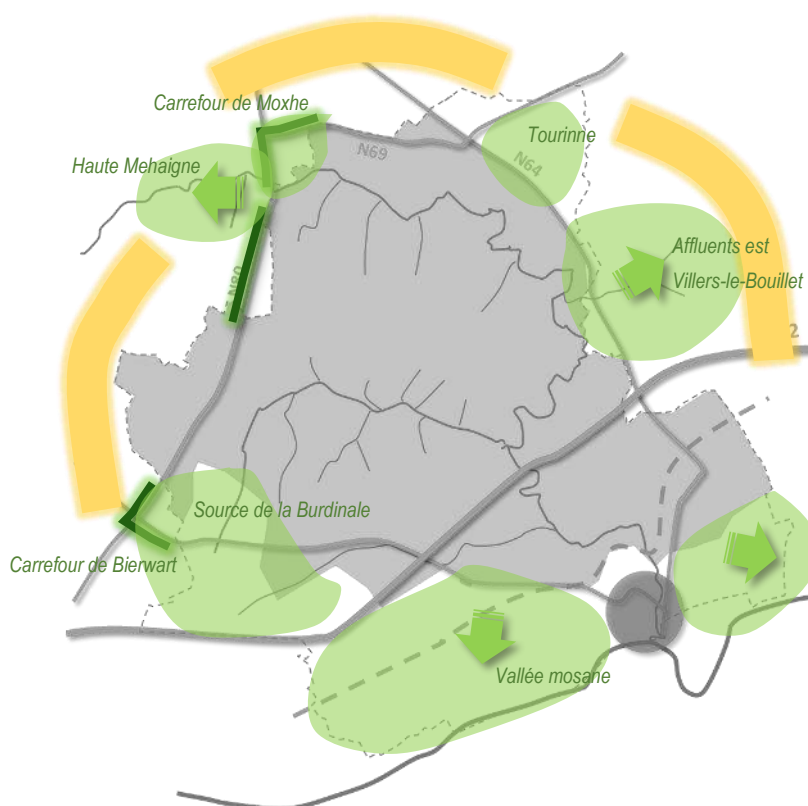
Actuellement, les grands-routes constituent des limites visuelles « naturelle » au parc naturel. Les carrefours de Moxhe et de Bierwart sont structurants et dès lors de facto inclus dans le périmètre. La difficulté est que ce territoire s'étend au-delà des limites administratives provinciales.

Waret-l'Evêque et le hameau de Forseilles à Héron forment également un territoire qui pourrait être intégré dans les limites du parc naturel. Waret est implanté sur les sources de la Burdinale ce qui le relie symboliquement à la vallée.

Tourinne-la-Chaussée au nord-est est situé de l'autre côté de la RN64 et est le seul village de Braives qui n'est pas inclus dans le parc naturel.

Les crêtes et versants mosans (Couthin, Bas-Oha, Antheit) pourraient eux-aussi en faire partie, si l'on englobe le territoire rural des 4 communes.

Enfin, les affluents est de la Mehaigne prolongent assez logiquement l'univers paysager du parc naturel.



Les « zones tampons » autour du parc : sensibilités paysagères et extensions potentielles

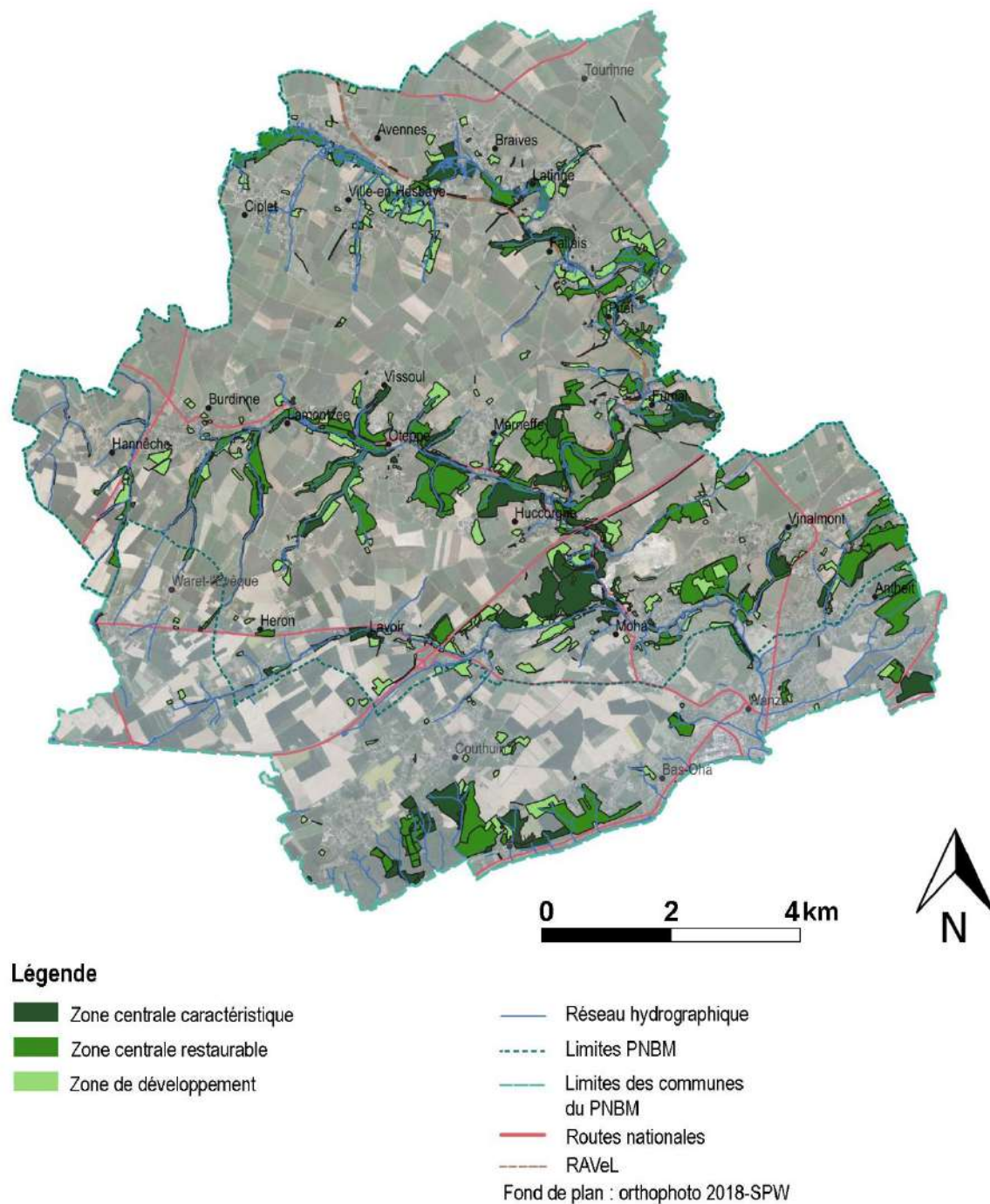
- La question de l'agrandissement du parc naturel voit donc se superposer deux logiques : celle de l'extension du territoire perçu en fonction de sa cohérence paysagère (prolongement vers des vallées affluentes, encadrement du territoire par les voies structurantes...), et celle du souci de cohérence administrative par rapport aux limites communales (qui rejoint sans doute aussi la volonté d'équité par rapport aux citoyens).

La carte montre aussi que les secteurs du territoire proche qui présentent une sensibilité accrue par rapport au parc naturel : les crêtes qui entourent le périmètre sont des lieux sensibles car les transformations du paysage pourraient être très visibles depuis les points hauts du périmètre (implantations d'éoliennes, de grands bâtiments, boisements...).

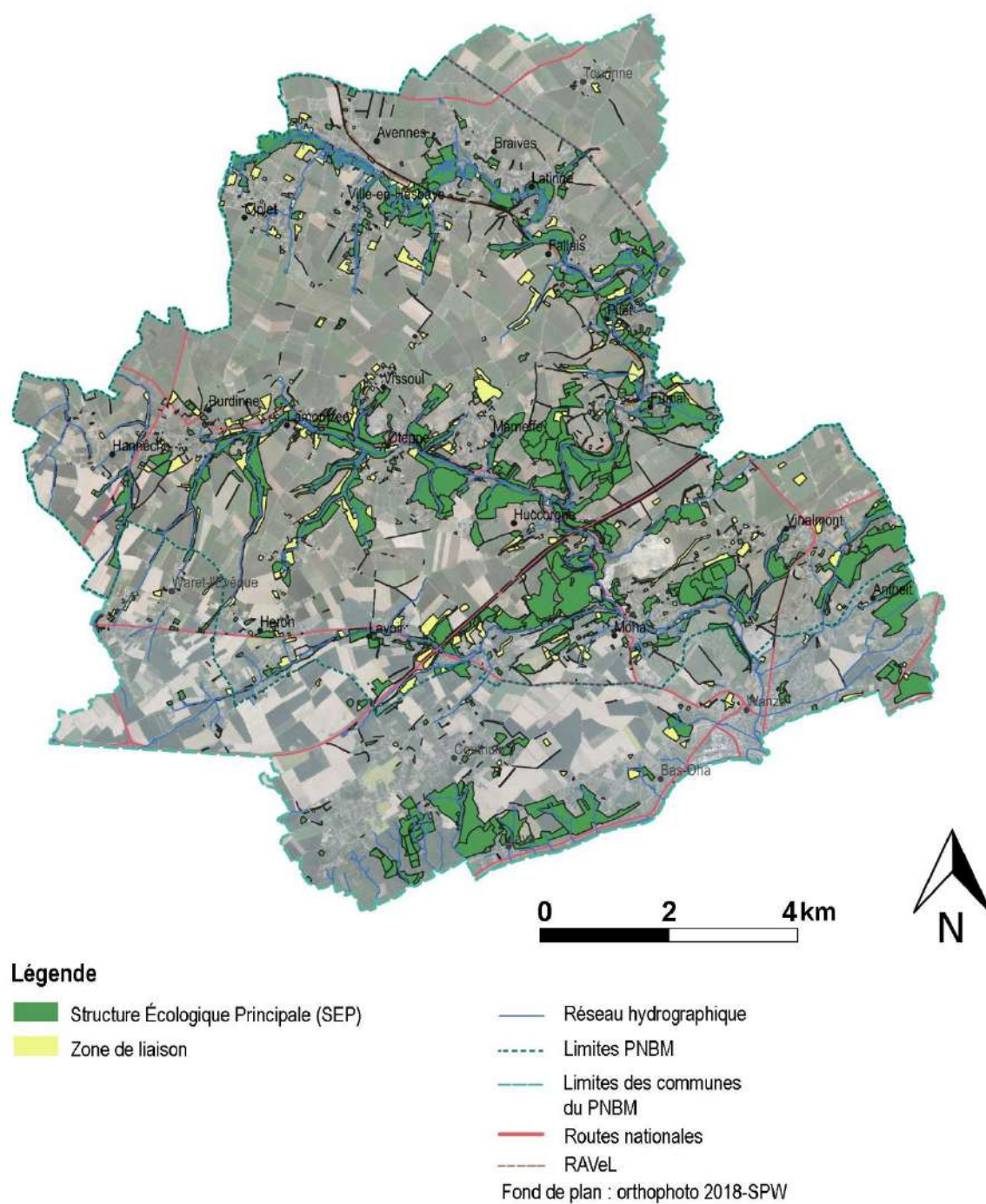
- Une étude plus fine de l'enveloppe de visibilité depuis le périmètre du parc naturel, tenant compte du relief, des masses boisées et bâties et des lieux de perceptions depuis l'espace public ou fréquenté, pourrait aider les gestionnaires du parc à se positionner par rapport à des demandes de réalisation de tels infrastructures ou aménagements. Jusqu'à quelle distance remettre un avis ? Quelle hauteur tolérer en fonction de la distance ? Faut-il donner des directives quant aux teintes, aux écrans permettant d'intégrer les constructions ? En matière d'éoliennes, comment tenir compte du problème de la co-visibilité, ou de la visibilité nocturne des clignotants et de l'acceptabilité de ces équipements en raison de leur impact positif en matière de production d'énergie renouvelable ?

ANNEXES

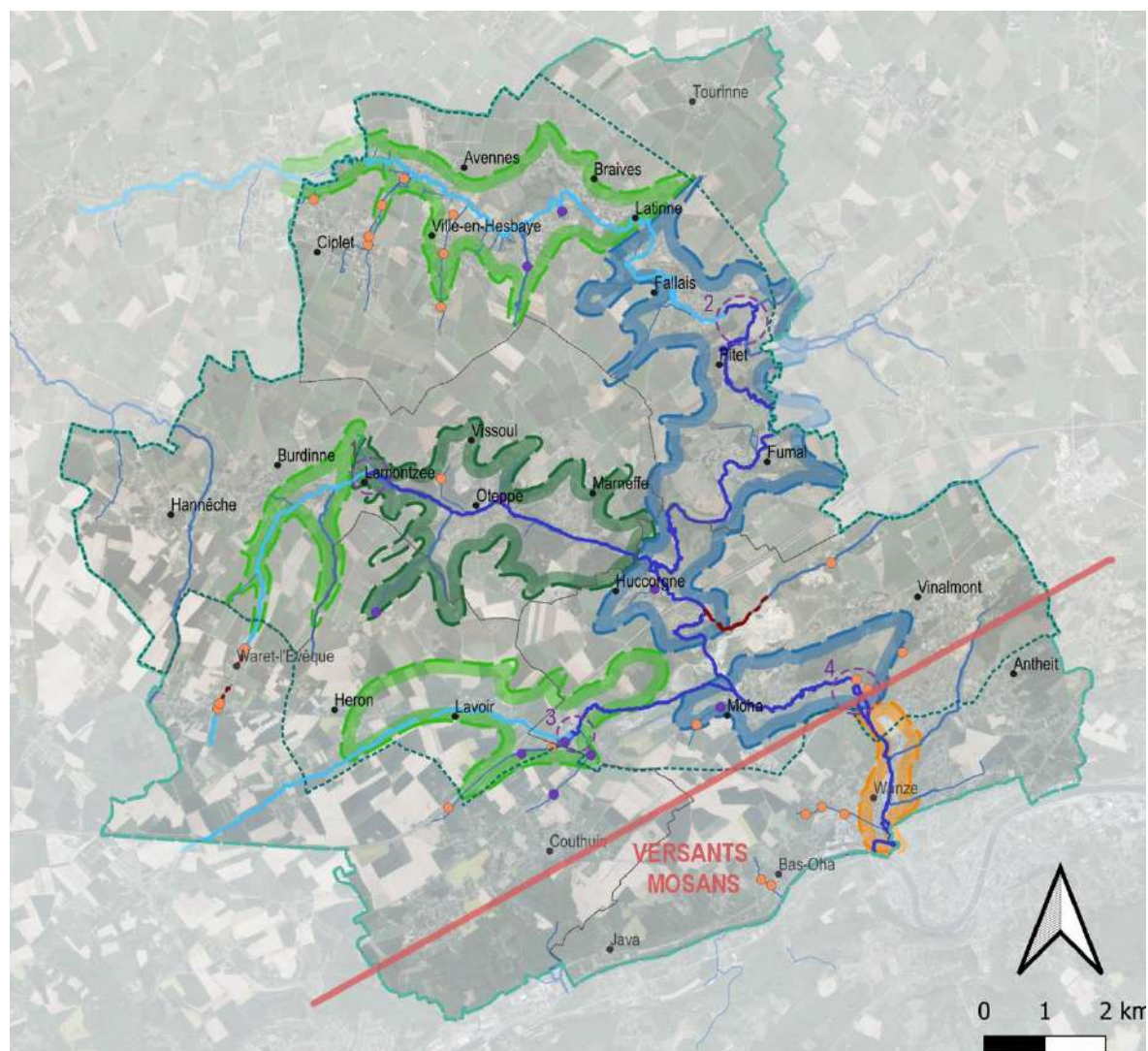
ANNEXE 1. : CARTE DE LA STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE



ANNEXE 2. : CARTE DE LA STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE ET DES LIAISONS ÉCOLOGIQUES



ANNEXE 3. : CARTE DES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUES DES EAUX COURANTES DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET IDENTIFICATION DES POINTS NOIRS DES COURS D'EAU IMPACTÉS PAR L'HOMME



Légende

Structure paysagère :

- Vallée peu encaissée
- Vallée étroite et encaissée de la Burdinale
- Vallée sinueuse, large et encaissée de la moyenne Mehaigne
- Vallée large et peu encaissée de la basse Mehaigne
- Lieux clé de modification de la structure paysagère
- Limites PNB
- Limites des communes du PNB
- Limites administratives communales

Fond de plan : orthophoto 2018-SPW

Réseau hydrographique :

- Lit caillouteux
- Lit vaseux
- Cours d'eau principaux canalisés
- Catégorie 2
- Catégorie 3

Types d'artificialisation des cours d'eau :

- Canalisation
- Mise en souterrain

La carte précédente est le résultat du croisement des informations suivantes :

- la structure du paysage (info du CREAT issue de la carte de la structuration du territoire),
- les caractéristiques écologiques des cours d'eau principaux du réseau hydrographique (type de lit, débit, pente, végétation aquatique)
- la localisation des impacts humains suite à une artificialisation des cours d'eau à partir de la 2^{ème} catégorie, soit par une canalisation ou soit par une mise en souterrain des cours d'eau du Parc naturel.

La qualification des lits concernant les cours d'eau principaux du PNBM.

Concernant les informations relatives à l'artificialisation des cours d'eau et vu l'échelle de la carte, les points localisent les problématiques et déterminent le type d'enjeu. Pour toute information complémentaire (quantification, type de d'artificialisation, etc.), il est nécessaire de s'adresser au gestionnaire du cours d'eau, et/ou au Contrat de Rivière Meuse Aval, ou de se rendre sur le terrain.

Aspect écologique des cours d'eau :

La Mehaigne en amont de Fallais a un débit lent, présente une faible pente, des conditions favorables au développement des nombreux herbiers aquatiques. La rivière possède un faciès cyprinicole.

En aval de Fallais, le débit de la Mehaigne s'accroît, la pente devient plus importante ce qui limite fortement la présence d'herbiers aquatiques. Ceci conditionne le faciès salmonicole de la rivière possède.

Structure paysagère :

De manière générale, le paysage reflète la modification des caractéristiques écologiques des cours d'eau (pente, débit, matériau du lit).

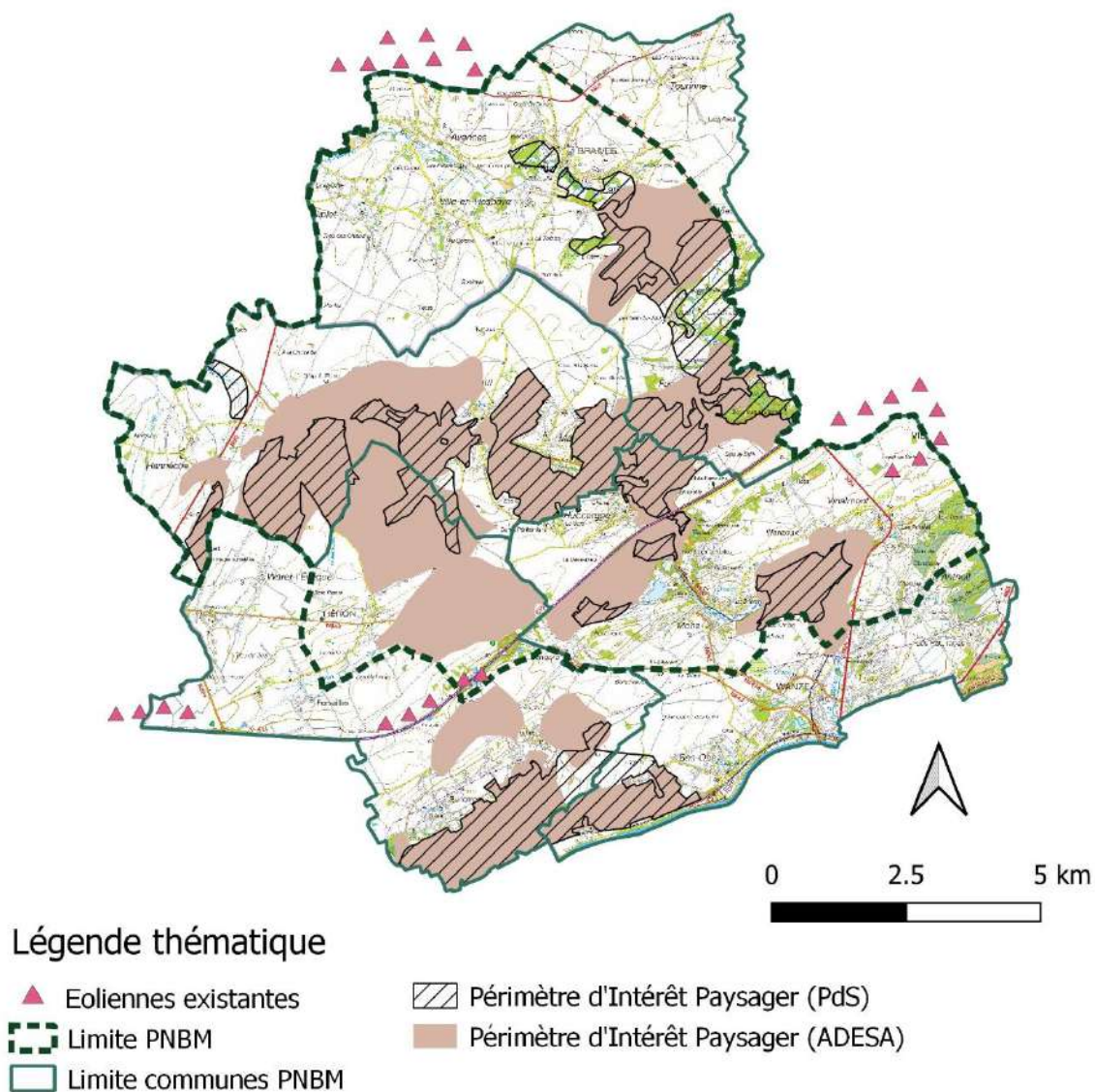
En effet, dans le cas de la Burdinale, la rupture, le lieu de changement paysager se situe au niveau de Lamontzée (lieu clé 1). La rivière prend un virage important vers l'est et change totalement de direction s'enfonçant petit à petit dans la roche mère. Au niveau paysager, la différence est flagrante entre le caractère ouvert de la vallée en amont de Lamontzée et son caractère fermé en aval de ce village. Les ambiances sont totalement distinctes.

En ce qui concerne la Fosseroule, la rivière connaît plusieurs tronçons à caractères paysagers variés. Mais d'une manière générale, c'est le village de Longpré (lieu clé 3) qui marque la fin et le début d'une autre structure paysagère de cette petite vallée.

Enfin, la Mehaigne traverse plusieurs structures paysagères tout au long de son parcours dans le Parc naturel. Son faciès cyprinicole correspond à des paysages ouverts d'une vallée peu encaissée ayant un large fond de vallée. Les changements paysagers, hydrologiques et écologiques interviennent à partir du moment où la pente de la rivière s'accroît et donc son débit, et qu'elle devient méandreuse (entre Fallais et Fumal, lieu clé 2). Elle creuse la roche mère et s'encaisse de plus en plus. La Mehaigne quitte le territoire du Parc naturel après son dernier virage à 90°, là où se situe le site du Val Notre-Dame (lieu clé 4), délimité par des versants bien présents dans l'espace. Le paysage est à nouveau ouvert et le fond de vallée s'élargit amplement jusqu'à se confondre avec celui de la Meuse. Ce virage offre un contact visuel avec la vallée de la Meuse de par l'ampleur de l'espace et la vision des versants mosans.

ANNEXE 5 : CARTE DES ÉOLIENNES EXISTANTES DANS ET EN BORDURE DU PARC NATUREL

Eoliennes existantes et sensibilité paysagère Périmètre d'Intérêt Paysager



Carte réalisée dans le cadre de la ligne de la conduite sur le grand éolien au Parc naturel Burdinale Mehaigne.

ANNEXE 6 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LES PAYSAGES DU PNBM



SOMMAIRE

1. Profil de la personne sondée	p.2
2. Les paysages	p.3
3. Les villages	p.7
4. Conclusion	p.9
5. Annexes	p.10

Résultats de l'enquête sur la perception paysagère et du cadre de vie

Chers habitants du parc,

En 2017-2018 vous avez eu la possibilité de donner votre point de vue sur le paysage et votre cadre de vie grâce à l'enquête paysagère. Elle était disponible en ligne et sous format papier. Nous vous remercions pour votre participation. Elle nous a permis d'identifier vos affinités avec les paysages du parc et des pistes en matière d'enjeux territoriaux.

Cette enquête fait partie du processus de participation de la population du territoire concernée par la charte paysagère. L'ensemble des parcs naturels wallons élabore une charte paysagère afin de connaître, protéger, gérer et aménager ses paysages. La charte découle de la Convention européenne du Paysage (2001) et fera partie du plan de gestion du Parc naturel Burdinale-Mehaigne. Une fois le document réalisé et approuvé, nous le mettrons en œuvre avec l'ensemble des forces vives du territoire.

Cet article rend compte des résultats de l'enquête dont nous avons pu tirer des statistiques.

Février 2019



1. Profil de la personne sondée

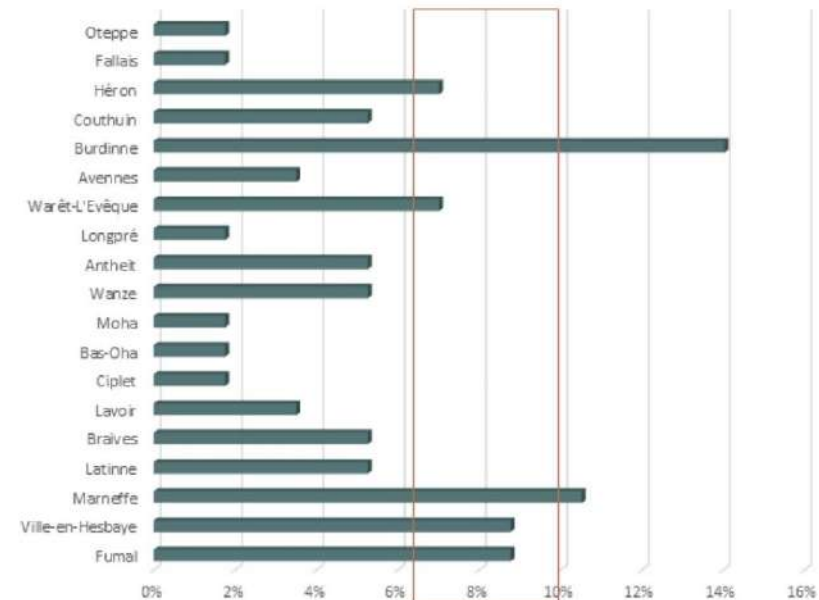
Les participants à l'enquête sont issus de 19 villages sur les 22 situés dans le Parc. Cela témoigne d'une large diversité d'origine ce qui enrichi l'analyse. Sur 57 répondants, 1/8 proviennent de Burdinne. Ensuite, ce sont les villages de Marneffe, Héron, Warêt-l'Evêque, Ville-en-Hesbaye et Fumal qui sont les plus représentés avec une moyenne de 5 répondants par village. Cependant, ce nombre restreint de participants par rapport au nombre total d'habitants sur les quatre communes du Parc (28.414 habitants au 1/01/2018) nécessite de limiter l'analyse des résultats à l'échelle du parc et ne nous permet pas de l'affiner à celle des villages.

Parmi les participants, 60% d'entre eux sont des hommes. La moyenne d'âge des répondants est de 44 ans et plus de 60% d'entre eux se situent dans la tranche d'âge de 31 à 65 ans. Seuls 5% des participants ont entre 18 et 30 ans. Nous avons donc un public principalement actif.

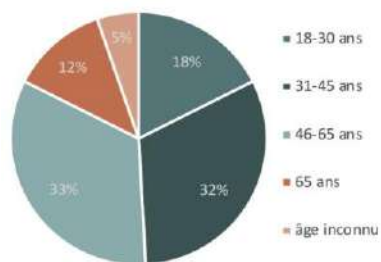
La majorité des personnes sondées font fait partie d'un ménage composé de deux personnes (40%) : des couples sans enfants ou retraités. Ensuite, l'analyse met en évidence deux autres types de ménages (4 personnes : 21% - 6 personnes : 14%), dont les personnes sondées font partie.

Le public investi dans l'enquête correspond principalement à un membre d'un couple sans enfant ou retraité, puis à un public familial, et dont la moyenne d'âge est de 44 ans.

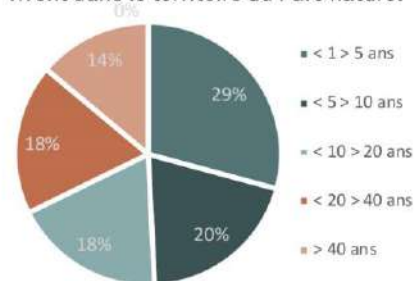
Lieux de résidence des sondés



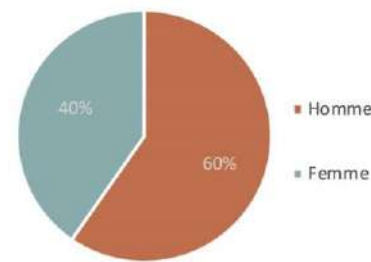
Tranche d'âge des participants



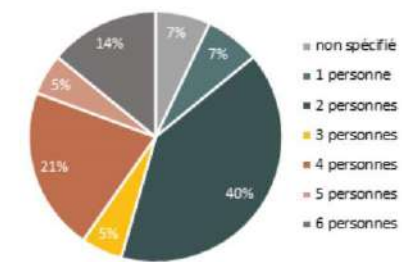
Nombre d'années que les participants vivent dans le territoire du Parc naturel



Répartition hommes/femme



Types de ménages



Février 2019



2. Les paysages

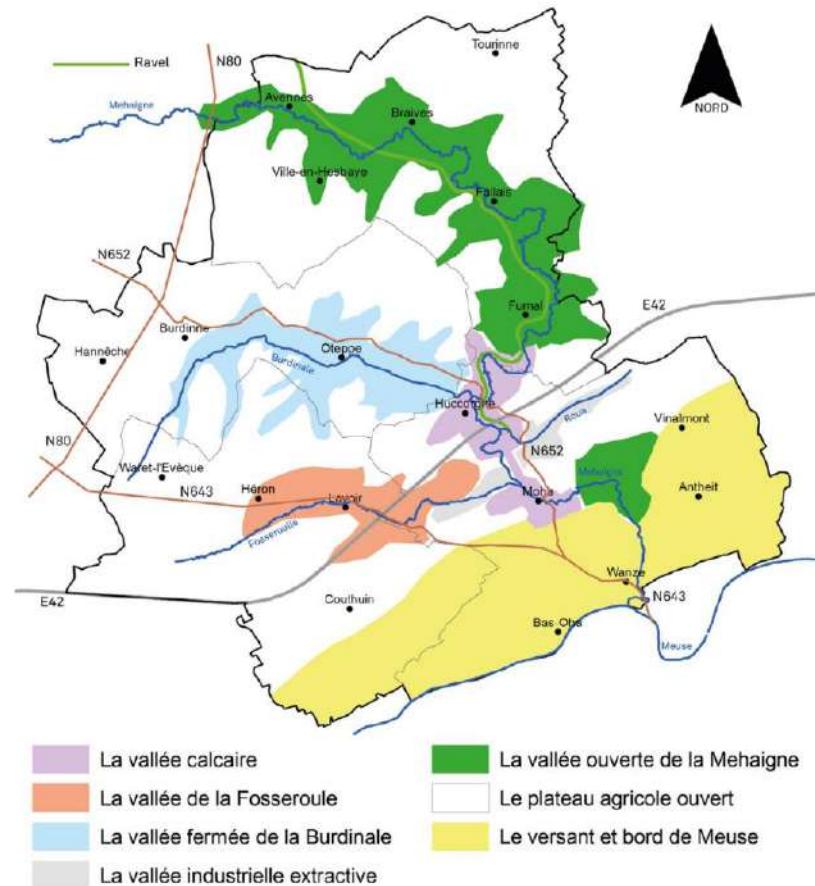
Appréciations et fréquentations des entités paysagères

De manière générale, vous appréciez fortement l'ensemble de nos entités paysagères. Seule la vallée extractive remporte moins de succès. Son caractère industriel et la poussière déplaisent. Pourtant la vallée est source d'emploi et révélatrice de la diversité du sous-sol du Parc naturel. Sa fréquentation très réduite va de pair avec le niveau d'appréciation que vous lui accordez. Le plateau agricole est l'entité paysagère la plus fréquentée. Plusieurs nationales le traversent et il constitue un passage « obligatoire » pour rejoindre des pôles urbains qui entourent le Parc naturel (Hannut, Andenne, Huy). Les nombreuses routes de remembrement desservent quant à elles les villages du Parc naturel vu que le plateau agricole se situe à l'interface entre les villages des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne. Ensuite, les vallées de nos deux rivières principales, ainsi que la vallée de la Meuse sont des entités relativement bien fréquentées. Les vallées de la Burdinale et de la Mehaigne constituent des axes qui drainent leurs villages vers les nœuds autoroutiers. La N652 longe l'ensemble de la vallée fermée de la Burdinale et dessert Wanze et les carrières. La vallée de la Meuse assure la connexion entre Huy et Andenne et serait plutôt un axe fréquenté par les habitants des villages des communes de Wanze et Héron, riverains de cette vallée.

Ensuite, la vallée calcaire est fréquentée aussi « souvent que rarement ». Elle est pourtant pittoresque de par le modelé de son relief et des affleurements rocheux et son irrégularité qui épouse le relief. La présence du viaduc peut constituer un élément paysager qui joue en sa défaveur. Cette portion de la N652 est peut-être moins fréquentée car elle ne mène qu'à Wanze et aux carrières. Elle a sans doute une vocation très locale.

Enfin, nous constatons que votre fréquentation de la vallée de la Fosse route est répartie de manière égale entre « souvent, rarement et jamais ». La N643 qui la traverse constituerait un élément secondaire du réseau viaire. En effet, elle relie moins de villages que ces homologues le long de la Burdinale et de la Mehaigne. Le cours d'eau de la Fosse route est assez discret dans le paysage et sans doute moins connu.

Carte des principales entités paysagères



2. Les paysages

Les entités paysagères : priorité de valorisation

D'après les résultats, vous donnez une nette priorité à la valorisation des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, alors que les entités de la vallée de la Fosseroule et du plateau agricole ouvert le sont nettement moins. Par contre, la vallée calcaire industrielle ne fait pas partie de vos priorités de valorisation.

Travailler sur les entités paysagères moins appréciées peut être un levier pour changer le regard que vous posez sur elles. Valoriser celles qui vous tiennent le plus à cœur contribuera à renforcer l'identité territoriale. La charte paysagère aboutira à la mise en œuvre d'actions qui pourront contribuer à la mise en valeur de l'ensemble de nos entités paysagères.

Evolution des paysages

Les résultats de cette partie justifient la réflexion en cours sur le paysage. La charte permettra de guider et accompagner l'évolution du paysage et du territoire, en tenant compte des spécificités de notre territoire (patrimoine, réseau hydrographique, relief, biodiversité, architecture, paysage, etc.).

Plus de 64% d'entre vous estimez que le paysage s'est détérioré. Les nouvelles constructions et l'urbanisation sont les principaux constats d'une détérioration. Certaines constructions types « hangars » n'apportent pas de valeur ajoutée au paysage, selon votre point de vue. Les infrastructures, tant industrielles que de production ou de transport d'énergie, constituent une autre forme de dommage paysager. La monoculture et la mécanisation agricole sont vues par certains d'entre vous comme des éléments d'appauvrissement des paysages. Vous pointez les dégâts que subissent les éléments du maillage vert et bleu du Parc naturel. En effet, des haies, chemins et vergers disparaissent petit à petit. Certains jardins sont « barricadés » alors que d'autres « laissent peu de place à la nature ». De manière générale, vous mettez en évidence diverses formes de pressions humaines qui se traduisent par des modifications territoriales et d'éléments caractéristiques de nos paysages.

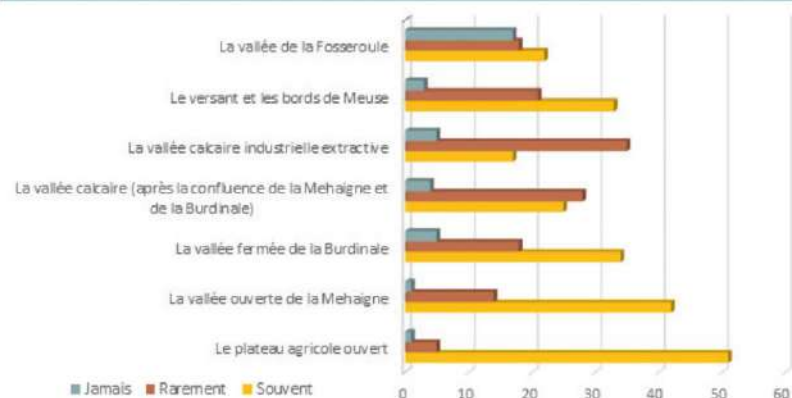
Fort heureusement, la moitié d'entre vous estime que le paysage évoluera de manière favorable ou équivalente. L'enquête a mis en évidence vos ressentis et propositions pour le futur. Ils sont inspirants ! En voici quelques exemples :

- « Soigner et entretenir le paysage.
- Replanter des arbres et des haies ;
- Favoriser les rénovations plutôt que les nouvelles constructions ;
- Arrêter de construire le long des voiries en laissant vide l'arrière des bâtiments ;
- Maintenir les zones boisées, les chemins de campagne et les éléments caractéristiques des paysages ;
- Conserver autant que possible la spécificité des différents paysages ;
- Empêcher les modifications de relief général qui déséquilibrent l'ensemble ;
- Ne pas créer trop de voiries nouvelles ou de zones industrielles ;
- Veiller à l'entretien du patrimoine bâti ;
- Interdire la construction près de zones d'intérêt touristique, écologique, ou visuel pour de longues durées. »

Nous soulevons le fait qu'une prise de conscience du cadre de vie est en cours et tendrait à se diffuser et à toucher un certain nombre de citoyens. Vos ressentis constituent des points d'attention et une base de travail afin d'en dégager des enjeux territoriaux et des pistes d'actions pour la charte

2. Les paysages

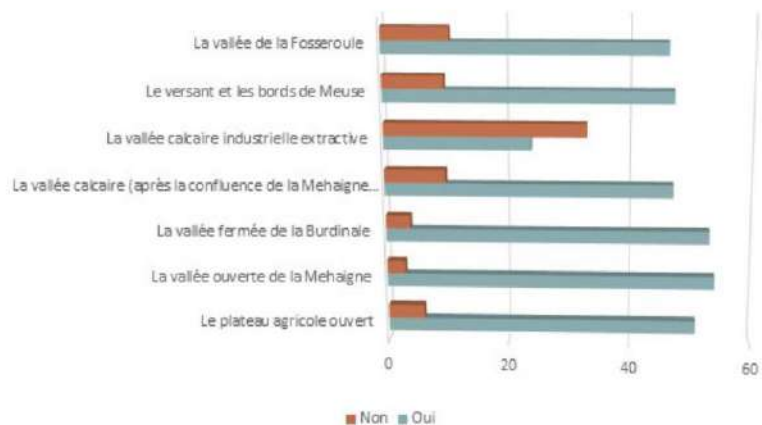
Fréquence de passage au sein des entités paysagères



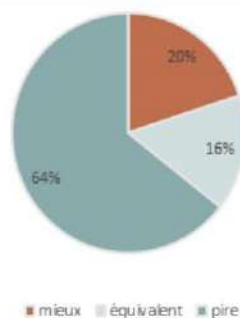
Priorité de valorisation des entités paysagères



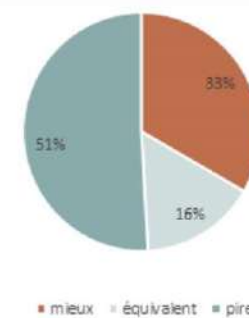
Appréciation des entités paysagères



Qualité de l'évolution du paysage jusqu'à nos jours



Evolution future probable du paysage



Février 2019



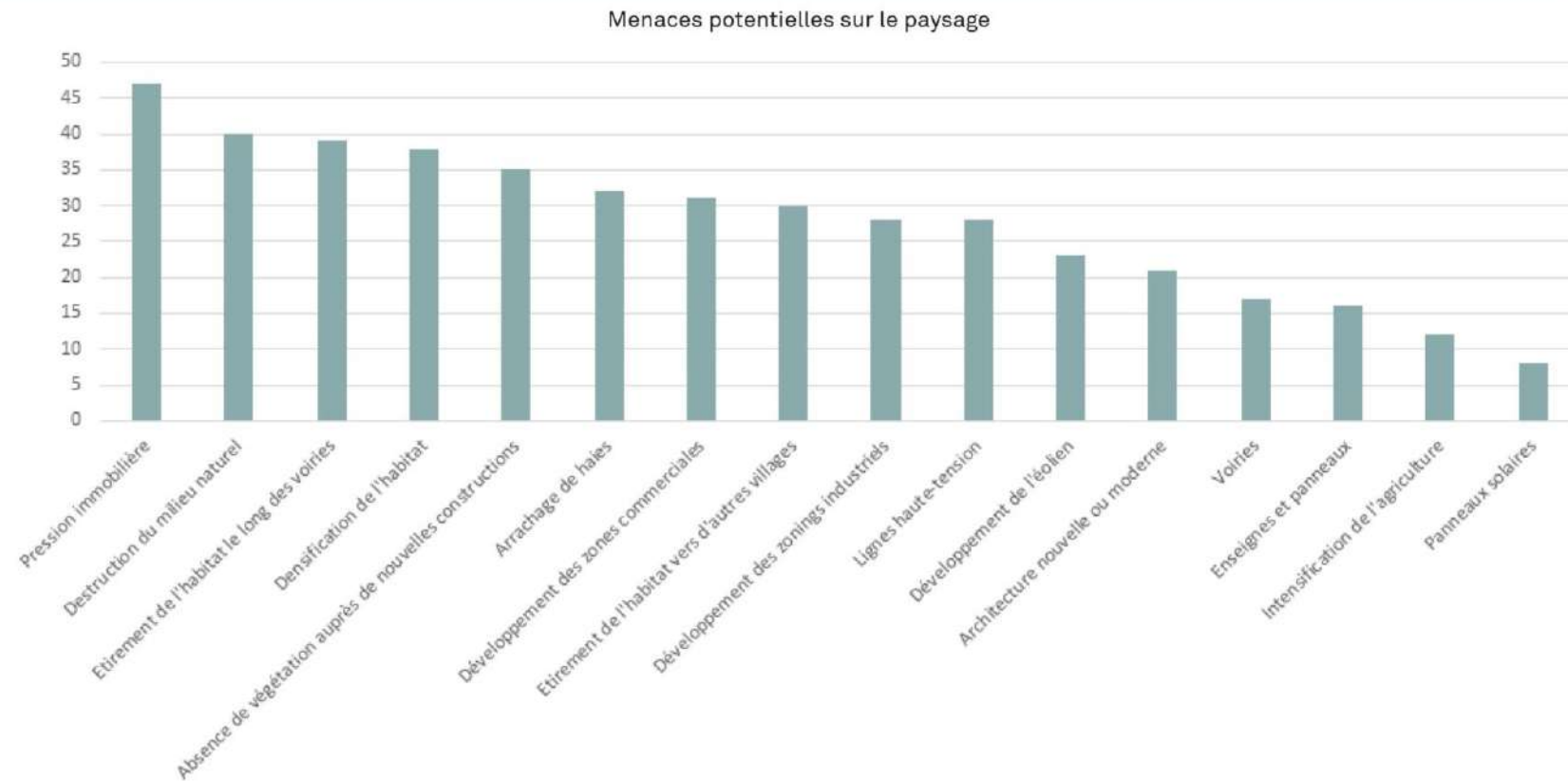
5

Programme paysage Parc naturel Burdinale-Mehaigne :
Diagnostic, Partie 1 : Analyse descriptive – décembre 2019

2. Les paysages

Menaces sur le paysage et le cadre de vie

L'enquête nous rassure quant à votre conscience d'un scénario « tendanciel » si la situation actuelle perdure. La pression sur le milieu naturel et le domaine de la construction sont les thématiques qui illustrent le plus ce scénario. Nous comptons bien entendu l'éviter. Notre équipe pluridisciplinaire nous permet de contribuer à construire une vision globale cohérente de l'évolution territoriale du Parc naturel, avec votre



Février 2019

6

3. Les villages

Le cœur du village et sa symbolique/représentation/signification/fonction

Vos villages font partie intégrante du paysage. D'après l'enquête, vous identifiez d'abord la place, puis l'église, et enfin l'école en tant que cœur du village. Celui-ci correspond au principal centre de vie et d'activités.

Le cœur de village est fortement lié à un bâtiment identifiable dans le paysage tant par son architecture, son gabarit (clocher de l'église qui dépasse la silhouette villageoise) que par sa fonction (religieuse ou éducative). Ces deux bâtiments sont aussi des lieux de rassemblement et de cohésion sociale. Notons que la place, en tant qu'espace public, joue aussi le rôle de centre de village. Elle est un espace rassembleur à ciel ouvert, entourée de constructions anciennes, un carrefour routier où parfois la présence des voitures domine ce paysage. Il arrive aussi que ces places, qui avaient un rôle central dans l'organisation sociale et la structure villageoise, partent en désuétude et deviennent des zones oubliées du développement contemporain du village et à l'urbanisation.

Le petit patrimoine

Parmi les quatre éléments de petit patrimoine proposés dans le formulaire d'enquête, les fontaines, les chapelles et les potales remportent toute votre attention. Vous suggérez aussi la mise en valeur d'autres éléments patrimoniaux tels que les châteaux, les moulins, les places de villages, ou d'anciennes fontaines à eau. Il s'agit surtout de patrimoine architectural et non de petit patrimoine, dont certains sont des propriétés privées.

Février 2019

7

3. Les villages

Les points forts et faibles de vos villages

L'échantillon des participants étant trop réduit, nous extrapolons vos réponses à l'échelle de l'ensemble des villages du parc.

De toute évidence, les éléments naturels et le bâti ancien en sont des points forts ! Ils vous tiennent à cœur, tout comme le petit patrimoine. Continuer à les préserver et les mettre en valeur coule de source.

Vous pointez le fait que de nombreux bâtiments et infrastructures énergétiques construits à l'époque contemporaine sont reconnus comme points faibles, tout comme les entrées de village. Il en découle un besoin de réflexion sur l'aménagement de ces entrées et sur l'architecture afin qu'elle devienne un point fort dans notre futur paysage. S'inspirer des bâtiments identifiés comme points forts constitue une piste afin d'approfondir la réflexion sur l'implantation, la relation et l'impact d'un projet de construction dans le paysage.

Cette partie de l'enquête soulève un autre enjeu, à savoir, la (les) manière(s) de composer un paysage homogène avec ces infrastructures nécessaires à nos activités.

SYNTHESE DES RESULTATS	
Points forts	Points faibles
Rivières	Maisons récentes
Champs	Bâtiments publics
Prairies	Entrée de village
Bois, forêts	Zones commerciales
Maisons anciennes	Hangars agricoles
Fermes	Bâtiments industriels
Eglises	Eoliennes
Chemins et sentiers	Lignes hautes-tension

Légende :

- Eléments bâtis
- Lieux
- Infrastructures (techniques)
- Eléments physiques



Février 2019



8

Programme paysage Parc naturel Burdinale-Mehaigne :

Diagnostic, Partie 1 : Analyse descriptive – décembre 2019

4. Conclusion

Grâce à cette enquête, vous nous avez apporté une série de pistes et recommandations qui nourriront notre réflexion pour la charte paysagère et les autres projets du parc. Nous vous en remercions.

Ensemble, nous espérons atteindre un scénario de cohérence territoriale respectueux de vos besoins et du cadre de vie dont nous avons la chance de bénéficier.

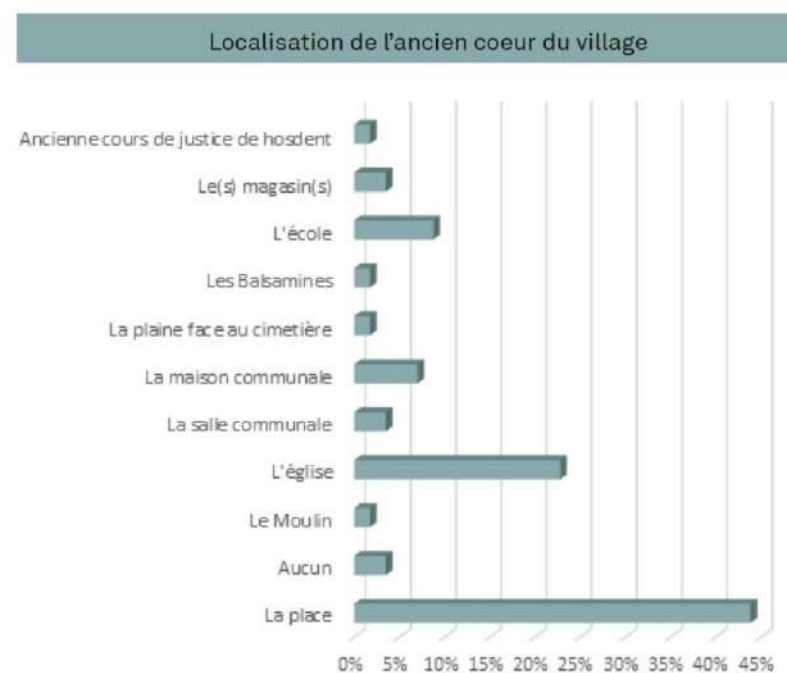
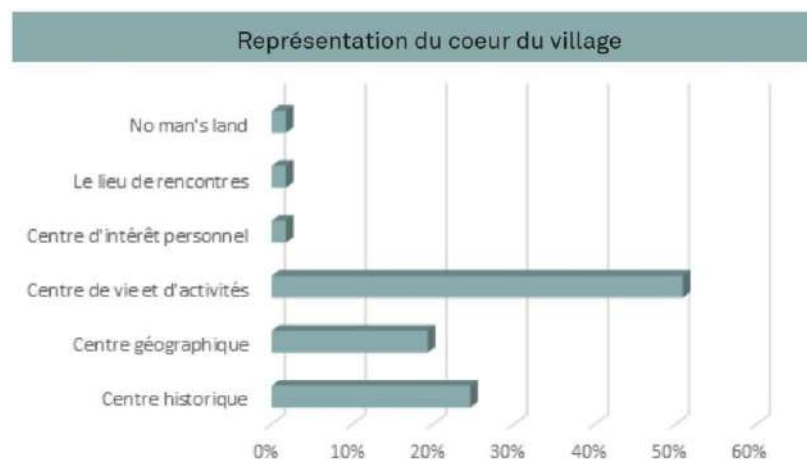
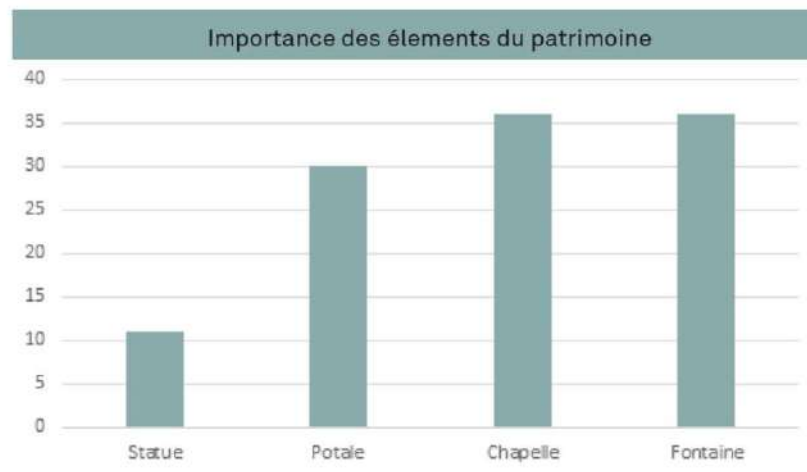


Février 2019

9

5. Annexes

Appréciations et fréquentations des entités paysagères



Février 2019

10

ANNEXE 7. : CARTE DES AIRES PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DU PARC NATUREL

